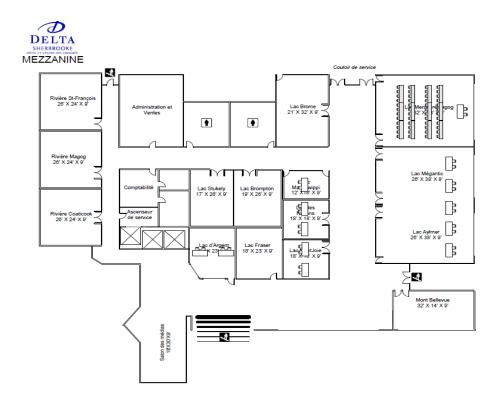
51 CONGRÈS



Informations générales



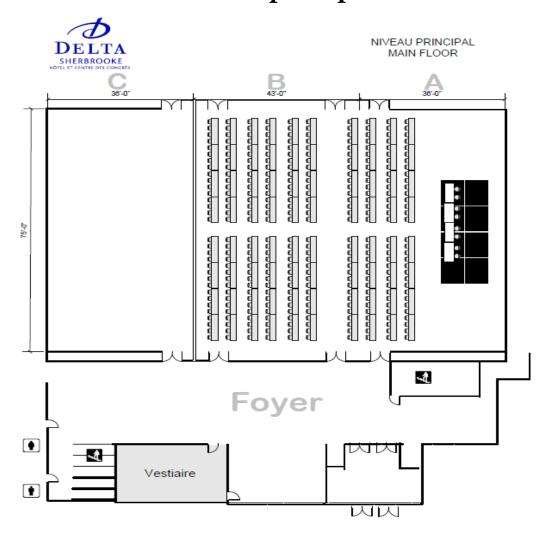
Plan de l'hôtel Mezzanine



Répartition des salles – Mezzanine			
Inscriptions	Lac Mégantic / Aylmer		
Session d'accueil	Lac Memphremagog		
Aide aux syndicats	Lac des Nations		
Lettres de créance	Lac Montjoie		
Secrétariat	Lac d'Argent		
Assemblée sectorielle – secteur 3	Lac Memphremagog		
Assemblée sectorielle – secteur 4	Lac Mégantic / Aylmer		
Présidente et secrétaire d'élection	re d'élection Lac Brome		



Plan de l'hôtel Niveau principal



Répartition des salles – Niveau principal		
Plénière	Sherbrooke B-C	
Cocktail	Foyer	
Souper et soirée de solidarité	Sherbrooke A-B	
Assemblée sectorielle – secteur 1	Sherbrooke A	
Assemblée sectorielle – secteur 2	Sherbrooke B-C	



Session pour les nouvelles et les nouveaux délégué-es

Une session d'information est offerte aux nouvelles et nouveaux délégué-es au congrès. Cette session a lieu lundi matin 28 mai 2018, de 10 h 45 à 11 h 45, à la salle **Lac Memphremagog** les personnes qui participent à notre congrès pour la première fois pourront alors se familiariser avec les structures de la CSN et de la Fédération du commerce (CSN), le fonctionnement du congrès et certaines règles de procédure.

Secrétariat du congrès

Durant le congrès, le secrétariat sera situé à la salle **Lac d'Argent**. Vous y trouverez les informations qui vous manquent en vous adressant aux salarié-es présents.

Centre de messages

Une permanence téléphonique sera assurée pendant les heures du congrès. Les messages téléphoniques seront acheminés par le service d'ordre. Le numéro de téléphone du congrès :

819 822-1989

Aide aux syndicats

Afin d'assurer une plus grande participation au congrès et conformément à la réglementation des dépenses, la Fédération du commerce (CSN) accorde une aide financière aux syndicats. Pour votre remboursement, vous devez vous présenter au comité qui est dans la salle **Lac des Nations**.

Cellulaires et autres moyens de communication

Nous vous demandons d'éteindre votre cellulaire et tout autre appareil de communication pendant la plénière et les assemblées sectorielles.

Toutefois, si vous deviez recevoir un appel urgent, veuillez placer la sonnerie de votre appareil en mode silencieux et quitter la salle pour y répondre.

Affichage et distribution

Tout affichage ou toute distribution de documents, tracts ou autres objets doit être préalablement autorisé par la secrétaire générale de la fédération. De même, aucune vente d'objets ne sera tolérée sur les lieux du congrès; seule la vente de l'objet de solidarité de la fédération sera autorisée.



Réservation de salles

Toute demande pour réserver une salle de réunion doit être adressée au secrétariat.

Petites annonces

Toute demande de diffusion d'un message aux délégué-es doit être adressée au secrétariat du congrès qui verra à l'acheminer à la secrétaire générale. Les messages sont diffusés avant chaque ajournement ou aux pauses durant le congrès.

Photocopies

Vous pouvez obtenir des photocopies au secrétariat du congrès.

Télécopies

À la réception de l'hôtel, vous pouvez envoyer des télécopies au coût de :

Télécopies	Local	1,25 \$
------------	-------	---------

Canada 2,25 \$

Télécopies reçues Aucun frais

Le numéro de télécopieur pour recevoir des télécopies, sur lesquelles vous devez prendre soin de faire indiquer : Fédération du commerce (CSN), votre nom et votre syndicat est le :

Télécopieur : 819 822-8990

Objet de solidarité

Tout au long du congrès, la fédération met en vente un objet de solidarité que vous pourrez vous procurer au vestiaire, devant la salle de la plénière. Les profits de cette vente seront entièrement versés aux syndicats en conflit de la confédération.

Soirée de solidarité

La soirée de solidarité débutera à 19 h 15, le jeudi 31 mai, à la salle **Sherbrooke A-B** à l'inscription, on vous remettra un billet valide pour la soirée. Pour des billets supplémentaires, vous pouvez vous en procurer, au coût de 48 \$ chacun, au secrétariat, à la salle **Lac d'Argent**.



Kiosques et thématiques

Jours	Kiosques
À compter de lundi pour la durée du congrès	Vente de l'objet de solidarité
Du lundi au jeudi	Caisse Desjardins du Chaînon
Du mardi au jeudi	SSQAuto
Mardi	Service de syndicalisation
Mardi	Comité national des jeunes de la CSN
Mardi	Service des communications CSN
Du mardi au jeudi	Fondaction
Du mardi au jeudi	Bâtirente
Mercredi	Santé-sécurité et environnement

Service d'ordre

Tout au long du congrès, les salarié-es de la fédération sont appelés à faire partie du service d'ordre. Leur rôle est essentiellement de faire respecter les règles de fonctionnement que nous nous sommes données collectivement, par exemple :

- Le port de votre cocarde d'identification;
- Le rappel à ne pas déranger vos voisines et vos voisins par des discussions;
- Le rappel à rejoindre votre place;
- Le décompte des votes, lorsque nécessaire.

Bref, une foule de petites choses qui assurent le bon déroulement du congrès. Il vous est donc demandé de respecter le travail de ces personnes et de vous conformer aux consignes.

Comité de parrainage

Nous avons mis sur pied un comité formé de marraines et de parrains qui pourront vous accompagner tout au long du congrès.

Objets perdus

Pour les objets perdus, veuillez vous adresser au secrétariat du congrès, durant les heures d'ouverture.

N'oubliez pas d'écrire votre nom sur l'étiquette de votre porte-documents.



Fonctionnement du congrès



Composition du congrès

Le congrès de la fédération est composé des délégué-es officiels et des délégué-es fraternels de chaque syndicat affilié à la fédération, des membres du bureau fédéral, du comité de surveillance, des membres du comité exécutif et des salarié-es de la fédération. S'ajoutent dans le décompte des présences au congrès les invité-es, les visiteuses et les visiteurs.

Conditions d'accréditation

Les conditions d'accréditation des délégué-es au congrès fédéral sont les mêmes que celles décrites à l'article 3.5. (extrait des statuts et règlements, articles 6.3)

(Extrait des statuts et règlements, articles 3.5)

- a) Pour être délégué-e officiel au congrès il faut être membre cotisant d'un syndicat en règle avec la fédération, être délégué par ce syndicat et provenir de celui-ci ou être membre sortant du comité exécutif.
- b) Les délégué-es devraient être désignés au moins trois (3) semaines avant le congrès. Les lettres qui accréditent les délégué-es, leur nom, leur adresse, doivent être envoyés à la ou au secrétaire de la fédération, au moins quinze (15) jours avant l'ouverture du congrès, à moins de raisons particulières et jugées valables par le comité des lettres de créance. Les lettres de créance doivent porter la signature de la présidente ou du président et de la ou du secrétaire du syndicat.
- c) Tous les syndicats, dont les cotisations, redevances ne sont pas correctement payées ou en retard de plus d'un (1) mois soit avec la Fédération du commerce, la CSN ou le congrès central d'origine, ne peuvent être accrédités au congrès. Leurs délégué-es sont alors considérés comme délégué-es fraternels, à moins d'ententes avec la trésorière ou le trésorier quant au remboursement. Toute entente doit être ratifiée par le comité des lettres de créance.
- d) Tous les syndicats nouvellement affiliés ont droit à la même délégation que celle prévue à l'article 3.3.
- e) Tous les syndicats qui vivent ou qui ont vécu une fermeture et qui continuent de se battre soit pour la réouverture de l'entreprise ou pour des acquis perdus lors de cette fermeture et qui conservent un lien juridique avec l'entreprise ont droit à une délégation officielle d'une (1) personne.



Pouvoirs du congrès (extrait des statuts et règlements, article 6.6)

Le congrès fédéral est l'instance suprême de la fédération. Il a les pouvoirs et attributions suivants :

- a) Contribuer au développement de l'orientation idéologique et des politiques générales, selon la ligne des décisions du congrès; assumer entre les congrès la direction générale de la fédération selon les exigences des circonstances ainsi que pour défendre les intérêts généraux des membres des syndicats affiliés;
- b) Exécuter les mandats qui lui sont confiés par le congrès et conformer son action aux décisions de ce dernier;
- c) Approuver la convention collective des salarié-es de la fédération à défaut d'entente au bureau fédéral;
- d) Approuver les rapports financiers et autoriser toute modification nécessaire au budget adopté par le congrès. Une telle autorisation n'est valable que sur un vote des 2/3 des délégué-es présents et formant quorum;
- e) Exercer tout autre pouvoir mentionné expressément à son sujet dans les statuts et règlements de la fédération;
- f) Régler tout conflit qui peut survenir entre les syndicats affiliés ou un ou des syndicats avec la fédération. Il peut déléguer en tout ou en partie ses pouvoirs au bureau fédéral;
- g) Trancher toute autre question non attribuée spécifiquement au congrès de la fédération.

Quorum du congrès (Extrait des statuts et règlements, article 6.4)

Le quorum est fixé à la majorité des délégué-es accrédités inscrits, en respectant un minimum de 10 % des syndicats affiliés.



Cocardes

Lorsque vous circulez sur les lieux du congrès, il vous est demandé de porter votre cocarde d'identification en tout temps de façon à ce qu'elle soit visible. Si toutefois vous la perdiez, il est possible d'en obtenir une nouvelle en vous adressant au secrétariat du congrès. L'inscription « duplicata » apparaîtra sur votre cocarde.

Statut	51° Congrès
Officiels	Blanc
Fraternels	Jaune (verge d'or)
Salariés FC	Mauve
Salariés CSN	Orange
Dirigeants du mouvement	Vert foncé
Visiteurs	Vert pâle

Questions de privilège

Les questions de privilège doivent être remises à la secrétaire générale au plus tard le mercredi 30 mai, à 15 heures.

Droit de parole et droit de vote

AVEC droit de parole et AVEC droit de vote	AVEC droit de parole, mais SANS droit de vote	SANS droit de parole et SANS droit de vote
	Les salarié-es de la fédération Les délégué-es fraternels	Les salarié-es CSN Les visiteuses et les visiteurs

Le président reçoit les interventions dans l'ordre suivant :

- 1^{er} Les délégué-es officiels et les salarié-es de la fédération bénéficient de cinq minutes au premier tour de parole et de trois minutes aux tours subséquents;
- 2^e Les délégué-es fraternels bénéficient du même temps, mais ils doivent l'exercer **APRÈS** les délégué-es officiels et les salarié-es de la fédération.

En tout temps, les personnes qui ont obtenu le droit de parole doivent s'adresser au président du congrès.



Procédure pour les votes

Dans le cadre de toutes les réunions décisionnelles de la fédération, les statuts et règlements (article 1.7) prévoient que le Code de règles de procédure de la CSN s'applique, à moins de dispositions contraires. Vous trouverez une copie de ce code au secrétariat. Toutefois, nous reprenons ici les principales règles utilisées à l'occasion du congrès.

Code des règles de procédure de la CSN

Une proposition appartient à l'assemblée lorsqu'elle a été régulièrement soumise par une ou un délégué-e officiel et appuyée par un autre.

On dispose d'une proposition principale, d'un amendement ou d'un sous-amendement, mais dans l'ordre inverse.

Toute proposition, tout amendement ou tout sous-amendement avant de devenir une résolution d'assemblée, doit franchir les étapes suivantes :

- En l'adoptant;
- En le rejetant (la majorité des voix y étant opposées);
- En le retirant (avec le consentement unanime de l'assemblée);
- En le laissant sur table;
- En reportant la discussion à une date fixe;
- En le renvoyant à un comité.

- Trouver une personne qui le propose et une qui l'appuie;
- Être inscrit au procès-verbal;
- Être lu à l'assemblée;
- Être discuté;
- Être voté.

Le vote se prend sur le sous-amendement (s'il y en a un), ensuite sur l'amendement et, en dernier lieu, sur la proposition principale.



Code des règles de procédure de la CSN

Lorsqu'une **PROPOSITION** est discutée, un amendement et un sous-amendement peuvent être apportés. Les propositions dilatoires, les propositions d'ajournement et l'appel de la présidence sont sans discussion.

La QUESTION PRÉALABLE peut être posée par une ou un délégué-e officiel qui se sent suffisamment informé pour passer au vote. Toutefois, cette ou ce délégué-e ne doit pas être intervenu sur le sujet. La question préalable peut être posée après qu'AU MOINS CINQ personnes se soient fait entendre sur la proposition, l'amendement ou le sous-amendement. Dans tous les cas, elle doit être adoptée par les DEUX TIERS des délégué-es officiels.

La demande pour procéder à un VOTE SECRET sur une proposition, un amendement ou un sous-amendement peut être faite par une ou un délégué-e officiel. Cette demande doit être nécessairement appuyée par AU MOINS 25 délégué-es officiels. La demande pour un vote secret doit être faite AVANT le début du processus normal de vote à main levée.

Les **QUESTIONS DE PRIVILÈGE** doivent être remises à la secrétaire générale au plus tard le **mercredi 30 mai à 15 heures**.

Référez-vous au tableau synoptique que vous trouverez à l'intérieur de votre porte-documents.



Procédure du congrès



LE DROIT DE PAROLE

1. 5 minutes au 1^{er} tour 3 minutes au 2^e tour

Le droit de parole est le même pour les délégué-es officiels et pour les salarié-es de la fédération et ils ont préséance sur les délégué-es fraternels dans l'ordre des interventions.

- 2. Le vote au scrutin secret, sauf pour les élections, doit obtenir l'appui de 25 autres délégué-es officiels.
- 3. Cinq délégué-es doivent avoir pris la parole avant qu'une question préalable ne soit acceptée. Cela prend les 2/3 pour qu'elle soit adoptée. À moins d'indication contraire, toute autre proposition est adoptée à la majorité des voix.
- 4. Les délégué-es s'adressent à la présidence, donnent leur nom et le nom de leur syndicat lorsqu'ils interviennent au micro.
- 5. Lorsqu'une proposition est sur la table, un amendement et un sous-amendement peuvent être apportés. On peut se référer au Code des règles de procédure de la CSN que vous trouverez dans vos porte-documents.
- 6. Les propositions dilatoires, les propositions d'ajournement, les avis de motion et l'appel de la décision du président sont sans discussion.

1



IMPORTANT

POLITIQUE DES PRÉSENCES AU CONGRÈS

Pour qu'un syndicat reçoive l'aide aux syndicats à laquelle il a droit, tous les délégué-es doivent signer la feuille des présences, et ce, à chaque séance du congrès.

À chaque séance du congrès, (en avant-midi et en après-midi), une feuille de présence circulera.

Tous les délégué-es doivent signer la feuille de présence, qu'ils ou elles soient officiels ou fraternels.

Vous devez signer la feuille de présence pour chacune des séances, soit le matin et l'après-midi.

Les feuilles de présence ne pourront être signées que le même jour.

À l'ouverture du congrès, des instructions précises sur le fonctionnement de la signature de la feuille de présence seront transmises aux délégué-es.

Lors des pauses et à l'ajournement de chaque journée, des rappels seront faits aux délégué-es afin d'assurer le bon déroulement de cette politique.



Extrait du procès-verbal de la réunion spéciale du bureau fédéral tenue le 13 février 2006

Politique des présences aux congrès et conseils

Considérant les hypothèses de recommandation du groupe de travail sur les

perspectives d'avenir de la fédération, notamment sur la question des

présences aux congrès et conseils fédéraux;

Considérant le consensus dégagé sur la nécessité de mettre en place des mesures visant

à assurer la participation des délégué-es à toutes les séances des instances

mentionnées plus haut;

Considérant que la mise en place d'une feuille de présence pour chaque séance du

congrès ou conseil a été retenue par le conseil fédéral de novembre 2004;

Considérant que les syndicats seront avisés à l'avance de l'implantation de cette

nouvelle mesure;

Jean-Guy Dufault propose, appuyé par Diane David,

Que le bureau fédéral adopte la politique suivante concernant les présences lors des congrès ou conseils fédéraux :

Pour avoir droit à l'ensemble des remboursements prévus à la réglementation, les délégués-es doivent signer la feuille de présence à chaque séance du congrès ou conseil, et ce, pour la durée de l'instance.

Le syndicat ne sera remboursé que pour les séances pour lesquelles ses délégué-es auront signé leur présence.

Adopté



Procédure d'élections



Agendas

Lundi 28 mai 2018, en après-midi:

- Présentation de la présidente et de la secrétaire des élections;
- Explication de la procédure des élections par la présidente des élections.

Mercredi 29 mai 2018, à 15 heures :

- Fin des inscriptions officielle au congrès;
- Clôture des mises en candidature pour les postes au comité exécutif, au comité de surveillance et aux secteurs;
- Heure limite pour les nouvelles propositions;
- Fin des questions de privilèges.

Mercredi 29 mai 2018, vers 16 heures:

- Rapport de la présidente des élections;
- Mises en candidature des membres du comité exécutif, du comité de surveillance et des secteurs.

Jeudi 31 mai 2018:

- En avant-midi, élections des comités de liaison dans chacune des assemblées sectorielles;
- De 11 h 45 à 13 h 15, premier tour de scrutin pour l'élection des membres du comité exécutif et du comité de surveillance (s'il y a lieu);
- Vers 15 heures, rapport de la présidente des élections;
- Vers 16 heures, deuxième tour de scrutin (s'il y a lieu).



Élections

Consignes et déroulement des élections

Le président des élections adressera ses consignes aux délégué-es du congrès le mardi en aprèsmidi et les délégué-es seront informés des règles concernant le déroulement des élections.

Procédure pour le scrutin secret (comité exécutif et comité de surveillance des finances)

La procédure de scrutin secret s'applique dans l'éventualité où il y aurait plus d'une candidature à un poste du comité exécutif et du comité de surveillance des finances. La procédure de scrutin secret s'applique de la même façon pour les élections en secteur. Les délégué-es officiels dûment accrédités qui se prévalent de leur droit de vote recevront un bulletin de vote distinct pour chaque poste en élection. Les délégué-es officiels doivent s'inscrire auprès des scrutatrices et des scrutateurs afin d'obtenir ce bulletin.

La cocarde d'identification est **NÉCESSAIRE** pour obtenir le bulletin de vote. La cocarde **N'EST PAS TRANSFÉRABLE** en cas d'incapacité pour une ou un délégué-e d'exercer son droit de vote.

Il y aura un bureau de vote situé dans la salle **Lac Mégantic/Aylmer**. Deux scrutatrices ou scrutateurs seront présents à chacun des points de vote. Le bureau de vote sera ouvert de :

11 h 45 à 13 h 15 Jeudi, 31 mai 2018

Le dépouillement du vote sera fait par les scrutatrices et les scrutateurs, en présence de la présidente et de la secrétaire des élections. Si des scrutatrices ou des scrutateurs étaient également délégué-es officiels, une période de votation leur sera allouée avant l'ouverture du bureau de vote, en présence de la présidente des élections. Dans le cas où un deuxième tour de scrutin s'avérait nécessaire, des instructions seront transmises sur la façon de procéder.

À la suite du dépouillement du vote, la présidente des élections annoncera les personnes élues par la majorité des voix.

Une proposition de destruction des bulletins de vote devra être présentée à la fin de la période des élections.

Seuls les candidats défaits peuvent demander le décompte des votes, et ce, au micro, en plénière, immédiatement après la proclamation des résultats par la présidente des élections.



Durée du mandat

Dans tous les cas, la durée du mandat des élu-es est de trois ans. Les statuts et règlements déterminent de façon plus spécifique le mandat de ces militantes et militants.

Cérémonial d'installation des dirigeantes et des dirigeants élus

Le cérémonial d'installation du comité exécutif est tiré des statuts et règlements de la Fédération du commerce (CSN) (article 3.13) :

« Camarades, j'ai l'honneur de proclamer solennellement que vous êtes élu-es en qualité de membres du comité exécutif de la Fédération du commerce inc. (CSN).

Vous connaissez déjà les droits et les devoirs de vos charges respectives, et vous connaissez également la déclaration de principe, les statuts et règlements de la CSN et de la Fédération du commerce inc. (CSN).

Promettez-vous sur l'honneur d'y conformer votre action, d'agir toujours consciencieusement dans l'exercice de vos fonctions et de ne rien négliger pour rester dignes de la confiance que le congrès fédéral a mise en vous? »

L'un après l'autre, à haute voix, les membres du comité exécutif répondent : « Je le promet sur l'honneur. »

Le congrès :

« Nous en sommes témoins. »

La présidente ou le président d'élections :

« Que les travailleuses, travailleurs et la classe ouvrière vous soient en aide. »



Propositions du comité exécutif



VOICI LES PROPOSITIONS QUI SERONT TRAITÉES EN PLÉNIÈRE

1. VIE SYNDICALE

1.1. La vie syndicale, le cœur de notre action

2. SYNDICALISATION

2.1. À l'offensive dans toutes les régions

3. RAPPORT DE FORCE

- 3.1. Sous-traitance et agence de placement
- 3.2. Rareté de la main-d'œuvre
- 3.3. Révolution technologique

4. NÉGOCIATION

4.1. Combattre la précarité et la pauvreté



1. VIE SYNDICALE

1.1. La vie syndicale, le cœur de notre action

Préambule

Comme vous le savez, le dernier congrès de la CSN a adopté une proposition au sujet de la vie syndicale. Comme fédération, nous faisons le constat qu'il est toujours primordial d'aborder cette question de front.

Mais qu'est-ce que la vie syndicale?

La vie syndicale c'est la capacité d'un syndicat, d'une organisation, à mettre de l'avant les enjeux vécus par ses travailleuses et travailleurs, c'est sa capacité à être à leurs côtés, à être à leur écoute afin de collectiviser ces enjeux syndicaux.

La vie syndicale est le cœur de notre action, c'est elle qui permet à notre mouvement d'avoir une résonance à travers tous nos syndicats et dans l'ensemble de la société. Elle crée également un syndicat fort et dynamique. Elle est la voie qui nous donne les moyens de nos ambitions. Sans elle, il est difficile de développer la solidarité et le rapport de force nécessaires à l'avancement des intérêts des travailleuses et travailleurs.

Plusieurs syndicats, tant du secteur public que du secteur privé, ont quitté nos rangs au cours des dernières années. L'analyse de ces départs nous conduit à un constat récurrent : la présence de la CSN dans le milieu de travail était déficiente. Dans certains cas, nous étions présents seulement auprès des comités exécutifs des syndicats, dans d'autres cas, nous étions tout simplement absents. Au surplus, certains comités exécutifs gagneraient à déployer leur présence auprès de leurs membres.

La réalité de chaque syndicat diffère et, conséquemment, les solutions visant l'amélioration de la vie syndicale doivent être adaptables.

Attendu que plusieurs de nos syndicats sont structurés, mais n'arrivent pas à se déployer suffisamment dans leur milieu de travail;

Attendu que la réalité des syndicats affiliés à la fédération est diversifiée;

Attendu l'importance d'impliquer toutes les composantes de la CSN dans le développement de la vie syndicale;

Attendu que le développement de la vie syndicale passe par la proximité et la visibilité de l'ensemble des composantes de la fédération et des syndicats affiliés auprès de leurs membres;



Le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) propose :

- ⇒ Que l'ensemble des composantes de la fédération et des syndicats affiliés augmentent leur présence auprès des membres.
- Que la fédération se dote d'un plan de développement en matière de vie syndicale pour l'ensemble des syndicats affiliés.
- ⇒ Que la fédération mette en place des outils permettant le développement de la vie syndicale des syndicats affiliés, et ce, en fonction de leurs réalités.



2. SYNDICALISATION

2.1. À l'offensive dans toutes les régions

Préambule

Depuis plusieurs années, la fédération a amplifié ses travaux et sa collaboration avec le Service de syndicalisation CSN. En effet, une meilleure utilisation des ressources, une plus grande présence au fil des ans du parrain ou de la marraine du Service de syndicalisation auprès de notre fédération et la création d'une équipe de militantes et militants à la syndicalisation en sont quelques exemples. Malgré une certaine stabilité depuis le dernier congrès, nous ne pouvons passer sous silence que, en dépit de nos efforts, le membership de la fédération est toujours en décroissance depuis environ 10 ans. Cette baisse est en grande partie causée par le nombre important de fermetures d'entreprises dans différents secteurs ainsi que par une diminution substantielle de la demande des travailleuses et travailleurs provenant d'autres organisations syndicales à joindre la CSN.

Face à cette réalité, que pouvons-nous faire? Nous allons persister dans nos nouvelles stratégies de syndicalisation, sans aucun doute. Toutefois, nous avons constaté au fil du temps qu'il y avait une disparité entre certaines régions quant à la priorisation de la syndicalisation du secteur privé. Il est important de se rappeler que lors du 64° Congrès de la CSN à Québec en 2014, toutes les composantes du mouvement ont adopté une proposition afin de prioriser le secteur privé dans nos opérations de syndicalisation. De plus, il a été adopté que cette proposition s'étale sur un horizon de 6 ans. Nous pensons donc qu'il serait opportun que la fédération, de concert avec la CSN, déploie de façon plus efficace ses opérations de syndicalisation afin qu'elles atteignent l'ensemble des régions du Québec.

Attendu qu'un taux de syndicalisation élevé est primordial afin de maintenir et améliorer notre rapport de force;

Attendu que nous vivons une situation de décroissance du taux de syndicalisation dans le secteur privé au Québec, toutes centrales syndicales confondues;

Attendu que le 64^e Congrès de la CSN a adopté une résolution concernant la priorisation du secteur privé dans les opérations de syndicalisation;

Attendu que la proposition de la CSN ne comportait aucune restriction territoriale;



Le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) propose :

- ⇒ Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN et l'ensemble des conseils centraux, élabore des plans d'action afin d'opérationnaliser des campagnes de syndicalisation dans l'ensemble des territoires du Québec.
- ⇒ Que les objectifs de ces plans d'action dynamique visent prioritairement les travailleuses et les travailleurs qui ont des conditions de travail précaires et qui ne sont pas déjà syndiqués.
- ⇒ Qu'un rapport étape soit présenté lors du prochain conseil fédéral et du prochain congrès de la fédération.



3. LE RAPPORT DE FORCE

Préambule

Notre société évolue de manière extrêmement rapide. Plusieurs changements que nous vivons ces dernières années ont des répercussions sur nos conditions de travail, ou du moins, sur notre rapport de force lorsque vient le temps d'améliorer ces conditions.

Il importe donc de connaître les effets de ces changements et de prendre les dispositions afin d'améliorer notre argumentaire syndical, de sensibiliser les travailleuses et les travailleurs à l'importance de ces enjeux et, ultimement, d'être outillé pour adapter le contenu de nos conventions collectives.

Trois enjeux principaux feront l'objet de discussions et de propositions lors du présent congrès : le recours à la sous-traitance et aux agences de placement, le phénomène de rareté de la main d'œuvre et la révolution technologique dans les milieux de travail.

3.1. Sous-traitance et agence de placement

Préambule

Comme décrit dans le bilan sur la 5° résolution du congrès de 2015, la présence des agences de placement et de la sous-traitance dans nos milieux de travail n'est plus à démontrer. La spécialisation de nombreux métiers et la soif intarissable de flexibilité souhaitée par les entreprises viennent modifier les relations entre les différentes entreprises privées.

Nous n'avons pas de raison de croire que ces phénomènes s'en iront en s'amenuisant. Il est donc essentiel de prendre les moyens pour combattre ces incursions dans nos unités d'accréditation.

Des conventions collectives encadrant mal l'utilisation des agences de placement et des sous-traitants viennent sérieusement miner notre rapport de force, puisque ces acteurs peuvent alors faire notre travail en toute légalité lors d'un conflit de travail. Le recours à la grève devient plus difficile lorsque des entreprises sous-traitantes et des salarié-es d'agence peuvent être utilisés par l'employeur. Pas seulement la grève, mais également le spectre d'une grève possible doit faire partie de notre arsenal lors d'une négociation de convention collective.



Le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) propose :

- ⇒ Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN, accompagne les syndicats locaux afin qu'ils soient en mesure de bien cerner les enjeux liés à la sous-traitance et aux agences de placement, de développer un esprit critique par rapport à ceux-ci et de prendre les actions nécessaires afin d'en minimiser les impacts sur notre rapport de force.
- ⇒ Que les syndicats locaux, en collaboration avec la Fédération du commerce (CSN), sensibilisent leurs membres sur les impacts de la sous-traitance et des agences de placement sur notre rapport de force.
- ⇒ Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN, développe un argumentaire sur les enjeux liés à la sous-traitance et aux agences de placement et se fasse la voix des travailleuses et travailleurs de la fédération sur les tribunes appropriées.



3.2. Rareté de la main-d'œuvre

Préambule

Le phénomène de rareté de la main-d'œuvre s'amplifie d'année en année au Québec. Le temps d'attente afin de pourvoir les postes vacants est en augmentation et le taux de chômage rencontre des seuils historiques. Il est d'ailleurs prévu que la situation sera à son plus critique vers 2020.

Ces situations créent des inconvénients pour les entreprises qui embauchent nos travailleuses et travailleurs, en affectant parfois la productivité ou encore en freinant la croissance des entreprises par manque de main-d'œuvre. Fidèles à leurs habitudes, les employeurs transfèrent cette pression sur les travailleuses et travailleurs et il en résulte plusieurs problématiques. Le taux de roulement augmente et lorsqu'excessif, il crée une pression sur les travailleuses et les travailleurs déjà présents, tant au niveau de la formation qu'au niveau de la somme de travail à effectuer par les plus expérimenté-es. Le temps supplémentaire obligatoire se fait plus fréquent. Les congés sont refusés et l'employeur recherche des ratios de vacances à la baisse.

De ce fait, il est à prévoir de plus en plus de demandes d'augmentation de flexibilité de la main-d'œuvre dans les dépôts patronaux lors des renouvellements de conventions collectives. Dans ce contexte, il deviendra alors plus difficile de limiter le travail des cadres, des sous-traitants et des agences de placement. L'accès à plus de congés et à des mesures de conciliation famille-travail fera également les frais de cette flexibilité maladive recherchée par les employeurs.

Nous nous devons d'être vigilants et de ne pas céder indûment aux effets allégués à la rareté de la main-d'œuvre. Nous nous devons d'être en mesure de faire un diagnostic précis des raisons pour lesquelles les employeurs manquent de travailleurs. Le phénomène que nous vivons présentement ne doit pas servir de prétexte passe-partout vers la flexibilité. Pour contrer cette tangente, la connaissance du secteur d'activités et de ses besoins en main-d'œuvre devient donc essentielle. La gestion des ressources humaines par l'employeur devra faire l'objet d'une vision critique de notre part. Et si l'employeur était un mauvais recruteur? Et si le milieu de travail était trop hostile aux nouveaux salariés? Et si nos salaires n'étaient tout simplement pas suffisamment compétitifs?

D'un autre côté, le recours à de la main-d'œuvre immigrante, motivé entre autres par le programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET) du gouvernement canadien, fera de plus en plus partie de notre quotidien. La démographie de la population québécoise et canadienne rend l'immigration indispensable au maintien de l'économie nationale.

L'employeur risque d'utiliser la main-d'œuvre immigrante pour arriver à ses objectifs à court terme, c'est-à-dire pourvoir ses postes vacants. Le mouvement syndical doit avoir une vision



à long terme. Nous devrons nous assurer de l'intégration adéquate des nouvelles travailleuses et des nouveaux travailleurs à leur milieu de travail, mais également à leur milieu de vie. Le syndicalisme tel que nous le connaissons au Québec doit être partagé aux travailleuses et travailleurs d'ailleurs dans le monde qui viennent grossir nos rangs. Une absence d'intégration des travailleuses et des travailleurs immigrants se traduira nécessairement par un affaiblissement de nos syndicats, devenant moins représentatifs, ralliant une majorité de plus en plus faible.

Le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) propose :

- ⇒ Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN, accompagne les syndicats locaux afin qu'ils soient en mesure de bien cerner les enjeux liés à la rareté de la main-d'œuvre, de développer un esprit critique par rapport à ceux-ci et de prendre les actions nécessaires afin d'en minimiser les impacts sur notre rapport de force.
- ⇒ Que les syndicats locaux, en collaboration avec la Fédération du commerce (CSN), sensibilisent leurs membres sur les impacts de la rareté de la main-d'œuvre sur notre rapport de force.
- ⇒ Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN, développe un argumentaire sur les enjeux liés à la rareté de la main-d'œuvre et se fasse la voix des travailleuses et travailleurs de la fédération sur les tribunes appropriées.



3.3. Révolution technologique

Préambule

Les nouvelles technologies propulsent le monde du travail dans une incessante spirale de changement. Que ce soit avec l'arrivée des plateformes « d'économie de partage » du type AirBnb et Uber qui bouleverse l'industrie touristique, l'utilisation omniprésente des téléphones intelligents et autres technologies nouvelles qui dictent les comportements des consommateurs dans le commerce de détail et les produits financiers ou encore la robotisation et le partage instantané des informations de production de différentes usines, toutes les travailleuses et tous les travailleurs voient ou verront des changements dans leur milieu de travail.

Il est dans notre intérêt collectif de nous assurer que nos conventions collectives sont adaptées à ces réalités et que nous serons en mesure d'encadrer ces changements. La disparition de certains emplois et la nécessité de formation et de reclassement de catégories de travailleurs doivent nous préoccuper puisque ces changements, si mal encadrés, risquent de diviser la classe ouvrière et d'effriter au passage notre rapport de force.

Le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) propose :

- ⇒ Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN, accompagne les syndicats locaux afin qu'ils soient en mesure de bien cerner les enjeux liés aux transformations technologiques des milieux de travail, de développer un esprit critique par rapport à ceux-ci et de prendre les actions nécessaires afin d'en minimiser les impacts sur notre rapport de force.
- ⇒ Que les syndicats locaux, en collaboration avec la Fédération du commerce (CSN), sensibilisent leurs membres sur les impacts qu'ont les transformations technologiques associées à leur milieu de travail sur notre rapport de force.
- ⇒ Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN, développe un argumentaire sur les enjeux liés aux transformations technologiques retrouvées dans les milieux de travail et se fasse la voix des travailleuses et travailleurs de la fédération sur les tribunes appropriées.



4. NÉGOCIATION

4.1. Combattre la précarité et la pauvreté

Préambule

Alors que la productivité continue sans cesse d'être en hausse dans les pays occidentaux, la précarisation du travail prend de l'ampleur dans notre société. Les salaires stagnent et l'écart avec les plus pauvres et les plus riches s'agrandit à chaque année.

C'est dans ce contexte que sont nées différentes campagnes dans les quatre coins du globe afin de réclamer des conditions de travail décentes. Plus spécifiquement, la campagne pour un salaire minimum à 15 \$ l'heure a eu des échos importants aux États-Unis. De notre côté de la frontière, l'Alberta atteindra un salaire minimum à 15 \$ en octobre 2018. En Ontario, ce sera en janvier 2019.

Avec un salaire minimum à 12 \$ au 1^{er} mai 2018, le Québec fait piètre figure en la matière. De plus, le dépôt d'un projet de loi modifiant les normes du travail en mars 2018 par le gouvernement libéral ne comble pas les attentes des travailleuses et des travailleurs les moins fortunés. Il est donc primordial de maintenir la pression par un discours politique revendiquant des normes minimales de travail au-dessus du seuil de la pauvreté.

Du côté de la CSN, la résolution 4.1 du 65° Congrès, en 2017, que vous retrouvez en annexe, demandait aux syndicats de revendiquer les mesures minimales de la campagne 5-10-15. En continuité avec cette campagne, il nous semble opportun de s'approprier ces enjeux, mais également de prendre en considération les réalités spécifiques des différents secteurs d'activités de la fédération.

Le discours et les revendications politiques ne semblent pas être suffisants pour faire bouger le gouvernement. Nous devons donc utiliser le rapport de force caractéristique des travailleuses et des travailleurs syndiqués afin d'obtenir des conditions de travail décentes. Cela dit, l'exercice du rapport de force durant la négociation d'une convention collective doit être précédé d'une analyse juste et rigoureuse. Les différentes variables qui composent le rapport de force ne sont pas toujours présentes, et sont parfois hors de notre contrôle. Dans ces cas, la hauteur des ambitions des travailleuses et des travailleurs doit tenir compte de cette analyse.

D'autre part, lorsque les conditions sont favorables à un rapport de force de qualité, il est de notre devoir, comme syndicalistes, de faire en sorte que les ambitions des travailleuses et des travailleurs soient au rendez-vous afin d'obtenir des gains clés pour ceux-ci.



La justesse de notre analyse, de nos tactiques de négociation et de mobilisation nous permettra donc d'avoir la fierté et l'assurance que nous mènerons les meilleurs combats possibles. Lorsque celle-ci ne nous permettra pas d'avoir les gains escomptés, nous pourrons alors revenir au discours politique en démontrant à l'État que des changements législatifs sont indispensables afin d'établir un équilibre dans les forces qui gouvernent le monde du travail.

Attendu la campagne 5-10-15;

Attendu la proposition 4.1 du 65° Congrès CSN;

Attendu la flexibilité nécessaire afin d'atteindre des objectifs réalistes, mais ambitieux, dans tous les milieux de travail;

Attendu que la CSN et la Fédération du commerce prônent un syndicalisme de combat;

Le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) propose :

- - Améliorer l'organisation de leur vie personnelle et la gestion de leur horaire.
 - Favoriser la prise en charge des obligations familiales et éviter des pertes de salaire liées à l'état de santé de la travailleuse ou du travailleur ou des membres de sa famille ainsi qu'à la garde et à l'éducation d'un enfant.
 - Augmenter le pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs, particulièrement pour les moins rémunérés.
- ⇒ Que la fédération accompagne et outille les syndicats dans l'analyse de leur rapport de force afin de s'assurer de la justesse des revendications et des moyens élaborés pour les obtenir.



ANNEXE

Extrait du cahier des propositions adoptées par le 65° Congrès de la CSN et le conseil confédéral du 20 juin 2017 :

Propositions se rapportant aux thèmes du manifeste

4.1 Que lors du renouvellement de leurs conventions collectives, les syndicats revendiquent les mesures minimales suivantes : 5 jours de préavis pour prendre connaissance de son horaire de travail ou de sa modification ; 10 jours de congés payés pour maladie ou responsabilités familiales ; une structure salariale prévoyant un salaire minimum de 15 \$ 1'heure.



Rapport du comité exécutif



Chers délégué-es, chers invité-es

Il me fait grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à ce 51° Congrès de la Fédération du commerce. Les congrès de notre fédération sont, tous les trois ans, une magnifique occasion pour nous tous de faire le point sur notre action syndicale, réfléchir collectivement aux défis à relever et dégager les pistes de solution sur lesquelles nous devrons travailler tous ensemble afin d'améliorer les conditions de travail et de vie des membres que nous représentons. En ce sens, les congrès de notre fédération constituent, à chaque occasion, un moment fort d'analyse, de réflexion et d'action.

Je tiens à remercier le Conseil central de l'Estrie ainsi que les syndicats de la région de nous accueillir dans la très belle ville de Sherbrooke. Je voudrais souligner la présence aujourd'hui des membres du comité exécutif de la CSN, des conseils centraux ainsi que des autres fédérations. Je veux également souhaiter la bienvenue aux représentantes et aux représentants d'autres organisations syndicales. Merci d'être parmi nous.

Je voudrais également saluer tout particulièrement la présence des délégué-es des syndicats qui ont rejoint la fédération au cours des trois dernières années, ainsi que les représentants des « plus vieux » syndicats qui en sont à leur première présence à une instance de la fédération. Ne soyez pas intimidés par le décorum ni par la procédure : on veut vous entendre. Votre voix, comme celle de chaque délégué ici présent, est primordiale pour la vitalité de notre mouvement.

Avant d'ouvrir ce congrès, vous me permettrez de saluer la mémoire d'Yvon Major, décédé en début d'année. Yvon était président du Syndicat des travailleuses et des travailleurs des stationnements de Montréal. Quelques semaines plus tôt, Claire Bergeron, employée de bureau retraitée de la fédération au Saguenay–Lac-St-Jean, nous avait également quittés. Nos pensées vont à leurs proches.

Le comité exécutif de la fédération tient également à souligner les nombreuses années de service de Suzanne Côté, employée de bureau à St-Hyacinthe, de Jean Archambault, conseiller syndical à Montréal, Michel Trépanier, conseiller en Montérégie et André Cloutier, conseiller au Bas-St-Laurent. Ces salarié-es ont tous pris leur retraite au cours du dernier mandat. Nous leur souhaitons d'en profiter pleinement, ils l'ont amplement méritée!

* * * * *

Camarades, certaines réalités doivent être abordées de front. Inutile de faire l'autruche, la dernière année fut passablement difficile pour la CSN. À la suite d'une réorganisation majeure dans le réseau de la santé et des services sociaux – orchestrée par le « dictadocteur » en chef



du Québec, Gaétan Barrette – de multiples établissements de santé ont été fusionnés. En plus de concentrer les pouvoirs d'administration dans les mains du ministre, ces fusions ont entrainé des votes d'allégeance syndicale. Nous connaissons le résultat : la CSN a perdu près de 25 000 membres, entrainant une importante réflexion au sein de notre Confédération.

Fidèles à nous-mêmes, plutôt que de nous effondrer, salariés et élus de la CSN avons décidé de nous retrousser les manches : identifier les problèmes, poser le bon diagnostic et apporter les solutions appropriées.

Il serait naïf de notre part de penser que les problèmes rencontrés ne se limitent qu'aux seuls syndicats du secteur public de la CSN. En analysant l'état de situation des syndicats de la santé, nous réalisons que les mêmes problèmes existent dans nos syndicats du secteur privé. Disons-le clairement : nous sommes parfois plus présents dans nos bureaux que sur le plancher; malheureusement plus occupés à régler des problèmes individuels (griefs, arbitrages, SST, etc.) qu'à développer un rapport de force collectif; trop souvent empêtrés dans des discussions avec l'employeur pour régler des problèmes, certes légitimes, plutôt que de consolider la vie syndicale au sein de nos rangs. Loin de nous l'idée de ne pas prendre notre part du blâme. Élus et salariés de la fédération et des diverses composantes de la CSN avons aussi nos responsabilités dans cet état de fait.

Lors du dernier congrès de la CSN tenu en juin dernier, un plan d'action a été présenté afin de redynamiser la vie syndicale. La fédération et l'ensemble de ses syndicats ont été consultés au cours des derniers mois. Le travail ne peut pas s'arrêter ici : voilà pourquoi vous serez bientôt appelés par la CSN, la fédération et les conseils centraux à mettre en œuvre différents moyens pour rejoindre plus efficacement nos membres et renforcer notre force de frappe collective. Salarié-es et membres du comité exécutif, prenons l'engagement, au cours du prochain mandat, d'être plus présents dans les milieux de travail, d'aller à la rencontre des membres de la fédération et d'être encore plus à l'écoute de nos syndicats afin d'appuyer une réelle redynamisation de notre vie syndicale.

* * * * *

Les prochains mois seront particulièrement déterminants pour le Québec. Le 1^{er} octobre prochain, la population sera convoquée aux urnes afin d'élire le prochain gouvernement du Québec.

La Coalition Avenir Québec trône présentement au sommet des sondages. Nous surveillerons bien sûr la plateforme électorale qui sera mise de l'avant lors de la prochaine campagne, mais plusieurs ballons d'essai envoyés par François Legault au cours des dernières années n'ont rien de rassurant : abolition de la formule Rand, vote secret obligatoire au lendemain du dépôt d'une requête en accréditation; révision à la baisse des Normes et du Code du travail, etc.



Inspiré par la pensée magique, François Legault promet de pouvoir baisser les impôts tout en améliorant les services à la population. Il faudrait qu'on nous explique... Nous sommes plutôt d'avis qu'une baisse d'impôt ne peut se traduire que par un désinvestissement de l'État dans les services publics. Après des années d'austérité libérale, ce n'est clairement pas ce dont les Québécoises et les Québécois ont besoin.

De leur côté, les libéraux pensaient pouvoir s'en tirer en appliquant à merveille, il faut le reconnaître, la bonne vieille recette électorale : couper en début de mandat pour redistribuer les cadeaux à la veille des élections. Mais force est de reconnaître qu'ils y sont peut-être allés un peu trop fort. En limitant à ce point la croissance des dépenses publiques en début de mandat, les libéraux ont réussi à mécontenter de larges pans de la population : moins de services pour nos enfants en difficulté, moins de soins pour nos aînés en CHSLD, abolitions de postes et surcharges de travail pour les salariés du secteur public, baisse des prestations d'assistance sociale. Etc., etc., etc.

En voyant les libéraux à la traîne, dans les sondages, force est de reconnaître que la lutte contre l'austérité menée par la CSN et ses alliés syndicaux et progressistes a rempli son objectif : faire payer le prix à un gouvernement qui a eu la très mauvaise idée de s'attaquer aux services à la population et au modèle québécois.

De son côté, le Parti Québécois ne cesse de multiplier les esquives tactiques afin de retrouver la crédibilité qu'il a perdue auprès de l'électorat. Malgré certaines propositions progressistes, les dérives identitaires du PQ sèment la division, opposant les uns contre les autres, plutôt que de proposer un Québec ouvert et inclusif.

Québec solidaire continue à défendre la cause des travailleuses et des travailleurs et à proposer de réelles mesures de répartition de la richesse. Alors que QS pourrait faire quelques gains dans la région de Montréal, il est bien sûr illusoire de croire qu'il pourrait former le prochain gouvernement.

Le plus inquiétant demeure le fait que, tout comme lors des élections de 2014, la CAQ et le Parti libéral pourraient ensemble cumuler près de 65 % des suffrages. C'est donc dire que deux Québécois sur trois voteraient pour la droite et le centre droit.

Face à une telle situation, nous ne pouvons demeurer les bras croisés. Voilà pourquoi la CSN, lors de son congrès l'an dernier, nous a proposé un plan de match en prévision des prochaines élections. Nos syndicats étaient invités à formuler une ou quelques revendications politiques. Avec l'appui des conseils centraux de la CSN, c'est sur la base de revendications concrètes, bien ancrées dans la réalité de nos régions respectives, en fonction des défis économiques propres à chacun de nos secteurs économiques, que nous devrons interpeller, tout au long de l'été et lors de la campagne électorale, les candidats des différents partis. La prochaine élection



se jouera circonscription par circonscription : nous devons forcer les candidats à prendre de réels engagements afin de favoriser nos emplois, nos conditions de travail, nos services publics.

* * * *

Les défis pour les syndicats de la fédération ne s'arrêtent pas là.

Nous en parlons à chaque instance de la Fédération du commerce : les changements technologiques des dernières années modifient considérablement les habitudes de consommation de la population. Que ce soit dans l'agroalimentaire, dans la vente au détail, dans l'industrie financière ou dans l'économie touristique : tous nos secteurs sont directement touchés.

Dorénavant, un citoyen du Québec pourra contracter sur Internet une assurance sans même parler à un conseiller spécialisé; le Mouvement Desjardins, qui favorise les transactions en ligne, ferme ses points de service les uns après les autres, tant en milieu urbain que rural. Même les guichets automatiques sont mis au rancart. Bientôt, le service aux chambres de nos hôtels sera effectué... par des robots – c'est d'ailleurs le cas dans un hôtel de Montréal. Nos entrepôts sont de plus en plus manutentionnés par des bolides sur roues soi-disant « intelligents ». De premières épiceries sans caisses enregistreuses ont déjà vu le jour chez nos voisins américains. La 4^e révolution industrielle, prônant l'intelligence artificielle, la robotique et les possibilités de mise en réseau numériques, menacent directement nos emplois. Ceux des membres de nos familles, de nos voisins et de l'ensemble de nos concitoyens.

Certes, nous devons trouver les moyens de valoriser l'expérience *humaine* dans les différents secteurs de notre économie. Mais nous devrons aussi prendre acte de ces développements et nous adapter afin de justifier la présence de nos emplois. L'action syndicale, dans ce contexte, prend tout son sens. Nous aurons l'occasion de nous pencher sur ces enjeux importants au cours des prochains jours.

* * * * *

L'économie du Québec va plutôt bien. La croissance est au rendez-vous et le taux de chômage est à son plus bas – au point où les nombreuses raretés de main-d'œuvre constituent un véritable problème pour les entreprises où nous travaillons.

Nous aurions pu penser qu'un tel contexte serait favorable pour nos syndicats. Que nos employeurs auraient eu la bonne idée d'améliorer les conditions de travail afin d'attirer et de retenir la main-d'œuvre nécessaire à leur essor. Ou, minimalement, à promouvoir les conditions que nous avons âprement négociées afin de recruter de nouveaux salariés.



Ces employeurs, malheureusement, dorment au gaz. Ils préfèrent « patcher » à court terme en faisant appel aux agences de placement. Ou encore en limitant la prise de congé et de vacances pour nos membres afin de retenir de force les travailleuses et les travailleurs sur le plancher de leurs *shops*. De réelles mesures de détention de la main-d'œuvre.

Nous nous réjouissons que le gouvernement ait décidé en mars dernier, lors de sa proposition de révision de la Loi sur les normes du travail, de s'attaquer aux problèmes de relations de travail occasionnés par le recours aux agences de placement. Il est grand temps que soient traités sur un même pied employeur et agences dans l'octroi de bonnes conditions de travail pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs d'une même entreprise.

Néanmoins, le projet de réforme des normes du travail des libéraux est loin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Que ce soit en matière de salaire minimum, de prévisibilité des horaires de travail ou de conciliation famille-travail, le projet de loi ne va clairement pas assez loin. De plus, en protégeant les clauses « orphelin » qui existaient avant sa présentation à l'Assemblée nationale, ce projet de loi vient contredire la volonté de mettre définitivement un terme aux disparités de traitement en matière de régime de retraite ou d'assurance collective.

À ce jour, le gouvernement n'a pas cédé à la pression des employeurs, qui voudraient avoir toute la latitude pour déterminer comment les pourboires, dans le milieu de la restauration notamment, devraient être partagés entre l'ensemble des salariés d'une entreprise. Il faudra être vigilants, car il est certain que le lobby du patronat reviendra à la charge en voulant appauvrir les uns pour compenser les faibles salaires consentis des autres.

Soyez assurés que la Fédération du commerce et la CSN seront aux aguets, dès la reprise des travaux parlementaires à l'automne, pour nous assurer que la révision de la Loi sur les normes du travail reflète nos préoccupations et mette de l'avant une réelle amélioration de nos conditions de travail.

* * * * *

La semaine qui s'ouvre aujourd'hui s'annonce particulièrement chargée. De nombreux enjeux méritent notre attention et nos réflexions afin que nous puissions mettre en branle d'importants chantiers pour le mandat à venir.

Tout d'abord, le comité exécutif de la fédération vous proposera un plan de match afin de contrer la baisse du taux de syndicalisation du secteur privé au Québec. Comme toutes les autres organisations syndicales, notre fédération a vécu une légère décroissance de son membership au cours des dix dernières années, particulièrement attribuable à la fermeture de



certaines entreprises et à la baisse du nombre de requêtes de syndicalisation. Afin d'augmenter notre rapport de force, nous devons renverser cette tendance, et ce, dans toutes les régions du Québec. Chaque syndicat, chaque membre de la fédération peut y contribuer.

Ensuite, comme nous l'avons indiqué d'entrée de jeu, nous devons réfléchir sérieusement aux moyens qui nous sont offerts afin de redynamiser notre vie syndicale, et ce, dans l'ensemble de nos milieux de travail. Nous proposerons de nous doter d'un plan de match en la matière et de mettre à la disposition de l'ensemble de nos syndicats les outils nécessaires pour favoriser le développement de leur vie syndicale.

Lors de notre dernier conseil fédéral, il y a environ 18 mois, nous avons adopté la campagne 5-10-15 menée par la CSN. Il est temps de faire le point sur cette campagne, de s'approprier ces enjeux, mais également de prendre en considération les réalités spécifiques à nos différents secteurs d'activité. Le tout, bien entendu, en conformité avec les objectifs de la campagne : l'amélioration de la gestion de nos horaires et de l'organisation de notre vie personnelle, la prise en charge de nos obligations familiales et l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs que nous représentons.

Enfin, afin de remplir tous ces objectifs, il importe toujours de revenir à l'essentiel : comment augmenter notre rapport de force, élément clé dans l'amélioration de nos conditions de travail et de celles de nos semblables. Nous vous proposerons de nous pencher sur trois enjeux qui viennent parfois miner notre rapport de force : le recours à la sous-traitance et aux agences de placement, le phénomène de rareté de main-d'œuvre et les différents aspects de la révolution technologique qui a présentement cours dans l'ensemble de nos milieux de travail.

* * * * *

Camarades, mes collègues du comité exécutif et moi-même croyons que la semaine qui s'amorce sera riche en réflexions, en apprentissages et en propositions de pistes d'action concrètes. Nous vous souhaitons à toutes et à tous un excellent congrès.

Vive la Fédération du commerce! Vive la CSN!



Ordre du jour



Lundi, 28 mai 2018

10 h Inscriptions

10 h 30 Session d'accueil pour les nouveaux délégué-es

13 h Plénière

- Ouverture officielle du 51° Congrès de la Fédération du commerce (CSN) par le président, Serge Fournier
- Mot de bienvenue de Denis Beaudin, président du Conseil central de l'Estrie
- Nomination de la secrétaire d'appui
- Adoption du fonctionnement de la plénière
- Rapport du comité exécutif
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal du 50^e Congrès
- Nomination de la présidente et de la secrétaire des élections et explication de la procédure
- Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération
- Premier rapport verbal du comité des lettres de créance
- Rapport et recommandations du comité des statuts et règlements
- Présentation des invité-es

15 h Pause-santé

15 h 15 Plénière

- Présentation du plan sur la vie syndicale par Véronique De Sève, vice-présidente de la CSN
- Proposition du comité exécutif sur la VIE SYNDICALE
 - La vie syndicale, le cœur de notre action
- Allocution de Jacques Létourneau, président de la CSN

Ajournement

17 h Cocktail de bienvenue



Mardi, 29 mai 2018

9 h

- Deuxième rapport du comité des lettres de créance
- Rapport du bureau fédéral
- Rapport du groupe de travail sur les nouveaux modes d'organisation de nos syndicats
- Bilan et enjeux de syndicalisation par Marie Claude Hachey, conseillère syndicale au Service de syndicalisation
- Proposition du comité exécutif sur la SYNDICALISATION
 - À l'offensive dans toutes les régions

10 h 45 Pause

11 h Plénière

- Rapport sur la première résolution du 50° Congrès Les alliances intersyndicales
- Présentation de la mission intersyndicale du Syndicat des salariés de Barry Callebaut Canada inc. (Usine de Saint-Hyacinthe) (CSN) et de la Fédération du commerce (CSN)

12 h Dîner

13 h 30 Plénière

- Troisième rapport du comité des lettres de créance
- Présentation sur la rareté de main-d'œuvre par Christian Cyr, coordonnateur du CISP-CCGN¹ et Julien Laflamme, conseiller syndical au Service des relations du travail – module Recherche
- Proposition du comité exécutif sur le RAPPORT DE FORCE
 - Rareté de main-d'œuvre

¹ Comité interfédération du secteur privé – Comité de coordination générale des négociations



 Présentation de la plateforme Internet monsyndicat.org par Mathieu Murphy-Perron, conseiller syndical au Service des communications de la CSN

15 h 15 Pause

15 h 30 Plénière

- Rapport sur la cinquième résolution du 50^e Congrès Contrer la sous-traitance et les agences de placement
- Rapport sur la délocalisation par Christian Cyr, coordonnateur du CISP-CCGN

Proposition du comité exécutif sur le RAPPORT DE FORCE

- La sous-traitance et les agences de placement
- Présentation sur la révolution 4.0 par Christian Cyr, coordonnateur du CISP-CCGN

Proposition du comité exécutif sur le RAPPORT DE FORCE

- Révolution technologique

17 h 30 Ajournement



Mercredi, 30 mai 2018

9 h Plénière

Quatrième rapport du comité des lettres de créance

9 h 15

 Présentation de la campagne 5-10-15 par Christian Cyr, coordonnateur du CISP-CCGN et Julien Laflamme, conseiller syndical au Service des relations du travail – module Recherche

Proposition du comité exécutif sur la NÉGOCIATION

- Combattre la précarité et la pauvreté

10 h Pause-santé

10 h 15 Plénière

- Journées thématiques organisées par :
 - Comité des femmes
 - Comité santé-sécurité-environnement
- Journée thématique sur la relève syndicale

10 h 30

 Présentation sur la vie syndicale et le rapport de force par Jean-Noël Grenier, professeur agrégé, département des relations industrielles de l'Université Laval

12 h Dîner

13 h 30 Plénière

- Finances:
 - Présentation des états financiers FC 2015-2017
 - Rapport du comité de surveillance des finances
 - Présentation des états financiers du régime de soins dentaires au 31 décembre 2017
 - Rapport du comité de surveillance sur le régime de soins dentaires



15 h Pause-santé

Fin des inscriptions officielles au congrès Heure limite pour les questions de privilège Heure limite pour les mises en candidature

15 h 30 Plénière

- Cinquième et dernier rapport du comité des lettres de créance
- Rapport de la présidente des élections et les mises en candidature
- 16 h 15 Présentation des questions de privilège
 - Présentation des syndicats en conflit
 - Présentation de la rétrospective des luttes 2015-2018

17 h Ajournement



Jeudi, 31 mai 2018

) h	Assemblée sectorielle			
10 h	Pause-santé			
10 h 15	Retour en assemblées sectorielles			
11 h 45	Dîner			
	Élections au comité exécutif et au comité de surveillance des finances			
13 h 15	Plénière ■ Finances : • Présentation des prévisions budgétaires 2018-2020			
14 h 15	 Présentation de la mission du Centre d'histoire et d'archives du travail (CHAT) par Jacques Desmarais, secrétaire-trésorier et Jean Lortie, secrétaire général de la CSN 			
15 h	 Rapport de la présidente des élections 			
15 h 30	Pause-santé			
	Deuxième tour des élections, s'il y a lieu			
15 h 45	Plénière ■ Rapport de la présidente des élections (2 ^e tour, s'il y a lieu)			
16 h 45	Ajournement			
19 h 15	Souper et soirée de solidarité			



Vendredi, 1er juin 2018

9 h 30

- Proposition de concordance
- Proposition d'entérinement des représentantes et représentants du bureau fédéral
- Installation des membres du comité de surveillance des finances
- Installation des dirigeantes et dirigeants du comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN)
- Proposition de signature des effets bancaires de la Fédération du commerce (CSN) ainsi que pour le régime de soins dentaires FC

10 h

Les Zapartistes

12 h

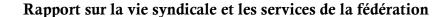
Mot de clôture du congrès

12 h 30

Clôture du congrès



Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération





Secteur 1 - Commerce de détail, de gros et services divers

Sous-secteur 1A - Magasins d'alimentation

Le début du mandat 2015-2018 s'est amorcé avec la fin de la dernière ronde de négociation coordonnée des magasins d'alimentation. Toutefois, l'étape du bilan, retardée par le changement de coordination, devrait être terminée d'ici la fin de l'année 2018.

Le litige avec Loblaw, concernant la fermeture de son entrepôt Armand-Viau à Québec et les trois magasins en Abitibi (Maxi Rouyn-Noranda, Provigo Témiscamingue et le Loblaws Rouyn-Noranda) s'est conclu par une entente qui fut acceptée par l'ensemble des syndicats.

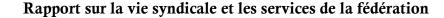
Malheureusement, à l'hiver 2017, nous avons subi une importante vague de révocation dans les différents magasins Couche-Tard. Il ne reste qu'une seule succursale qui ait gardé son certificat d'accréditation, soit celle de Saint-Liboire, en Montérégie. Le taux de roulement de personnel élevé et les stratégies d'embauche de Couche-Tard ont eu raison de nos efforts pour syndiquer ce milieu de travail.

Sous-secteur 1B - Magasins non alimentaire

Ce sont principalement les syndicats de librairies qui ont retenu l'attention dans ce sous-secteur.

La syndicalisation des librairies Raffin a permis à ces travailleuses et travailleurs d'obtenir davantage de respect de la part de leur employeur. La négociation d'une première convention collective a été difficile dans les deux établissements que détient l'employeur, mais nous avons réussi à conclure une entente. Contre toute attente, une deuxième convention a été conclue à la succursale sur la rue Saint-Hubert!

Les travailleuses et travailleurs de la librairie Martin ont eu une très mauvaise surprise lorsque leur employeur les a sauvagement mis en lock-out la veille de Noël 2016. Ce lock-out s'est terminé par une annonce de fermeture. En revanche, il est important de souligner qu'ils ne se sont pas laissés abattre par cette annonce de fermeture. Avec l'apport de MCE Conseils, qui a collaboré au montage financier et a trouvé le financement nécessaire afin de procéder à l'ouverture d'une nouvelle succursale de Martin BuroPLUS, les travailleuses et les travailleurs de la librairie Martin ont retrouvé un emploi. En effet, l'ensemble des travailleuses et travailleurs a été transféré dans cette librairie déjà syndiquée avec nous. Grâce à cette solution novatrice, personne n'a subi de réduction de ses conditions de travail et les emplois ont été sauvés.





Sous-secteur 1C - Entrepôt

La tendance de concentration des marchés en cours dans le sous-secteur des entrepôts s'est fait ressentir dans deux de nos syndicats ayant le même employeur, soit le STT de Sysco-Québec – CSN à Montréal et le STT de Distagro Boucherville - CSN. Au début de l'année 2017, l'employeur a annoncé qu'il allait regrouper trois de ses divisions en une seule à être opérée par l'entrepôt de Boucherville agrandi pour l'occasion. Nous avons réussi à obtenir une pleine reconnaissance de nos certificats d'accréditation. Le nouveau certificat couvrira l'ensemble des emplois que nous représentions déjà. Il faut se rappeler que l'établissement de Boucherville ne couvrait pas les salarié-es de bureau et ceux du transport. Il ne reste plus qu'à négocier les nouvelles listes d'ancienneté et la nouvelle convention unifiée.

Une annonce importance fut faite, soit l'acquisition du Groupe Jean Coutu par Metro. Pour l'instant, nous n'avons constaté aucun impact de cette transaction sur les travailleuses et travailleurs des deux entreprises, mais nous continuons de surveiller cette situation de près.

Sous-secteur 1D - Services divers

L'augmentation du nombre de syndicats de stationnement a principalement retenu l'attention dans ce sous-secteur. Ainsi, cinq nouvelles accréditations ont joint la fédération pour la région de Montréal. Au moment d'écrire ces lignes, une convention collective au centre d'appel était déjà conclue. Quant aux quatre autres accréditations de ce syndicat régional, les pourparlers visant une première convention collective s'annoncent positifs.

À la fin de l'année 2017, le milieu funéraire a également augmenté ses rangs avec l'arrivée du STT de la Coopérative funéraire des Deux-Rives - CSN dans la région de Québec. Ces travailleuses et travailleurs vont entreprendre leur première négociation sous peu.

Secteur 2 – Agroalimentaire

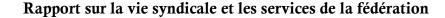
Représentation de la fédération dans le secteur agroalimentaire

Durant le mandat 2015-2018, la Fédération du commerce (CSN) a été représentée à différents événements dans le domaine de l'industrie agroalimentaire.

Tout d'abord, nous participons annuellement, avec nos syndicats affiliés du secteur, au Porc Show, événement réunissant tous les intervenants de la filière porcine. La fédération est également présente chaque année lors du congrès de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Nous avons assisté, en 2017, à une conférence sur la sécurité alimentaire ainsi qu'à certaines portions du pré-sommet sur l'alimentation du gouvernement provincial.

Finalement, David Bergeron-Cyr, vice-président de la fédération, siège au conseil d'administration du Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire





(CSMOTA). Celui-ci a pour fonction de définir et mettre en œuvre des stratégies répondant aux besoins de l'industrie de la transformation alimentaire en matière de promotion, de formation et de gestion des ressources humaines. Plus spécifiquement, dans les trois dernières années, le CSMOTA a fait la promotion du processus et des outils de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO) pour le métier de préposé-e en boucherie industrielle. Il a également développé une norme professionnelle et des outils d'apprentissage pour les opératrices et opérateurs en fabrication de produits laitiers, dont nous avons reçu la présentation en assemblée sectorielle. Finalement, il a organisé un colloque annuel sur la gestion des ressources humaines, auquel nous avons participé.

Sous-secteur 2A - Transformation des viandes

En mai 2017, plus de dix ans après la fermeture de l'usine Olymel à Saint-Simon, les travailleurs du ST d'Olympia (CSN) ont pu se prononcer sur un règlement complet des litiges toujours en cours. Au final, Olymel aura dû débourser plus de 9,4 millions de dollars en réparation pour la création illégale d'un quart de travail ainsi que la fermeture illégale de l'usine. Une nouvelle convention collective a été signée et une dizaine de travailleuses et travailleurs ont repris le travail dans l'établissement de Saint-Simon, qui est devenu un centre de distribution. L'un des plus long lock-out de l'histoire du Québec a ainsi pris fin.

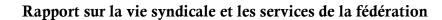
À quelques reprises au cours du mandat, des tentatives de relance ont eu lieu envers l'entreprise Groupe CNP, qui a fermé ses portes en juin 2014. Malheureusement, malgré notre participation et nos suivis, aucune hypothèse crédible de relance n'a vu le jour. Les travailleuses et travailleurs ont tout de même pu recevoir, grâce à des tractations avec l'assureur de l'entreprise, une partie des sommes qui ne leur avaient pas été versées au moment de la fermeture.

Sur une note moins heureuse, nous nous devons tout de même de mentionner qu'une fraude colossale a été commise dans un syndicat du sous-secteur. Cet événement déplorable est l'occasion pour nous tous de nous rappeler les bonnes pratiques en matière de trésorerie et l'importance de la rigueur budgétaire dans nos syndicats. Cela dit, les travailleuses et travailleurs de ce syndicat se sont retroussés les manches et notre équipe travaille en étroite collaboration avec la structure syndicale afin de remettre le syndicat sur les rails.

Sous-secteur 2B - Production alimentaire

Au printemps 2016, l'employeur Sucre Lantic présentait un projet de convention collective comportant d'importants reculs. Le 1^{er} juin, les travailleuses et les travailleurs déclenchaient une grève qui devait durer six jours. Au terme de leurs actions, les salarié-es ont maintenu l'ensemble de leurs avantages, en plus de faire des gains significatifs. Une victoire importante a été enregistrée aux dépens de l'employeur.

Un peu moins d'un an plus tard, à l'occasion du Congrès canadien du travail (CTC), les trois syndicats présents dans l'usine de Sucre Lantic à Montréal, accompagnés de la Fédération du





commerce (CSN), rencontraient des représentants des syndicats et des organisations syndicales de deux autres raffineries de sucre canadiennes. Une alliance intersyndicale est née, regroupant les plus importantes raffineries de sucre au Canada qui contrôlent la quasitotalité de la production nationale de sucre de canne.

Les camarades du STT de la Brasserie Labatt (CSN) profitent également, depuis plusieurs années, d'une alliance avec d'autres brasseries canadiennes. Cependant, c'est plutôt grâce à la présentation de leur campagne *Santé à l'environnement* aux congrès des conseils centraux, à quelques conseils fédéraux ainsi qu'au conseil confédéral que ce syndicat a attiré l'attention au cours du dernier mandat.

L'année 2017 aura été forte en émotions pour le Syndicat des travailleurs(euses) de Distribution Multi-Marques-Laval - CSN alors que deux événements importants ont façonné leur vie syndicale. Premièrement, l'employeur a décrété un lock-out le 1^{er} avril 2017. Ce geste sauvage l'était d'autant plus que les négociations allaient bon train dans ce dossier. Il aura fallu presque quatre semaines à l'employeur pour entendre raison et permettre une entente de principe. Bien que le règlement de la convention collective ait été très satisfaisant, les événements entourant le lock-out (congédiements multiples, briseurs de grève, mépris systématique de l'employeur) ont laissé des blessures qui peineront à guérir.

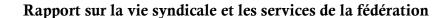
Par la suite, les travailleuses et les travailleurs ont pu savourer une victoire douce-amère, alors que l'employeur versera finalement au régime de retraite, les sommes qu'il refusait de verser depuis 2002. C'est après 15 ans de litige devant les tribunaux, impliquant Retraite Québec, le fiduciaire du régime de retraite (BCTM) et l'employeur, que cette saga se termine enfin.

Pour terminer, en octobre 2017, des représentants du Syndicat des salariés de Barry Callebaut Canada inc. (Usine de Saint-Hyacinthe) (CSN) et de la Fédération du commerce (CSN) ont participé à une mission intersyndicale en Belgique et en France. Le but était de créer des liens avec les travailleuses et les travailleurs européens de cette multinationale. Plusieurs informations pertinentes ont été échangées et la création de ces nouveaux canaux de communication améliore grandement le rapport de force de l'ensemble des travailleuses et travailleurs de l'usine située sur la rive-sud de Montréal.

Secteur 3 - Finances

Sous-secteur 3A – Mouvement Desjardins

Le début du mandat 2015-2018 a été marqué par des demandes de recul de la part de la partie patronale, principalement au niveau des primes de séparation. Au cours du mandat, nous avons pu constater le nouveau modèle Desjardins avec ses centres de services partagés. Avec l'élection de Guy Cormier à la tête du Mouvement Desjardins, c'est une série d'autres changements que les travailleuses et les travailleurs de ce secteur s'attendent à vivre.





Plus d'une quinzaine de conventions collectives sont arrivées à échéance en 2017. L'enjeu de négociation de ces syndicats consiste notamment à l'harmonisation complète de leurs conditions de travail avec le reste du Mouvement Desjardins. Encore une fois, le modèle d'évaluation du rendement est porté à changer.

Du côté de la fédération du commerce, nous réfléchissons, depuis le début de l'année 2017, à une nouvelle initiative dans ce sous-secteur. Elle implique à la fois les conseillères et conseillers de la fédération et les membres du comité de liaison. Dans un premier temps, un mandat de recherche a été confié à MCE Conseils afin de dresser le portrait de la situation actuelle dans le secteur financier et de sonder l'ensemble de nos membres. Dans un deuxième temps, l'équipe de conseillères et de conseillers de la fédération a élaboré différentes clauses de convention collective qui seront soumises aux syndicats locaux afin d'être adoptées et incorporées dans les projets de négociation au cours des prochaines semaines. Dans un troisième temps, une tournée d'enracinement des demandes communes de négociation et des enjeux partagés par ces syndicats sera effectuée à l'aide d'une présentation de MCE Conseils ainsi que des membres du comité de liaison et des conseillères et conseillers syndicaux.

L'objectif de cette démarche est de tenter de retrouver une unité dans le secteur des caisses, d'être en mesure de faire des percées dans les conventions collectives pour ainsi nous distinguer des conditions de travail des milieux non-syndiqués et de redynamiser la vie syndicale.

Sous-secteur 3B – Institutions financières

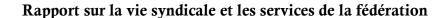
Du côté du secteur financier, il faut souligner la fusion des différentes filiales de SSQ en une seule entité légale. Nous suivrons le développement des effets que cette fusion aura sur nos syndicats affiliés. Pour l'heure, cela nous a permis d'accueillir 120 membres supplémentaires dans nos rangs.

Du côté législatif, le projet de loi 141 du gouvernement provincial apportera des grandes modifications dans le secteur des finances, mais plus spécifiquement concernant la vente d'assurances en ligne. Nous surveillerons ce dossier de près.

Secteur 4 - Tourisme

Sous-secteur 4A - Hôtellerie:

La 9° ronde de négociation coordonnée s'est conclue au début de l'été 2017. Encore une fois, nous pouvons dire que cette ronde de négociation fut couronnée de succès. Nous avons réussi à atteindre nos objectifs pour nos quatre demandes de plateforme. Nous nous devons de saluer la détermination et la solidarité de ces travailleuses et ces travailleurs qui ont su se mobiliser afin d'atteindre ces résultats. Nous ne pouvons passer sous silence le lock-out survenu une semaine avant Noël à l'Hôtel Gouverneur Place Dupuis. Les travailleuses et les travailleurs





de l'Hôtel Classique, de l'Hôtel Bonaventure et l'Hôtel Pur se sont également butés à la même médecine de la part de leur employeur.

Malheureusement, nous avons dû tourner une page d'histoire avec les travailleuses et les travailleurs des syndicats de l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe et l'Hôtel Maritime Plaza à Montréal qui ont subi une fermeture lors de la ronde de négociation de 2012. Dans ces deux syndicats, ils nous étaient impossible de faire suivre nos certificats d'accréditation puisqu'ils ont subi un changement de vocation empêchant l'application de l'article 45 du Code du travail qui prévoit que le changement d'employeur par vente ou concession totale ou partielle d'une entreprise n'invalide pas l'accréditation.

Sous-secteur 4B - Loisirs

Une rencontre des stations de ski s'est tenue à la fin de l'automne 2017. Nous avons pu traiter de divers sujets concernant leurs réalités. Cette rencontre fût un succès et nous avons la volonté d'en faire un rendez-vous annuel.

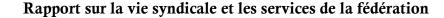
De plus, nous avons eu le plaisir d'accueillir un nouveau syndicat dans ce sous-secteur, le STT de Échappe-toi Montréal – CSN, une entreprise de jeux d'immersion. Ce type d'entreprise est en pleine effervescence actuellement au Québec. Nous espérons que leur convention collective servira à syndiquer d'autre type d'entreprises de ce genre.

Sous-secteur 4C - Restauration

Pour ce qui est du sous-secteur de la restauration, nous avons continué la syndicalisation des restaurants végétaliens. Nous désirons souhaiter la bienvenue au Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Aux Vivres – CSN, situé à Montréal, qui sont actuellement en négociation de leur première convention collective. Au moment d'écrire ces lignes, ils n'avaient toujours pas conclu de convention collective, mais ils intensifiaient leurs moyens de pression pour faire comprendre à l'employeur qu'ils sont déterminés à améliorer leurs conditions de travail.

De plus, un tout nouveau syndicat a vu le jour, soit le Syndicat des employé-es de la restauration (CSN) dont les premiers membres à avoir joint les rangs de ce syndicat sont les travailleuses et les travailleurs de Burger King à Granby. Ce syndicat fait partie du projet pilote que le groupe de travail sur les nouveaux modes d'organisation de nos syndicats a mis sur pied. Nous sommes confiants que ce tout nouveau syndicat et cette nouvelle approche permettront à plusieurs travailleurs et travailleuses de joindre la fédération.

Finalement, les activités ont repris au Mount Stephen Club après près de 5 ans de fermeture. L'employeur fait tout en son pouvoir pour nuire au syndicat en place. D'ailleurs, une multitude de recours juridiques sont en cours contre cet employeur malhonnête et antisyndical.





Résolution 1 – Les alliances intersyndicales

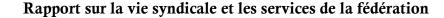
La fédération a travaillé de concert avec plusieurs autres organisations syndicales au cours de ce mandat. Des syndicats ouvriers ou agricoles, québécois, canadiens et européens. Certaines de ces collaborations ont été un franc succès et d'autres moins.

Au Québec, dans le cadre de la campagne de valorisation de la bouteille de bière brune, nous avons collaboré avec les TUAC, les Teamsters et les Métallos. Malgré un certain succès quant à la campagne, notre collaboration s'est effritée avec la section locale 501 des TUAC et Teamsters Canada. Sans surprise, nous avions des divergences d'opinions quant à l'évolution du dossier. Étant convaincus que nous devions avoir des alliés, nous avons relancé une nouvelle campagne avec le syndicat de la SAQ de la CSN, qui partage nos préoccupations quant aux enjeux du recyclage du verre, ainsi qu'avec les Métallos qui représentent les travailleurs de l'usine qui fabrique la bouteille brune. C'est avec optimisme que nous envisageons donc la suite des choses.

Aussi, dans l'intérêt des syndicats affiliés qui représentent les travailleuses et les travailleurs d'Olymel, nous continuons d'entretenir des relations cordiales avec la section locale 1991-P des TUAC. Cette section locale représente beaucoup de travailleurs chez Olymel. Un canal de communication entre nos deux organisations syndicales nous permet d'échanger de façon efficace des informations stratégiques.

Nous avons également assisté de façon annuelle au congrès de l'Union des producteurs agricoles (UPA) en plus d'échanger avec plusieurs de leurs fédérations. Nous siégions avec l'UPA à différents forums comme la Coalition pour la souveraineté alimentaire. Il est important de noter que nous partageons les mêmes préoccupations que l'UPA quant au maintien du système canadien de gestion de l'offre pour le lait, les œufs et la volaille. Dans un contexte politique où notre pays est concerné dans la négociation de plusieurs accords de libre-échange, il est fort opportun d'avoir des alliés qui partagent nos positions politiques sur ces enjeux qui concernent plusieurs syndicats affiliés à la fédération.

Au Canada, nous avons pu compter sur l'aide de la section locale 75 de UNITEHERE lorsque nous avons occupé le siège social de Canada Bread dans le dossier du régime de retraite des membres du syndicat de Multi-Marques de Montréal. Ils étaient à nos côtés lorsque nous avons occupé les bureaux de l'employeur, en plus de nous avoir aidés à organiser cette mobilisation. Toujours du côté canadien, nous avons organisé une rencontre historique pour les travailleuses et les travailleurs des raffineries de sucre canadiennes. En effet, nous avons réuni, pour une première fois, les trois syndicats représentant les travailleuses et les travailleurs des raffineries de Montréal, Vancouver et Toronto. Les syndicats présents pour les deux autres raffineries étaient UNIFOR et Retail Wholesale Union. Nous avons organisé cette rencontre en marge de l'assemblée du Congrès du travail du Canada. Nous avons donc profité de l'occasion pour participer, comme observateur, pour une toute première fois pour notre





fédération, à cette assemblée qui regroupait près de 3 000 déléguées représentant plus de 3 millions de travailleuses et travailleurs canadiens.

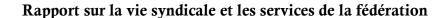
Du côté européen, afin de renforcir le rapport de force du Syndicat des salariés de Barry Callebaut Canada inc. (Usine de Saint-Hyacinthe) (CSN), nous avons tissé des liens fraternels avec les travailleuses et les travailleurs des usines de Gravelines et de Meulan en France ainsi qu'avec ceux de la plus importante usine des Barry Callebaut à travers le monde, soit celle de Wieze en Belgique.

Toutes ces expériences furent en très grande majorité des réussites. Nous nous permettons d'affirmer que l'union fait la force également avec les travailleuses et les travailleurs des autres organisations syndicales en Amérique du Nord. Il n'est pas toujours facile, pour une organisation comme la nôtre, de s'affranchir de plusieurs préjugés que nous entretenons à l'égard du restant du mouvement syndical canadien et américain. Après tout, une grande partie des syndicats de notre fédération sont nés de l'insatisfaction des travailleuses et des travailleurs de plusieurs de ces organisations syndicales. Toutefois, force est de constater que certaines de ses organisations ont évolué et que nous devons le faire aussi. Dans un monde où les employeurs sont des adversaires de plus en plus coriaces et avec un taux de syndicalisation en décroissance, s'isoler idéologiquement et syndicalement ne ferait que limiter notre efficacité à défendre les droits des travailleuses et des travailleurs que nous représentons.

Résolution 2 – Syndicalisation

Depuis notre dernier congrès, nous pouvons affirmer que notre fédération a continué d'être proactive en matière de syndicalisation. D'autres fédérations ont suivi notre exemple et ont également commencé à changer leur façon de faire avec le service de syndicalisation de la CSN. Une collaboration plus étroite ainsi qu'une plus grande utilisation des ressources militantes en sont quelques exemples.

En effet, depuis le dernier congrès, la CSN a déposé plus de 40 requêtes en accréditation uniquement pour des syndicats affiliés à notre fédération. Plus précisément, nous avons syndiqué plus de 1200 travailleuses et travailleurs qui sont répartis dans 26 nouveaux syndicats ou ont été regroupés à des unités existantes pour créer 10 nouvelles sections. Plusieurs camarades ont fait partie de « l'équipe de clôture » qui a travaillé sur le terrain afin de recruter plus de contacts. De plus, une cinquantaine de militantes et militants de la FC faisant partie des agents multiplicateurs de syndicalisation (AMS) ont également contribué à ce succès. Toutefois, nous constatons que nous allons devoir travailler encore plus fort. Nous avons gagné de nouveaux membres mais nous en avons également perdu. L'arrivée de ces nouveaux membres nous aura permis, à toute fin pratique, de maintenir notre membership au même niveau. Nous avons perdu plus de 1100 membres, issus de 37 accréditations. Une des principales raisons qui explique cette situation est le nombre important de fermetures d'établissements. Toutefois, nous ne pouvons passer sous silence que nous avons aussi perdu des membres par révocation, par désaffiliation et par maraudage. Depuis les pertes





importantes qu'a connues la confédération à la suite du maraudage dans le secteur public, certains syndicats du secteur privé de la FTQ sont de plus en plus agressifs lors des périodes de maraudage. Presque tous nos syndicats sont visités de façon systématique par un recruteur provenant d'un syndicat affilié à la FTQ.

D'autres facteurs influencent également la fluctuation du membership. Certains milieux de travail vivent une décroissance du nombre d'emplois due à l'automatisation, à l'arrivée de nouveaux moyens technologiques et à l'augmentation des cadences de travail. D'un autre côté, des syndicats provenant du domaine de la transformation des viandes et du secteur des entrepôts, ont vu leur membership augmenter après l'embauche de centaines de nouvelles travailleuses et de nouveaux travailleurs. Des investissements importants au sein de leurs entreprises ont également été constatés.

Au cours des trois dernières années, nous avons constaté qu'il existe un déséquilibre quant à l'intensité des travaux de syndicalisation dépendamment des régions. En effet, certaines régions ont été très actives, tandis que d'autres ont été pratiquement inactives pendant plusieurs années. La proposition qui sera soumise au présent congrès se voudra une solution à cette situation.

Voici la liste des nouveaux syndicats affiliés à la fédération ainsi que les nouvelles sections qui se sont jointes à des syndicats déjà existants :

N° syndicat	Nom du syndicat	Membres
02-25-160	STT des Marchés d'aliments naturels Tau de Brossard – CSN	39
02-09-667	STT de COOPSCO Aménagement – CSN	4
02-09-670	STT de Newrest Servair Montréal – CSN	60
02-02-073	STT de l'Hôtel Motel La Caravelle – CSN	24
02-22-022	Syndicat des inséminateurs et services à la ferme du C.I.A.Q. – CSN	198
02-11-360-19	STT de Service Vinci Park – CSN, Place Québec	8
02-11-360-20	STT de Service Vinci Park – CSN, section 880 Chemin Sainte-Foy	8
02-11-360-21	STT de Service Vinci Park – CSN, section 79, Boul. René-Lévesque	5
02-11-360-22	STT de Service Vinci Park – CSN, section 577 Boul. des Galeries	6
02-09-673	STT de MON-TEX – CSN	11
02-13-236	STT du Supermarché Mellon – CSN	115
02-09-677	SEE de la Librairie Raffin Plaza Saint-Hubert – CSN	10
02-11-118-03	STT des restaurants St-Hubert (CSN), section Succursale Ste-Anne de Beaupré	57
02-11-372	STT de l'Hôtel Classique - CSN	67
02-02-065-06	Syndicat régional des salariées des Caisses Desjardins de la Côte-Nord – CSN, section Caisse d'économie Desjardins des employés d'Alcoa-Manic-McCormick	9
02-09-681	SE d'Air Algérie - CSN	4
02-09-565	STT Les Brasseurs – CSN	60
02-08-094	Syndicat Régional des travailleuses et travailleurs des Caisses Desjardins des Laurentides – CSN	40
02-26-089	STT de Clean International inc CSN	40
02-09-103-03	STT de l'Hôtel Reine Elizabeth – CSN, section de la réception	20
02-09-685	STT de la Boulangerie Première Moisson - CSN	59



Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération

N° syndicat	Nom du syndicat	Membres
02-09-689	STT de la Tour Cartier – CSN	15
02-25-168	STT des Marinas de Sorel – CSN	20
02-11-373	STT du Jardin Mobile des Halles de Sainte-Foy – CSN	15
02-09-689-01	STT de la Tour Cartier – CSN, section Place Peel	8
02-09-521	STT de Iron Mountain – CSN	90
02-09-694	STT de Matt et Nat – CSN	10
02-11-375	STT de Pharmacie de Québec – CSN	16
02-09-634	STT de Apple Express – CSN	12
02-09-699	STT de Échappe-toi Montréal – CSN	35
02-09-698	STT du Motel Idéal – CSN	25
02-09-620	STT d'Aux Vivres – CSN	60
02-09-527-01	STT du stationnement de Montréal (CSN), section bureau	7
02-12-052	Syndicat du personnel Desjardins de la Matapédia (CSN)	51
02-09-527-04	STT des stationnement de Montréal (CSN), section 2001 (Place Mercantile)	3
02-09-527-08	STT des stationnement de Montréal (CSN), section Le Nordelec	2
02-09-706	STT des Croisières AML – CSN	85
02-09-700	STT de Lallemand Solutions Santé – CSN	60
02-09-527-10	STT des stationnements de Montréal – CSN, section CUSM – Hôpital Général de Montréal – Hôpital Royal Victoria	41
02-11-377	STT de la Coopérative funéraire des Deux Rives – CSN	100
02-09-527-11	STT des stationnements de Montréal – CSN, section Reine Élisabeth	15
02-25-173	SE de la restauration – CSN, section Burger King de Granby	20
02-12-109	STT de Metro Trois-Pistoles – CSN	35
02-09-565-01	STT Les Brasseurs RJ – CSN, section Québec	3

Résolution 3 – La relève syndicale

Les 6 et 7 décembre 2017 ont été l'occasion de tenir une deuxième journée thématique sur l'implication des jeunes dans le syndicalisme. Avec la collaboration du comité national des jeunes de la CSN, nous avons organisé un événement où plusieurs invité-es ont pu venir discuter avec les militants et militantes présents, dont Jean-Noël Grenier, professeur au département des relations industrielles à l'Université Laval et Gabriel Nadeau-Dubois, député de Gouin, Québec Solidaire. Bien que nous souhaitions rejoindre plus de jeunes militants avec cette initiative, nous croyons que ces deux journées ont été appréciées de tous.

Les propositions adoptées par le 50° Congrès de la Fédération du commerce (CSN) se retrouvent en annexe de ce rapport.

Résolution 4 – Association basée sur l'adhésion individuelle

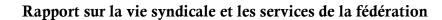
Malgré nos efforts à faire avancer ce dossier, nous avons dû constater l'échec de notre projet. Nous vous rappelons que cette résolution est dans la continuité des alignements du congrès de la CSN de 2014. Nous avions dès lors commencé nos travaux et nous avions adopté une résolution lors du 50° Congrès de la fédération en 2015 concernant la création d'une association basée sur l'adhésion individuelle pour les travailleuses et les travailleurs de Couche-Tard. Après maintes rencontres avec la CSN, nous avons au final constitué l'association sur la base d'un organisme à but non lucratif, établi des statuts et règlements,



Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération

créé un logo, défini un panier de services et lancé un site Internet pour l'association qui portait le nom de « Couche-Tard c'est nous! ». Nous vous rappelons que nous avions comme double objectif de défendre les droits des travailleuses et des travailleurs non syndiqués de Couche-Tard en plus de tenter de relancer la campagne de syndicalisation traditionnelle qui s'était essoufflée depuis déjà quelque temps. Toutefois, force est d'admettre que nous avons échoué sur nos deux objectifs. Nous avons tenté de faire connaître l'association auprès des travailleuses et travailleurs non syndiqués de différentes façons, près d'une centaine de dépanneurs furent visités à cette fin. Malheureusement, à peu près aucun travailleur n'est entré en contact avec nous afin d'adhérer ou de solliciter l'aide de l'association.

De plus, comme nous vous l'avions indiqué lors du dernier conseil fédéral de novembre 2016, une vague de révocation des accréditations a réussi pour cinq des six accréditations que les syndicats régionaux de Couche-Tard détenaient. En effet, seul le STT des Couche-tard de la Montérégie - CSN a réussi à garder une de ses deux accréditations soit celle du dépanneur de Saint-Liboire. Dans les faits, la vie syndicale dans la majorité des syndicats était à peu près inexistante ou dysfonctionnelle. Le départ de nos militantes et militants, le taux élevé de roulement de personnel et la difficulté d'adaptation des services de la fédération à cette réalité particulière furent sans contredit des raisons expliquant la perte de plusieurs des accréditations.





Un des éléments qui selon la fédération n'est pas étranger à notre échec concernant l'association basée sur l'adhésion individuelle est sans doute le temps écoulé entre la conclusion des conventions collectives, le règlement de l'ensemble des recours juridiques et le lancement de l'association. Au fil du temps et pour différentes raisons, les travailleuses et les travailleurs militants avec qui nous avions gagné les campagnes de syndicalisation, avec qui nous avions manifesté devant les différents commerces de Couche-Tard, aux sièges sociaux de Laval et lors d'une assemblée des actionnaires, pour ne nommer que quelques une des actions, ont cessé leur implication à l'exception de quelques irréductibles du dépanneur de Saint-Liboire. Lorsque nous avons débuté notre association, la conjoncture favorable était malheureusement disparue. Cet élément, qui aurait pu être évité s'il nous avait été possible de démarrer plus rapidement l'association, voire de le faire simultanément au meilleur de la campagne de Couche-Tard, nous aurait possiblement donné de meilleures chances de réussite. Ceci étant dit, n'oublions pas que les gains obtenus lors de négociation des conventions collectives des six succursales de Couche-Tard ont été étendus aux cinq milles salarié-es de Couche-Tard à travers le Québec. C'est une autre démonstration que le syndicalisme bénéficie à l'ensemble des travailleurs incluant les non-syndiqués.

Résolution 5 – Contrer la sous-traitance et les agences de placement

Le recensement des agences dans nos milieux de travail :

Beaucoup de travail a été effectué en lien avec cette proposition Un travail de moine fut accompli par le stagiaire de l'époque à la fédération. En effet, il a recensé l'ensemble des syndicats de la fédération où l'employeur faisait appel à du personnel d'agence. Pour ce faire, l'ensemble des conseillères et conseillers de la Fédération du commerce ont rempli un questionnaire sur le sujet. Les questions qui furent posées sont :

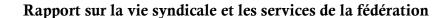
- 1- Est-ce qu'il y a présence d'agences de placement dans votre milieu de travail?
- 2- Quel est le nom de ou des agences de placement présentes dans votre milieu de travail?
- 3- Dans quelles circonstances l'employeur fait-il appel à des agences de placement?

En plus, de cette cueillette d'information, une recherche sur chacune de ces agences a été effectuée en avril 2016 afin d'avoir le portrait complet des services offerts.

Voici ce que nous pouvons en tirer :

Des agences de placement sont présentes dans plus de 63 syndicats de la fédération, soit une proportion de près de 26 % des syndicats de la Fédération du commerce, ce qui est non négligeable.

Environ 35 agences différentes offrent des services de personnel de tout ordre dans nos syndicats, tels que : réceptionnistes, caissiers, sauveteurs, valets de stationnement, préposés aux chambres, salariés travaillant en cuisine, bouchers, agents de sécurité, aides-boulangers,





salariés du département de la maintenance, chauffeurs de camion et de chariot élévateur, ainsi que pour du travail manuel d'emballage, pour pourvoir des postes de journaliers et pour des travaux de sanitation.

Tous les secteurs de la fédération sont touchés par l'usage des agences de personnel. Les principaux motifs d'utilisation de ces agences sont le recrutement du personnel régulier ou temporaire pour pallier à un surcroît passager de production et pour combler des absences de personnel (vacances, congés, libérations syndicales, etc.).

Analyse de nos clauses de convention collective au sujet des agences de placement et de la sous-traitance :

Une fois ce travail effectué, nous avons travaillé en collaboration avec le Service de soutien à la négociation. Leur mandat était de faire le portrait de nos clauses de protection à ce sujet. Plus de 244 conventions collectives furent analysées et parmi celles-ci, nous retrouvons 42 conventions collectives encadrant le personnel de placement et 171 conventions ayant des clauses de sous-traitance ou de sous-contrat.

En effet, ce n'est pas toutes les conventions collectives qui encadrent ce type de salarié-es, puisque près de 26 % de nos syndicats affirment avoir des agences de placement dans leur milieu de travail alors que seulement 17 % de nos conventions sont pourvues de dispositions à ce sujet.

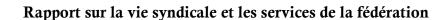
Voici les constats qui ressortent de cette analyse :

Échantillon représentatif:

- Les 244 conventions collectives provenant de la FC représentent un échantillon très représentatif.
- Il y a clairement des lignes de secteurs définies pour les deux types de clauses, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire (transformation) et l'hôtellerie.

Clause de sous-traitance :

- D'un point de vue général, les clauses de sous-traitance sont inégales. Certaines exigent de l'employeur qu'il se conforme à une procédure assez stricte, et d'autres ne vont pas assez loin dans la recherche de solutions de rechange à la sous-traitance ou dans l'obligation de partage d'informations lorsqu'elle est inévitable.
- Il y aurait lieu de corriger un très grand nombre de conventions collectives afin d'avoir toujours l'expression « travail à forfait, contrats et sous-contrats » dans le titre et le libellé de la clause afin de se prémunir d'une interprétation différente selon les circonstances et les jugements des arbitres de griefs.





- Les clauses de sous-traitance auraient avantage à être situées dans la section « Reconnaissance et juridiction » dans les conventions collectives, ce qui n'est pas toujours le cas. Il faudrait présenter ces clauses comme étant une permission que le syndicat accorde à l'employeur et non pas un droit qui lui appartient.
- Bien peu de conventions possèdent une clause de comité paritaire de sous-traitance.

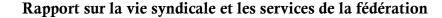
Agence de placement :

- Les clauses de convention collective qui traitent des agences de personnel sont toutes aussi inégales que celles touchant la sous-traitance. Certaines sont permissives et d'autres plus strictes quant à la possibilité d'y avoir recours. Peu d'entre elles interdisent formellement l'utilisation de personnel provenant d'une agence.
- Quand la permission est donnée à l'employeur d'avoir recours au service de placement (agence), certaines clauses prévoient une cotisation syndicale à payer au syndicat. Il y a lieu de questionner si cette mesure empêche ou non le recours à des salarié-es d'une agence.
- Peu de clauses prévoient une obligation de rendre des comptes au syndicat de l'utilisation, de la durée, de la fréquence, entre autres, des salarié-es provenant d'une agence de placement temporaire.

En conclusion, la quasi-totalité de la proposition fut accomplie. L'enquête sur les entreprises offrant des services de sous-traitance et d'agence de placement fut réalisée. L'examen de nos conventions collectives au sujet des clauses sur le sujet fut effectué. Le comité interfédération du secteur privé (CISP) a pris en charge la portion de la délocalisation des entreprises et nous soumettra un rapport de ses travaux dans le cadre du présent congrès.

Il n'est pas souhaitable de développer une clause type à ce stade, car les disparités entre nos clauses de convention sont trop grandes. Avant de pouvoir espérer négocier une clause type dans nos conventions collectives, nous devrions nous donner comme objectif d'améliorer nos clauses à ce sujet, d'uniformiser l'usage des termes en respectant certains principes de rédaction et de standardiser ce type de clause dans nos conventions.

C'est pour ces raisons que nous devons continuer nos travaux à ce sujet et une proposition sera soumise lors de ce congrès.





Résolution 6 – Formation tout au long de la vie

Après consultation auprès de l'équipe provinciale, la fédération a fourni à la CSN une liste de syndicats ayant un potentiel pour développer des projets. Le Service des relations du travail de la CSN a entamé des démarches auprès de onze de ces syndicats. Les projets portaient autant sur la francisation que sur la formation pour les compétences de base. Les syndicats provenaient de différents secteurs et de différentes régions à travers le Québec. Malheureusement, malgré la pertinence et l'importance de ces formations pour les travailleuses et les travailleurs, peu de ces syndicats ont complété leur démarche avec la CSN. En fait, dans deux cas, l'employeur a entamé un projet avec Emploi Québec sans impliquer les syndicats. Dans d'autres situations, après avoir fait une présentation aux ressources humaines et au syndicat, le projet a été abandonné. Malgré l'intérêt, il manquait de participantes et de participants ou ce n'était pas une priorité pour le syndicat. Dans certains endroits, des relations de travail difficiles ne permettaient pas la mise en place de telle formation.



ANNEXE

Résolution 1 – Le rapport de force

1. Alliances intersyndicales

Attendu les nombreuses attaques au mouvement syndical;

Attendu la diminution de notre rapport de force dans plusieurs de nos négociations de conventions collectives;

Attendu le besoin de renouveau dans nos stratégies syndicales;

Attendu que le 64e Congrès de la CSN a adopté une proposition concernant les alliances intersyndicales;

Le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) propose :

⇒ Que la Fédération du commerce (CSN), soutenue par la CSN, développe, selon les besoins, des alliances intersyndicales au Québec, au Canada et à l'international avec des organisations qui partagent notre vision combative du syndicalisme. De plus, que ces alliances aient comme objectif d'améliorer le rapport de force des syndicats affiliés à la fédération dans leurs négociations.

2. Syndicalisation

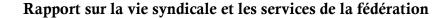
Attendu l'importance pour le rapport de force de nos syndicats affiliés d'avoir un pourcentage élevé de travailleuses et de travailleurs syndiqués dans le secteur privé;

Attendu que nous connaissons une diminution de notre membership;

Attendu que le 64e Congrès de la CSN a adopté une proposition visant à accroître la syndicalisation dans le secteur privé;

Le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) propose :

⇒ Que la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN accentue ses travaux en matière de syndicalisation. De plus, que la fédération continue à défendre et promouvoir des stratégies de syndicalisation proactives dans sa collaboration avec le Service de syndicalisation.





3. La relève syndicale

Attendu les défis que les syndicats affiliés ont à relever pour s'assurer d'une relève syndicale;

Attendu le succès de la Journée thématique sur le syndicalisme et les jeunes qui s'est tenue les 9 et 10 octobre 2014;

Le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) propose :

⇒ Que la Fédération du commerce (CSN) organise de nouveau une journée thématique sur les jeunes et la relève syndicale au cours du prochain mandat.

4. L'association basée sur l'adhésion individuelle

Attendu l'engagement de la fédération et de la CSN depuis quatre ans afin de défendre les travailleures et travailleurs de Couche-Tard;

Attendu la menace imminente de la révocation de nos six accréditations chez Couche-Tard;

Attendu que nous devons relancer d'une nouvelle façon la campagne de syndicalisation chez Couche-Tard;

Attendu la proposition adoptée lors du 64e Congrès de la CSN;

Le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) propose :

⇒ Que la Fédération du commerce (CSN), appuyée par la CSN, soutienne la création d'une nouvelle association pour les employés de Couche-Tard non syndiqués basée sur l'adhésion individuelle.

La protection de nos emplois

5. Contrer la sous-traitance et les agences de placement

Attendu que cette problématique touche l'ensemble des secteurs de la fédération;



Rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération

Attendu que la sous-traitance et les agences de placement sont des menaces certaines à notre pouvoir de négociation afin d'améliorer nos conditions de travail;

Attendu que le 64e Congrès de la CSN a adopté une proposition visant à lutter contre la soustraitance et les agences de placement;

Le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) propose :

- ⇒ Que la Fédération du commerce (CSN), soutenue par le Service des relations du travail module soutien à la négociation de la CSN, analyse les différentes clauses de convention collective au Québec concernant les agences de placement et la sous-traitance afin de développer une clause type pour les syndicats affiliés.
- ⇒ Qu'une analyse des entreprises offrant des services de sous-traitance et d'agence de placement soit réalisée afin de nous permettre d'avoir le portrait de cette industrie.
- ⇒ Que la Fédération du commerce (CSN) soutenue par les services de la CSN, analyse la possibilité de développer une clause de convention qui limiterait la délocalisation de nos entreprises et analyse les pistes de solutions sur la délocalisation de nos entreprises.
- ⇒ Que ces analyses tendent vers des stratégies d'action soit présentées au prochain congrès de la Fédération du commerce (CSN).

La formation

6. Formation tout au long de la vie

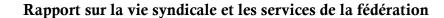
Attendu que nous pouvons recevoir des subventions d'un fonds provenant de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre;

Attendu l'importance de la formation continue pour les membres des syndicats affiliés;

Attendu la méconnaissance ou la modeste utilisation de ce service par les syndicats de la fédération.

Le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) propose :

⇒ Que la Fédération du commerce (CSN), soutenue par la CSN, mette en place un plan de travail pour renforcer les services offerts par la CSN en matière de formation continue auprès des syndicats affiliés.





La santé et la sécurité au travail

7. Journée thématique en santé et sécurité au travail

Attendu que la prévention en santé et sécurité au travail fait partie de la juridiction de la fédération;

Attendu l'appréciation des deux journées thématiques tenues en 2012 et 2014 par la fédération;

Le comité exécutif de la Fédération du commerce (CSN) propose :

⇒ Que le comité santé-sécurité-environnement de la Fédération du commerce (CSN), en collaboration avec la CSN, organise une journée thématique au cours du prochain mandat sur la prévention en santé et sécurité au travail, incluant un volet réparation, à l'intention des syndicats.



Rapport et recommandations du comité des statuts et règlements



Rapport et recommandations du comité des statuts et règlements

Délégué-es,

Conformément aux dispositions prévues à l'article 3.8 des présents statuts et règlements de la Fédération du commerce (CSN), le bureau fédéral, lors de sa réunion régulière des 2 et 3 novembre 2017, a procédé à l'élection des membres du comité des statuts et règlements :

- Nancy Boucher du STT des stationnements de Québec (CSN);
- Pierre Morel du STT de Maxi Galeries Lac-Saint-Jean Alma CSN;
- Jean-François Renaud du STT de Maple Leaf St-Anselme (CSN).

La secrétaire générale, Diane David, responsable politique du comité, a accompagné le comité dans ses travaux.

Dès le 19 février 2018, lors de l'envoi de la convocation préliminaire au 51° Congrès, les syndicats ont été avisés de la date limite (13 avril 2018) pour faire parvenir à la fédération toute proposition d'amendements aux statuts et règlements de la Fédération du commerce (CSN).

Le comité a commencé ses travaux lors de sa première rencontre le 6 avril 2018. Le travail a été complété lors de la deuxième rencontre du comité, par conférence téléphonique, le 19 avril 2018. Tout au long de ses travaux, le comité a procédé à une lecture complète et attentive de chacun des articles afin de s'assurer que ceux-ci sont toujours d'actualité.

La proposition d'amendements aux statuts et règlements a été envoyée aux syndicats le 27 avril 2018, tel que prévu à l'article 11.2.

De plus, le comité a présenté les proposition d'amendements aux statuts et règlements aux membres du bureau fédéral lors de la réunion précongrès qui s'est tenue les 25, 26 et 27 avril 2018.

Nous vous présentons les propositions d'amendements aux articles suivants :

- Au chapitre VIII Comités
- Au chapitre IX Coordination



Rapport et recommandations du comité des statuts et règlements

De plus, nous avons reçu une proposition d'amendement des statuts et règlements de la Fédération du commerce (CSN) au chapitre X – FINANCES à l'article 10.3 f) COMITÉ DE SURVEILLANCE provenant des membres du comité de surveillance des finances.

Vous remarquerez que dans la présentation de la proposition d'amendements aux statuts et règlements, le texte à biffer est rayé d'un trait (biffé), alors que le **nouveau texte est en gras**.

Il vous appartient maintenant d'en débattre et de décider.

Bon congrès et bons débats!

Le comité des statuts et règlements de la Fédération du commerce (CSN)

Nancy Boucher Pierre Morel Jean-François Renaud Diane David

STATUTS ET RÈGLEMENTS ACTUELS 2015-2018	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL
CHAPITRE VIII - COMITÉS	RECOMMENDATION DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATION DU BUREAU FÉDÉRAL
8.1 COMPOSITION ET MANDATS	8.1 COMPOSITION ET MANDATS	8.1 COMPOSITION ET MANDATS
d) <u>Comité des avantages sociaux</u>	d) <u>Comité des avantages sociaux</u>	d) <u>Comité des avantages sociaux</u>
Le comité des avantages sociaux est composé de trois (3) membres dont deux sont élus par le bureau fédéral. Un des deux membres élus par le bureau fédéral doit provenir d'un syndicat adhérant à Bâtirente CSN. Le troisième membre du comité est élu par l'assemblée du Regroupement des régimes d'assurances collectives FC-SSQ Groupe financier des syndicats affiliés à la Fédération du commerce inc. (CSN).	Le comité des avantages sociaux est composé de trois (3) membres dont deux sont élus par le bureau fédéral. Un des deux membres élus par le bureau fédéral doit provenir d'un syndicat adhérant à Bâtirente CSN. Le troisième membre du comité est élu par l'assemblée du Regroupement des régimes d'assurances collectives FC-SSQ Groupe financier des syndicats affiliés à la Fédération du commerce inc. (CSN).	Le comité des avantages sociaux est composé de trois (3) membres dont deux sont élus par le bureau fédéral. Un des deux membres élus par le bureau fédéral doit provenir d'un syndicat adhérant à Bâtirente CSN. Le troisième membre du comité est élu par l'assemblée du Regroupement des régimes d'assurances collectives FC-SSQ Groupe financier des syndicats affiliés à la Fédération du commerce inc. (CSN).
Le comité voit à superviser l'application du régime de soins dentaires ainsi que l'entente liant la Fédération du commerce inc. (CSN) à l'assureur dans le Regroupement des régimes d'assurances collectives FC-SSQ Groupe financier des syndicats affiliés à la Fédération du commerce inc. (CSN) et à faire rapport au bureau fédéral quant à l'utilisation des surplus générés par ladite entente. Il conseille également les instances appropriées sur le dossier des avantages sociaux de la fédération.	Le comité voit à superviser l'application du régime de soins dentaires ainsi que l'entente liant la Fédération du commerce inc. (CSN) à l'assureur dans le Regroupement des régimes d'assurances collectives FC SSQ Groupe financier des syndicats affiliés à la Fédération du commerce inc. (CSN) et à faire rapport au bureau fédéral quant à l'utilisation des surplus générés par ladite entente. Il conseille également les instances appropriées sur le dossier des avantages sociaux de la fédération. Le comité des statuts et règlements recommande	Le comité voit à superviser l'application du régime de soins dentaires ainsi que l'entente liant la Fédération du commerce inc. (CSN) à l'assureur dans le Regroupement des régimes d'assurances collectives FC SSQ Groupe financier des syndicats affiliés à la Fédération du commerce inc. (CSN) et à faire rapport au bureau fédéral quant à l'utilisation des surplus générés par ladite entente. Il conseille également les instances appropriées sur le dossier des avantages sociaux de la fédération. Le bureau fédéral recommande d'adopter cette
	d'adopter cette proposition.	proposition.

CHAPITRE IX - COORDINATION	RECOMMENDATION DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATION DU BUREAU FÉDÉRAL
9.2 ÉQUIPE PROVINCIALE Les salarié-es de la fédération et les membres du comité exécutif de la fédération se réunissent en équipe provinciale au moins trois fois par année pour étudier les problèmes de services de la fédération et prendre les décisions dans le cadre de sa juridiction.	9.2 ÉQUIPE PROVINCIALE Les salarié-es de la fédération et les membres du comité exécutif de la fédération se réunissent en équipe provinciale au moins trois deux fois par année pour étudier les problèmes de services de la fédération et prendre les décisions dans le cadre de sa juridiction. Le comité des statuts et règlements recommande	9.2 ÉQUIPE PROVINCIALE Les salarié-es de la fédération et les membres du comité exécutif de la fédération se réunissent en équipe provinciale au moins trois deux fois par année pour étudier les problèmes de services de la fédération et prendre les décisions dans le cadre de sa juridiction.
	d'adopter cette proposition.	Le bureau fédéral recommande d'adopter cette proposition.

Demande d'amendement reçue des membres du comité de surveillance des finances

STATUTS ET RÈGLEMENTS ACTUELS	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL
CHAPITRE X - FINANCES	CHAPITRE X - FINANCES	CHAPITRE X - FINANCES
10.3 COMITÉS DE SURVEILLANCE	10.3 COMITÉS DE SURVEILLANCE	10.3 COMITÉS DE SURVEILLANCE
f) Un (1) membre du comité de surveillance désigné par le comité doit siéger à toutes les réunions du bureau fédéral. Cependant, les trois (3) membres du comité de surveillance peuvent siéger au bureau fédéral lors de la présentation d'un rapport du comité. Si l'exécutif doit présenter un rapport financier ou provisoire ou s'il désire faire modifier le budget par le conseil fédéral, il doit convoquer les trois (3) membres du comité de surveillance des finances au bureau fédéral. Les membres du comité de surveillance des finances ont le droit de parole, mais n'ont pas le droit vote au bureau fédéral.	f) Les trois (3) membres du comité de surveillance des finances puissent assister aux réunions convoquées pour le bureau fédéral. Un (1) membre du comité de surveillance désigné par le comité doit siéger à toutes les réunions du bureau fédéral. Cependant, les trois (3) membres du comité de surveillance peuvent siéger au bureau fédéral lors de la présentation d'un rapport du comité. Si l'exécutif doit présenter un rapport financier ou provisoire ou s'il désire faire modifier le budget par le conseil fédéral, il doit convoquer les trois (3) membres du comité de surveillance des finances au bureau fédéral. Les membres du comité de surveillance des finances ont le droit de parole, mais n'ont pas le droit vote au bureau fédéral.	f) Les trois (3) membres du comité de surveillance des finances puissent assister aux réunions convoquées pour le bureau fédéral. Un (1) membre du comité de surveillance désigné par le comité doit siéger à toutes les réunions du bureau fédéral. Cependant, les trois (3) membres du comité de surveillance peuvent siéger au bureau fédéral lors de la présentation d'un rapport du comité. Si l'exécutif doit présenter un rapport financier ou provisoire ou s'il désire faire modifier le budget par le conseil fédéral, il doit convoquer les trois (3) membres du comité de surveillance des finances au bureau fédéral. Les membres du comité de surveillance des finances ont le droit de parole, mais n'ont pas le droit vote au bureau fédéral.
	Les membres du comité des statuts et règlements recommandent de rejeter cette proposition.	Le bureau fédéral recommande d'adopter la proposition du comité des statuts et règlements.



Rapport du bureau fédéral



Au nom des membres du bureau fédéral, nous vous souhaitons la plus cordiale bienvenue à ce 51° congrès de la Fédération du commerce (CSN).

Le bureau fédéral est l'instance suprême de la fédération entre les congrès et les conseils fédéraux. Il est composé des quatre membres du comité exécutif et des représentantes et représentants des quatre secteurs. S'ajoutent à nos délibérations, une personne du comité de surveillance des finances pour la durée du bureau fédéral et l'ensemble des membres de ce comité lors de la présentation des états financiers par le trésorier.

De plus, sont présents les deux coordonnateurs, Alexandre Boileau Laviolette et Jordan Wilson, de même qu'un représentant des salariés-es, Dominique Dodier.

Seuls les membres du comité exécutif et les représentantes et représentants des secteurs ont droit de vote au bureau fédéral. Nous vous invitons à consulter l'annexe A pour connaître leurs rôle et responsabilités.

Nous profitons de l'occasion pour vous présenter la composition du bureau fédéral.

Secte	Secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers			
1A	Pierre Morel	STT de Maxi Galeries Lac-Saint-Jean Alma – CSN		
1A	Daniel Lamoureux	STT de Coop-IGA Rimouski (CSN)		
1B	Carolina Caballero	Syndicat d'Ikea Montréal (CSN)		
1C	René Ouellet	STT épiciers unis Metro-Richelieu (CSN)		
1D	Nancy Boucher	STT des stationnements de Québec (CSN)		
Secte	ur 2 – Agroalimentaire			
2A	Daniel Charette	SE de l'abattoir de Berthierville (CSN)		
2A	Jean-François Renaud	STT de Maple Leaf St-Anselme (CSN)		
2B	Robert Daneau	STT de la Brasserie Labatt (CSN)		
2B	Carol Tétreault	ST C.I.A.Q. (CSN)		
Secte	ur 3 – Finances			
3A	Johanne Duchesne	SS de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay-Lac-St-Jean - CSN		
3B	Linda Morissette	SE de bureau de SSQ Vie (CSN)		
Secte	ur 4 – Tourisme			
4A	Michel Paré	ST du Bonaventure (CSN)		
4A	Johnny Lagacé	STT de Hilton Québec (CSN)		
4B	Manon Rodrigue	ST de la Station Mont-Tremblant (CSN)		
4C	Chantal Cloutier	STT des restaurants St-Hubert (CSN)		

1



Comité de surveillance des finances	
Yves Gaudreau	STT des Épiciers unis Métro-Richelieu (CSN)
Coordination	
Alexandre Boileau Laviolette	Coordonnateur
Jordan Wilson	Coordonnateur
Représentant des salarié-es	
Dominique Dodier	Salarié
Comité exécutif	
Serge Fournier	Président
David Bergeron-Cyr	Vice-président
Diane David	Secrétaire générale
Michel Valiquette	Trésorier

De plus, les documents suivants sont régulièrement soumis à notre attention :

- Les calendriers des activités de la fédération;
- Les rapports des groupes de travail (s'il y a lieu);
- Les rapports des coordonnateurs.

Depuis le dernier congrès de mai 2015, nous avons tenu neuf réunions régulières et quatre réunions extraordinaires (Annexe B).

Vous trouverez la liste des présences aux réunions du bureau fédéral à l'annexe C.

À chaque réunion du bureau fédéral, le comité exécutif nous a déposé une copie des procès-verbaux de leurs réunions (copie envoyée par courriel deux semaines avant la réunion du bureau fédéral).

Le présent rapport se veut un bilan, le plus juste possible, des travaux et débats qui ont animé nos rencontres.

Instances confédérales

La fédération est représentée par le président, Serge Fournier, aux réunions du bureau confédéral.

La délégation de la fédération au conseil confédéral est composée des quatre membres du comité exécutif et de quatre membres élus par le bureau fédéral : Nancy Boucher, Robert Daneau, René Ouellet et Michel Paré.



Action internationale

La mission intersyndicale du Syndicat des salariés de Barry Callebaut Canada inc. (Usine de Saint-Hyacinthe) (CSN) et de la Fédération du commerce (CSN) avait pour objectif de rencontrer les travailleuses et les travailleurs de l'usine de Barry Callebaut en Belgique et de solidariser avec les travailleurs des usines de Gravelines et Meulan en France en prévision du développement du rapport de force pour la prochaine négociation.

Journées thématiques

Au cours du mandat, la fédération a organisé trois journées thématiques en collaboration avec divers services de la CSN, dont en voici les thèmes :

- Ma santé, ma sécurité, j'y tiens! (comité santé-sécurité et environnement);
- 3° Forum des femmes Engagées et déterminée (comité des femmes);
- Syndicalisme et les jeunes;

Colloque Gérard-Picard

C'est sous le thème *Connecté sur la 4^e révolution pour humaniser la transition* que le 14^e Colloque Gérard-Picard organisé par la CSN s'est tenu les 15 et 16 novembre 2017 à Sherbrooke.

Capsules de formation

La Fédération du commerce (CSN) s'est dotée d'un programme de formation continue qui s'est déployé tout au long du mandat pour les membres du bureau fédéral.

Dans un premier temps, les membres du bureau fédéral, les membres des comités de liaison et les membres des trois comités fédéraux ont reçu une formation les 6 et 7 octobre 2015 à Granby. Elle portait, notamment, sur le fonctionnement des secteurs, l'organisation et la prise de décision, l'efficacité, l'animation, le leadership et la communication. Nous tenons à remercier le Service des relations du travail de la CSN pour leur collaboration.



Plusieurs capsules de formation sur des thèmes spécifiques ont été présentées lors de nos réunions régulières :

- Présentation de la *Campagne santé à l'environnement* par Sylvain Moreau, président du STT de la Brasserie Labatt (CSN) le 6 novembre 2015;
- Présentation du suivi des rencontres qui ont eu lieu entre la fédération et la section Locale 75 UNITEHERE;

Présentation de David Sanders, directeur de l'organisation de la section Locale 75 (Toronto) UNITEHERE, concernant leurs campagnes de syndicalisation et leurs luttes dans le secteur de l'hôtellerie;

- Présentation de l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA) sur le Partenariat transpacifique (PTP) par Marcel Groleau, président de l'UPA le 8 avril 2016;
- Présentation de l'impact des nouvelles activités des pharmaciens sur les coûts éventuels des primes d'assurances par Francis Taillefer, conseiller en assurance GFMD Expert conseil avantages sociaux;
- Présentation de l'Inscription des syndicats à la CNESST² par Andrée Bouchard, du SRT CSN, Virginie Frenette et Claude Frédérick Forest, de la CNESST et Isabelle Lacas, coordinatrice du Service juridique de la CSN;
- Présentation La CSN et les autres organisations syndicales au Québec; qu'est-ce qui nous distingue? par le vice-président de la fédération le 10 juin 2016;
- La syndicalisation :
 - Présentation des travaux de syndicalisation à la fédération par Renaud Ledoux, conseiller syndical au Service de syndicalisation de la CSN;
 - Présentation et suivi sur la syndicalisation des magasins Walmart, le 8 avril par le président de la fédération et le 10 juin 2016 par le vice-président de la fédération;
 - Suivi sur le dossier *Couche-Tard, c'est nous,* par le vice-président de la fédération le 6 novembre 2015, le 8 avril 2016 et le 10 juin 2016;
 - Suivi sur la syndicalisation des magasins Walmart par Yves Rivard coordonnateur au service de syndicalisation et Julie Marquis conseillère syndicale au service des relations de travail module recherche, le 3 novembre 2017;

-

² Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail



• Présentation de la Politique industrielle, dont l'accent a été mis sur le secteur agroalimentaire, par Francine Lévesque, vice-présidente de la CSN et Martin St-Denis, analyste chez MCE Conseils³, le 13 octobre 2016;

Lors de ce même bureau, Francine Lévesque, vice-présidente de la CSN, nous a présenté la *Campagne CSN vers un salaire minimum à 15 \$ l'heure* ainsi que la brochure sur les enjeux en vue du 65° Congrès CSN de juin 2017;

De plus, nous avons visionné la vidéo sur les 25 ans de la négociation coordonnée de l'hôtellerie 2012;

- Présentation sur la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) par Jean Dalcé, conseiller syndical au service des relations de travail (SRT), le 15 juin 2017;
- Présentation de la politique américaine à la suite de l'élection de Donald Trump; les impacts pour le Québec par Donald Cuccioletta, spécialiste de la politique internationale (USA) et chercheur à la chaire Raoul-Dandurand (UQAM), le 15 juin 2017;
- Présentation de la révolution 4.0; KOSSÉSA? par Christian Cyr, coordonnateur du CISP-CCGN⁴, le 15 juin 2017;
- La gestion du changement en période de turbulences et de saturation par Kevin Johnson, professeur adjoint au Département du Management, HEC Montréal, le 3 novembre 2017;
- Présentation sur la refonte des normes du travail par Caroline Senneville, vice-présidente à la CSN;
- Présentation de la Réflexion 5-10-15 par Christian Cyr, coordonnateur du CISP-CCGN et Julien Laflamme, conseiller syndical su Service des relations du travail - module Recherche.

Services

Lors de notre rencontre du 7 avril 2016, le bureau fédéral a entériné Pascal Hamel et Alexandre Boileau Laviolette à la coordination de la fédération.

Le 12 octobre 2016, le bureau fédéral a entériné Jordan Wilson à la coordination à la suite du départ de Pascal Hamel.

5

³ Maintien, création, emploi

Maintien, creation, emplo

⁴ Comité intersectoriel du secteur privé— Comité de coordination générale des négociations



À chacune de nos rencontres, les coordonnateurs nous ont présenté leur rapport comprenant, entre autres, un suivi des mouvements de main-d'œuvre, les différentes luttes que les syndicats ont menées, ainsi que la situation générale des services de la fédération.

Pour plus de détails sur les fonctions respectives des coordonnateurs, vous retrouverez la répartition de leurs tâches à l'annexe D.

Fonctionnement de la Fédération du commerce (CSN)

Parmi les résolutions adoptées par le 50° Congrès, voici les dossiers statutaires et thèmes spécifiques qui ont été présentés aux membres du bureau fédéral :

Le rapport de force;

- Les alliances intersyndicales
- La syndicalisation
- La relève syndicale
- L'association basée sur l'adhésion individuelle

La protection de nos emplois;

• Contrer la sous-traitance et les agences de placement

La formation;

• La formation tout au long de la vie

• La santé et la sécurité au travail:

• Journée thématique en santé et sécurité au travail (1^{er} décembre 2016)

Tout au long du mandat 2015-2018, le bureau fédéral a rempli ses responsabilités en gardant le cap sur les orientations du 50° Congrès.

Au besoin, lors des réunions du bureau fédéral les membres ont adopté la répartition des dossiers du comité exécutif (Annexe E).

Lors de réunions, les membres ont également pris connaissance du calendrier des activités de la fédération pour le mandat 2015-2018.

Secteurs

La fédération regroupe des syndicats provenant de plusieurs secteurs d'activités et de différentes régions. Vous trouvez la composition de ces secteurs à l'annexe F. Un rapport détaillé vous sera présenté lors des assemblées sectorielles des quatre secteurs qui se tiendront durant le présent congrès. Vous aurez alors à prendre connaissance des activités qui ont eu lieu tout au long du mandat.



Le bureau fédéral a la responsabilité d'approuver les plans de travail des secteurs ainsi que l'ensemble du volet budgétaire.

Voici un portrait des secteurs. (Annexe F)

Secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers

Le secteur est composé de 127 syndicats affiliés et compte 8 370 membres.

Secteur 2 - Agroalimentaire

Le secteur est composé de 68 syndicats affiliés et compte 8 579 membres.

Secteur 3 – Finances

Le secteur est composé de 38 syndicats affiliés et compte 2 982 membres.

Secteur 4- Tourisme

Le secteur est composé de 90 syndicats affiliés et compte 7 342 membres.

Vous trouverez à l'annexe G, la composition actuelle des comités de liaison.

Comités fédéraux et groupe de travail

Lors du bureau fédéral précongrès d'avril 2015, les plans de travail pour la première partie du mandat ont été adoptés.

Au bureau fédéral extraordinaire du 29 mai 2015, nous avons procédé à l'élection des membres des comités fédéraux ainsi que les formatrices et formateurs.

Finalement, lors de la rencontre du bureau fédéral des 12 et 13 octobre 2016, les plans de travail pour la deuxième partie de mandat ont été adoptés.

Vous retrouverez les plans de travail de chacun des comités à l'annexe H.

Voici la composition des membres des comités fédéraux

Comité de santé-sécurité-environnement

Le comité de santé-sécurité-environnement est composé de :

- François Guillette, STT d'Aliments Ultima Inc. (CSN);
- Sylvain LeRiche, STT de la Brasserie Labatt (CSN);
- Nancy Mathieu, STT de Bacon Inter-América (CSN);



- Patrick Ross, conseiller syndical en appui;
- Alexandre Boileau Laviolette, coordonnateur;
- David Bergeron-Cyr, vice-président et responsable politique.

Comité des femmes

Le comité des femmes est composé de :

- Pauline Bélanger, STT de l'A.T.R. du Bas St-Laurent (CSN);
- Carolina Caballero, S d'IKEA Montréal (CSN);
- Nancy Boucher, STT des stationnements de Québec (CSN);
- Sophie Rousseau, conseillère syndicale en appui;
- Jordan Wilson, coordonnateur;
- Diane David, secrétaire générale et responsable politique.

Comité sur les avantages sociaux

Le comité des avantages sociaux est composé :

- Eli Modlin, STT du Holiday Inn Sinomonde (CSN);
- Réjean Gouin, SE du Groupe Olymel (CSN);
- Manon Rodrigue, ST de la Station Mont-Tremblant (CSN);
- Vacant, conseiller syndical en appui;
- Jordan Wilson, coordonnateur;
- Michel Valiquette, trésorier et responsable politique.

Comité de coordination de la formation

Le comité de coordination de la formation est composé de :

- Josée Brulotte, SE du Groupe Olymel (CSN);
- Charles K. Beaumier, STT Lallemand (CSN);
- Carolina Caballero, S d'Ikea Montréal (CSN);
- Steve Houle, SE du Groupe Olymel (CSN);
- Grégoire Konan, STT de l'Hôtel Omni Mont-Royal (CSN);
- Eli Modlin, STT du Holiday Inn Sinomonde (CSN);
- Pierre Morel, STT de Maxi Galeries Lac-Saint-Jean Alma CSN;
- Pascal Côté, conseiller syndical en Estrie;



- Benoit Boucher, conseiller syndical dans les Laurentides;
- William Mejia, conseiller syndical à Montréal;
- Dany Roy, conseiller syndical au Saguenay Lac-Saint-Jean;
- Jordan Wilson, coordonnateur;
- Diane David, secrétaire générale et responsable politique.

Au cours de la première partie du mandat, nous avons eu deux démissions, soit Stéphanie Tessier, du STT de Bacon Inter-America (CSN) et Louis-André Boulay, du STT de PJC entrepôt - CSN. Afin de combler ces deux postes, la fédération a fait parvenir à l'ensemble des syndicats affiliés le formulaire de mise en candidature.

Le comité organise et prodigue la formation pour les syndicats de la fédération. Les nouveaux formateurs et nouvelles formatrices, Josée Brulotte, Carolina Caballero, Charles K. Beaumier et Eli Modlin ont reçu le transfert technique et la formation andragogique par le Service des relations du travail CSN – module formation.

Groupe de travail sur les nouveaux modes d'organisation de nos syndicats

Un rapport des travaux vous sera présenté au cours du présent congrès.

Finances

Lors des réunions du bureau fédéral, Michel Valiquette, trésorier de la fédération, dresse périodiquement un portrait de la situation financière de la fédération. Dans ce bilan, nous retrouvons, entre autres, les éléments suivants :

- Les états financiers FC semestriels;
- L'évolution du nombre de membres;
- L'analyse des coûts pour la tenue des réunions du bureau fédéral et des comités de liaison;
- Les états financiers semestriels du régime de soins dentaires.

Le comité de surveillance des finances de la fédération est composé de :

- Louise Ouellette, STT de Hilton Québec (CSN);
- Yves Gaudreau, STT des épiciers unis Métro-Richelieu (CSN);
- Steve Roy, STT de Sanimax (CSN).



Le comité de surveillance des finances fait régulièrement rapport, lors des réunions du bureau fédéral, sur les points suivants :

- Les états financiers FC semestriels;
- Les états financiers semestriels du régime de soins dentaires.

De plus, les membres du comité de surveillance des finances, élus au congrès, ont présenté les résultats de leurs travaux de vérification et recommandations sous forme de rapports. Ils ont été étudiés, débattus et reçus par le bureau fédéral, et ce, de façon régulière. À la suite de leur élection, les membres du comité ont reçu une formation d'une journée par le Service de vérification de la CSN.

Conclusion

L'ensemble des orientations prises lors du 50° Congrès ont été réalisés avec succès. Rappelons qu'il s'agissait de faire des alliances intersyndicales, de mettre l'emphase sur la syndicalisation, tenir des journées thématiques sur la santé et la sécurité au travail, de favoriser la relève syndicale, ainsi que de tenir un 3° Forum des femmes. De plus, pour une première fois, deux secteurs ont tenu leurs assemblées sectorielles au même endroit et au même moment, ce qui a contribué à revitaliser la vie syndicale dans nos rangs. Nous pouvons affirmer que nous avons occupé le terrain tout au long du mandat!

Les membres du bureau fédéral tiennent à souligner le départ des deux élus sortants soit Serge Fournier, président et Diane David, secrétaire générale et surtout les remercier pour leur implication au cours de leurs années au sein de l'exécutif de la fédération. Camarades, bonne et longue retraite, bien méritée. Ils désirent également souhaiter un bon mandat au prochain exécutif de la FC élu et soyez assuré que les membres du bureau fédéral combattront à vos côtés.

Bon congrès à toutes et tous et bonne délibération!

Le comité du rapport du bureau fédéral

Robert Daneau Linda Morissette Michel Paré Diane David



Annexe A

Bureau fédéral Pouvoirs et attributions



Statuts et règlements

Chapitre V- BUREAU FÉDÉRAL

5.4 POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS

Le bureau fédéral est l'instance suprême de la fédération entre les congrès et les conseils fédéraux. Il a les pouvoirs et attributions suivants :

- a) Exécuter les mandats qui lui sont confiés par le congrès ou le conseil fédéral;
- b) Étudier toute question que lui soumet le comité exécutif ou le conseil fédéral et formuler ses recommandations;
- c) Donner des directives pour l'expédition des affaires courantes, s'il juge que cette intervention est nécessaire;
- d) Obtenir rapport des activités du comité exécutif et des représentantes et représentants des secteurs;
- e) Déterminer l'affectation des syndicats dans les secteurs et les sous-secteurs;
- f) Examinez et discuter les rapports sur les services et faire au congrès et au conseil fédéral les recommandations qui s'imposent;
- g) S'assurer que les syndicats affiliés à la fédération reçoivent les services techniques et professionnels requis; ces services doivent être fournis, selon le cas, soit directement par la fédération, soit par entente de service avec une autre organisation affiliée à la CSN. Les salarié-es relèvent du bureau fédéral dans l'exercice de leurs fonctions;
 - Le bureau fédéral a la responsabilité, à l'intérieur des prévisions budgétaires, de la création ou de l'abolition des postes, de façon à assurer la bonne conduite de la fédération;
- h) Entériner la nomination des coordonnateurs choisis par l'équipe provinciale;
- i) Rencontrer l'équipe provinciale de la fédération à toute occasion jugée utile pour l'intérêt de la fédération et régler les litiges émanant de l'équipe provinciale;
- j) Approuver la convention collective des salarié-es;
- k) Recevoir les états financiers semestriels;
- 1) Contracter des emprunts au nom de la fédération, pour rencontrer les obligations d'items prévus au budget;
- m) Il examine, discute et approuve les plans de travail qui seront adoptés par chaque secteur;



- n) Déterminer la répartition des budgets « secteurs »;
- o) Répondre au congrès et au conseil fédéral, de l'application du budget;
- p) Former les comités spéciaux qu'il juge nécessaires;
- q) Exercer tout autre pouvoir mentionné expressément à son sujet par les statuts et règlements de la fédération;
- r) Tranche toute autre question non attribuée spécifiquement à une autre instance de la fédération par les présents statuts et règlements;
- s) Élit les délégué-es requis pour compléter la délégation de la Fédération du commerce inc. (CSN) au conseil confédéral de la CSN par et parmi le bureau fédéral, à l'exception des membres du comité exécutif qui font partie automatiquement de la délégation. À défaut de quoi, le bureau fédéral verra à déterminer les modalités pour combler la délégation.



Annexe B

Dates des réunions régulières et extraordinaires



Réunions régulières	Réunions extraordinaires
5 et 6 novembre 2015	29 mai 2015
7 et 8 avril 2016	18 août 2016 (conférence téléphonique)
9 et 10 juin 2016	26 octobre 2016 (conférence téléphonique)
12 et 13 octobre 2016	20 octobre 2017 (conférence téléphonique)
14 mars 2017	
14 et 15 juin 2017	
2 et 3 novembre 2017	
19 février 2018	
25, 26 et 27 avril 2018	
9 réunions régulières	4 réunions extraordinaires



Annexe C

Présences aux réunions régulières et extraordinaires



Présences aux réunions régulières du bureau fédéral

	Nom	5 nov. 2015	6 nov. 2015	7 avril 2016	8 avril 2016	9 juin 2016	10 juin 2016	12 oct. 2016	13 oct. 2016	14 mars 2017	14 juin 2017	15 juin 2017	2 nov. 2017	3 nov. 2017	19 fév. 2018	25 avril 2018	26 avril 2018	27 avril 2018
	Daniel Lamoureux 1A	P	P	P	P	A	A	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Pierre Morel 1A	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	A	P	P	P
Secteur 1 –	Mario Racine 1A					S	S								P			
Commerce de détail, de gros et	Carolina Caballero 1B	P	P	Α	P	P	P	P	Α	P	P	P	P	P	P	P	P	P
services divers	Pierre Fortin 1C			S	S													
	René Ouellet 1C	P	P	Α	Α	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Nancy Boucher 1D	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Daniel Charrette 2A	P	P	Α	Α	Α	Α	P	P	Α	Α	Α	Α	Α	P	P	P	P
	Jean-François Renaud 2A	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Secteur 2 –	Steve Houle 2A			S	S	S	S				S	S	S	S				
Agroalimentaire	Robert Daneau 2B	P	P	P	P	Α	Α	Α	Α	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Carol Tétreault 2B	P	P	P	P	P	P	Α	A	A	P	P	P	P	A	P	P	P
	Alexandre Giguère 2B					S	S	S	S	S					P			
	Johanne Duchesne 3A	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Secteur 3 – Finances	Linda Morissette 3B	Р	P	Α	Α	Α	Α	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
1 mances	Alain Audet 3B			S	S	SA	SA											
	Johnny Lagacé 4A	P	P	Α	Α	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Secteur 4 –	Michel Paré 4A	P	P	P	P	P	P	Α	Α	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Tourisme	Manon Rodrigue 4B	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Chantal Cloutier 4C	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Comité de	Yves Gaudreau CSF	P		Α	Α	P	P	P	P	P	A	A	P	P	A	P	P	P
surveillance	Louise Ouellette CSF	Α		P	P			P		P			P				P	
des finances	Steve Roy CSF	Р		P	Α			P		P	P	P	P		P		P	
	Patrick Brunet C	Р	P															
Coordination	Pascal Hamel C	P	P	P	P	P	P											
Coordination	Alexandre B. Laviolette C			Α	Α	P	P	Α	Α	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Jordan Wilson C							P	Α	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Benoit Ladouceur S	Α	Α															
	Jordan Wilson S			P	P	P	P											
Salarié	Yves Gobeil S							P	P	P	P	P	P	A	P			
	Dominique Dodier S												P	Α	P	Α	P	P
	Pierre Duchesneau S															P		
	Serge Fournier CE	Р	P	P	P	P	P	P	P	P	Α	A	Α	A	P	P	P	P
Comité confortic	David Bergeron-Cyr CE	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	A	P	P	P
Comité exécutif	Diane David CE	Р	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Michel Valiquette CE	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P

Magasins d'alimentation

ıВ Magasins non alimentaires

Entrepôts ıC

ıD Services divers

Production alimentaire Transformation alimentaire Mouvement Desjardins

Institutions financières 3B

Hôtellerie 4A

Loisirs Restauration

Comité de surveillance des finances CSF

Salarié

C Coordination

Comité exécutif

P Présent

A Absent (justifié)

S Substitut

SA Substitut absent

D Démissionnaire

V Vacant



Présences aux réunions extraordinaires du bureau fédéral

	Nom		29 mai 2015	18 août 2016	26 octobre 2016	20 octobre 2017
	Daniel Lamoureux	1A	P	P	P	P
	Pierre Morel	1A	P	Α	P	A
Secteur 1 –	Mario Racine	1A		S		
Commerce de détail, de gros et services divers	Carolina Caballero	1B	P	P	P	P
	René Ouellet	1C	P	Α	Α	Α
	Nancy Boucher	1D	P	P	P	P
	Daniel Charrette	2A	P	A	P	P
Secteur 2 –	Jean-François Renaud	2A	P	Α	P	P
Agroalimentaire	Robert Daneau	2B	P	P	P	P
	Carol Tétreault	2B	P	A	P	P
	Johanne Duchesne	3A	P	P	P	P
Secteur 3 – Finances	Linda Morissette	3B	P	A	A	A
	Alain Audet	3B		S		
	Johnny Lagacé	4A	P	P	P	P
Secteur 4 –	Michel Paré	4A	P	P	P	A
Tourisme	Manon Rodrigue	4B	P	A	A	A
	Chantal Cloutier	4C	P	A	A	A
	Yves Gaudreau	CSF	P	Α	Α	P
Comité de surveillance des finances	Louise Ouellette	CSF				P
des mances	Steve Roy	CSF				P
	Benoit Ladouceur	S	Α			
	Jordan Wilson	S		A		
Salarié	Yves Gobeil	S			P	
	Dominique Dodier	S				P
	Patrick Brunet	С	P			
	Pascal Hamel	С	P	P		
Coordination	Alexandre B. Laviolette	С		P	P	P
	Jordan Wilson	С			P	P
	Serge Fournier	CE	P	P	P	A
	David Bergeron-Cyr	CE	P	P	P	Р
Comité exécutif	Diane David	CE	P	P	P	P
	Michel Valiquette	CE	P	P	P	P

ıA	Magasins d'alimentation
	magasins a ammentation

¹B Magasins non alimentaires

¹C Entrepôts

¹D Services divers

²A Production alimentaire

²B Transformation alimentaire

³B Institutions financières

³A Mouvement Desjardins

⁴A Hôtellerie

⁴B Loisirs 4C Restauration

CSF Comité de surveillance des finances P

S Salarié

C Coordination

CE Comité exécutif

Présent

Absence (justifié)

S Substitut

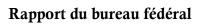
D Démissionnaire

Vacant



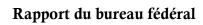
Annexe D

Répartition des tâches des coordonnateurs





Répartition des tâches	des coordonnateurs
Coordonnateur – Secteurs 2 et 3 – Jordan Wilson	Coordonnateur – Secteur 1 et 4 – Alexandre Boileau Laviolette
Réuni	ons
	Bureau confédéral
	Conseil confédéral
CISP-CCGN	CISP
Bureau fédéral	Bureau fédéral
Comité exécutif FC	Comité exécutif FC
	Comité des employées de bureau
Comité de coordination de la formation	
Équip	pes
Équipe provinciale	Équipe provinciale
Équipes régionales :	Équipes régionales :
→ Montérégie – Estrie – Cœur-du-Québec	→ Montréal
→ Bas-Saint-Laurent – Abitibi – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	→ Laurentides – Lanaudière – Outaouais
→ Québec	→ Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord
→ Bloc d'appui	→ Collectif de direction
Équipes sectorielles :	Équipes sectorielles :
→ Secteur 2 – Agroalimentaire	→ Secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers
→ Secteur 3 – Finances	→ Secteur 4 – Tourisme
	Équipe des employées de bureau
Tâches admi	nistratives
Vérification des rapports d'activités des équipes régionales sous sa responsabilité	Vérification des rapports d'activité des membres des équipes régionales sous sa responsabilité ainsi que ceux des dirigeants de la fédération
Mandats concernant les secteurs 2 et 3	Mandats concernant les secteurs 1 et 4
Enquêtes de permanence des salariés appartenant aux équipes régionales du	Enquêtes de permanence des salariés appartenant aux équipes régionales du
coordonnateur des secteurs 1 et 4	coordonnateur des secteurs 2 et 3
Gestion des plaintes provenant de ses secteurs attitrés	Gestion des plaintes provenant des syndicats de ses secteurs attitrés
Autorisation des différents congés des membres de ses équipes régionales attitrées	Autorisation des différents congés des membres de ses équipes régionales attitrées
Autorisation du temps supplémentaire des employées de bureau de ses équipes	Autorisation du temps supplémentaire des employées de bureau de ses équipes
régionales attitrées	régionales attitrées
Gestion des mouvements de main-d'œuvre de ses équipes régionales attitrées	Gestion des mouvements de main-d'œuvre de ses équipes régionales attitrées
Encadrement des salariés de ses équipes régionales attitrées	Encadrement des salariés de ses équipes régionales attitrées
Suivi des travaux du conseiller syndical à l'appui à l'arbitrage	Suivi des travaux du conseiller syndical à l'appui à l'arbitrage





Répartition des tâches des coordonnateurs					
Coordonnateur – Secteurs 2 et 3 – Jordan Wilson	Coordonnateur – Secteur 1 et 4 – Alexandre Boileau Laviolette				
Gestion des stagiaires à Québec	Gestion des stagiaires à Montréal				
Les secteurs					
Rencontre des salariés en appui aux secteurs 2 et 3	Rencontre des salariés en appui aux secteurs 1 et 4				
Équipe sectorielle des secteurs 2 et 3	Équipe sectorielle des secteurs 1 et 4				
Comités de liaison des secteurs 2 et 3	Comité de liaison des secteurs 1 et 4				
Assemblées sectorielles des secteurs 2 et 3	Assemblées sectorielles des secteurs 1 et 4				
Développer un réseau de contacts	Développer un réseau de contacts				
Voir au développement des secteurs 2 et 3	Voir au développement des secteurs 1 et 4				
Coordonner les griefs à portée nationale des secteurs 2 et 3	Coordonner les griefs à portée nationale des secteurs 1 et 4				
Coordonner les négociations coordonnées des secteurs 2 et 3	Coordonner les négociations coordonnées des secteurs 1 et 4				
Suivi des conflits des secteurs 2 et 3	Suivi des conflits des secteurs 1 et 4				
Suivi des rapports de négociation des secteurs 2 et 3 préparés par les conseillers	Suivi des rapports de négociation des secteurs 1 et 4 préparés par les conseillers				
Suivi inter-équipes des nouveaux syndicats des secteurs 2 et 3 jusqu'à la signature de leur première convention collective	Suivi interéquipes des nouveaux syndicats des secteurs 1 et 4 jusqu'à la signature de leur première convention collective				
Les comités	fédéraux				
Comité des femmes					
Comité des avantages sociaux					
	Comité de santé-sécurité-environnement				
Les groupes de travail					
Groupe de travail sur les nouveaux modes d'organisation des syndicats	Groupe de travail sur les nouveaux modes d'organisation des syndicats				
	Groupe de travail sur la résolution 5 Contrer la sous-traitance et les agences de placement				



Annexe E

Répartition des dossiers entre les membres du comité exécutif



Rapport du bureau fédéral

PRÉSIDENT	VICE-PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	TRÉSORIER					
Présidence Bureau confédéral Conseil confédéral Congrès CSN CISP-CCGN	Présidence par intérim Conseil confédéral Action internationale Syndicalisation	Secrétariat général Conseil confédéral Congrès CSN	Trésorerie Responsable du personnel Conseil confédéral Congrès CSN Programme de soins dentaires					
	COM	IITÉS FÉDÉRAUX						
	Comité santé-sécurité-environnement Journal FC	Comité des femmes Comité de coordination de la formation Journal FC	Comité des avantages sociaux Comité de surveillance FC					
		SECTEURS						
Commerce de détail, de gros et services divers	Agroalimentaire Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT) Assume la coordination des représentants FC aux comités sectoriels (CSMO)	Finances	Tourisme					
	GROUPES DE	E TRAVAIL ET ÉQUIPES FC						
Équipe provinciale FC Équipe bloc d'appui FC Groupe de travail sur les nouveaux modes d'organisation de nos syndicats	Groupe de travail sur les nouveaux modes d'organisation de nos syndicats Équipe provinciale FC Équipe régionale Montréal-Estrie-Abitibi Équipe régionale Laurentides	Équipe provinciale FC Équipe régionale Bloc de L'Est Équipe régionale Saguenay–Lac-Saint-Jean Collectif de direction	Équipe provinciale FC Équipe régionale Montérégie et Cœur du Québec Équipe régionale Québec Comité des employées de bureau Équipe des employées de bureau					
	COMITÉS CONFÉDÉRAUX ET AUTRES							
Comité national Bâtirente Comité d'audit Bâtirente Conseil d'administration MCE Comité confédéral élargi sur les RH	Comité des juridictions CSN Comité coordination santé-sécurité CSN Comité environnement CSN Formation professionnelle Collectif international CSN Coalition pour la souveraineté alimentaire Francisation	Comité national de la condition féminine CSN Comité coordination de la condition féminine CSN Leucan Site Web	Comité confédéral sur les ressources humaines Comité confédéral élargi sur les ressources humaines					

TÂCHES COMMUNES: Préparation et présence aux instances de la Fédération du commerce (CSN)



Annexe F

Composition des secteurs



SECTEUR 1 – COMMERCE DE DÉTAIL, DE GROS ET SERVICES DIVERS

Le secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers de la Fédération du commerce (CSN) est composé de 127 syndicats affiliés provenant de plusieurs régions du Québec et compte 8 370 membres. Le secteur se divise en trois sous-secteurs :

Sous-secteur 1A – Magasins d'alimentation

Le sous-secteur 1A – Magasins d'alimentation regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à la vente au détail de produits en vente dans les épiceries, marchés, supermarchés et autres établissements du même genre.

Sous-secteur 1B – Magasins non alimentaires

Le sous-secteur 1B – Magasins non alimentaires regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à la vente, la revente et la distribution au détail de produits non alimentaires.

Sous-secteur 1C – Entrepôts

Le sous-secteur 1C – Entrepôts regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à la distribution en gros de produits alimentaires et non alimentaires.

Sous-secteur 1D – Services divers

Le sous-secteur 1D – Services divers regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements de services autres que ceux énumérés dans le présent chapitre ainsi que ceux dont les principales activités consistent à la fabrication et la transformation des produits du textile, du vêtement et de la chaussure.

ACTIVITÉS SECTORIELLES

Assemblée sectorielle

Les syndicats se réunissent en assemblée sectorielle en moyenne une fois par année. L'assemblée sectorielle est le moment privilégié pour les syndicats du secteur de se rencontrer, de partager et de débattre des enjeux de l'industrie du commerce, des entrepôts et des services divers. Diverses thématiques y sont abordées, telles que la vie syndicale, les conventions collectives du secteur, la santé et la sécurité, les résumés de sentences arbitrales et les courants jurisprudentiels ainsi que tout sujet se rapportant à chacun des quatre sous-secteurs.

Comité de liaison

Le comité de liaison se réunit selon le plan de travail adopté. Ce comité est composé de trois représentants du sous-secteur 1A – Magasins d'alimentation et de deux représentants dans les sous-secteurs 1B – Magasins non alimentaires, 1C – Entrepôts et 1D – Services divers, qui sont élus par l'assemblée sectorielle. Les mandats du comité de liaison sont d'élaborer et d'appliquer le plan de travail du secteur ainsi que de préparer les assemblées sectorielles.



SECTEUR 2 – AGROALIMENTAIRE

Le secteur 2 – Agroalimentaire de la Fédération du commerce (CSN) est composé de 68 syndicats affiliés provenant de plusieurs régions du Québec et compte 8 579 membres. Le secteur se divise en deux sous-secteurs :

Sous-secteur 2A: Transformation des viandes

Le sous-secteur 2A – Transformation des viandes regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales sont l'abattage et la transformation des viandes rouges et des volailles incluant les couvoirs.

Sous-secteur 2B - Production alimentaire

Le sous-secteur 2B – Production alimentaire regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales sont la fabrication et la transformation des produits alimentaires de toute nature, à l'exception de la transformation des viandes.

ACTIVITÉS SECTORIELLES

Assemblée sectorielle

Les syndicats se réunissent en assemblée sectorielle en moyenne une fois par année. L'assemblée sectorielle est le moment privilégié pour les syndicats du secteur de se rencontrer, de partager et de débattre des enjeux de l'industrie agroalimentaire. Diverses thématiques y sont abordées, tels que la vie syndicale, les conventions collectives du secteur, la santé et la sécurité, les résumés de sentences arbitrales et les courants jurisprudentiels ainsi que tout sujet se rapportant à l'agroalimentaire.

Comité de liaison

Le comité de liaison se réunit selon le plan de travail adopté. Ce comité est composé de trois représentants de chacun des deux sous-secteurs qui sont élus par l'assemblée sectorielle. Les mandats du comité de liaison sont d'élaborer et d'appliquer le plan de travail du secteur ainsi que de préparer les assemblées sectorielles.



SECTEUR 3 – FINANCES

Le secteur 3 – Finances de la Fédération du commerce (CSN) est composé de 38 syndicats affiliés provenant de plusieurs régions du Québec et compte tout près de 2 982 membres. Le secteur se divise en deux sous-secteurs :

Sous-secteur 3A – Mouvement Desjardins

Le sous-secteur 3A – Mouvement Desjardins regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service du Mouvement Desjardins.

Sous-secteur 3B – Institutions financières

Le sous-secteur 3B – Institutions financières regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à faire des opérations financières et d'assurance autres que celles mentionnées à l'alinéa 3A – Mouvement Desjardins.

ACTIVITÉS SECTORIELLES

Assemblée sectorielle

Les syndicats se réunissent en assemblée sectorielle en moyenne une fois par année. L'assemblée sectorielle est le moment privilégié pour les syndicats de partager et de débattre des enjeux du secteur. Diverses thématiques y sont abordées, telles que la vie syndicale, les conventions collectives, les résumés de sentences arbitrales, les courants jurisprudentiels ainsi que tout sujet d'actualité se rapportant au secteur finances.

Comité de liaison

Le comité de liaison se réunit selon le plan de travail adopté. Ce comité est composé de deux représentants de chacun des deux sous-secteurs qui sont élus par l'assemblée sectorielle. Les mandats du comité de liaison sont d'élaborer et d'appliquer le plan de travail du secteur ainsi que de préparer les assemblées sectorielles.



SECTEUR 4 - TOURISME

Le secteur 4 – Tourisme de la Fédération du commerce (CSN) est composé de 90 syndicats affiliés provenant de plusieurs régions du Québec et compte tout près de 7 342 membres. Le secteur se divise en trois sous-secteurs :

Sous-secteur 4A – Hôtellerie

Le sous-secteur 4A – Hôtellerie regroupe tous les syndicats groupant des salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à offrir des services d'hébergement.

Sous-secteur 4B – Loisirs

Le sous-secteur 4B – Loisirs regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à offrir des services de loisirs.

Sous-secteur 4C – Restauration

Le sous-secteur 4C – Restauration regroupe tous les syndicats de salarié-es qui occupent un poste quelconque au service d'établissements dont les activités principales consistent à offrir des services de restauration.

ACTIVITÉS SECTORIELLES

Assemblée sectorielle

Les syndicats se réunissent en assemblée sectorielle en moyenne une fois par année. L'assemblée sectorielle est le moment privilégié pour les syndicats du secteur de se rencontrer, de partager et de débattre des enjeux de l'industrie touristique. Diverses thématiques y sont abordées, telles que la vie syndicale, les conventions collectives du secteur, la santé et la sécurité, les résumés de sentences arbitrales et les courants jurisprudentiels ainsi que tout sujet se rapportant au tourisme.

Comité de liaison

Le comité de liaison se réunit selon le plan de travail adopté. Ce comité est composé de trois représentants du sous-secteur 4A – Hôtellerie et de deux représentants dans les sous-secteurs 4B – Loisirs et 4C - Restauration et qui sont élus par l'assemblée sectorielle. Les mandats du comité de liaison sont d'élaborer et d'appliquer le plan de travail du secteur ainsi que de préparer les assemblées sectorielles.



Annexe G

Composition des comités de liaison des secteurs



	Secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers				
1A	Daniel Lamoureux	STT de Coop-IGA Rimouski (CSN)			
1A	Pierre Morel	STT de Maxi Galerie Lac Saint-Jean Alma – CSN			
1A	Mario Racine	STT du Marché Metro Dolbeau (CSN)			
1B	Carolina Caballero	S d'Ikea (CSN)			
1B	Vacant				
1C	Pierre Fortin	STT de PJC entrepôt (CSN)			
1C	René Ouellet	STT des épiciers unis Métro Richelieu (CSN)			
1D	Michelle Auger	STT de Urgel Bourgie – CSN			
1D	Nancy Boucher	STT des stationnements de Québec (CSN)			
	Sec	teur 2 – Agroalimentaire			
2A	Daniel Charette	SE de l'abattoir de Berthierville (CSN)			
2A	Steve Houle	SE du Groupe Olymel (CSN)			
2A	Jean-François Renaud	STT de Maple Leaf St-Anselme(CSN)			
2B	Robert Daneau	STT de la Brasserie Labatt (CSN)			
2B	Alexandre Giguère	STT d'aliments Ultima Inc. (CSN)			
2B	Carol Tétreault	ST du C.I.A.Q. (CSN)			
		Secteur 3 – Finances			
3A	Johanne Duchesne	SS de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CSN)			
3A	Chantale Vaillancourt	SR des S des caisses Desjardins de la Côte-Nord (CSN)			
3B	Linda Morissette	SE de bureau SSQ Vie (CSN)			
3B	Maxime Bournival	STT de Fondaction (CSN)			
		Secteur 4 – Tourisme			
4A	Johnny Lagacé	STT de Hilton Québec (CSN)			
4A	Michel Paré	ST du Bonaventure (CSN)			
4A	Eli Modlin	STT du Holiday Inn Select Sinomonde (CSN)			
4B	Marc Lariveau	ST de la Station Mont-Tremblant (CSN)			
4B	Manon Rodrigue	ST de la Station Mont-Tremblant (CSN)			
4C	Chantal Cloutier	STT des restaurants St-Hubert (CSN)			
4C	Anne-Marie Chouinard	STT des restaurants St-Hubert (CSN)			



Annexe H

Plan de travail des comités fédéraux



Plan de travail du comité des femmes Deuxième partie de mandat 2015-2018

	Responsables	Maître d'œuvre et/ou	Rapport	Échéancier	
PROPOSITIONS	(membres du comité exécutif)	intervenants en appui (comités fédéraux ou groupes de travail) (équipe de travail, services confédéraux CSN)	d'étape des travaux	Date de mise en œuvre	Fin des travaux
Que le comité des femmes de la fédération fasse le suivi et recense les dispositions contenues dans toutes les conventions collectives relatives aux droits parentaux et la conciliation famille-travail.	Secrétaire générale	Jordan Wilson, coordonnateur	Conseil fédéral	Tout au long du mandat	Tout au long du mandat
Que le comité informe les syndicats des nouveaux développements en matière de conciliation famille-travail et droits parentaux par la publication, la diffusion et la visibilité des guides de négociation sur les droits parentaux et la conciliation famille-travail.	Secrétaire générale	Jordan Wilson, coordonnateur Service des relations du travail CSN module formation	Conseil fédéral	Tout au long du mandat	Congrès 2018
Que le comité fasse un suivi sur le Programme pour l'accès à une représentation équitable des femmes (PAREF) (postes élus) ainsi que la prise de parole F/H lors des instances de la fédération et des assemblées sectorielles.	Secrétaire générale	Jordan Wilson, coordonnateur	Conseil fédéral	Tout au long du mandat	Congrès 2018
Que le comité fasse le suivi des principales décisions de la Commission de l'équité salariale.	Secrétaire générale	Jordan Wilson, coordonnateur Salarié en appui à l'arbitrage	Conseil fédéral	Tout au long du mandat	Congrès 2018
Que le comité envisage de tenir une journée thématique en collaboration avec la CSN sur différents sujets qui a un impact sur les femmes (ex : congé parental, retour aux études versus la retraite, etc.).	Secrétaire générale	Jordan Wilson, coordonnateur		2° partie du mandat Printemps 2017	Congrès 2018



Plan de travail du comité santé-sécurité-environnement Deuxième partie de mandat 2015-2018

	Responsables	Maître d'œuvre et/ou	Rapport	Échéancier	
PROPOSITIONS	(membres du comité exécutif)	lu (comités fédéraux ou groupes de travail)		Date de mise en œuvre	Fin des travaux
Que le comité santé-sécurité-environnement fasse le suivi du Sommet sur l'alimentation du MAPAQ ⁵ concernant tout ce qui touche à l'environnement et à l'achat local.	Vice-président	Alexandre Boileau Laviolette, coordonnateur, en collaboration avec le Service des relations du travail CSN	Aucun	Conseil fédéral 2016	Congrès 2018
Que le comité vérifie si l'ensemble des outils ou de la documentation publiée par la FC au fil des années est encore d'actualité, relativement à la santé, la sécurité au travail et à l'environnement.	Vice-président	Alexandre Boileau Laviolette, coordonnateur, en collaboration avec le Service des relations du travail CSN	Aucun	Conseil fédéral 2016	Congrès 2018
Que le comité développe des outils de sensibilisation concernant les coûts sociaux engendrés par les travailleuses et les travailleurs qui choisissent d'être couverts par leur régime d'assurance collective plutôt que par la CNESST ⁶ .	Vice-président	Vice-président et membres du comité santé- sécurité-environnement	Aucun	Conseil fédéral 2016	Congrès 2018
Que le comité fasse le suivi des amendements aux différentes lois relatives à la santé et la sécurité au travail du gouvernement libéral de Philippe Couillard.	Vice-président	Alexandre Boileau Laviolette, coordonnateur en collaboration avec la CSN	Aucun	Conseil fédéral 2016	Congrès 2018
Que le comité prépare une présentation des effets sur le corps humain des maladies professionnelles (tendinites, épicondylites, troubles musculosquelettiques, etc.).	Vice-président	Alexandre Boileau Laviolette, coordonnateur, en collaboration avec une ressource externe	Aucun	Conseil fédéral 2016	Congrès 2018

⁵ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

⁶ Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail

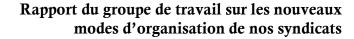


Plan de travail du comité des avantages sociaux Deuxième partie de mandat 2015-2018

	Responsables	Maître d'œuvre et/ou	Rapport	Échéancier	
PROPOSITIONS	(membres du comité exécutif)	nbres du (comités fédéraux ou groupes de travail)		Date de mise en œuvre	Fin des travaux
Régime de retraite (travaux sur les régimes de retraite sectoriels)	Trésorier	Jordan Wilson, coordonnateur Comité des avantages sociaux SRT-CSN (module avantages sociaux) et Bâtirente	Automne 2016	Automne 2015	Congrès 2018
Régime de soins dentaires (suivi)	Trésorier	Jordan Wilson, coordonnateur Comité des avantages sociaux Azur	Automne 2016	Automne 2015	Suivi
Entente du regroupement des régimes d'assurances collectives FC-SSQ Groupe financier (suivi et fin)	Trésorier	Jordan Wilson, coordonnateur Comité des avantages sociaux	Automne 2016	Automne 2015	Conseil fédéral 2016



Rapport du groupe de travail sur les nouveaux modes d'organisation de nos syndicats





Introduction

Après consultation auprès des membres du bureau fédéral et de l'équipe provinciale, une proposition concernant les modes d'organisation de nos syndicats fut présentée lors du 48° Congrès de la fédération en mai 2009. À la suite de cette première résolution, le groupe de travail sur les nouveaux modes d'organisation de nos syndicats fut créé et nous débutions nos travaux :

Que le comité exécutif ait mandat de constituer un groupe de travail chargé de réfléchir à de nouveaux modes d'organisation de nos syndicats;

Que ce mandat comprenne notamment une enquête sur les structures de nos syndicats locaux et les syndicats des autres fédérations de la CSN;

Que ce groupe de travail tienne compte, pour ses travaux, des recommandations adoptées au 40° Congrès de la fédération en 1989;

Qu'un rapport d'étape soit déposé au Conseil fédéral de 2010 avec des recommandations, s'il y a lieu.

Lors de ces trois premières années, nous avons analysé différents documents concernant des décisions politiques de la fédération de 1987 et 1989. Nous avons regardé les différentes structures des syndicats affiliés de la fédération et rencontré quatre syndicats qui avaient des modèles d'organisation différents. Des rencontres ont été tenues avec les présidences d'autres fédérations afin de s'enquérir de la réalité des syndicats à travers la CSN qui ont développé des façons de faire différentes. Nous avons également analysé les modèles d'organisation d'autres centrales syndicales au Québec. De plus, le Service des relations du travail et le Service de syndicalisation de la CSN ont été mis à contribution afin de mener à bon port nos travaux.

Le groupe de travail de cette époque termina ses travaux en présentant un rapport exhaustif au 49° Congrès de la fédération en mai 2012. Dans ce rapport, les deux questions suivantes:

- Comment peut-on se donner une forme d'autonomie variable?
- Comment adapter nos structures d'accueil pour les petits groupes nouvellement syndiqués chez nous?



Les recommandations suivantes furent adoptées :

- → Que le comité exécutif de la Fédération du commerce CSN soit mandaté afin de mettre en place des projets pilotes, avec comme objectif primordial le respect inviolable de la recommandation n° 1 de 1989 : Que la politique de la Fédération du commerce au niveau de l'organisation de nouveaux syndicats soit de constituer des syndicats autonomes, et ce, peu importe le nombre de membres que ce syndicat pourrait compter, peu importe son secteur ou peu importe sa région;
- → Que chaque syndicat faisant partie du projet pilote doit viser et développer l'autonomie;
- → Que les projets pilotes recommandés par le groupe de travail soient conséquents avec des balises minimales posées aux syndicats pour assurer la solidarité, la vie syndicale et démocratique;
- → Que le groupe de travail soit maintenu en place afin de faire le suivi des projets pilotes et procède aux bilans et suggère les recommandations qui s'imposeront;
- → Qu'il n'y ait aucune modification ou démantèlement des syndicats actuels qui ne sont pas sous le modèle traditionnel autonome (régionaux ou à sections);
- → Qu'il n'y ait aucune fusion des caisses syndicales antérieures à la mise en place de quelconque projet pilote;
- → Qu'il n'y ait aucune modification au niveau des accréditations syndicales auprès de la Commission des relations de travail;
- → Que tous les syndicats qui seront invités à participer à une réflexion sur un projet pilote pourront, sur une base volontaire et selon le cas, accepter d'y participer, refuser ou appliquer la réversibilité vers leur ancien modèle ultérieurement;
- → Que le comité exécutif de la Fédération du commerce CSN revoit la politique d'aide aux syndicats pour les instances de la fédération (assemblée sectorielle, conseil fédéral, congrès) et de l'aide à la participation aux sessions de formation de la fédération, afin de s'assurer d'une vie syndicale active et d'une participation aux instances démocratique de la fédération;
- → Que le Groupe de travail sur les nouveaux modes d'organisation de nos syndicats consulte et fasse rapport de ses travaux au sujet des projets pilotes aux instances décisionnelles de la fédération et à l'équipe provinciale.



Rapport du groupe de travail sur les nouveaux modes d'organisation de nos syndicats

Nous avions dès lors l'opportunité de tenter de développer des projets pilotes. La fédération a tenté de réaliser trois projets en plus de solliciter les syndicats et les conseillers syndicaux intéressés à contacter le groupe de travail afin de partager de nouvelles idées et permettre de développer davantage de projets pilotes. Les trois projets pilotes tentés furent la création de deux syndicats régionaux dans l'alimentation et un syndicat du sous-secteur des entrepôts qui aurait ajouté une nouvelle section auprès du même employeur, mais dans un autre entrepôt de la même région. Pour différentes raisons, les trois projets n'ont pas fonctionné.

Demeurant convaincus de la pertinence de la mission de notre groupe de travail, nous avons repris nos travaux au début de l'année 2017. Le groupe de travail est depuis formé de Guy Desmarais, conseiller syndical à Saint-Hyacinthe, Benoit Boucher, conseiller syndical à St-Jérôme, Dany Roy, conseiller syndical à Chicoutimi, Jordan Wilson, coordonnateur, Michel Valiquette, trésorier et David Bergeron-Cyr, vice-président.

Le groupe de travail s'est donc réuni les 9 mars, 31 mai, 6 octobre et 8 décembre 2017. De plus, un dîner de travail a été tenu avec le président et le coordonnateur de la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM) afin de s'enquérir des détails de leurs travaux sur la création du Syndicat des travailleurs de l'industrie manufacturière (STIM).

Lors de notre première rencontre, nous nous sommes réapproprié les propositions de congrès ainsi que les travaux antérieurs déjà décrits dans le présent rapport. Nous avons également envisagé sommairement de nouveaux modèles d'organisation, sachant que nous devions minimalement analyser le projet du Syndicat des travailleurs de l'industrie manufacturière (STIM). Nous avons également conclu de cette rencontre que nous avions besoin d'un portrait de la vie syndicale de l'ensemble de nos syndicats afin de tenter de tirer certaines tendances quant aux problèmes de vie syndicale vécus dans des secteurs donnés.

Notre deuxième rencontre nous a permis d'analyser le projet du STIM en plus de faire un tour d'horizon des syndicats grâce aux informations fournies par les conseillers syndicaux. Ainsi, nous avons pu faire deux grands constats. Premièrement, les problèmes de vie syndicale se retrouvent dans les différents secteurs de la fédération et les causes de ceux-ci sont aussi nombreuses que le nombre de syndicats lui-même. Il serait donc prétentieux de tirer des diagnostics par secteur d'activités des syndicats. Il nous fallait donc trouver un projet suffisamment simple et adaptable à la réalité distincte de chaque syndicat. Deuxièmement, nous avons dû conclure que le projet du STIM ne s'harmonisait pas avec les recommandations du congrès de 2012 mentionnées dans ce rapport. Plus spécifiquement, un projet qui serait inspiré du STIM impliquerait de ne pas respecter les recommandations sur la fusion des caisses syndicales, le maintien intact de la possession de l'accréditation syndicale et la réversibilité du processus.

Suivant ces deux constats, nous avons imaginé un modèle simple, adaptable et dont la forme serait modifiable en tout temps. Nous souhaitions un modèle qui puisse épouser les différents degrés d'autonomie souhaités par un syndicat affilié à la Fédération du commerce.



Rapport du groupe de travail sur les nouveaux modes d'organisation de nos syndicats

Ainsi, la porte d'entrée de notre projet serait les statuts et règlements des syndicats affiliés à la fédération. Selon le degré d'autonomie souhaité par le syndicat ciblé, des amendements à ses statuts et règlements permettraient la délégation de plusieurs responsabilités incombant normalement à l'exécutif du syndicat vers une ou des personnes désignées par l'exécutif de la Fédération du commerce. Cette délégation prendrait fin immédiatement lorsqu'un membre du syndicat serait élu à la fonction visée. La délégation des responsabilités a donc un caractère temporaire et réversible selon la volonté des membres. Cette délégation viserait principalement le poste de présidence, de trésorerie et le comité de surveillance.

Concrètement, la démarche proposée est la suivante : lorsque les perspectives d'autonomie d'un syndicat sont inexistantes ou faibles, la fédération présente, lors de l'assemblée générale, les statuts et règlements types de notre projet dans lequel nous y retrouverions une autonomie relative. Il est important de noter que dans ces statuts, il est stipulé que l'exécutif de la Fédération du commerce peut désigner une personne afin d'occuper tout poste vacant sur l'exécutif du syndicat, et ce, jusqu'à ce qu'un membre du syndicat désire occuper ledit poste. Pour la présidence, par exemple, une personne de l'exécutif de la fédération est élue à ce poste. Son rôle consiste à présider les assemblées générales du syndicat et, en collaboration avec le conseiller syndical au dossier, tenter d'insuffler une nouvelle vie syndicale. Toutefois, ce qui touche les relations de travail techniques demeure bien évidemment exclusif au conseiller syndical de la fédération.

Le poste de trésorier peut également faire l'objet d'une telle délégation. Une personne désignée par l'exécutif de la fédération peut alors exécuter l'ensemble de tâches dévolues au trésorier selon les statuts et règlements avec l'aide, au niveau clérical, des secrétaires-comptables de la fédération. De la même façon, le comité de surveillance des finances de la fédération peut analyser les états financiers de ces syndicats et produire le rapport écrit.

Il est important de mentionner qu'un syndicat peut avoir un président issu de ses membres, tout en désirant déléguer l'aspect trésorerie à une personne de l'exécutif de la fédération. L'inverse est également possible, soit d'occuper la trésorerie, mais d'être assisté par la Fédération du commerce au niveau de la présidence.

Également, dans l'éventualité où aucun dirigeant du syndicat ne provient des membres, un délégué doit être élu lors d'une assemblée générale. Entre les assemblées générales, l'exécutif du syndicat peut désigner un membre afin qu'il occupe la fonction de délégué.

Cette fonction de délégué est primordiale dans le maintien de l'autonomie décisionnelle du syndicat. Les amendements aux statuts et règlements donneraient au délégué les pouvoirs permettant le maintien des décisions reliées aux relations de travail à un niveau local.

Afin de tester notre projet, un nombre limité de syndicats sera invité à y participer. Ce nombre limité nous permettrait d'évaluer le travail supplémentaire que cela nécessite pour les



Rapport du groupe de travail sur les nouveaux modes d'organisation de nos syndicats

dirigeants de la fédération ainsi que les coûts y étant associés. La participation de trois types de syndicats seraient privilégiés :

- 1. Le syndicat nouvellement accrédité, qui n'est pas en mesure d'assumer la pleine autonomie CSN;
- 2. Le syndicat existant qui peine à assumer ses responsabilités au niveau de la trésorerie;
- 3. Le syndicat existant, de type « homme / femme orchestre » qui vit un essoufflement.

L'objectif étant d'offrir cette possibilité aux syndicats sans frais supplémentaires, il est envisageable cependant que les frais associés au comité de surveillance puissent être budgétés à même les états financiers du syndicat local, comme le seraient les libérations des membres du comité de surveillance d'un syndicat complètement autonome.

Pour terminer, le groupe de travail suggère au bureau fédéral de la Fédération du commerce de recommander au congrès la poursuite des travaux du groupe de travail afin de participer à la sélection des syndicats admissibles au projet pilote ainsi qu'en assurer le suivi.

Vous trouverez joint à ce rapport un exemple de statuts et règlements qui pourrait être utilisé afin d'implanter ce modèle.



États financiers FC 2015-2017

Deloitte.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. La Tour Deloitte 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal Bureau 500 Montréal (Québec) H3B 0M7

Tél.: 514-393-7115 Téléc.: 514-390-4116 www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du comité exécutif de la Fédération du Commerce inc. (CSN)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fédération du Commerce inc. (CSN), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice de 36 mois terminé le 31 décembre 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération du Commerce inc. (CSN) au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices de 36 mois terminés le 31 décembre 2017, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les données budgétaires pour l'exercice de 36 mois terminé le 31 décembre 2017, présentées aux fins de comparaison avec la réalisation à l'état des résultats, n'ont fait l'objet d'aucun audit de notre part.

Deloitte s.E.N.C.A.C./s.r.1.

Le 25 avril 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A120628





Délégué-es,

Le 50° Congrès de la Fédération du commerce (CSN) adoptait une proposition budgétaire pour les années 2015-2017. Cette proposition était formée des éléments suivants :

Des revenus de l'ordre de : 25 266 182 \$
 Des dépenses de l'ordre de : 25 938 886 \$
 Un déficit appréhendé de : (672 703 \$)

Conseil fédéral

Au conseil fédéral de novembre 2016 tenu à Sherbrooke, 18 mois après l'adoption de cette proposition budgétaire, les ajustements suivants étaient apportés à la proposition budgétaire du congrès.

Per capita

Nous avons ajusté à la baisse les revenus de per capita de (366 500 \$).

Péréquation

La péréquation versée par la CSN a été ajustée à la hausse de 133 825 \$ à la suite de nouveaux calculs.

Dépenses

Plusieurs postes dans le bloc Dépenses ont été ajustés pour tenir compte de la réalité de l'exercice de 18 mois.

Le résultat final

Revenus

Au niveau des revenus de per capita, nous terminons l'exercice avec un montant supérieur à celui estimé de 229 694 \$. Pour la péréquation, nous terminons avec un écart favorable de 211 709 \$.

Ce qui nous permet de terminer l'exercice avec des revenus supplémentaires de 436 874 \$.

Dépenses

Autant au bloc Direction qu'au bloc Services, vous constaterez des écarts défavorables significatifs au poste Avantages sociaux. Ces écarts sont dus à l'application d'une nouvelle norme comptable sur les régimes de retraite. Nous prendrons plus de temps lors de la présentation pour regarder en détail l'impact de cette norme.



Présentation du trésorier sur les états financiers FC 2015-2017

Vous constaterez également, toujours aux blocs Direction et Services, des écarts favorables importants aux postes Déplacement et Kilométrage.

Dans le bloc Fonctionnement, vous noterez un écart favorable de 157 044 \$ principalement dû à l'économie réalisée au poste Services juridiques de 117 073 \$.

Au niveau des dépenses en général, les écarts des différents postes budgétaires nous amènent à une augmentation de 853 698 \$ par rapport aux dépenses estimées, essentiellement due à l'augmentation au poste Avantages sociaux.

L'excédent appréhendé de 104 557 \$, prévu lors du dernier conseil fédéral, se solde par un déficit de (312 267 \$).

Malgré une hausse significative des revenus, l'application de la norme comptable sur les régimes de retraite nous force à terminer l'exercice financier 2015-2017 avec un déficit.

Bon congrès et bonnes délibérations!

Michel Valiquette Trésorier



ÉTATS FINANCIERS

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS FINANCIERS

État des rés	ultats	2
État de l'évo	lution des actifs nets (déficitaires)	3
État de la si	tuation financière	4
État des flux	de trésorerie	5
Notes comp	émentaires aux états financiers	6-13
Autres rense	eignements	
Annexes	A - Direction	14
	B - Services - Lac-Saint-Jean	15
	C - Services - Saguenay - Lac-Saint-Jean	15
	D - Services - Côte-Nord	15
	E - Services - Cœur-du-Québec	15
	F - Services - Bas-Saint-Laurent	16
	G - Services - Gaspésie	16
	H - Services - Laurentides-Lanaudière-Outaouais	16
	I - Services - Montréal-Métropolitain	16
	J - Services - Québec-Chaudière-Appalaches	17
	K - Services - Montérégie	17
	L - Services - Estrie	17
	M - Services - Rouyn-Noranda	17
	N - Services d'appui	18
	O - Services généraux	18
	P - Fonctionnement	18
	Q - Secteurs	18
	R - Réunions	18
	S - Délégations	19
	T - Comités et groupes de travail	19
	U - Formation	19
	V - Dons et souscriptions	19
	W- Autres	19
	X - Service de la dette	19
Annexes	Y - Autres renseignements - Estimation des per capita à recevoir	20-24

ÉTAT DES RÉSULTATS

	Réel 36 mois 2012-2014	Budget 36 mols 2015-2017 (non audité)	Budget modifié 36 mois 2015-2017 (non audité)	Réel 36 mois 2015-2017
PRODUITS		(non addito)	(non addito)	
Per capita Péréquation - CSN Intérêts et autres produits	14 984 712 \$ 9 055 707 35 686	15 683 847 \$ 9 567 335 15 000	15 317 347 9 701 160 33 000	\$ 15 547 041 \$ 9 912 869 28 471
	24 076 105	25 266 182	25 051 507	25 488 381
CHARGES				
Direction		554 400	F42 000	472 651
Présidence (Annexe A)	542 154	551 489	542 090 354 572	400 159
Vice-présidence (Annexe A)	320 237	357 747	399 502	411 723
Secrétariat général (Annexe A) Trésorerie (Annexe A)	353 756 500 140	401 367 503 894	492 995	537 067
The state of the s	1 716 287	1 814 497	1 789 159	1 821 600
Services	503 837	521 471	146 501	146 501
Lac-Saint-Jean (Annexe B) Saguenay - Lac-Saint-Jean (Annexe C)	1 706 214	1 566 299	1 750 930	1 872 880
Côte-Nord (Annexe D)	463 915	685 618	601 488	514 910
Cœur-du-Québec (Annexe E)	431 483	529 646	514 297	520 871
Bas-Saint-Laurent (Annexe F)	577 453	644 403	821 463	1 026 195
Gaspésie (Annexe G)	584 047	669 669	597 843	613 923
Laurentides-Lanaudière-Outaouais (Annexe H)	1 874 439	2 022 623	1 972 149	2 040 690
Montréal-Métropolitain (Annexe I)	4 344 284	4 357 244	4 274 620	4 771 805
Québec - Chaudière-Appalaches (Annexe J)	3 078 948	3 220 674	3 127 909	3 227 812
Montérégie (Annexe K)	1 752 548	1 943 765	1 938 451	2 126 464
Estrie (Annexe L)	484 820	532 634	521 003	519 528
Rouyn-Noranda (Annexe M)	-	457 295	217 077	259 536
Services d'appui (Annexe N)	1 289 533	1 487 391	1 321 861	1 341 111
Services généraux (Annexe O)	1 960 087	2 306 365	2 262 314	2 437 366
Fonctionnement (Annexe P)	1 910 056	1 720 193	1 672 203	1 515 158
	20 961 664	22 665 290	21 740 109	22 934 750
Secteurs (Annexe Q)	223 234	395 821	382 942	228 857
Réunions (Annexe R)	508 832	544 775	529 286	485 828
Délégations (Annexe S)	59 531	67 872	67 872	45 249
Comités et groupes de travail (Annexe T)	75 836	127 912	126 718	89 098
Formation (Annexe U)	185 010	279 218	267 363	173 492
Dons et souscriptions (Annexe V)	26 160	33 000	33 000	14 930
Autres (Annexe W)	3 229	7 500	7 500	5 337
Service de la dette (Annexe X)	1 782	3 000	3 000	1 507
	23 761 565	25 938 885	24 946 949	25 800 648
(INSUFFISANCE) EXCEDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	314 540 \$	(672 702) \$	104 558	\$ (312 267) \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

	Investis en immobilisations	Déficit	Pertes de réévaluation	Total
SOLDE AU 1ER JANVIER 2011	179 156 \$	(952 170)	\$ (7 457 300)	\$ (8 230 314) \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(145 169)	459 709	<u>.</u> 	314 540
PERTES DE RÉÉVALUATION	-		(846 000)	(846 000)
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	69 902	(69 902)		-
PRODUIT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS	(8 106)	8 106	_	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	95 783 \$	(554 257)	\$ (8 303 300)	\$ (8 761 774) \$
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(40 074) *	(272 193)		(312 267)
GAINS DE RÉÉVALUATION		<u>.</u>	3 544 800	3 544 800
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	23 058	(23 058)		
PRODUIT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS	(2 000)	2 000	_	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	76 767 \$	(847 508)	\$ (4 758 500)	\$ (5 529 241) \$

^{*} Représente l'amortissement des immobilisations.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2017

	31 décembre 2014	31 décembre 2017
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	474 203 \$	499 343 \$
Parts sociales	10	10
Dépôts à terme, 2,25 %, échus en septembre 2015	500 000	1 500 000
Compte Avantage entreprise, 1,05 %	200	1 000 000
Avances - Salarié(e)s/élu(e)s (note 4)	20 000	40 000
Avance - Régime de soins dentaires Débiteurs (note 5)	80 230	121 303
Débiteurs - CSN	102 073	125 002
Per capita à recevoir - Estimation (note 6)	1 071 836	1 379 441
Fonds de soutien aux luttes (note 3)	5 025	5 025
Frais payés d'avance	45 931	16 615
Actif au titre des contributions forfaitaires (note 11)	47 509	-
	2 347 017	3 687 739
ACTIF A LONG TERME	2011 011	0 001 100
Arrérages de per capita à recevoir (note 7)	5 298	85 252
Quote-part de l'actif net du Fonds d'assurance des retraités de la CSN (note 14)	2 081 810	2 397 528
Immobilisations (note 8)	95 783	76 767
	4 529 908 \$	6 247 286 \$
PASSIF A COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	1 543 413 \$	1 696 231 \$
PASSIF A LONG TERME		
Passif au titre des prestations définies du régime de retraite (note 12)	7 849 800	5 988 200
Passif au titre des prestations définies du régime d'avantages complémentaires	1 690 300	1 624 800
de retraite (note 12)	126 359	69 768
Produits reportés - Programme d'autoassurance des syndicats participants (note 13) Obligation pour le régime d'avantages complémentaires de retraite à cotisations	120 339	00700
définies (note 14)	2 081 810	2 397 528
5	13 291 682	11 776 527
Engagements (note 15)		
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	95 783	76 767
Déficit	(554 257)	(847 508)
Pertes de réévaluation	(8 303 300)	(4 758 500)
	(8 761 774)	(5 529 241)
	4 529 908 \$	6 247 286 \$
1/ . \ //.		·

...... Trésorerie

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31 décembre 2014	31 décembre 2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insufisance) excédent des produits par rapport aux charges	314 540	\$ (312 267) \$
Éléments n'impliquant aucun mouvement d'encaisse :		
Amortissement des immobilisations	146 370	40 074
Gain à la cession d'immobilisations	(1 201)	
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(577 100)	1 617 700
	(117 391)	1 345 507
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Avances - Salarié(e)s/élu(e)s	1 490	(800)
Avance - Régime de soins dentaires	(20 000)	(20 000)
Débiteurs	5 309	(41 073)
Débiteurs - CSN	(28 873)	(22 929)
Per capita à recevoir - Estimation	(181 252)	(307 605)
Arrérages de per capita à recevoir	(1 319)	(79 954)
Frais payés d'avance	(31 873)	29 316
Actif au titre des contributions forfaitaires		47 509
Créditeurs et charges à payer	392 780	152 818
	18 871	1 102 789
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) des produits reportés - Programme	400.000	000.040
d'autoassurance des syndicats participants	486 839	962 619
Diminution des produits reportés - Programme	(004 005)	44 040 040)
d'autoassurance des syndicats participants	(394 995)	(1 019 210)
Passif au titre des contributions forfaitaires	(546 909)	(50.504)
	(455 065)	(56 591)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des dépôts à terme	300 000	500 000
Augmentation du compte Avantage entreprise	<u>-</u> -	(1 500 000)
Acquisition d'immobilisations	(69 902)	(23 058)
Produit de la cession d'immobilisations	8 106	2 000
	238 204	(1 021 058)
	4407.000	DE 440
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	(197 990)	25 140
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	672 193	474 203
ENCAISSE A LA FIN DE L'EXERCICE	474 203	\$ 499 343 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2017

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération du Commerce inc. (CSN) (la « Fédération »), fondée en 1938, est constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats* professionnels du Québec. Elle est une organisation syndicale sans but lucratif affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Elle a pour but de promouvoir les intérêts professionnels, économiques, sociaux, moraux et politiques des travailleuses et des travailleurs qui lui sont affiliés.

Par sa constitution, la Fédération n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Modification de méthode comptable

La Fédération a adopté le chapitre 3463 du Manuel de CPA Canada - Comptabilité, intitulé « Communication de l'information sur les avantages sociaux futurs par les organismes sans but lucratifs » (le « chapitre 3463 »), pour l'exercice de 36 mois terminé le 31 décembre 2017. Conformément aux dispositions transitoires, la Fédération a appliqué rétrospectivement le chapitre 3463. Les chiffres correspondants et les notes de l'exercice comparatif ont été redressés.

Le chapitre 3463 élimine la méthode du report et de l'amortissement comme choix de méthode comptable aux fins de la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que l'utilisation d'une date de mesure hâtive de trois mois aux fins de l'évaluation des actifs et des obligations au titre du régime. Il exige aussi que les variations de la juste valeur des actifs du régime et les changements sur le plan de l'évaluation des obligations au titre des prestations définies, y compris les coûts des services passés, les gains et les pertes actuariels et les gains et les pertes découlant d'un règlement ou d'une compression, soient comptabilisés à l'état de l'évolution des actifs nets. Par conséquent, l'actif ou le passif au titre des prestations définies comptabilisé dans l'état de la situation financière reflète l'obligation au titre des prestations définies, diminuée de la juste valeur des actifs du régime et ajustée en fonction de toute provision pour moins-value à la date de clôture. De plus, le chapitre 3463 exige l'identification distincte des réévaluations et des autres éléments des autres coûts découlant du régime de retraite, ce qui accroît la visibilité de l'incidence des réévaluations périodiques. Ces éléments sont présentés distinctement à l'état de l'évolution des actifs nets.

De plus, l'hypothèse de rendement prévu des actifs du régime n'est plus appliquée à la juste valeur des actifs pour calculer le coût des prestations. En vertu du chapitre 3463, le même taux d'actualisation doit être appliqué à l'obligation au titre des prestations définies ainsi qu'aux actifs du régime pour établir le coût financier. Le taux d'actualisation continuera d'être déterminé en fonction des taux d'intérêt du marché pour des titres de créance de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent à l'échelonnement et au montant des versements prévus au titre des prestations définies ou au taux d'intérêt inhérent au montant pour lequel l'obligation au titre des prestations définies pourraient être réglée.

L'application rétrospective de la nouvelle norme a donné lieu aux ajustements suivants dans les états financiers :

	Soldes initialement comptabilisés	Ajustements	ajustés
État de la situation financière	\$	\$	\$
Actif (passif) au titre des prestations définies du régime de retraite Solde au 31 décembre 2014	1 970 900	(9 820 700)	(7 849 800)
Passif au titre des prestations définies du régime d'avantages complémentaires de retraite Solde au 31 décembre 2014	876 321	(813 979)	(1 690 300)
Évolution des actifs nets - Non affectés (déficit) Solde au 31 décembre 2011 Solde au 31 décembre 2014	1 877 230 (1 777 122)	(2 829 400) (2 331 379)	(952 170) (554 257)
Évolution des actifs nets - Pertes de réévaluation Solde au 31 décembre 2011 Solde au 31 décembre 2014	<u>.</u>	(7 457 300) (8 303 300)	(7 457 300) (8 303 300)
État des résultats			
Charges Exercice 2014	24 259 586	(498 021)	23 761 565
Excédent des produits sur les charges Exercice 2014	(183 481)	498 021	314 540

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2017

2. METHODES COMPTABLES (SUITE)

Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fédération devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, la Fédération comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les durées et le taux suivants :

Mobilier Matériel informatique Dégressif Linéaire 10 % 3 et 5 ans

Régimes d'avantages sociaux futurs des salariés

La Fédération offre à ses salariés qui remplissent certaines conditions un régime de retraite à prestations définies. Elle offre également un régime complémentaire à la retraite d'assurance maladie, d'assurance vie et d'assurance dentaire qui est à prestations définies pour les employés ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2010, tandis que pour les autres employés, ce régime est à cotisations définies.

a) Régimes à prestations définies

La Fédération comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux futurs des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. À cette fin, la Fédération a adopté les méthodes suivantes :

Le coût des régimes de retraite de la Fédération est établi périodiquement par des actuaires indépendants. La Fédération utilise une évaluation actuarielle établie aux fins de la comptabilisation incluant l'utilisation de taux d'actualisation comptables pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par des calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé.

La Fédération constate :

- dans l'état de la situation financière, les obligations au titre des prestations définies, diminuées de la juste valeur des actifs des régimes et ajustées en fonction de toute provision pour moins-value;
- dans l'état des résultats, le coût des régimes pour l'exercice;
- dans l'état de l'évolution des actifs nets, les réévaluations et autres éléments découlant notamment de la difference entre le rendement réel des actifs des régimes et le rendement calculé slon le taux d'actualisation définies des gains et des pertes actuariels, des services passés, de règlement, de compression et de plafonnement de l'actif au titre de prestations définies.

b) Régime à cotisations définies

Les coûts du régime à cotisations définies sont établis en fonction des services rendus et du taux de contribution en vigueur durant l'exercice.

NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2017

2. METHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des produits

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés, principalement les revenus de per capita, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

3. FONDS DE SOUTIEN AUX LUTTES

Au 31 décembre 2017, la Fédération possède un dépôt à terme à la Caisse d'économie solidaire Desjardins C.D.S. Montréal (la « Caisse d'économie ») d'un montant de 5 025 \$ (5 025 \$ au 31 décembre 2014) et dont les revenus d'intérêts sont versés directement au compte « soutien aux luttes » de la Caisse d'économie. Ce montant ne procure donc aucun rendement à la Fédération.

4. AVANCES - SALARIÉ(E)S/ÉLU(E)S	31 décembre 2014	31 décembre 2017
Avance salarié(e)s	200 200	\$ 1000 \$ \$ 1000 \$
5. DÉBITEURS	31 décembre 2014	31 décembre 2017
Facturation - Fédération Débiteurs - Facturation Débiteurs - Autres STT de SHUR-GAIN - Entente de prêt	30 445 \$ 21 159 26 626 2 000 80 230 \$	25 999 29 610
6. PER CAPITA À RECEVOIR - ESTIMATION (ANNEXE Y)	31 décembre 2014	31 décembre 2017
La majorité des per capita à recevoir sont calculés d'après les encaissements subséquents jusqu'au 9 février 2018 (6 février 2011 au 31 décembre 2014). Les autres per capita à recevoir sont estimés d'après la moyenne des encaissements précédant la fin de l'exercice pour chacun des syndicats.	1 071 836	\$ <u>1379441</u> \$
7. ARRÉRAGES DE PER CAPITA À RECEVOIR	31 décembre 2014	31 décembre 2017
STT du Marché Saint-Constant STT S.S.s. STT Viandes du Breton - Entente de paiement STT de COOP-IGA Rimouski - Entente de prêt	3 629 1 669	\$ 3 454 \$ 1 669 76 653 3 476
	5 298	\$ <u>85 252</u> \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2017

8. IMMOBILISATIONS

AU 31 DÉCEMBRE 2017	Coût	Amortis- sement cumulé		Coüt non amorti	
Mobilier Matériel informatique	154 073 245 660	\$ 91 899 231 067	\$	62 174 14 593	\$
	399 733	\$ 322 966	\$_	76 767	\$
AU 31 DÉCEMBRE 2014	Coût	Amortis- sement cumulé		Coût non amorti	
Mobilier Matériel informatique	151 714 226 961	\$ 69 643 213 249	\$ _	82 071 13 712	\$
	378 675	\$ 282 892	\$_	95 783	\$

9. EMPRUNTS - CAISSE D'ÉCONOMIE

La Fédération dispose de deux marges de crédit d'un montant total de 350 000 \$ (350 000 \$ au 31 décembre 2014), portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse d'économie, soit 3,00 % majoré de 1,95 % à 2,45 % (3,00 % majoré de 1,75 % à 2,25 % au 31 décembre 2014). L'intérêt est payable sur tout solde résiduel quotidiennement, renouvelable annuellement. Le remboursement est garanti par un endossement de la CSN. Aux 31 décembre 2017 et 2014 , les marges sont inutilisées.

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2014		2017	Ž.
CSN Fournisseurs Vacances à payer Salaires à payer	69 017 546 444 854 334 73 618	\$	141 483 290 443 1 063 215 201 090	\$
	1 543 413	\$_	1 696 231	\$

34 décembre

11. ACTIF AU TITRE DES CONTRIBUTIONS FORFAITAIRES

Ce montant représente la valeur actuarielle des paiements forfaitaires que doit payer la Fédération pour la modification, depuis le 1^{er} avril 2008, du régime d'assurances complémentaires pour les salariés ayant pris leur retraite après le 1^{er} janvier 2010.

Ces contributions forfaitaires ont été payées au moyen de 36 versements mensuels de 14 781 \$ chacun ne portant pas intérêt et sont venues à échéance le 31 décembre 2014. Un montant de 47 509 \$ a été versé en trop au cours de l'exercice 2014; et ce montant est encaissé au 31 décembre 2017.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Fédération a un régime de retraite et un régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à cotisations définies.

a) Régimes à prestations définies

Le régime de retraite à prestations définies est destiné à toutes les personnes salariées et les officiers qui remplissent certaines conditions. Les prestations de ce régime sont fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière.

Le régime d'avantages complémentaires de retraite est un régime non contributif d'assurance maladie, d'assurance vie, d'assurance dentaire ainsi que d'assurance voyage destiné aux mêmes personnes que le régime de retraite ayant pris leur retraite avant le 1er janvier 2010.

La Fédération évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilisation au 31 décembre de chaque exercice. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2016 pour le régime de retraite et pour le régime d'avantages complémentaires de retraite. Ces données ont été extrapolées pour obtenir les valeurs au 31 décembre 2017.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2017

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

a) Régimes à prestations définies (suite)

Les informations relatives aux régimes à prestations définies se présentent comme suit :

		égime d'avantages complémentaires de retraite 2017
Obligations au titre des prestations définies		
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	36 557 300 \$	1 690 300 \$
Coût des prestations pour services rendus	3 620 300	
Cotisations des salariés (incluant les rachats et transferts)	912 700	
Prestations versées	(4 439 100)	(286 800)
Intérêts débiteurs	4 343 900	229 000
Gains actuariels	(2 040 900)	(7 700)
Solde au 31 décembre 2017	38 954 200 \$	1 624 800 \$
Juste valeur des actifs des régimes		
Solde au 1er janvier 2015	28 707 500 \$	- \$
Cotisations de l'employeur	2 749 900	286 800
Cotisations des salariés (incluant les rachats et transferts)	912 700	
Prestations versées	(4 439 100)	(286 800)
Rendement réel des actifs	5 045 000	
Solde au 31 décembre 2017	32 976 000 \$	\$
Rapprochement de la capitalisation		
Juste valeur des actifs des régimes	32 976 000 \$	- \$
Obligations au titre des prestations définies	38 964 200	1 624 800
Passif au titre des prestations définies	(5 988 200)	(1 624 800)
		légime d'avantages complémentaires de retraite 2014
Obligations au titre des prestations définies		
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	28 940 900 \$	1 376 900 \$
Coût des prestations pour services rendus	2 276 300	-
Cotisations des salariés (incluant les rachats et transferts)	606 400	
Prestations versées	(3 584 600)	(297 900)
Intérêts débiteurs	4 103 800	174 200
Perte actuariels	4 214 500	437 100
Solde au 31 décembre 2014	36 557 300 \$	1 690 300 \$
Juste valeur des actifs des régimes		
Solde au 1er janvier 2012	21 046 600 \$	- \$
Cotisations de l'employeur	3 865 400	297 900
Cotisations des salariés (incluant les rachats et transferts)	606 400	
Prestations versées	(3 584 600)	(297 900)
Rendement réel des actifs	6 773 700 28 707 500 \$	
Solde au 31 décembre 2014		

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2017

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

-1	Dámina	Ä		dáfinian	(merita)
211	Remmes	н	prestations	cennes	esame i

	Régime de retraite 2014	Régime d'avantages complémentaires de retraite 2014
Rapprochement de la capitalisation		
Juste valeur des actifs des régimes	28 707 500 \$	- \$
Obligations au titre des prestations définies	36 557 300	1 690 300
Passif au titre des prestations définies	(7 849 800)	(1 690 300)

Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente les paiements en espèces faits au cours de l'exercice relatifs aux régimes d'avantages sociaux futurs des employés.

	Régime de retraite 2017	Régime d'avantages complémentaires de retraite 2017	
Cotisations aux régimes à prestations définies	2 749 900	\$ 286 800	\$
	Régime de retraite 2014	Régime d'avantages complémentaires de retraite 2014	3
Cotisations aux régimes à prestations définies	3 865 400	\$ 297 900	\$
Composition des actifs des régimes selon l'évaluation à la date de mesure, soit les 31 dé	cembre 2017 et 2014	:	

Catégorie d'actifs

	Pourcentage des actifs des régimes			
	31 décembre 2017	31 décembre 2014		
Titres à revenus fixes	37,7 %	47,0 %		
Titres à revenus variables	42,9 %	45,3 %		
Biens immobiliers	15,4 %	5,8 %		
Autres	4,0 %	1,9 %		
Total	100,0 %	100,0 %		

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Fédération pour évaluer la charge et les obligations au titre de prestations définies sont les suivantes :

	Régime de retraite au 31 décembre 2017	Régime d'avantages complémentaires de retraite au 31 décembre 2017
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2017		
Taux d'actualisation Taux de croissance de la rémunération	3,40 % 3,00 %	3,40 % s. o.
Coût des prestations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017		
Taux d'actualisation Taux de croissance de la rémunération	4,00 % 3,25 %	4,00 % s. o.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2017

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

a) Régimes à prestations définies (suite)

a) regimes a president demine (eater)	Régime de retraite au 31 décembre 2014	Régime d'avantages complémentaires de retraite au 31 décembre 2014
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2014		
Taux d'actualisation Taux de croissance de la rémunération	4,00 % 3,25 %	4,00 % s. o.
Coût des prestations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014		
Taux d'actualisation Taux de croissance de la rémunération	4,50 % 3,25 %	4,50 % s. o.
h) Dágima à cotisations définies		

b) Régime à cotisations définies

Les informations relatives au régime à cotisations définies sont présentées à la note 14.

13. PRODUITS REPORTÉS - PROGRAMME D'AUTOASSURANCE DES SYNDICATS PARTICIPANTS

	31 décembre 2017		31 décembre 2014	
Produits reportés au début	126 359	\$	34 515	\$
Produits - Franchises collectives	1 390 419		519 644	
	1 516 778		554 459	
Charges Réclamations Frais	1 279 679 167 331		339 536 88 264	
그 그렇게 되었다면 가장이 되었다면 하는 것이 없는 것이 없는 것이 없는 것이 없는 것이 없다면	1 447 010		427 800	
Produits reportés à la fin	69 768	\$_	126 359	\$

14. RÉGIME D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

La CSN et ses organismes affiliés ont modifié le régime d'avantages complémentaires de retraite pour les salariés prenant leur retraite à compter du 1er janvier 2010. En vertu de la nouvelle entente signée avec le syndicat, le Fonds d'assurance des retraités de la CSN (le « Fonds ») a été créé. Le financement de ce nouveau régime est assumé par la CSN et les organismes affiliés. Lors de la création du Fonds, les employeurs ont fourni une somme forfaitaire de 18 100 000 \$ dont un montant de 1 458 860 \$ provient de la Fédération. De plus, une contribution régulière de 2,00 % à compter du 1er janvier 2015 (1,25 % avant le 1er janvier 2015) du salaire des employés est versée au Fonds. La charge et le débours pour l'exercice de ce régime à cotisations définies s'élèvent à 225 723 \$ (128 340 \$ en 2014). Les contributions de la Fédération sont accumulées dans le Fonds auquel participent tous les organismes affiliés. Ce Fonds finance les paiements des primes des retraités bénéficiant de ce nouveau régime. La quote-part de la Fédération de l'actif net à la juste valeur du fonds est de 2 397 528 \$ (2 081 810 \$ au 31 décembre 2014), soit 7,04 % (7,86 % au 31 décembre 2014) du Fonds. Le passif correspondant à cet actif est du même montant. Les activités financières sont sans effet sur la trésorerie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2017

15. ENGAGEMENTS

La Fédération s'est engagée en vertu de baux. Les paiements relatifs à des contrats de location de locaux et d'un photocopieur échéant à diverses dates allant jusqu'en 2042 s'élévent à 5 287 944 \$ et se répartissent comme suit au cours des prochains exercices :

2018	399 551
2019	234 626
2020	238 271
2021	241 916
2022	202 043
2023 et années suivantes	3 971 537

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, la Fédération est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de crédit

Les syndicats affiliés doivent des montants à la Fédération dans le cours normal de leurs activités. La Fédération effectue de façon continue des évaluations et maintient des provisions pour créances douteuses si nécessaire.

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fédération ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Fédération surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2017, les principaux passifs financiers de la Fédération étaient les créditeurs et charges à payer, le passif au titre des prestations définies du régime d'avantages complémentaires de retraite et l'obligation pour le régime d'assurances complémentaires de retraite à cotisations définies.

ANNEXE A - AUTRES RENSEIGNEMENTS

	Réel 36 mois 2012-2014	Budget 36 mois 2015-2017 (non audité)	Budget modifié 36 mois 2015-2017 (non audité)	Réel 36 mois 2015-2017
A - DIRECTION		(Horr deallo)	(
PRÉSIDENCE				
Salaires Avantages sociaux Déplacements Kilométrage	289 319 \$ 138 745 87 080 72 698	302 039 \$ 128 380 92 410 77 146	299 039 \$ 127 130 94 060 70 346	266 847 \$ 118 131 74 611 49 796
Remboursements - CSN	(45 688)	(48 485)	(48 485)	(36 734)
	542 154	551 490	542 090	472 651
VICE-PRÉSIDENCE (39 semaines par année)				
Salaires Avantages sociaux Déplacements	181 316 105 749 29 854	221 886 100 659 31 681	219 636 99 734 31 681	220 043 141 393 38 056
Kilométrage	25 898	27 483	27 483	29 795
Remboursements - CSN	(22 580)	(23 962)	(23 962)	(29 128)
	320 237	357 747	354 572	400 159
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (42 semaines par année)				
Salaires Avantages sociaux Déplacements Kilométrage	192 702 109 789 28 039 34 801	238 955 108 009 29 755 36 931	236 530 106 999 28 655 39 601	235 989 128 235 22 926 36 248
Remboursements - CSN	(11 575)	(12 283)	(12 283)	(11 675)
	353 756	401 367	399 502	411 723
TRÉSORERIE				
Salaires Avantages sociaux Déplacements Kilométrage Remboursements - CSN	279 888 138 032 39 223 52 486 (9 489)	296 763 128 380 41 624 55 699 (18 571)	293 763 127 130 39 949 53 699 (21 546)	304 677 167 621 34 082 44 251 (13 564)
	500 140	503 895	492 995	537 067
	1 716 287 \$	1 814 499 \$	1 789 159 \$	1 821 600 \$

ANNEXES B, C, D ET E - AUTRES RENSEIGNEMENTS

	2012-2014 2015-2017		Budget modifié 36 mois 2015-2017 (non audité)	Réel 36 mois 2015-2017
SERVICES				
B - LAC-SAINT-JEAN				
(0 conseiller)	000 004		ė 97.4C0	\$ 87 169 \$
Salaires	263 321 146 231	\$ 300 344 126 887	\$ 87 169 33 173	33 173
Avantages sociaux Déplacements	29 995	31 831	5 234	5 234
Kilométrage	31 798	33 744	7 657	7 657
Loyer Télécommunications	15 596 15 871	15 783 6 717	6 674 4 571	6 674 4 571
Equipements informatiques et réseau	-	5 076	1 551	1 551
Papeterie, impression	-	-	-	-
Timbres	-	-	-	-
Articles de bureau Abonnements, documentation	1 025	1 088	472	472
Applications, documentation	503 837	521 470	146 501	146 501
	303 837	321470	140 001	140 001
C - SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN (3 conseillers, 1 employée de bureau)				
Salaires	943 625	895 343	1 030 866	1 033 951
Avantages sociaux	482 731	382 306	444 913	583 984
Déplacements	76 848 105 270	81 552 111 715	65 052 116 915	64 231 92 730
Kilométrage Loyer	54 769	47 374	47 374	56 501
Télécommunications	25 083	10 946	10 946	11 865
Equipements informatiques et réseau	2.000	16 497	16 497 6 385	18 009 4 403
Papeterie, impression Timbres	3 280 3 890	6 385 4 128	4 128	2 180
Articles de bureau	9 330	8 582	6 382	3 459
Abonnements, documentation	1 388	1 472	1 472	1 567
	1 706 214	1 566 300	1 750 930	1 872 880
D - CÔTE-NORD				
(1 conseiller)			000 700	004 507
Salaires Avantages sociaux	250 008 119 529	374 557 160 178	323 792 136 838	301 597 115 268
Déplacements	27 470	51 307	45 557	33 699
Kilométrage	26 003	52 910	52 910	29 504
Loyer	22 321	25 236 8 247	22 236 8 247	21 785 3 881
Télécommunications Equipements informatiques et réseau	12 031	6 751	5 476	5 180
Papeterie, impression	3 066	3 939	3 939	1 042
Timbres	492	522 883	522 883	348 1 417
Articles de bureau Abonnements, documentation	1 970 1 025	1 088	1 088	1 189
	463 915	685 618	601 488	514 910
E - CŒUR-DU-QUÉBEC				
(1 conseiller)	213 617	296 763	290 463	270 764
Salaires Avantages sociaux	119 958	126 887	124 037	159 738
Déplacements	27 293	28 964	23 464	16 940
Kilométrage	33 605	35 662 24 453	35 662 24 453	37 083 23 586
Loyer Télécommunications	22 590 9 114	6 728	6 728	5 086
Equipements informatiques et réseau	-	5 076	5 076	5 690
Papeterie, impression	2 504	2 657	2 657 820	367 285
Articles de bureau Abonnements, documentation	1 919 883	1 520 937	937_	1 332
raphitolia, accentination	431 483	529 647	514 297	520 871
Montante à reporter	3 105 449			\$ 3 055 162 \$
Montants à reporter	3 103 443	3 000 000	- OUIOZIO	

ANNEXES F, G, H ET I - AUTRES RENSEIGNEMENTS

EXERCICE DE 36 MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

EALINGIDE DE 00 MOIO VEILIMINE EE 07 DE CEMBRE EN 1	Réel 36 mois 2012-2014	Budget 36 mois 2015-2017 (non audité)	modifié 36 mois 2015-2017	Réel 36 mois 2015-2017
SERVICES (suite) - Montants reportés	3 105 449	\$ 3 303 035	\$ 3013216	\$ 3 055 162 \$
F - BAS-SAINT-LAURENT				
(1 conseiller, 1 employée de bureau)	200.000	360 961	452 521	521 520
Salaires	308 080 147 261	151 880		320 001
Avantages sociaux Pénlesements	46 479	49 324	58 524	65 800
Déplacements Kilométrage	31 814	33 761	48 011	60 394
Loyer	29 489	31 570		35 959
Télécommunications	8 361	4 604	4 604	5 176
Equipements informatiques et réseau		6 345		8 613 2 709
Papeterie, impression	2 414	2 562 638		1 400
Timbres	601 1 833	1 570		3 291
Articles de bureau Abonnements, documentation	1 121	1 189		1 332
ADDITIONS, documentation	577 453	644 404	821 463	1 026 195
	011 400			
G - GASPÉSIE (1 conseiller)				
Salaires	288 951	357 699		307 168
Avantages sociaux	146 958	151 880		166 855
Déplacements	50 348	53 429		58 450
Kilométrage	57 386	60 899		49 506 19 366
Loyer	22 532 9 970	25 616 5 421		3 511
Télécommunications Equipements informatiques et réseau	9970	6 345		4 935
Papeterie, impression	4 212	4 470		1 310
Timbres	1 076	1 142		902
Articles de bureau	1 543	1 632	1 332	560
Abonnements, documentation	1 071	1 137	1 137	1 360
	584 047	669 670	597 843	613 923
,				
H - LAURENTIDES - LANAUDIÈRE - OUTAOUAIS (3 conseillers, 1 employée de bureau)				
Salaires	984 215	1 124 512	1 106 237	1 084 748
Avantages sociaux	511 133	480 633	472 733	607 369
Déplacements	116 732	123 878	101 078	78 257
Kilométrage	131 767 86 480	139 832 98 182	139 832 98 182	128 290 92 751
Loyer Télécommunications	26 799	16 311	16 311	16 949
Equipements informatiques et réseau	-	20 304	20 304	20 181
Papeterie, impression	5 143	5 458	5 458	3 051
Timbres	3 511	3 726	3 726	2 473
Articles de bureau	7 271	8 316	6 816	5 054
Abonnements, documentation	1 388	1 472	1 472	1 567
	1 874 439	2 022 624	1 972 149	2 040 690
I - MONTRÉAL-MÉTROPOLITAIN (6 conseillers, 2 employées de bureau)				
Salaires	2 204 642	2 268 447	2 240 947	2 335 644
Avantages sociaux	1 029 722	971 976	960 251	1 417 623
Déplacements	150 598	159 816	134 316	105 235
Kilométrage	81 963	86 980	74 480	58 348
Loyer T-1/2 access minorities a	507 176	452 297 69 108	452 297 69 108	479 033 63 350
Télécommunications	132 628	96 444	96 444	96 591
Equipements informatiques et réseau Papeterie, impression	115 259	122 314	113 414	100 721
Timbres	45 871	48 679	66 679	56 810
Articles de bureau	63 847	67 837	53 337	44 866
Abonnements, documentation	12 578	13 347	13 347	13 584
	4 344 284	4 357 245	4 274 620	4 771 805
Montants à reporter	10 485 672	\$ 10 996 978	\$ 10 679 291	\$ \$11 507 775 \$

ANNEXES J, K, L ET M - AUTRES RENSEIGNEMENTS

	Réel 36 mois 2012-2014	Budget 36 mois 2015-2017 (non audité)	Budget modifié 36 mois 2015-2017 (non audité)	Réel 36 mois 2015-2017
SERVICES (suite) - Montants reportés	10 485 672	\$10 996 978 \$	10 679 291 \$	11 507 775 \$
J - QUÉBEC - CHAUDIÈRE-APPALACHES (5 conseillers, 1 et 1/4 employées de bureau)				
Salaires	1 693 038	1 834 509	1 815 184	1 797 641
Avantages sociaux	889 813	782 743	774 203	1 018 650
Déplacements	159 585	206 217	193 717	142 230 111 015
Kilométrage	126 914 155 799	163 999 149 543	155 899 130 743	133 391
Loyer Télécommunications	52 277	35 251	26 751	23 993
Equipements informatiques et réseau	-	37 647	37 647	33 648
Papeterie, impression	(25 961)	(21 224)	(31 724)	(44 976)
Timbres	2 256	2 915	4 415	3 023
Articles de bureau	21 889	24 762	16 762	7 413
Abonnements, documentation	3 338	4 312	4 312	1 784
	3 078 948	3 220 674	3 127 909	3 227 812
K - MONTÉRÉGIE (3 conseillers, 1 employée de bureau)				
Salaires	944 680	1 113 961	1 109 761	1 129 634
Avantages sociaux	473 627	480 633	479 068	666 251
Déplacements	59 405	63 041	58 841	51 929
Kilométrage	76 883	81 589	99 589	102 956
Loyer	122 848	123 149	115 874	113 034
Télécommunications	34 535	17 593 25 380	17 593 21 305	15 842 20 789
Equipements informatiques et réseau	15 396	16 338	16 338	14 985
Papeterie, impression Timbres	1 815	1 926	1 926	1 896
Articles de bureau	16 765	13 158	11 158	6 200
Abonnements, documentation	6 594	6 998	6 998	2 948
	1 752 548	1 943 766	1 938 451	2 126 464
L - ESTRIE				
(1 conseiller)				
Salaires	249 730	296 763	293 763	268 188
Avantages sociaux	132 229	126 887	125 637	158 537
Déplacements	31 104	33 008	26 108	18 334 40 385
Kilométrage Loyer	38 885 20 565	41 265 22 048	41 265 22 048	21 651
Télécommunications	7 908	4 043	4 043	4 576
Equipements informatiques et réseau		5 076	5 076	4 230
Papeterie, impression	1 003	1 064	1 064	1 980
Timbres	249	264	264	244
Articles de bureau Abonnements, documentation	2 122 1 025	1 127 1 088	647 1 088	71 1 332
	484 820	532 633	521 003	519 528
M - ROUYN-NORANDA				
(1 conseiller) (50 % FC et 50 % CSN DEFENSE)		220.004	108 086	118 649
Salaires	-	236 061 98 327	44 958	88 142
Avantages sociaux Déplacements	-	41 616	18 116	9 125
Kilométrage	-	47 442	25 692	29 625
Loyer	-	17 454	7 654	5 231
Télécommunications	-	5 277	2 927	2 439
Equipements informatiques et réseau	-	3 948	1 973 3 506	1 857 540
Papeterie, impression	-	3 506 896	896	290
Timbres Articles de bureau	-	1 632	2 132	2 779
Abonnements, documentation	_	1 137	1 137	859
•	-	457 295	217 077	259 536
Montants à reporter	15 801 988	\$ 17 151 346 \$	16 483 731 \$	17 641 115 \$

ANNEXES N, O, P, Q , R ET S - AUTRES RENSEIGNEMENTS

	Réel 36 mois 2012-2014	_	Budget 36 mois 2015-2017 (non audité)	Budget modifié 36 mois 2015-2017 (non audité)	Réel 36 mois 2015-2017	
SERVICES (suite) - Montants reportés	15 801 988	\$_	17 151 346	\$ 16 483 731	\$ 17 641 115	\$
N - SERVICES D'APPUI (1 conseiller appui à l'arbitrage, 2 conseillers appui aux services) (pompiers)						
Salaires	735 511		905 200	808 200	761 320	
Avantages sociaux	364 117		380 662	352 432	441 373 63 114	
Déplacements Kilométrage	85 185 104 720	_	90 399 111 130	69 499 91 730	75 304	
	1 289 533		1 487 391	1 321 861	1 341 111	
O - SERVICES GÉNÉRAUX (2 coordinations, 2 sec. comptables 2 employées de bureau direction)		_				
Salaires	1 175 012		1 478 858	1 443 208	1 466 128	
Avantages sociaux	646 054		658 546	657 546	835 754	
Déplacements Kilométrage	107 816 65 534		114 415 69 545	99 015 77 545	76 383 77 204	
Remboursement CSN - Coordination des négociations	(34 329)	_	(15 000)	(15 000)	(18 103)	
	1 960 087	_	2 306 364	2 262 314	2 437 366	
P - FONCTIONNEMENT						
Ententes de services - Iles-de-la-Madeleine	267 007		117 025	107 475	95 060	
Remplacements pour congés de maladie, de maternité et parentaux	170 274		127 214	141 214	164 289	
Formation professionnelle	18 625		25 443	25 443	16 268	
Réunions d'équipe provinciales, régionales et sectorielles	25 410 44 296		23 182 47 750	23 182 47 750	19 970 37 177	
Honoraires extérieurs Service juridique CSN	584 490		625 000	525 000	407 927	
Coût de la convention collective	398 750		424 479	429 479	421 974	
Télécommunications (conférences téléphoniques)	8 902		15 455	8 655	2 114	
Traitement des données - CSN	16 598		17 733	19 583	17 490	
Assurances et CSST Amortissement	16 235 146 370		17 816 51 597	17 816 51 597	17 806 40 074	
Perte à la cession d'immobilisations	(1 201)			51 057	-	
Avantages sociaux futurs	214 300	_	227 500	275 009	275 009	
	1 910 056	_	1 720 194	1 672 203	1 515 158	
TOTAL DES SERVICES	20 961 664	\$_	22 665 295	\$ 21 740 109	\$ 22 934 750 \$	5
Q - SECTEURS						
Commerce de détail, de gros et services divers	7 369	\$	10 096	\$ 10 096	\$ 5 529 \$	6
Agroalimentaire	3 360		6 330	5 330	2 402	
Finances	3 001		4 620	7 120 6 786	4 175 3 176	
Tourisme Travaux sectoriels	5 197 96 808		7 786 210 915	210 915	153 052	
Aide aux syndicats - Assemblées de secteurs	93 296		120 978	120 978	41 635	
Personnes-ressources aux assemblées de secteurs	2 134		7 500	7 500	4 671	
Formation - Comités de liaison	12 069	_	27 597	14 217	14 217	
	223 234	\$	395 822	\$ 382 942	\$ 228 857 \$	è
R - RÉUNIONS						
Bureau fédéral	154 887	\$	167 971	\$ 167 971	\$ 138 027 \$	è
Comités du bureau fédéral	4 958		10 182 76 300	10 182 76 300	5 093 76 904	
Conseil fédéral Aide aux syndicats - Conseil fédéral	75 978 62 361		65 400	65 400	54 405	
Congrès fédéral	129 278		136 250	117 717	117 717	
Aide aux syndicats - Congrès fédéral	77 855		85 000	87 684	87 684	
Réunions du comité exécutif	3 515	_	3 672	4 032	5 998	
	508 832	\$_	544 775	\$ 529 286	\$ 485 828 \$;

ANNEXES S, T, U, V, W ET X - AUTRES RENSEIGNEMENTS

	Réel 36 mois 2012-2014	_	Budget 36 mois 2015-2017 (non audité)	Budget modifié 36 mois 2015-2017 (non audité)		Réel 36 mois 2015-2017
S - DÉLÉGATIONS						
Conseil confédéral CSN Remboursement Conseil confédéral CSN Colloques CSN Colloques divers et délégations diverses	78 546 (26 148) 2 112 5 021	_	88 668 (35 796) 8 250 6 750	88 668 (35 796) 8 250 6 750		67 551 \$ (25 164) 1 320 1 542
	59 531	\$	67 872	\$ 67 872	3	45 249 \$
T - COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL						
Surveillance Femmes Santé-sécurité-environnement Avantages sociaux Groupe de travail Coordination de la formation Journal de la Fédération Formation - Comités fédéraux	21 673 4 696 816 3 198 2 134 10 618 26 599 6 102	\$	22 272 8 319 8 319 8 319 7 719 18 925 43 273 10 766	\$ 28 372 8 319 5 719 5 719 4 819 13 125 50 873 9 772	\$	28 371 \$ 6 166 3 533 2 935 885 6 396 31 040 9 772
	75 836	\$	127 912	\$ 126 718	\$	89 098 \$
U - FORMATION						
Agentes et agents de griefs Négociation de base Négociation regroupée ou coordonnée Violence et harcèlement Assurances collectives Prévention en santé-sécurité Sessions flottantes Consolidation	81 139 40 355 13 930 10 274 16 576 9 524 8 949 4 263	_	97 682 46 213 11 854 10 530 41 930 15 795 46 213 9 000	97 682 46 213 10 530 41 930 15 795 46 213 9 000		72 187 \$ 53 091 4 946 16 929 12 602 8 653 5 084
	185 010	^{\$} —	279 217	\$ 267 363	\$	173 492 \$
V - DONS ET SOUSCRIPTIONS						
Dons Souscriptions	24 600 5 1 560 26 160 5		27 000 6 000 33 000	27 000 6 000 33 000		11 301 \$ 3 629 14 930 \$
W - AUTRES						
Dépenses diverses Créances douteuses	3 229 3		6 000 1 500 7 500	\$ 6 000 1 500 7 500		5 337 \$ 5 337 \$
X - SERVICE DE LA DETTE						
Frais d'administration	1 782	\$	3 000	\$ 3 000	\$	1 507 \$

AU 31 DECEMBRE 2017

AU 31 DECEM	BRE 2017						
			Demier	Nombre	50tt	Montont	
No. Syndicat	Section	Nom du Syndicat	mois payé	de cotisants	Montant estimé	Montant payé	Per capita
		(00) 000 0 P (00) (0)	2017/10	2	78,89 \$	93,79 \$	172.68 \$
0202005 0202024	00	STT DE G.E.P. DE BAIE-COMEAU - CSN SE DE COMMERCE (CSN) SECTION GAGNON & FRERES	2017/09	14	366,42 \$	- \$	366,42 \$
0202030	00	STT DU PROVIGO FORESTVILLE (CSN)	2017/05	28	940,14 \$		2 524,21 \$ 3 645,72 \$
0202033	00	STT DE SOBEY'S DE BAIE-COMEAU (CSN)	2017/10 2017/04	127 38	3 645,72 \$ 1 044,44 \$		3 495,84 \$
0202039 0202040	00	STT DU PROVIGO PORT-CARTIER (CSN) SE DE L'ENTREPOT PROVIGO (CSN)	2017/09	3	119,25 \$		119,25 \$
0202041	00	STT DE DISTAL INC. (CSN) DIVISION SEPT-ILES	2017/09	2	44,39 \$		131,59 \$
0202042	00	STT DU PROVIGO SEPT-ILES (CSN)	2017/08 2017/08	45 13	2 214,65 \$ 289,82 \$		2 214,65 \$ 289,82 \$
0202048 0202059	00	STT DU CLUB DE GOLF BAIE-COMEAU STT EN QUINCAILLERIE DE FORESTVILLE - CSN	2017/06	9	548,08 \$		1 146,14 \$
0202065	01	SECTION CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE HAUTERIVE	2017/10	39	- \$	1 518,54 \$	1 518,54 \$
0202065	02	SECTION CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE FORESTVILLE (HAUTE COTE-NORD)	2017/10	15	- \$		534,25 \$ 685,82 \$
0202065	03	SECTION CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAGUENAY SAINT-LAURENT SECTION CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DES EMPLOYES D'ALCOA-MANIC-MCCORMICK	2017/10 2017/10	21 11	- \$ - \$,	517,46 \$
0202065 0202070	06 00	STT DE L'HOTEL LECOMTE - CSN	2016/11	28	2 365,61 \$		2 365,61 \$
0202073	00	STT DE L'HOTEL MOTEL LA CARAVELLE - CSN	2017/05	19	785,65 \$	349,60 \$	1 135,25 \$
0204002	00	S DES PECHERIES MARINARD (CSN)	2017/11	54 11	- \$		1 031,67 \$ 247,07 \$
0204009	00	STT DE MENU-MER - CSN SE DE MAGASIN COOP HAVRE-AUX-MAISONS, CSN	2017/11	20	294,91 \$		616,66 \$
0204013	00	SE DE MAGASIN COOP DE LAVERNIERE (C.S.N.)	2017/11	43	553,67 \$		1 093,33 \$
0204014	00	SE DE MAGASIN COOP FATIMA (CSN)	2017/10	20	- \$		535,38 \$ 658,57 \$
0204018	00	ST DE BOULANGERIE DES ILES (CSN)	2017/10 2017/09	27 29	- \$ 1 492,98 \$		1 492,98 \$
0204023	00	SE DE LA CAISSE POPULAIRE DE GASPE (CSN) STT DE BOULANGERIE REGIONALE DES ILES (C.S.N.)	2017/08	17	1 387,04 \$		1 387,04 \$
0204033	00	SE DE BUREAU DES PECHERIES MARINARD (CSN)	2017/11	5	76,98 \$		144,88 \$
0204041	00	ST DES ENTREPOTS DE REFRIGERATION DES PECHERIES MARINARD (CSN)	2017/10	5	166,54 \$ 542,23 \$		279,20 \$ 1 645,16 \$
0204059	00	STT DU MAGASIN IGA DE PASPEBIAC (CSN) STT DE KITOMER (CSN)	2017/10 2017/11	67 3	542,25 \$ - \$		39,33 \$
0204061	00	STI DE NITOMER (CSN) STI DE CENTRES COMMERCIAUX DE LA GASPESIE - CSN	2017/10	6	96,83 \$		249,33 \$
0204069	00	STT CAISSE POPULAIRE DU LITTORAL GASPESIEN (CSN)	2017/09	19	1 152,60 \$		1 152,60 \$
0204072	00	STT CAISSE POP DESJARDINS DE LA HAUTE-GASPESIE (CSN)	2017/09	24 27	1 456,65 \$ 1 829,52 \$		1 456,65 \$ 1 829,52 \$
0204076	00	STT DE LA CAISSE DU CENTRE-SUD GASPESIEN (CSN) STT DE LA CAISSE DES HAUTS-PHARES (CSN)	2017/09 2017/07	22	2 692,56 \$		2 692,56 \$
0206004	00	STT DU VALU-MART SHAWVILLE (CSN)	2017/11	45	- \$	735,99 \$	735,99 \$
0206009	00	STT DE L'HOTELLERIE L'OUTAOUAIS (CSN)	2017/10	40	519,52 \$		1 188,46 \$ 9 100,04 \$
0206033	00	STT DU MONT STE-MARIE (CSN)	2013/12 2017/10	41 126	9 100,04 \$		1 361,65 \$
0206034	00	STT DU CHATEAU CARTIER (CSN) STT DE ROTISSERIE AU COQ (CSN)	2017/02	30	1 919,61 \$		1 919,61 \$
0207004	00	SE DE LA BISCUITERIE HARNOIS DE JOLIETTE (CSN)	2017/10	42	519,14 \$		1 786,29 \$
0207005	00	STT DE LA COOP LANAUDIERE CSN	2017/10 2017/10	41 6	- \$		1 978,32 \$ 244,05 \$
0207005	02	SECTION PROFID'OR SE DE L'ABATTOIR DE BERTHIERVILLE (CSN)	2017/10	341	- 3		12 735,19 \$
0207010	00	SE DE LA SOCIETE NATIONALE DES QUEBECOISES ET QUEBECOIS DE LANAUDIÈRE - CSN	2017/09	2	109,77 \$	- \$	109,77 \$
0207013	02	SECTION CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-ROCH-DE-L'ACHIGAN	2017/09	18	349,49 \$		1 039,12 \$
0207013	04 05	SECTION CAISSE DESJARDINS DE LA OUAREAU SECTION CAISSE DESJARDINS DE D'AUTREY	2017/09 2017/09	37 31	841,16 \$ 495,76 \$		2 466,90 \$ 1 422,12 \$
0207013 0207013	08	SECTION CAISSE DESIGNADINS DE D'ACTIVET SECTION CAISSE POPULAIRE DESJARDINS LE MANOIR	2017/09	17	357,78 \$		1 029,45 \$
0207013	12	SECTION CAISSE POPULAIRE DE JOLIETTE	2017/09	23	381,10 \$		1 152,48 \$
0207025	00	SEE DU COUVOIR RAMSAY (CSN)	2017/10 2017/10	44 11	- \$		1 444,48 \$ 344,54 \$
0207026 0207027	00	SE DE LA FERME RAMSAY (CSN) STT DU MARCHE D'ALIMENTATION RAINVILLE ET FILS (CSN)	2017/11	53	- \$		994,02 \$
0207043	00	SE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU DE SOURCE (CSN)	2017/10	40	- \$	1 540,33 \$	1 540,33 \$
0207058	00	STT DE VAL ST-COME (CSN)	2017/08	42	- \$		994,82 \$ 9 339,65 \$
0207070 0207074	00	STT DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS TERREBONNE (CSN) STT DE LA COMPAGNIE DE VOLAILLES MAXI (CSN)	2017/07 2017/03	85 206	9 339,65 \$		34 418,94 \$
0207075	00	SEE DE GOLF REGION LANAUDIERE (CSN) (BERTHIER)	2017/07	12	760,62 \$	- \$	760,62 \$
0207078	00	STT DE CORALTEX (CSN)	2017/10	20	- \$		586,70 \$
0207083	00	STT DE MARTIN-BURO PLUS (CSN) STT DE L'AUBERGE DU LAC TAUREAU - CSN	2017/06 2017/07	26 94	574,98 \$ 6 914,91 \$	574,98 \$ - \$	1 149,96 \$ 6 914,91 \$
0207085 0207088	00	STT DE TERGEL - CSN	2017/09	34	802,22 \$	1 375,86 \$	2 178,08 \$
0208013	00	ST DE LA STATION MONT-TREMBLANT (CSN)	2017/09	947	15 177,25 \$		38 200,72 \$
0208013		SECTION HOTEL MARRIOTT (MANOIR LABELLE)	2017/09	44 28	454,32 \$ 369,29 \$		1 320,35 \$ 994,31 \$
0208013 0208031		SECTION HILTON HOME WOOD SUITE STT DU MONT HABITANT (CSN)	2017/09 2016/09	33	4 535,40 \$	- \$	4 535,40 \$
0208034		STT ALIMENTATION STE-ADELE (CSN)	2017/10	43	12 900,04 \$	- \$	12 900,04 \$
0208070		STT LES METS DU COMMENSAL - CSN	2017/10	33 33	1 918,90 \$		2 448,92 \$ 1 308.15 \$
0208075 0208080	00	STT DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE STE-AGATHE DES MONTS (CSN) SE DE LA CIE MONTOUR - CSN	2017/10 2017/10	39	680,71 \$ 913,12 \$		1 991,95 \$
0208086		SECTION CAISSE DESJARDINS DU COEUR DES HAUTES-LAURENTIDES	2017/08	42	856,47 \$	2 569,40 \$	3 425,87 \$
0208086	02	SECTION DESJARDINS ENTREPRISES-HAUTES-LAURENTIDES	2017/08	7	191,46 \$		765,83 \$
0208086		SECTION FERME-NEUVE SECTION HAUTE GATINEAU	2017/08 2017/08	14 26	272,56 \$ 455,16 \$	817,68 \$ 1 365,49 \$	1 090,24 \$ 1 820,65 \$
0208086 0208094		SECTION CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT	2017/08	33	2 397,84 \$	- \$	2 397,84 \$
0209016	00	SNE LES MOULINS MAPLE LEAF (DE L'EST) LTEE (CSN)	2017/10	16	427,28 \$	433,31 \$	860,59 \$
0209065		STT DE L'HOTEL MERIDIEN DE MONTREAL (CSN)	2017/10 2017/10	468 14	4 454,53 \$ 626,54 \$		9 935,50 \$ 921,95 \$
0209081 0209103		SE DE LA CAISSE D'ECONOMIE DES PORTUGAIS DE MONTREAL (CSN) STT DE L'HOTEL REINE ELIZABETH - CSN	2017/10	500	21 974,30 \$		21 974,30 \$
0209105		ST DU BONAVENTURE (CSN)	2017/10	178	- \$	5 753,67 \$	5 753,67 \$
0209106	00	STT DE L'HOTEL OMNI MONT-ROYAL (CSN)	2017/10	141	- \$		7 368,69 \$ 2 430,40 \$
0209109		STT HOTEL DES GOUVERNEURS PLACE DUPUIS (CSN) STT EPICIERS UNIS METRO-RICHELIEU (CSN)	2017/10 2017/10	90 552	- \$ 12 635,44 \$	2 430,40 \$ 23 813,27 \$	36 448,71 \$
0209148 0209210		STI EPICIERS UNIS METRO-RICHELIEU (CSN) STI DU RAMADA INN (CENTRE-VILLE) (CSN)	2017/10	45	895,05 \$	732,81 \$	1 627,86 \$
0209215	00	STT RITZ CARLTON (CSN)	2017/11	257	- \$	4 882,59 \$	4 882,59 \$
0209215		SECTION RECEPTION, RESERVATION	2017/11 2017/04	19 76	- \$ 2 041,65 \$	327,67 \$ 1 224,98 \$	327,67 \$ 3 266,63 \$
0209219 0209228		STT DE LA COOP UQAM (CSN) STT DES ROTISSERIES AU COQ (CSN)	2017/04	39	- \$	690,83 \$	690,83 \$
0209233	00	STT LALLEMAND (CSN)	2017/10	52	1 190,77 \$		2 374,48 \$
0209241		S D'IKEA MONTREAL (CSN)	2017/07 2017/09	394 13	40 357,07 \$ 726,60 \$	- \$ - \$	40 357,07 \$ 726,60 \$
0209269 0209272		STT DE IRON MOUNTAIN-M2 (CSN) STT DE SUPER C (CSN)	2017/09	43	3 739,77 \$	- \$	3 739,77 \$
Januar &	50						

ANNEXE Y - AUTRES RENSEIGNEMENTS - ESTIMATION DES PER CAPITA A RECEVOIR

AU 31 DECEMBRE 2017

AU 31 DECEM	IDKE 2017						
			Dernier	Nombre de	Montant	Montant	
No. Syndicat	Section	Nom du Syndicat	mois payé	cotisants	estimé	payé	per capita
		•				427.00.8	427,60 \$
0209292 0209296	00 00	STT COOP CEGEP MAISONNEUVE (CSN) ST DE VOLAILLES MARVID (CSN)	2017/10 2017/09	35 180	- \$ - \$	427,60 \$ 6 774,02 \$	6774,02 \$
0209313	00	STI DU HOLIDAY INN COTE-DE-LIESSE CSN	2017/10	103	- \$	1 800,44 \$	1 800,44 \$
0209321	00	STT DE HILTON LAVAL - CSN	2017/09	68	1 118,14 \$	2 243,19 \$	3 361,33 \$
0209331 0209348	00 00	STT DE L'HOTEL QUALITY SUITES POINTE-CLAIRE (CSN) STT HOTEL RUBY FOO'S (CSN)	2017/10 2017/10	29 50	482,81 \$ 1 943,94 \$	458,43 \$ - \$	941,24 \$ 1 943,94 \$
0209359	00	STT DE L'HOTEL LORD BERRI - CSN	2017/10	13	604,14 \$	- \$	604,14 \$
0209361	00	STT DE LA COOPERATIVE PREMIER DEFI DE LAVAL (CSN)	2017/07	81	2 650,85 \$	- \$	2 650,85 \$
0209364 0209385	00 00	STT DE SYSCO-QUEBEC - CSN STT DE DAVECO (CSN)	2017/10 2014/12	158 0	- \$ - \$	6 855,11 \$ - \$	6 855,11 \$ - \$
0209392	00	STT DU COMFORT INN - POINTE-CLAIRE - CSN	2017/07	14	548,32 \$	822,47 \$	1 370,79 \$
0209392	01	SECTION RECEPTION	2017/07	5	150,96 \$	226,43 \$	377,39 \$
0209401	00	STT RENO-DEPOT DE LAVAL (CSN) SECTION EMPLOYE-ES DE BUREAU	2017/10 2017/10	103 5	- \$	2 275,26 \$ 156,44 \$	2 275,26 \$ 156,44 \$
0209401	01 00	STT DE RECALL-QUEBEC - CSN	2017/01	42	1 691,69 \$	- \$	1 691,69 \$
0209414	00	STT DE URGEL BOURGIE - CSN	2017/10	159	- \$	5 781,25 \$	5 781,25 \$
0209431	00	STT DU HOLIDAY INN SINOMONDE - CSN	2017/10 2017/11	84 18	- \$ - \$	2 894,05 \$ 699,64 \$	2 894,05 \$ 699,64 \$
0209442	00 00	S DES SALARIES DE CHATEL - CSN STT DE RENAUD-BRAY-CSN	2016/08	31	7 112,00 \$	- \$	7 112,00 \$
0209448	00	STT DU COMFORT INN DORVAL - CSN	2017/10	13	272,90 \$	- \$	272,90 \$
0209455	00	STT DE L'HOTEL CHATEAU VERSAILLES - CSN	2016/09	34	6 286,65 \$	- \$	6 286,65 \$
0209468	00 00	STT DE DISTRIBUTION MULTI-MARQUES LAVAL - CSN STT DE RESTO VEGO ST-DENIS - CSN	2017/10 2017/05	123 38	2 681,85 \$ 2 100,91 \$	2 415,44 \$	5 097,29 \$ 2 100,91 \$
0209487	00	STT DE VAST- AUTO - CSN	2017/10	77	- \$	2 849,50 \$	2 849,50 \$
0209496	00	STT DE LA BRASSERIE LABATT (CSN)	2017/11	344	- \$	9 550,70 \$	9 550,70 \$
0209503	00	STT DU MARRIOTT CHATEAU CHAMPLAIN - CSN	2017/10	240 81	- \$ 7 341,34 \$	9 714,18 \$ - \$	9 714,18 \$ 7 341,34 \$
0209512 0209521	00	STT DE IRON MOUNTAIN - CSN STT DE BATIRENTE - CSN	2017/11	10	418,39 \$	- \$	418,39 \$
0209525	00	STT DE CENTRE MONT-ROYAL - CSN	2017/08	72	1 701,33 \$	606,23 \$	2 307,56 \$
0209527	00	STT DU STATIONNEMENT DE MONTREAL (CSN)	2017/06	14	326,40 \$	349,55 \$	675,95 \$
0209527	01	SECTION BUREAU	2017/10	0 99	- \$ - \$	- \$ 2 182,07 \$	- \$ 2 182,07 \$
0209535 0209540	00	STT DE RENO-DEPOT - CSN STT DE L'HOTEL HOLIDAY INN LAVAL MONTREAL - CSN	2016/11	56	8 491,34 \$	- \$	8 491,34 \$
0209557	00	STT DE SUCRE LANTIC - CSN	2017/08	171	22 824,44 \$	- \$	22 824,44 \$
0209565	00	STT LES BRASSEURS RJ - CSN	2016/08 2017/07	60 66	12 985,28 \$ 5 780,65 \$	- \$ - \$	12 985,28 \$ 5 780,65 \$
0209568	00	STT DES SUITES FAUBOURG ST-LAURENT - CSN STT DE ARAMARK (ECOLE POLYTECHNIQUE) - CSN	2017/08	37	355,88 \$	1 067,63 \$	1 423,51 \$
0209583	00	STT DE S.S.S CSN	2016/04	0	- \$	- \$	- \$
0209589	00	SE DE MARTIN BROWER - CSN	2017/10	160	- \$	7 807,63 \$ 1 160.65 \$	7 807,63 \$
0209593	00	STT W HOTEL MONTREAL - CSN STT DE SHRED-IT - CSN	2017/09 2017/10	74 40	5 291,22 \$	1 490,24 \$	6 451,87 \$ 1 490,24 \$
0209597 0209607	00	STT DU QUALITY INN CENTRE-VILLE - CSN	2014/07	23	11 374,63 \$	- \$	11 374,63 \$
0209614	00	STT DES BANQUETS DE L'HOTEL BONAVENTURE - CSN	2017/08	88	1 221,64 \$	1 545,58 \$	2 767,22 \$
0209620	00	STT D'AUX VIVRES - CSN	2017/10	74	- \$	1 445,92 \$	1 445,92 \$ - \$
0209621 0209625	00	STT DU MOUNT STEPHEN CLUB - CSN STT DU RESIDENCE INN BY MARRIOTT-CSN	2017/08 2017/07	0 45	- \$ 2 877,55 \$	- \$ - \$	2877.55 \$
0209630	00	STT DE LA LIBRAIRIE RAFFIN - CSN	2016/09	11	1 261,95 \$	- \$	1 261,95 \$
0209634	00	STT DE APPLE EXPRESS-CSN		0	- \$	- \$	- \$
0209641	00	S DES EMPLOYES (ES) DE BOULDER BRANDS - CSN	2017/02 2017/09	112 202	20 055,36 \$ 1 441,93 \$	5 291,81 \$ 2 982,38 \$	25 347,17 \$ 4 424,31 \$
0209642 0209647	00	STT DE RONA L'ENTREPOT ANJOU - CSN S DU RAFFINAGE DE SUCRE LANTIC - CSN	2017/09	12	1 212,75 \$	- \$	1 212,75 \$
0209648	00	S DES TECH. ET TECH. DU DEPARTEMENT QUALITE DE SUCRE LANTIC - CSN	2017/09	10	306,90 \$	619,95 \$	926,85 \$
0209651	00	STT DE NAVSTAR AVIATION-CSN	2017/10	4	139,74 \$	113,79 \$	253,53 \$ 7 042,95 \$
0209670 0209673	00 00	STT DE NEWREST SERVAIR MONTREAL - CSN STT DE MON-TEX-CSN	2017/08 2017/09	135 3	3 556,42 \$ - \$	3 486,53 \$ 101,87 \$	101,87 \$
0209677	00	S DES EMPLOYE-ES DE LA LIBRAIRIE RAFFIN PLAZA SAINT-HUBERT - CSN	2017/06	21	1 078,98 \$	770,71 \$	1 849,69 \$
0209681	00	STT D'AIR ALGERIE - CSN		0	- \$	- \$	- \$
0209689	00 01	STT DE LA TOUR CARTIER - CSN SECTION PLACE PEEL	2017/06 2017/11	6 8	1 210,86 \$	- \$ 149,44 \$	1 210,86 \$ 149,44 \$
0209694	00	STT DE MATT ET NAT - CSN	201711	10	1 445,65 \$	289,13 \$	1 734,78 \$
0209698	00	STT DU MOTEL IDEAL - CSN	2017/11	29	- \$	223,01 \$	223,01 \$
0209699	00	STT DE ECHAPPE-TOI MONTREAL - CSN STT DE LALLEMAND SOLUTIONS SANTE - CSN	2017/10	25 58	277,98 \$	- \$ 1 183,85 \$	277,98 \$ 1 183,85 \$
0209700	00 00	STT DE LA CAISSE POPULAIRE DE ROUYN-NORANDA (CSN)	2017/09	71	1 387,81 \$	2 570,60 \$	3 958,41 \$
0210031	00	STT DE LA CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DU CUIVRE (CSN)	2017/10	4	145,64 \$	- \$	145,64 \$
0210042	00	SSS DU MAXI CHIBOUGAMAU (CSN)	2017/10	41 53	- \$ 418.48 \$	737,00 \$	737,00 \$ 2 641,76 \$
0210043 0210051	00 00	STT DE IGA CHIBOUGAMAU - CSN STT DE L'HOTEL GOUVERNEUR DE ROUYN-NORANDA - CSN	2017/07 2017/05	84	665,93 \$	2 223,28 \$ 4 147,35 \$	4 813,28 \$
0210054	00	SE DE BEN DESHAIES - CSN	2017/09	174	2 404,12 \$	7 212,36 \$	9 616,48 \$
0210054	01	SECTION BDI TRANSPORT	2017/09	56	1 025,38 \$	3 076,13 \$	4 101,51 \$
0210055	00	STT DU MOTEL DE VILLE - CSN	2017/08 2017/10	13 298	777,34 \$	1 800,18 \$ 9 484,96 \$	2 577,52 \$ 9 484,96 \$
0211031 0211039	00 00	STT DE HILTON QUEBEC (CSN) ST DE BUANDERIES (CSN)	2017/08	80	3 014,20 \$	2 543,84 \$	5 558,04 \$
0211046	00	STT DE L'HOTEL CLARION (CSN)	2017/08	54	526,46 \$	1 579,37 \$	2 105,83 \$
0211047	00	STT DE L'HOTEL PUR QUEBEC (CSN)	2017/10	105 100	- \$ - \$	2 378,07 \$ 2 471,67 \$	2 378,07 \$ 2 471,67 \$
0211061	00 00	ST DE QUINCAILLERIES DE QUEBEC (CSN) ST DU MANOIR DU LAC DELAGE (CSN)	2017/10 2017/05	74	5 397,49 \$	- \$	5 397,49 \$
0211083	00	ST DU COMMERCE DE LA RIVE-SUD (CSN)	2016/13	44	6 601,27 \$	- \$	6 601,27 \$
0211109	00	S DES TRAVAILLEURS(EUSES) DES ENCANS D'ANIMAUX DE QUEBEC (CSN)	2017/08	36	536,10 \$	614,52 \$	1 150,62 \$
0211110	00	ST DE LA BOULANGERIE DOYON (CSN)	2017/09 2017/11	0 236	- \$ - \$	- \$ 2 563,61 \$	2 563,61 \$
0211118 0211130	00 00	STT DES RESTAURANTS ST-HUBERT (CSN) ST D'OLYMEL VALLEE-JONCTION (CSN)	2017/09	1 042	- \$	58 645,91 \$	58 645,91 \$
0211134	00	S DES TRAVAILLEURS(EUSES) DE COUVOIR SCOTT (CSN)	2017/10	88	- \$	2 210,94 \$	2 210,94 \$
0211141	00	S DES TRAVAILLEURS(EUSES) DE SANIMAX (CSN)	2017/10 2017/09	64 24	1 380,99 \$ 528,57 \$	1 360,33 \$	2 741,32 \$ 528,57 \$
0211151 0211157	00	STT DU MONT GRAND-FONDS (CSN) STT DU RESTAURANT ST-GERMAIN (CSN)	2017/08	24	620,79 \$	908,78 \$	1 529,57 \$
0211172	00	STT DE LA BOULANGERIE SAMSON (CSN)	2017/09	77	- \$	5 140,82 \$	5 140,82 \$
0211191	00	SS DE LA CAISSE POPULAIRE DE ST-DAMIEN-DE-BUCKLAND (CSN)	2017/08 2017/11	9 179	176,34 \$ 3 331,50 \$	529,01 \$ 3 008,83 \$	705,35 \$ 6 340,33 \$
0211194	00	STT DE EPICIERS UNIS METRO-RICHELIEU NEWTON QUEBEC (CSN) SS DU SUPER MARCHE J.C. BEDARD (CSN)	2017/11	95	- \$	929,94 \$	929,94 \$
3211131	30						

ANNEXE Y - AUTRES RENSEIGNEMENTS - ESTIMATION DES PER CAPITA A RECEVOIR

AU 31 DECEMBRE 2017

AU 31 DECEM	MDKC ZU11						
			Dernier mois	Nombre de	Montant	Montant	
No. Syndicat	Section	Nom du Syndicat	payé	cotisants	estimé	payé	per capita
0211203	00	SS DU MARCHE DE PLAZA LAVAL (CSN)	2017/11	26	204,90 \$	205,04 \$	409,94 \$
0211208	00	STT DE MAXI SAINTE-MARIE (CSN)	2017/11 2017/09	41 31	- \$ 690,10 \$	681,90 \$ 679,82 \$	681,90 \$ 1 369,92 \$
0211211	00 00	STT DE L'ALIMENTATION DE PROVIGO DE BAIE ST-PAUL (CSN) STT DE PRESTO LIBRE-SERVICE DE LA REGION DE QUEBEC (CSN)	2017/09	20	- \$	585,03 \$	585,03 \$
0211222	00	STT DU CHATEAU MONT STE-ANNE (CSN)	2017/07	86	1 451,43 \$	2 203,78 \$	3 655,21 \$
0211241	00	STT DE LA CAISSE DESJARDINS DU FLEUVE ET DES MONTAGNES (CSN)	2017/10		- \$	1 045,00 \$	1 045,00 \$
0211244	00	STT DE LA COOPERATIVE DU CEGEP SAINTE-FOY - CSN	2017/08 2017/08	8 28	453,44 \$ 425,32 \$	- \$ - \$	453,44 \$ 425,32 \$
0211244 0211260	01 00	SECTION SERVICES ALIMENTAIRES - CAFETERIA STT DE LA COOPERATIVE AGRICOLE DISRAELI (CSN)	2015/12	9	1 524,24 \$	- 5	1 524,24 \$
0211261	00	STT DE LA CAISSE DESJARDINS DE THETFORD MINES - CSN	2017/10	76	- \$	3 394,55 \$	3 394,55 \$
0211266	00	STT DE LIBRAIRIE RENAUD-BRAY (CSN)	2017/07	33	5 831,44 \$	- \$	5 831,44 \$
0211271	00	STT DU MARCHE METRO DONNACONA (CSN)	2017/09 2017/11	48 23	1 183,02 \$ 339,93 \$	802,87 \$ - \$	1 985,89 \$ 339,93 \$
0211272 0211279	00	ST DE LA CAISSE POPULAIRE DE ST-JEAN-PORT-JOLI (CSN) SSS DU MASSIF PETITE-RIVIERE-ST-FRANCOIS (CSN)	2017/08	115	2 008,25 \$	1 865,14 \$	3 873,39 \$
0211295	00	STT DE METRO COMPORTE (CSN)	2017/11	62	677,08 \$	655,50 \$	1 332,58 \$
0211296	00	ST DE MEUNERIE PURINA (CSN)	2017/09	22	1 158,16 \$	608,67 \$ 1 049,99 \$	1 766,83 \$ 1 049,99 \$
0211297 0211299	00	SE DE DISTRIBUTIONS 20-20 (CSN) STT DE LA CAISSE POPULAIRE DE L'ISLET - CSN	2017/11 2017/11	52 19	- \$ 365,37 \$	- \$	365,37 \$
0211303	00	SE DU CLUB DE GOLF MURRAY BAY (C.S.N.)	2017/09	18	150,34 \$	- \$	150,34 \$
0211314	00	STT DE MAPLE LEAF ST-ANSELME (CSN)	2017/09	68	1 147,45 \$	2 110,71 \$	3 258,16 \$
0211333	00	STT DE FROMAGERIE BERGERON (CSN)	2017/09	136 113	5 557,44 \$	- \$ 1 261,92 \$	5 557,44 \$ 2 974,27 \$
0211337 0211340	00	STT DE L'HOTEL LE CONCORDE (CSN) SEE DU MANOIR RICHELIEU (CSN)	2017/10 2017/10	100	1712,35 \$	2 591,76 \$	2591,76 \$
0211342	00	STT DE MAXI LEVIS (CSN)	2017/11	69	- \$	1 291,87 \$	1 291,87 \$
0211347	00	S DES EMPLOYES-ES DE L'HOTEL DELTA QUEBEC - CSN	2017/10	133	- \$	3 910,00 \$	3 910,00 \$
0211348	00	SEE DE LA STATION DE SKI DE STONEHAM (CSN)	2017/07 2017/09	69 187	505,48 \$ 11 789,21 \$	1 936,74 \$ 8 871,19 \$	2 442,22 \$ 20 660,40 \$
0211349 0211350	00	STT DE COLABOR LEVIS (CSN) SEE DE L'HOTEL CLARENDON (CSN)	2017/10	59	- \$	1 228,36 \$	1 228,36 \$
0211353	00	SE DE LA STATION MONT SAINTE-ANNE - CSN	2017/08	209	1 428,20 \$	2 142,31 \$	3 570,51 \$
0211359	00	STT DE L'HOTEL ET GOLF DE LA FAUNE - CSN	2017/04	53	1 657,22 \$	4 938,45 \$	6 595,67 \$
0211360	00	STT D'INDIGO PARC CANADA INC CSN	2017/08 2017/10	77 60	- \$ - \$	2 381,27 \$ 945,61 \$	2 381,27 \$ 945,61 \$
0211372 0211373	00	STT DE L'HOTEL CLASSIQUE - CSN STT DU JARDIN MOBILE DES HALLES DE SAINTE-FOY - CSN	2017/11	12	82.96 \$	82,96 \$	165,92 \$
0211375	00	STT DE PHARMACIE DE QUEBEC - CSN		23	916,70 \$	- \$	916,70 \$
0212008	00	SE D'AGRISCAR (CSN)	2017/07	35	- \$	2 653,66 \$	2 653,66 \$
0212014	00	SE DU MAGASIN COOP DE TROIS-PISTOLES (CSN) ST DE L'HOTEL DES GOUVERNEURS DE RIMOUSKI (CSN)	2017/01 2017/09	51 35	5 182,20 \$ 1 392,68 \$	- \$ 1 113,40 \$	5 182,20 \$ 2 506,08 \$
0212015 0212020	00	SE DES FRUITS DE MER DE MATANE (CSN)	2017/09	69	- \$	371,78 \$	371,78 \$
0212040	00	STT MULTI-SODA (CSN)	2017/08	15	323,76 \$	971,29 \$	1 295,05 \$
0212050	00	STT ALIMENTATION DE CABANO (CSN)	2017/10	45	1 376,30 \$	800,68 \$	2 176,98 \$
0212051	00	STT DE COOP-IGA RIMOUSKI (CSN)	2017/07 2017/09	187 69	10 693,10 \$	- \$ 2 298,10 \$	10 693,10 \$ 3 384,98 \$
0212052 0212058	00	S DU PERSONNEL DESJARDINS DE LA MATAPEDIA (CSN) SE DE PURDEL BIC (CSN)	2017/10	16	1 086,88 \$	631,16 \$	631,16 \$
0212073	00	STT DE A.T.R. DU BAS ST-LAURENT (CSN)	2017/10	8	- \$	352,49 \$	352,49 \$
0212074	00	S DES PROFESSIONNEL (LES) DU TOURISME DE LA GASPESIE (CSN)	2017/09	8	216,01 \$	366,47 \$	582,48 \$
0212081 0212090	00	STT VIANDES DU BRETON (CSN) STT SUPERMARCHE G.P. MATANE (CSN)	2017/06 2017/11	407 43	27 514,36 \$ 666,16 \$	13 369,63 \$ 372,96 \$	40 883,99 \$ 1 039,12 \$
0212093	00	SE DE DYNACO (CSN)	2017/09	13	814,20 \$	- \$	814,20 \$
0212098	00	STT DE LA COOPERATIVE FUNERAIRE DU BAS ST-LAURENT (CSN)	2017/10	18	186,58 \$	178,66 \$	365,24 \$
0212099	00	SE DE BUREAU DE GROUPE COLABOR INC, DIVISION RIMOUSKI (CSN) SE COMMIS COMPTABLES ALMA INC. (CSN)	2017/10 2017/08	9	- \$ 7,53 \$	524,68 \$ 22,59 \$	524,68 \$ 30,12 \$
0213001 0213003	00	STT DE MAXI LA BAIE - CSN	2017/10	38	403,07 \$	801,22 \$	1 204,29 \$
0213011	00	ST DE PEPSI CSN - DIVISION SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	2017/11	28	- \$	1 751,42 \$	1 751,42 \$
0213013	00	STT DE NUTRINOR (CSN)	2017/10	177	- \$ - \$	7 259,97 \$	7 259,97 \$
0213013 0213032	02 00	SECTION TRANSPORT DE LAIT EN VRAC SE DE LA COOPERATIVE FUNERAIRE DU SAGUENAY-CSN	2017/10 2017/10	15 14	- \$ 420,76 \$	777,78 \$ 135,61 \$	777,78 \$ 556,37 \$
0213049	00	SE EN HOTELLERIE DU LAC BOUCHETTE (C.S.N.)	2017/10	14	- \$	188,76 \$	188,76 \$
0213060	01	SECTION CAISSE POPULAIRE ST-FELICIEN - LA DORE	2017/10	25	- \$	919,42 \$	919,42 \$
0213060 0213060	03 05	SECTION CAISSE POPULAIRE CHICOUTIMI SECTION CAISSE POPULAIRE JONQUIERE	2017/10 2017/10	66 60	- \$ - \$	2 404,60 \$ 2 302,38 \$	2 404,60 \$ 2 302,38 \$
0213060	06	SECTION CAISSE POPULAIRE JOINGUIERE SECTION CAISSE POPULAIRE LATERRIERE	2017/10	6	- \$	143,63 \$	143,63 \$
0213060	07	SECTION CAISSE POPULAIRE ALMA	2017/10	83	- \$	3 075,52 \$	3 075,52 \$
0213060	08	SECTION CAISSE POPULAIRE CINQ CANTONS	2017/10	36	- \$	1 501,24 \$	1 501,24 \$
0213060 0213060	10	SECTION CAISSE POPULAIRE LES BERGES DE LA BAIE SECTION CAISSE DESJARDNS DU NORD DU LAC-ST-JEAN	2017/10 2017/10	47 40	- \$ - \$	1 784,18 \$ 1 310,34 \$	1 784,18 \$ 1 310,34 \$
0213060	11	SECTION CAISSE DESIGNATION DO NOTO DO BLOSTADAN SECTION CAISSE POPULAIRE ARVIDA-KENOGAMI	2017/10	45	- \$	1 695,91 \$	1 695,91 \$
0213060	15	SECTION CAISSE POPULAIRE RIVE NORD DU SAGUENAY	2017/10	67	- \$	2 437,62 \$	2 437,62 \$
0213060	17	SECTION CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES PLAINES BOREALES	2017/10	32	- \$	1 056,32 \$	1 056,32 \$ 636,39 \$
0213060 0213060	19 20	SECTION CFE SAGUENAY SECTION CENTRE DE PERCEPTION DESJARDINS	2017/10 2017/10	18 150	- \$ - \$	636,39 \$ 6 431,67 \$	6 431,67 \$
0213060	21	SECTION CFE DESJARDINS LAC-SAINT-JEAN	2017/10	12	- \$	419,63 \$	419,63 \$
0213060	23	SECTION CENTRE DE SERVICE DE RIVIERE-ETERNITE	2017/10	1	- \$	35,84 \$	35,84 \$
0213060	24	SECTION CENTRE ADMINISTRATIF	2017/10 2017/10	6 11	- \$ - \$	280,09 \$ 189,08 \$	280,09 \$ 189,08 \$
0213060 0213067	25 00	SECTION CAISSE DESJARDINS DU BAS-SAGUENAY STT DU MARCHE METRO DE DOLBEAU (CSN)	2017/10	116	2 053,34 \$	1 084,50 \$	3 137,84 \$
0213069		STT DE MAXI GALERIES LAC-ST-JEAN ALMA - CSN	2017/08	50	1 353,12 \$	2 029,68 \$	3 382,80 \$
0213073		STT DU SUPERMARCHE ROBERVAL INC. (CSN)	2017/11	121	- \$	2 215,84 \$	2 215,84 \$
0213077		STT DE LA COOP DES DEUX RIVES (CSN) SECTION SAINT-PRIME	2017/10 2017/10	30 13	970,26 \$ 285.60 \$	- \$ - \$	970,26 \$ 285,60 \$
0213077		SECTION SAINT-PRIME SECTION NORMANDIN	2017/10	9	115,44 \$	- \$	115,44 \$
0213078	00	S DES SALARIE-E-S DE LA COOPERATIVE D'ALBANEL (CSN)	2017/09	13	412,11 \$	- \$	412,11 \$
0213081	00	STT DE LA COOPERATIVE DES CONSOMMATEURS D'ALMA (CSN)	2017/12	98	- \$ 442,93 \$	854,95 \$ 863,69 \$	854,95 \$ 1 306,62 \$
0213083 0213086		STT DE MAXI ROBERVAL - CSN SE DES VIANDES C.D.S. (CSN)	2017/10 2017/12	45 43	484,57 \$	618,75 \$	1 103,32 \$
0213089	00	SE DU SUPERMARCHE MAXI DE CHICOUTIMI - CSN	2017/10	56	443,12 \$	872,27 \$	1 315,39 \$
0213090	00	SS DE L'ENTREPOT DE GROUPE COLABOR INC - DIVISION CHICOUTIMI (CSN)	2017/09	15	- \$	961,66 \$	961,66 \$
0213091		STT DE MAXI STE-GENEVIEVE CHICOUTIMI - CSN STT DE LOBLAWS CHICOUTIMI - CSN	2017/10 2017/10	44 82	451,74 \$ 732,72 \$	903,71 \$ 1 501,31 \$	1 355,45 \$ 2 234,03 \$
0213092 0213123		SEE DE ATR SAGUENAY LAC ST-JEAN (CSN)	2017/10	7	- \$	321,39 \$	321,39 \$
0213128		SEE EN HOTELLERIE DE ROBERVAL (CSN)	2017/10	25	- \$	440,10 \$	440,10 \$

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXE Y - AUTRES RENSEIGNEMENTS - ESTIMATION DES PER CAPITA A RECEVOIR

AU 31 DECEMBRE 2017

AU 31 DECEM	IBRE 2017						
			Demier	Nombre			
			mois	de	Montant	Montant	
No. Syndicat	Section	Nom du Syndicat	payé	cotisants	estimé	payé	per capita
			2047144	05		1 458,37 \$	1 458,37 \$
0213129	00	SE SUPERMARCHE MAXI JONQUIERE (CSN)	2017/11 2017/11	65 123	- \$ 1 214,19 \$	2 180,06 \$	3 394,25 \$
0213137	00	STT DU MARCHE IGA CHICOUTIMI (CSN) STT DE LA PHARMACIE UNIPRIX DE LA COLLINE (CSN)	2017/10	27	- \$	605,00 \$	605,00 \$
0213144 0213145	00	STT ALIMENTATION LAC-A-LA-CROIX (CSN)	2016/10	7	912,38 \$	- \$	912,38 \$
0213146	00	STT DE LA CHARCUTERIE FORTIN (CSN)	2017/09	68	1 139,25 \$	2 198,90 \$	3 338,15 \$
0213147	00	SEE DU CENTRE DE SKI MONTBELU (CSN)	2017/07	9	76,20 \$	297,15 \$ 56,22 \$	373,35 \$ 56,22 \$
0213150	00	SE DE LA SOCIETE NATIONALE DES QUEBECOIS SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (CSN)	2017/08 2017/10	1 60	- \$ 541,09 \$	1 087,12 \$	1 628,21 \$
0213154	00	SEE DU SUPER C JONQUIERE (CSN) SE DU MARCHE METRO P.E. PRIX (CSN)	2017/10	123	984,92 \$	2 698,29 \$	3 683,21 \$
0213156 0213158	00	STT DU SUPERMARCHE IGA SAINT-HUBERT (CSN)	2017/09	138	3 721,32 \$	- \$	3 721,32 \$
0213163	00	SE DE IGA DE METABETCHOUAN (CSN)	2017/10	65	- \$	955,23 \$	955,23 \$
0213166	00	SE DU MARCHE MAXI ALMA (CSN)	2017/10	58	692,44 \$	328,60 \$	1 021,04 \$ 176,58 \$
0213181	00	SE DE FRANKLIN (CSN)	2017/11	10 64	- \$ 5 385,90 \$	176,58 \$ 7 540,26 \$	12 926.16 \$
0213190	00	STT DE SUPER C CHICOUTIMI (CSN)	2016/09 2017/10	30	880.88 \$	- \$	880,88 \$
0213195	00	STT DE LA COOPERATIVE FUNERAIRE DE CHICOUTIMI - CSN STT DE IGA LA BAIE - CSN	2017/10	167	2 086,28 \$	1 989,93 \$	4 076,21 \$
0213198 0213200	00	STT DU CLUB DE GOLF DE PORT-ALFRED - CSN	2017/11	20	233,62 \$	- \$	233,62 \$
0213211	00	STT DU MAGE-UQAC - CSN	2015/02	57	7 023,38 \$	- \$	7 023,38 \$
0213219	00	SEE DU MARCHE METRO SAGAMIE (CSN)	2017/11	41	723,46 \$	- \$	723,46 \$
0213225	00	STT DE QUEBEC LINGE DE SAGUENAY - CSN	2017/09	19	1 742,35 \$	- \$ 728,50 \$	1 742,35 \$ 971,33 \$
0213226	02	SECTION MARCHE CENTRE-VILLE CHICOUTIMI	2017/08 2017/10	26 14	242,83 \$ 525,90 \$	- \$	525,90 \$
0213227	00	STT DE BLACKBURN ET BLACKBURN - CSN STT DU SUPERMARCHE MELLON - CSN	2017/04	119	861,73 \$	6 362,60 \$	7 224,33 \$
0213236	00	SS DE LA CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DE LA METALLURGIE ET PRODUITS	2011101				
		FORESTIERS	2017/09				
0213237	00	DU SAG-LAC-CSN		6	126,03 \$	245,60 \$	371,63 \$
0213237	01	SECTION CENTRE DE SERVICES JONQUIERE	2017/09	16	259,40 \$	501,93 \$	761,33 \$ 2 236,91 \$
0215047	00	SE DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE WINDSOR (CSN)	2017/03	16	766,77 \$ - \$	1 470,14 \$ 558,71 \$	558,71 \$
0215054	00	SE DE LA C.O.O.P. DE LA PATRIE (CSN)	2017/10 2017/08	33 132	6 893,24 \$	- \$	6 893,24 \$
0215058 0215063	00	STT DE JOUVENCE (CSN) STT DE L'HÔTEL DELTA DE SHERBROOKE (CSN)	2017/07	93	- \$	5 810,39 \$	5 810,39 \$
0215065	00	STT ESTRIMONT SUITES ET SPA (CSN)	2017/10	78	- \$	1 347,57 \$	1 347,57 \$
0215072	00	STT DE L'HÖTEL QUALITY - CSN	2017/10	14	- \$	265,37 \$	265,37 \$
0215075	00	SEE DE L'HÖTELLERIE JARDINS DE VILLE - CSN	2017/08	16	- \$	583,18 \$	583,18 \$ 723,30 \$
0215077	00	SE DE LA CAISSE DESJARDINS DU LAC DES NATIONS DE SHERBROOKE - CSN	2017/10 2017/10	22 19	723,30 \$ 825,98 \$	- \$ - \$	825,98 \$
0215081	00	STT AU ROLDU COQ ROTI - CSN	2017/08	13	767,04 \$	- \$	767,04 \$
0215090 0215092	00	STT DE SERVICE DE L'ESTRIE - CSN STT DU CLUB DE GOLF SHERBROOKE - CSN	2017/09	12	576,12 \$	- \$	576,12 \$
0215092	01	SECTION BAR ET RESTAURANT	2017/09	19	280,20 \$	- \$	280,20 \$
0222003	00	S DU PERSONNEL DE VENTE DE SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC. (CSN)	2017/07	32	7 809,45 \$	- \$	7 809,45 \$
0222007	00	SE DE BUREAU DE SSQ VIE (CSN)	2017/10	527	- \$	27 901,02 \$	27 901,02 \$
0222016	00	STT DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS (CSN)	2017/10	72	- \$ - \$	3 563,79 \$ 2 850,62 \$	3 563,79 \$ 2 850,62 \$
0222017	00	STT DES STATIONNEMENTS DE QUEBEC (CSN)	2017/10 2017/04	93 98	38 162,32 \$	- \$	38 162,32 \$
0222018 0222018	00 01	STT DE FONDACTION (CSN) SECTION FILACTION	2017/04	11	3 209,28 \$	- \$	3 209,28 \$
0222010	00	S DES INSEMINATEURS ET SERVICES À LA FERME DU C.I.A.Q CSN	2017/10	191	- \$	10 607,60 \$	10 607,60 \$
0222023	00	S DES SALARIÈS DE SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE GÉNÉRALE - CSN	2017/10	468	- \$	23 297,41 \$	23 297,41 \$
0225006	00	STT DE LA CAISSE DESJARDINS NOTRE-DAME DE BELLERIVE - CSN	2017/10	49	- \$	1 768,83 \$	1 768,83 \$
0225007	00	STT DE LA CAISSE DE CHÂTEAUGUAY - CSN	2017/10 2017/10	42 28	- \$ - \$	1 680,40 \$ 1 397,98 \$	1 680,40 \$ 1 397,98 \$
0225008 0225011	00	S DES CHAUFFEURS DE CAMION DE LA FERME ST-ZOTIQUE - CSN SNS DE LA SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE GRANBY (CSN)	2017/09	143	2 170,10 \$	4 252,06 \$	6 422,16 \$
0225011	00	SE DE LA CAISSE DESJARDINS DE BEDFORD - CSN	2017/10	23	636,40 \$	- \$	636,40 \$
0225015	00	ST D'ALIMENTS ULTIMA INC.	2017/10	270	- \$	12 775,78 \$	12 775,78 \$
0225020	00	S NATIONAL DES EMPLOYES DE BUREAU COOPEXCEL (CSN)	2017/10	9	294,10 \$	- \$	294,10 \$
0225023	00	SE DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE MARIE-VICTORIN (CSN)	2017/10	7	- \$	280,49 \$	280,49 \$
0225030 0225031	00	ST D'ABATTOIR DE VOLAILLE DE ST-JEAN-BAPTISTE (CSN) SE DE L'USINE DE TRANSFORMATION DE VOLAILLE DE STE-ROSALIE, (CSN)	2017/11 2017/10	773 415	- \$ - \$	14 585,28 \$ 15 776,25 \$	14 585,28 \$ 15 776,25 \$
0225031	00	SS DE BARRY CALLEBAUT CANADA INC. (USINE DE ST-HYACINTHE)(CSN)	2017/09	408	6 971,52 \$	14 269,67 \$	21 241,19 \$
0225039	00	STT DE A. LASSONDE (CSN)	2017/10	224	4 859,83 \$	4 657,59 \$	9 517,42 \$
0225040	00	ST D'OLYMPIA (CSN)	2007/10	1 578	3 724,82 \$	- \$	3 724,82 \$
0225041	00	SS DE BAXTERS CANADA INC. (CSN)	2017/10	176	- \$	7 004,37 \$	7 004,37 \$
0225043	00	SSIDE A. LASSONDE (CSN)	2017/10 2017/08	252 11	- \$ 214.17 \$	12 700,55 \$ 642,52 \$	12 700,55 \$ 856,69 \$
0225044 0225052	00	ST DU C.I.A.Q CSN ST DE MATCO RAVARY INC. (CSN) (SAINT-BASILE-LE-GRAND)	2017/08	69	1 786,36 \$	1 922,50 \$	3 708,86 \$
0225052	00	STT DU MARCHÉ BELLEMARE (CSN)	2017/08	16	1 233,40 \$	- \$	1 233,40 \$
0225060	00	STT CONRAD LAFLAMME CSN	2017/10	33	- \$	1 421,78 \$	1 421,78 \$
0225072	00	STT DES PRODUITS BRIDOR - CSN	2017/10	303	11 676,06 \$	- \$	11 676,06 \$
0225097	00	STT DE PJC ENTREPÔT - CSN	2017/11	598 60	- \$	13 127,24 \$ - \$	13 127,24 \$ 4 429,20 \$
0225098	00	STT DE COLABOR - CSN STT DE LA FERME ST-ZOTIQUE - CSN	2017/11 2017/10	119	4 429,20 \$	4 080,31 \$	4 080.31 \$
0225101 0225128	00	STT DU MAXI SOREL-TRACY - CSN	2017/11	46	1 430,69 \$	- \$	1 430,69 \$
0225126	00	STT DE L'HÖTEL HOLDAY INN LONGUEUIL - CSN	2017/09	59	3 230,50 \$	851,34 \$	4 081,84 \$
0225140	00	STT DE L'AUBERGE BROMONT - CSN	2017/07	28	1 285,85 \$	- \$	1 285,85 \$
0225148	02	SECTION SAINT-LIBOIRE (1030)	2016/08	29	3 746,40 \$	- \$	3 746,40 \$
0225153	00	STT DE DISTAGRO BOUCHERVILLE - CSN	2017/09 2017/08	53 20	1 227,83 \$ 2 277,12 \$	2 862,88 \$	4 090,71 \$ 2 277,12 \$
0225155	00	SE DE SALADE ETCETERA - CSN STT DES MARINAS DE SOREL - CSN	2017/10	9	142,48 \$	43,22 \$	185,70 \$
0225168 0226009	00	STI DES MARINAS DE SOREL - CSN STT DE COOPPLUS (CSN)	2017/09	9	749,17 \$	- \$	749,17 \$
0226011	00	STT DE PROVIGO GRAND-MÈRE (CSN)	2017/12	40	- \$	422,33 \$	422,33 \$
0226013	00	STT DE SHUR-GAIN YAMACHICHE (CSN)	2017/10	36	- \$	1 610,97 \$	1 610,97 \$
0226016	00	SE DE LA SSJB DE LA MAURICIE (CSN)	2017/11	7	- \$	191,79 \$	191,79 \$ 2 557,92 \$
0226021	00	SS DES CROUSTILLES YUM YUM (CSN)	2017/11 2017/10	79 347	- \$ - \$	2 557,92 \$ 11 698,00 \$	11 698,00 \$
0226023	00	SE DU GROUPE OLYMEL CSN SECTION BUREAU	2017/10	347	- \$	105,67 \$	105,67 \$
0226023	01	SECTION BUREAU STT DE MAXI VICTORIAVILLE (CSN)	2017/10	68	997,64 \$	495,41 \$	1 493,05 \$
0226040	00	STT DE BACON INTER-AMÉRICA (CSN)	2017/10	580	7 566,80 \$	23 663,01 \$	31 229,81 \$
0226046	00	STT DE LA COOPERATIVE FUNERAIRE DE LA MAURICIE - CSN	2017/10	25	- \$	325,49 \$	325,49 \$
0226048	00	SS DE BUREAU DE SHUR-GAIN, YAMACHICHE (CSN)	2017/10	8	- \$	309,71 \$	309,71 \$

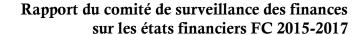
FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)

ANNEXE Y - AUTRES RENSEIGNEMENTS - ESTIMATION DES PER CAPITA A RECEVOIR

AU 31 DECEMBRE 2017

No. Syndicat	Section	Nom du Syndicat
0226055	00	STT DE MAXI PLESSISVILLE (CSN)
0226058	00	SRT DES CAISSES POPULAIRES DE LA MAURICIE (CSN)
0226067	00	STT DE L'HOTEL GOUVERNEUR DE TROIS-RIVIERES - CSN
0226068	00	STT DES CREATIONS MORIN - CSN
0226082	00	STT DE LA FROMAGERIE ST-GUILLAUME - CSN
0226085	00	STT DE MCKESSON DRUMMONDVILLE - CSN
0226089	00	STT DE CLEAN INTERNATIONAL INC CSN

_	Demier mois payé	Nombre de cotisants	Montant estimé		Montant payé		per capita
	2017/11	42	1 000,55	s	-	\$	1 000,55 \$
	2017/08	42	4 121,72		-	\$	4 121,72 \$
	2017/09	30		5	784,50	5	784,50 \$
	2017/10	29	_	\$	819,56	\$	819,56 \$
	2017/09	121	-	5	6 189,10	\$	6 189,10 \$
	2017/10	101	-	\$	2 595,81	\$	2 595,81 \$
	2017/03	30	3 687,57	5	-	\$	3 687,57 \$
T	otal	_	611 373,75		768 066,97	\$	1 379 440,72 \$





Délégué-es,

Depuis le 50° Congrès de la Fédération du commerce – CSN tenu à Sherbrooke, du 26 au 29 mai 2015, le comité s'est réuni à six reprises.

Le comité était composé de :

- Yves Gaudreau, STT des épiciers unis Métro Richelieu (CSN);
- Louise Ouellette, STT Hilton Québec (CSN);
- Steve Roy, ST de Sanimax (CSN).

Au cours de ces rencontres, nous avons :

- Vérifié et analysé les états financiers semestriels;
- Analysé l'évolution financière de la fédération depuis le dernier congrès;
- Vérifié et analysé l'estimation des per capita et les ententes per capita à recevoir;
- Effectué des vérifications par sondage au niveau des factures payées, comptes à payer et à recevoir (CSN et autres);
- Vérifié les dépenses du dernier congrès et du conseil fédéral;
- Vérifié par sondage les rapports d'activités des élu-es, salarié-es et militantes et militants;
- Vérifié les procès-verbaux des réunions du comité exécutif de la fédération;
- Vérifié et donné notre avis sur la proposition des virements de crédit au conseil fédéral de novembre 2016;
- Fait des recommandations et nous en avons fait le suivi.

Analyse des états financiers

Nous avons analysé les états financiers pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017. La vérification de chaque poste a été effectuée.

Le poste Revenus

À ce poste, nous notons une augmentation de 436 874 \$. Nous connaissons une hausse des revenus des per capita de 229 694 \$, et une augmentation de 211 709 \$ de la péréquation ce qui fait que nous terminons l'exercice de trois ans avec une hausse des revenus.



Le poste Dépenses

Au poste « Direction », l'ensemble des postes a des écarts défavorables, ceci à cause des coûts des avantages sociaux et de l'application des nouvelles normes comptables de CPA Canada. Nous constatons le même phénomène dans les postes « Services dans les régions » et « Services généraux ». Celles-ci viennent ajouter de lourdes pressions sur l'ensemble du présent budget qui par le fait même occasionne un déficit.

Aux postes Fonctionnement, Activités politiques et Formation

À chacun de ces postes, nous notons des écarts favorables totalisant 508 702 \$.

Validation des per capita et ententes

Nous avons vérifié l'état des per capita et ententes de remboursement à chacune de nos rencontres. De plus, une attention particulière a été portée aux syndicats ayant des retards plus importants et ces retards ont été portés à l'attention du trésorier.

Compte rendu

Nous avons recommandé aux instances :

- Que le conseil fédéral de novembre 2016 adopte les états financiers en date du 30 juin 2016;
- Que le conseil fédéral de novembre 2016 adopte la proposition des virements de crédit 2015-2017.

Recommandation

Le comité de surveillance des finances recommande :

Que le 51^e Congrès adopte les états financiers de la Fédération du commerce (CSN) au 31 décembre 2017.

Nous aimerions souligner la disponibilité et la patience de tout le personnel de la fédération ainsi que du trésorier et spécifier que toute la documentation nécessaire pour nos vérifications était toujours disponible.

Le comité de surveillance

Yves Gaudreau Louise Ouellette Steve Roy



États financiers du régime de soins dentaires



RÉGIME DE SOINS DENTAIRES DE LA FÉDÉRATION DU COMMERCE (CSN)

ÉTAT DES RÉSULTATS 36 MOIS DU 1 JANVIER 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2017

REVENUS	RÉEL / MOIS 36
COTISATION INTÉRETS	1 390 419 \$ - \$ - \$ - \$
TOTAL DES REVENUS	1 390 419 \$
DÉPENSES	
PRÉVENTIFS ET DE BASE SOINS MAJEURS SOINS ORTHODONTIQUES FRAIS D'ADMINISTRATION TAXES	891 730 \$ 185 432 \$ 38 401 \$ 167 331 \$ 164 116 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 447 010 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE LA PÉRIODE	(56 591) \$

MICHEL VALIQUETTE TRÉSORIER FC

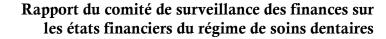
SERGE FOURNIER PRÉSIDENT FC



RÉGIME DE SOINS DENTAIRES DE LA FÉDÉRATION DU COMMERCE (CSN)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

ACTIF	31/12/2014	31/12/2017
ENCAISSE EOP (12542) CHÈQUE EN CIRCULATION AVANCE DE FONDS SÉCURE INDEMNITÉ	125 049 \$	49 836 \$
AVANCE DE FONDS SECURE INDEMNITE	10 000 \$	10 000 \$
COMPTES À RECEVOIR	11 310 \$	49 932 \$
INTÉRÊTS	- \$	- \$
SOUS-TOTAL	146 359 \$	109 769 \$
ÉPARGNE À TERME	- \$	- \$
SOUS-TOTAL ÉPARGNE À TERME	- \$	- \$
TOTAL DE L'ACTIF	146 359 \$	109 769 \$
PASSIF		
COMPTES À PAYER AVANCE-RÉGIME DE SOINS DENTAIRES PAR LA FC	- \$ 20 000 \$	- \$ 40 000 \$
•		
SOUS-TOTAL	20 000 \$	40 000 \$
AVOIR NET DU REGIME DE SOINS DENTAIRES	126 359 \$	69 769 \$
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	146 359 \$	109 769 \$
POUR LA FEDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)	00/1	
SERGE FOURNIER PRÉSIDENT FC	MICHEL VALIQUETTE TRÉSOI	RIER FC





Délégué-es,

Depuis le 50° Congrès de la Fédération du commerce (CSN) tenu à Sherbrooke, du 26 au 29 mai 2015, le comité s'est réuni à six reprises.

Le comité était composé de :

- Yves Gaudreau, STT des épiciers unis Métro Richelieu (CSN);
- Louise Ouellette, STT Hilton Québec (CSN);
- Steve Roy, STT de Sanimax (CSN).

Ordre du jour

1. Analyse des états des résultats du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017

- 1.1 Revenus
- 1.2 Dépenses

2. Vérification des dépôts

2.1 Vérification des prestations

3. Recommandation

1. Analyse des états des résultats

Le trésorier nous a présenté les états des résultats se terminant le 31 décembre 2017.

Le trésorier nous informe qu'un total de 14 syndicats font partie du régime de soins dentaires de la Fédération du commerce (CSN).

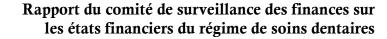
Revenus

Nous notons que les cotisations s'établissent à 1 390 419 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Dépenses

Nous avons vérifié les déboursés, ceux-ci s'élèvent à 1 447 010 \$.

Nous avons vérifié les frais d'administration et les taxes, le tout est conforme.





2. Vérification des dépôts

Les membres du comité de surveillance des finances ont communiqué avec M^{me} Jannique Quaak Michot, chez Azur-e Service des prestations, et ont fait la vérification des dépôts. Le tout est conforme avec les ententes et les rapports remis par le trésorier.

3. Recommandation

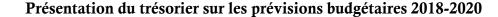
Le comité de surveillance des finances recommande au congrès d'adopter les états des résultats en date du 31 décembre 2017.

Le comité de surveillance des finances

Yves Gaudreau Louise Ouellette Steve Roy



Prévisions budgétaires 2018-2020





Délégué-es,

La proposition budgétaire soumise à ce 51° congrès de la Fédération du commerce (CSN) prévoit un excédent des revenus sur les dépenses de 21 492 \$.

Revenus

- Des revenus globaux de 26 874 570 \$;
- Des per capita basés sur 27 272 membres cotisants;
- Aucune augmentation prévue du membership au cours de l'exercice;
- Des revenus de per capita supérieurs de 1 314 024 \$ par rapport au réel de l'exercice précédent;
- Une péréquation augmentée de 55 636 \$ par rapport au réel du dernier exercice financier;
- Des revenus d'intérêt supérieurs à l'ancien budget.

Dépenses

- Des dépenses de l'ordre 26 853 078 \$;
- Création d'un poste de conseiller syndical dans le bloc d'appui pour les années 2019-2020;
- Maintien de l'entente de service avec la CSN pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue –Nord-du-Québec;
- Ajustement de l'entente des employées de bureau pour la région de Québec;
- Augmentation de l'aide aux syndicats pour les différentes instances de la fédération, applicable au congrès;
- Plus grande présence des comités fédéraux dans la vie sectorielle;
- Nouvelle politique de dons plus généreux pour les syndicats;
- Maintien du même nombre de jours de libération dans les secteurs;
- Nous serons donc invités à débattre ensemble de cette proposition de prévisions budgétaires 2018-2020.

Bon congrès et bonnes délibérations!

Michel Valiquette Trésorier



FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2020

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2020 REVENUS

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

REVENUS	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
PER CAPITA	5 528 170 \$	5 595 989 \$	5 736 906 \$	16 861 065 \$	62.74
PÉRÉQUATION	3 322 835 \$	3 322 835 \$	3 322 835 \$	9 968 505 \$	37.09
INTÉRÊTS	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	45 000 \$	0.17
TOTAL DES REVENUS	8 866 005 \$	8 933 824 \$	9 074 741 \$	26 874 570 \$	100.00

1

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2020 DÉPENSES

DÉPENSES	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
COMITÉ EXÉCUTIF	648 605 \$	603 830 \$	628 199 \$	1 880 634 \$	7.00
SERVICES	7 489 980 \$	7 854 988 \$	8 144 008 \$	23 488 976 \$	87.47
SECTEURS	154 075 \$	134 398 \$	125 459 \$	413 932 \$	1.54
RÉUNIONS	307 915 \$	221 064 \$	64 003 \$	592 981 \$	2.21
DÉLÉGATIONS	15 123 \$	15 427 \$	15 739 \$	46 289 \$	0.17
COMITÉS	41 541 \$	51 397 \$	53 445 \$	146 383 \$	0.55
FORMATION	77 089 \$	79 311 \$	83 983 \$	240 383 \$	0.90
DONS ET SOUSCRIPTIONS	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	33 000 \$	0.12
AUTRES	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	7 500 \$	0.03
SERVICE DE LA DETTE	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	3 000 \$	0.01
TOTAL DES DÉPENSES	8 748 827 \$	8 974 915 \$	9 129 336 \$	26 853 078 \$	100.00
SURPLUS / (DÉFICIT)	117 178 \$	(41 091 \$)	(54 595 \$)	21 492 \$	

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2020 DÉPENSES DIRECTION

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
PRESIDENCE					
SALAIRES AVANTAGES SOCIAUX DÉPLACEMENTS KILOMÉTRAGE REMBOURSEMENTS CSN	141 771 \$ 58 706 \$ 17 522 \$ 13 639 \$ (11 239 \$)	104 413 \$ 48 923 \$ 18 044 \$ 14 049 \$ (11 576 \$)	107 016 \$ 50 991 \$ 18 583 \$ 14 470 \$ (11 923 \$)	353 199 \$ 158 620 \$ 54 149 \$ 42 158 \$ (34 738 \$)	1.32 0.59 0.20 0.16 (0.13)
TOTAL	220 400 \$	173 852 \$	179 136 \$	573 388 \$	2.14
VICE-PRESIDENCE (39 semaines par année)					
SALAIRES AVANTAGES SOCIAUX DEPLACEMENTS KILOMETRAGE REMBOURSEMENTS CSN	74 292 \$ 35 117 \$ 13 166 \$ 10 230 \$ (10 001 \$)	72 421 \$ 36 472 \$ 13 558 \$ 10 537 \$ (10 301 \$)	75 767 \$ 39 392 \$ 13 962 \$ 10 853 \$ (10 610 \$)	222 480 \$ 110 981 \$ 40 686 \$ 31 619 \$ (30 911 \$)	0.83 0.41 0.15 0.12 (0.12)
TOTAL	122 804 \$	122 687 \$	129 364 \$	374 855 \$	1.40
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (42 semaines par année)					
SALAIRES AVANTAGES SOCIAUX DÉPLACEMENTS KILOMÉTRAGE REMBOURSEMENTS CSN	79 914 \$ 39 703 \$ 7 971 \$ 12 444 \$ (4 008 \$)	77 991 \$ 37 908 \$ 8 207 \$ 12 818 \$ (4 129 \$)	81 596 \$ 40 896 \$ 8 451 \$ 13 202 \$ (4 253 \$)	239 501 \$ 118 507 \$ 24 629 \$ 38 465 \$ (12 390 \$)	0.89 0.44 0.09 0.14 (0.05)
TOTAL	136 025 \$	132 796 \$	139 892 \$	408 712 \$	1.52

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2020 DÉPENSES DIRECTION

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
TRÉSORERIE					
SALAIRES	100 074 \$	102 568 \$	105 125 \$	307 766 \$	1.15
AVANTAGES SOCIAUX	46 965 \$	48 923 \$	50 991 \$	146 879 \$	0.55
DÉPLACEMENTS	11 801 \$	12 153 \$	12 514 \$	36 468 \$	0.14
KILOMÉTRAGE	15 193 \$	15 649 \$	16 118 \$	46 960 \$	0.17
REMBOURSEMENTS CSN	(4 657 \$)	(4 797 \$)	(4 941 \$)	(14 394 \$)	(0.05)
TOTAL	169 376 \$	174 495 \$	179 807 \$	523 678 \$	1.95
TOTAL COMITÉ EXÉCUTIF	648 605 \$	603 830 \$	628 199 \$	1 880 634 \$	7.00

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
BUREAUX RÉGIONAUX					
SAGUENAY - LAC SAINT-JEAN / CÔTE-NORD (CHICOUTIMI) 3 CONSEILLERS, 1 EMPLOYÉE DE BUREAU)					
SALAIRES	379 081 \$	387 037 \$	396 684 \$	1 162 801 \$	4.33
AVANTAGES SOCIAUX	175 248 \$	183 332 \$	191 067 \$	549 647 \$	2.05
DÉPLACEMENTS	47 172 \$	48 575 \$	50 021 \$	145 769 \$	0.54
KILOMÉTRAGE	44 197 \$	45 523 \$	46 889 \$	136 609 \$	0.51
SOUS-TOTAL	645 698 \$	664 468 \$	684 660 \$	1 994 826 \$	7.43
LOYERS	25 705 \$	26 670 \$	27 470 \$	79 845 \$	0.30
TÉLÉCOMMUNICATIONS	3 684 \$	3 794 \$	3 908 \$	11 385 \$	0.04
ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU	6 768 \$	6 971 \$	7 180 \$	20 919 \$	0.08
PAPETERIE, IMPRESSIONS	1 869 \$	1 926 \$	1 983 \$	5 778 \$	0.02
TIMBRES, ENVOIS POSTAUX	868 \$	894 \$	921 \$	2 683 \$	0.01
ARTICLES DE BUREAU	1 188 \$	1 223 \$	1 260 \$	3 671 \$	0.01
ABONNEMENTS, DOCUMENTATION	538 \$	554 \$	571 \$	1 663 \$	0.01
-					
SOUS-TOTAL	40 619 \$	42 032 \$	43 293 \$	125 944 \$	0.47
TOTAL SAGUENAY - LAC SAINT-JEAN / CÔTE-NORI	686 317 \$	706 500 \$	727 953 \$	2 120 771 \$	7.90

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
BUREAUX RÉGIONAUX					
COEUR-DU-QUÉBEC (DRUMMONDVILLE) (1 CONSEILLER)					
SALAIRES AVANTAGES SOCIAUX DÉPLACEMENTS KILOMÉTRAGE	101 873 \$ 46 274 \$ 5 916 \$ 12 732 \$	104 413 \$ 48 390 \$ 6 091 \$ 13 114 \$	107 016 \$ 50 413 \$ 6 271 \$ 13 507 \$	313 302 \$ 145 077 \$ 18 278 \$ 39 353 \$	1.17 0.54 0.07 0.15
SOUS-TOTAL	166 796 \$	172 007 \$	177 206 \$	516 009 \$	1.92
LOYERS TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU PAPETERIE, IMPRESSIONS TIMBRES, ENVOIS POSTAUX ARTICLES DE BUREAU ABONNEMENTS, DOCUMENTATION	8 142 \$ 1 092 \$ 1 692 \$ 98 \$ 0 \$ 98 \$ 457 \$	8 386 \$ 1 125 \$ 1 743 \$ 101 \$ 0 \$ 101 \$ 471 \$	8 638 \$ 1 158 \$ 1 795 \$ 104 \$ 0 \$ 104 \$ 485 \$	25 166 \$ 3 375 \$ 5 230 \$ 302 \$ 0 \$ 302 \$ 1 414 \$	0.09 0.01 0.02 0.00 0.00 0.00 0.01
SOUS-TOTAL	11 579 \$	11 926 \$	12 284 \$	35 789 \$	0.13
TOTAL COEUR-DU-QUÉBEC	178 375 \$	183 933 \$	189 490 \$	551 799 \$	2.05

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
BUREAUX RÉGIONAUX					
BAS-SAINT-LAURENT (RIMOUSKI) (1 CONSEILLER, 1 EMPLOYÉE DE BUREAU)					
SALAIRES AVANTAGES SOCIAUX DÉPLACEMENTS KILOMÉTRAGE	172 233 \$ 82 699 \$ 22 791 \$ 20 735 \$	178 211 \$ 86 553 \$ 23 469 \$ 21 357 \$	182 653 \$ 90 242 \$ 24 167 \$ 21 998 \$	533 097 \$ 259 494 \$ 70 426 \$ 64 091 \$	1.99 0.97 0.26 0.24
SOUS-TOTAL	298 459 \$	309 591 \$	319 059 \$	927 108 \$	3.45
LOYERS TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU PAPETERIE, IMPRESSIONS TIMBRES, ENVOIS POSTAUX ARTICLES DE BUREAU ABONNEMENTS, DOCUMENTATION	13 964 \$ 1 500 \$ 3 384 \$ 930 \$ 481 \$ 1 130 \$ 457 \$	14 383 \$ 1 545 \$ 3 486 \$ 958 \$ 495 \$ 1 164 \$ 471 \$	14 815 \$ 1 591 \$ 3 590 \$ 987 \$ 510 \$ 1 199 \$ 485 \$	43 163 \$ 4 636 \$ 10 460 \$ 2 875 \$ 1 486 \$ 3 492 \$ 1 414 \$	0.16 0.02 0.04 0.01 0.01 0.01 0.01
SOUS-TOTAL	21 846 \$	22 502 \$	23 177 \$	67 524 \$	0.25
TOTAL BAS-SAINT-LAURENT	320 305 \$	332 092 \$	342 236 \$	994 633 \$	3.70

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
BUREAUX RÉGIONAUX					
GASPÉSIE (CHANDLER) (1 CONSEILLER)					
SALAIRES AVANTAGES SOCIAUX DÉPLACEMENTS KILOMÉTRAGE	104 214 \$ 46 274 \$ 20 168 \$ 16 997 \$	106 832 \$ 48 390 \$ 20 770 \$ 17 507 \$	109 496 \$ 50 413 \$ 21 390 \$ 18 032 \$	320 542 \$ 145 077 \$ 62 329 \$ 52 536 \$	1.19 0.54 0.23 0.20
SOUS-TOTAL	187 653 \$	193 499 \$	199 331 \$	580 483 \$	2.16
LOYERS TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU PAPETERIE, IMPRESSIONS TIMBRES, ENVOIS POSTAUX ARTICLES DE BUREAU ABONNEMENTS, DOCUMENTATION	5 805 \$ 1 092 \$ 1 692 \$ 450 \$ 310 \$ 192 \$ 467 \$	5 980 \$ 1 125 \$ 1 743 \$ 463 \$ 319 \$ 198 \$ 481 \$	6 159 \$ 1 158 \$ 1 795 \$ 477 \$ 329 \$ 204 \$ 495 \$	17 944 \$ 3 375 \$ 5 230 \$ 1 390 \$ 957 \$ 594 \$ 1 443 \$	0.07 0.01 0.02 0.01 0.00 0.00 0.01
SOUS-TOTAL	10 008 \$	10 308 \$	10 618 \$	30 934 \$	0.12
TOTAL GASPÉSIE	197 661 \$	203 807 \$	209 948 \$	611 417 \$	2.28

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
BUREAUX RÉGIONAUX					
LAURENTIDES / LANAUDIÈRE / OUTAOUAIS (SAINT- JÉROME) (3 CONSEILLERS, 1 EMPLOYÉE DE BUREAU)					
	075 404 \$	000 T40 A	000 044 \$	1 100 0 10 A	4.00
SALAIRES	375 481 \$	386 519 \$	398 044 \$	1 160 043 \$	4.32
AVANTAGES SOCIAUX DÉPLACEMENTS	175 248 \$ 27 269 \$	183 332 \$ 28 075 \$	191 067 \$ 28 905 \$	549 647 \$ 84 248 \$	2.05 0.31
KILOMÉTRAGE	44 046 \$	45 368 \$	46 729 \$	136 143 \$	0.51
MESINE MASE	++ 0+0 φ	+0 000 ψ	40 723 φ	100 140 φ	0.01
SOUS-TOTAL	622 044 \$	643 293 \$	664 744 \$	1 930 081 \$	7.19
				•	
LOYERS	32 310 \$	32 642 \$	33 003 \$	97 955 \$	0.36
TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU	4 589 \$	4 727 \$	4 868 \$	14 184 \$	0.05
PAPETERIE, IMPRESSIONS	6 768 \$ 1 048 \$	6 971 \$ 1 079 \$	7 180 \$ 1 111 \$	20 919 \$ 3 238 \$	0.08 0.01
TIMBRES, ENVOIS POSTAUX	849 \$	875 \$	901 \$	2 624 \$	0.01
ARTICLES DE BUREAU	1 735 \$	1 787 \$	1 841 \$	5 363 \$	0.02
ABONNEMENTS, DOCUMENTATION	538 \$	554 \$	571 \$	1 663 \$	0.01
-					
SOUS-TOTAL	47 837 \$	48 634 \$	49 475 \$	145 946 \$	0.54
TOTAL LAURENTIDES / LANAUDIÈRE / OUTAOUAIS	669 881 \$	691 927 \$	714 219 \$	2 076 028 \$	7.73

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
BUREAUX RÉGIONAUX					
MONTRÉAL-MÉTROPOLITAIN (7 CONSEILLERS, 2 EMPLOYÉES DE BUREAU)					
SALAIRES AVANTAGES SOCIAUX DÉPLACEMENTS	854 034 \$ 396 770 \$ 37 031 \$	873 107 \$ 415 054 \$ 38 115 \$	894 819 \$ 432 547 \$ 39 231 \$	2 621 960 \$ 1 244 371 \$ 114 376 \$	9.76 4.63 0.43
KILOMETRAGE	20 033 \$	20 634 \$	21 253 \$	61 919 \$	0.23
SOUS-TOTAL	1 307 867 \$	1 346 910 \$	1 387 850 \$	4 042 627 \$	15.05
LOYERS TÉLÉCOMMUNICATIONS	183 468 \$ 21 179 \$	197 188 \$ 22 763 \$	203 104 \$ 23 446 \$	583 760 \$ 67 388 \$	2.17 0.25
ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU	42 224 \$	40 008 \$	41 208 \$	123 440 \$	0.25
PAPETERIE, IMPRESSIONS TIMBRES, ENVOIS POSTAUX	34 581 \$ 19 505 \$	35 618 \$ 20 090 \$	36 687 \$ 20 693 \$	106 886 \$ 60 287 \$	0.40 0.22
ARTICLES DE BUREAU ABONNEMENTS, DOCUMENTATION	15 404 \$ 4 664 \$	15 866 \$ 4 804 \$	16 342 \$ 4 948 \$	47 612 \$ 14 415 \$	0.18 0.05
ABONNENTS, DOCUMENTATION	4 004 φ	4 004 φ	4 940 φ	14 413 φ	0.03
SOUS-TOTAL	321 025 \$	336 337 \$	346 427 \$	1 003 789 \$	3.74
TOTAL MONTRÉAL-MÉTROPOLITAIN	1 628 892 \$	1 683 247 \$	1 734 277 \$	5 046 416 \$	18.79

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
BUREAUX RÉGIONAUX					
QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES					
(5 CONSEILLERS, 2 EMPLOYÉES DE BUREAU)					
60% FC-40% FNEEQ 40%FC-60%FP					
SALAIRES	583 217 \$	607 086 \$	622 220 \$	1 812 523 \$	6.75
AVANTAGES SOCIAUX	268 497 \$	280 845 \$	292 658 \$	842 001 \$	3.14
DÉPLAÇEMENTS	49 532 \$	61 057 \$	75 301 \$	185 890 \$	0.69
KILOMÉTRAGE	38 115 \$	47 110 \$	58 228 \$	143 454 \$	0.53
SOUS-TOTAL	939 361 \$	996 099 \$	1 048 407 \$	2 983 867 \$	11.11
LOYERS	48 120 \$	48 271 \$	49 720 \$	146 111 \$	0.54
TÉLÉCOMMUNICATIONS	6 445 \$	6 638 \$	6 838 \$	19 921 \$	0.07
ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU	10 152 \$	10 457 \$	10 770 \$	31 379 \$	0.12
PAPETERIE, IMPRESSIONS	(15 442 \$)	(15 905 \$)	(16 382 \$)	(47 729 \$)	,
TIMBRES, ENVOIS POSTAUX	1 038 \$	1 283 \$	1 586 \$	3 906 \$	0.01
ARTICLES DE BUREAU	2 545 \$	3 146 \$	2 700 \$	8 391 \$	0.03
ABONNEMENTS, DOCUMENTATION	613 \$	757 \$	936 \$	2 305 \$	0.01
SOUS-TOTAL	53 471 \$	54 647 \$	56 167 \$	164 285 \$	0.61
TOTAL QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES	992 832 \$	1 050 746 \$	1 104 574 \$	3 148 152 \$	11.72

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
BUREAUX RÉGIONAUX					
MONTÉRÉGIE (SAINT-HYACINTHE)	l				
(3 CONSEILLERS, 1 EMPLOYÉE DE BUREAU)					
SALAIRES	379 081 \$	388 363 \$	398 044 \$	1 165 488 \$	4.34
AVANTAGES SOCIAUX	175 248 \$	183 332 \$	191 067 \$	549 647 \$	2.05
DÉPLACEMENTS	18 229 \$	18 764 \$	19 315 \$	56 308 \$	0.21
KILOMÉTRAGE	35 348 \$	36 409 \$	37 501 \$	109 258 \$	0.41
SOUS-TOTAL	607 906 \$	626 868 \$	645 926 \$	1 880 700 \$	7.00
LOYERS	34 587 \$	35 624 \$	36 693 \$	106 905 \$	
TÉLÉCOMMUNICATIONS	3 684 \$	3 794 \$	3 908 \$	11 385 \$	
ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU	6 768 \$	6 971 \$	7 180 \$	20 919 \$	
PAPETERIE, IMPRESSIONS	5 145 \$	5 299 \$	5 458 \$	15 902 \$	
TIMBRES, ENVOIS POSTAUX ARTICLES DE BUREAU	651 \$ 2 129 \$	670 \$ 2 193 \$	691 \$ 2 258 \$	2 012 \$ 6 579 \$	
ABONNEMENTS, DOCUMENTATION	1 012 \$	1 043 \$	1 074 \$	3 128 \$	
SOUS-TOTAL	53 975 \$	55 594 \$	57 262 \$	166 831 \$	0.62
TOTAL MONTÉRÉGIE	661 881 \$	682 463 \$	703 188 \$	2 047 532 \$	7.62

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
BUREAUX RÉGIONAUX					
ESTRIE (SHERBROOKE) (1 CONSEILLER)					
SALAIRES AVANTAGES SOCIAUX DÉPLACEMENTS KILOMÉTRAGE	100 074 \$ 46 274 \$ 6 395 \$ 13 866 \$	102 568 \$ 48 390 \$ 6 584 \$ 14 281 \$	107 016 \$ 50 413 \$ 6 778 \$ 14 710 \$	309 657 \$ 145 077 \$ 19 756 \$ 42 857 \$	1.15 0.54 0.07 0.16
SOUS-TOTAL	166 608 \$	171 822 \$	178 916 \$	517 347 \$	1.93
LOYERS TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU PAPETERIE, IMPRESSIONS TIMBRES, ENVOIS POSTAUX ARTICLES DE BUREAU ABONNEMENTS, DOCUMENTATION	7 496 \$ 1 092 \$ 1 692 \$ 680 \$ 84 \$ 24 \$ 457 \$	7 721 \$ 1 125 \$ 1 743 \$ 700 \$ 86 \$ 25 \$ 471 \$	7 952 \$ 1 158 \$ 1 795 \$ 721 \$ 89 \$ 26 \$ 485 \$	23 169 \$ 3 375 \$ 5 230 \$ 2 101 \$ 259 \$ 75 \$ 1 414 \$	0.09 0.01 0.02 0.01 0.00 0.00 0.01
SOUS-TOTAL	11 525 \$	11 871 \$	12 227 \$	35 623 \$	0.13
TOTAL ESTRIE	178 133 \$	183 693 \$	191 143 \$	552 969 \$	2.06

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
BUREAUX RÉGIONAUX					
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC (ROU'	YN-NOR ANDA	1			
(1 CONSEILLER) (50% FC, 50% CSN)	THE HORAITE				
SALAIRES	52 107 \$	53 416 \$	54 748 \$	160 271 \$	0.60
AVANTAGES SOCIAUX	23 137 \$	24 195 \$	25 206 \$	72 538 \$	0.27
DÉPLACEMENTS	3 233 \$	3 327 \$	3 423 \$	9 982 \$	0.04
KILOMÉTRAGE	10 171 \$	10 476 \$	10 791 \$	31 438 \$	0.12
COLIC TOTAL	00.040.0	04 44 4 Ф	04.400 Ф	074 000 f	4.00
SOUS-TOTAL	88 648 \$	91 414 \$	94 168 \$	274 230 \$	1.02
LOYERS	4 484 \$	4 619 \$	4 757 \$	13 860 \$	0.05
TÉLÉCOMMUNICATIONS	1 092 \$	1 125 \$	1 158 \$	3 375 \$	0.01
ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU	846 \$	871 \$	898 \$	2 615 \$	0.01
PAPETERIE, IMPRESSIONS	185 \$	191 \$	197 \$	573 \$	0.00
TIMBRES, ENVOIS POSTAUX	100 \$	103 \$	106 \$	308 \$	0.00
ARTICLES DE BUREAU	954 \$	983 \$	1 012 \$	2 949 \$	0.01
ABONNEMENTS, DOCUMENTATION	295 \$	304 \$	313 \$	912 \$	0.00
SOUS-TOTAL	7 956 \$	8 195 \$	8 440 \$	24 591 \$	0.09
TOTAL ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBE	96 604 \$	99 608 \$	102 609 \$	298 821 \$	1.11
	22 33 . V	22 333 4		v	
TOTAL SERVICES RÉGIONAUX	E 640 004 A	E 040 047 ¢	6 040 639 6	47 440 F2C ¢	64.00
TOTAL SERVICES REGIONAUX	5 610 881 \$	5 818 017 \$	6 019 638 \$	17 448 536 \$	64.98

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2020
DÉPENSES
SERVICES D'APPUI

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
SERVICES D'APPUI 1 CONSEILLER APPUI À L'ARBITRAGE, 3 CONSEILLERS APPUI AUX SERVICES (POMPIERS)					
SALAIRES	302 021 \$	413 961 \$	424 280 \$	1 140 262 \$	4.25
AVANTAGES SOCIAUX	138 823 \$	193 558 \$	201 651 \$	534 032 \$	1.99
DÉPLACEMENTS	21 969 \$	30 159 \$	31 052 \$	83 180 \$	0.31
KILOMÉTRAGE	25 854 \$	35 507 \$	36 572 \$	97 933 \$	0.36
SOUS-TOTAL	488 667 \$	673 185 \$	693 555 \$	1 855 407 \$	6.91
TOTAL SERVICES D'APPUI	488 667 \$	673 185 \$	693 555 \$	1 855 407 \$	6.91

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
SERVICES GÉNÉRAUX (2 COORDINATIONS , 2 SECRETAIRES COMPTABLE 2 EMPLOYÉES DE BUREAU DIRECTION)	,				
SALAIRES	498 154 \$	508 723 \$	524 691 \$	1 531 567 \$	5.70
AVANTAGES SOCIAUX	239 949 \$	252 194 \$	262 928 \$	755 070 \$	2.81
DÉPLACEMENTS	26 825 \$	27 612 \$	28 422 \$	82 858 \$	0.31
KILOMÉTRAGE	26 507 \$	27 302 \$	28 121 \$	81 930 \$	0.31
REMBOURSEMENTS CSN COORD. NÉGOS	0\$	0\$	(15 000 \$)	(15 000 \$)	(0.06)
SOUS-TOTAL	791 434 \$	815 830 \$	829 161 \$	2 436 426 \$	9.07
TOTAL SERVICES GÉNÉRAUX	791 434 \$	815 830 \$	829 161 \$	2 436 426 \$	9.07

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2020 DÉPENSES FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
ENTENTES DE SERVICES (CSN) (ÎLES-DE-LA-MADELEINE / SEPT-ÎLES)	34 005 \$	34 861 \$	35 738 \$	104 604 \$	0.39
REMPLACEMENTS DE MALADIE-MATERNITÉ-PAREI	76 920 \$	78 802 \$	80 766 \$	236 488 \$	0.88
FORMATION PROFESSIONNELLE	5 384 \$	5 516 \$	5 654 \$	16 554 \$	0.06
RÉUNIONS D'ÉQUIPE PROVINCIALES, RÉGIONALES		0.040.0	0.000 A	07.045.0	0.40
& SECTORIELLES	8 750 \$	9 013 \$	9 283 \$	27 045 \$	0.10
HONORAIRES PROFESSIONNELS EXTERIEURS	1 777 \$	1 831 \$	35 563 \$	39 171 \$	0.15
SERVICE JURIDIQUE	205 055 \$	144 257 \$	148 584 \$	497 896 \$	1.85
COÛT DE LA CONVENTION COLLECTIVE	144 878 \$	149 224 \$	153 701 \$	447 803 \$	1.67
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CONFÉRENCE TÉLÉPHON	1 069 \$	1 101 \$	1 134 \$	3 305 \$	0.01
TRAITEMENT DES DONNEES	6 005 \$	6 185 \$	6 371 \$	18 561 \$	0.07
ASSURANCES	6 113 \$	6 297 \$	6 486 \$	18 896 \$	0.07
AMORTISSEMENTS	14 621 \$	13 617 \$	18 204 \$	46 442 \$	0.17
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	94 420 \$	97 252 \$	100 170 \$	291 842 \$	1.09
TOTAL FONCTIONNEMENT	599 001 \$	547 956 \$	601 654 \$	1 748 607 \$	6.51
TOTAL SERVICE	7 489 980 \$	7 854 988 \$	8 144 008 \$	23 488 976 \$	87.47

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
SERVICES]				
SALAIRES AVANTAGES SOCIAUX DÉPLACEMENTS KILOMÉTRAGE	4 369 588 \$ 1 908 861 \$ 286 530 \$ 308 602 \$	4 524 727 \$ 2 044 818 \$ 312 596 \$ 334 588 \$	4 664 714 \$ 2 129 841 \$ 334 275 \$ 354 331 \$	13 559 029 \$ 6 083 520 \$ 933 400 \$ 997 520 \$	22.65 3.48
SOUS-TOTAL	6 873 581 \$	7 216 729 \$	7 483 161 \$	21 573 470 \$	80.34
LOYERS ET ASSURANCES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET RÉSEAU PAPETERIE, IMPRESSIONS TIMBRES, ENVOIS POSTAUX ARTICLES DE BUREAUX ABONNEMENTS, DOCUMENTATION TRAITEMENT DES DONNÉES AMORTISSEMENTS	378 945 \$ 46 517 \$ 81 986 \$ 29 544 \$ 23 884 \$ 25 399 \$ 9 498 \$ 6 005 \$ 14 621 \$	396 794 \$ 48 861 \$ 80 963 \$ 30 430 \$ 24 815 \$ 26 685 \$ 9 909 \$ 6 185 \$ 13 617 \$	408 079 \$ 50 326 \$ 83 391 \$ 31 343 \$ 25 823 \$ 26 946 \$ 10 363 \$ 6 371 \$ 18 204 \$	1 183 819 \$ 145 704 \$ 246 340 \$ 91 317 \$ 74 522 \$ 79 030 \$ 29 770 \$ 18 561 \$ 46 442 \$	0.54 0.92 0.34 0.28 0.29 0.11 0.07
SOUS-TOTAL	616 399 \$	638 259 \$	660 847 \$	1 915 506 \$	7.13
TOTAL DES SERVICES	7 489 980 \$	7 854 988 \$	8 144 008 \$	23 488 976 \$	87.47

LA FÉDÉRATION BUDGÈTE 31.5 POSTES DE CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS SYNDICAUX LA FÉDÉRATION BUDGÈTE 11 POSTES D'EMPLOYÉ-ES DE BUREAU

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2020 DÉPENSES SECTEURS

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
SECTEURS					
COMMERCE DE DÉTAIL, DE GROS ET SERVICES DI	4 195 \$	4 321 \$	0\$	8 515 \$	0.03
AGROALIMENTAIRE	2 796 \$	2 880 \$	0 \$	5 677 \$	0.02
FINANCES	1 864 \$	1 920 \$	0\$	3 785 \$	0.01
TOURISME	3 263 \$	3 360 \$	0 \$	6 623 \$	0.02
SOUS-TOTAL SECTEURS	12 118 \$	12 481 \$	0 \$	24 599 \$	0.09
TRAVAUX SECTORIELS	76 838 \$	79 102 \$	81 435 \$	237 376 \$	0.88
AIDE AUX SYNDICATS ASSEMBLÉES DE SECTEURS	39 140 \$	40 314 \$	41 524 \$	120 978 \$	0.45
PERSONNES RESSOURCE ASSEMBLÉES DE SECT	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	7 500 \$	0.03
FORMATION COMITÉS LIAISON	23 479 \$	0 \$	0 \$	23 479 \$	0.09
TOTAL DES SECTEURS	154 075 \$	134 398 \$	125 459 \$	413 932 \$	1.54

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2020 DÉPENSES RÉUNIONS

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
RÉUNIONS					
BUREAU FÉDÉRAL	43 556 \$	53 062 \$	61 775 \$	158 393 \$	0.59
COMITÉS DU BUREAU FÉDÉRAL	7 259 \$	3 738 \$	0\$	10 997 \$	0.04
CONSEIL FÉDÉRAL AIDE AUX SYNDICATS CONSEIL FÉDÉRAL	0 \$ 0 \$	92 100 \$ 70 000 \$	0 \$ 0 \$	92 100 \$ 70 000 \$	
CONGRÈS FÉDÉRAL AIDE AUX SYNDICATS CONGRÈS	140 000 \$ 115 000 \$	0 \$ 0 \$	0 \$ 0 \$	140 000 \$ 115 000 \$	
RÉUNIONS COMITÉ EXÉCUTIF	2 100 \$	2 163 \$	2 228 \$	6 491 \$	0.02
TOTAL DES RÉUNIONS	307 915 \$	221 064 \$	64 003 \$	592 981 \$	2.21

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2020 DÉPENSES DÉLÉGATIONS, COMITÉS

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
DÉLÉGATIONS					
CONSEIL CONFÉDÉRAL CSN	18 160 \$	18 705 \$	19 266 \$	56 132 \$	0.21
(REMBOURSEMENT CONSEIL CONFÉDÉRAL CSN)	(8 038 \$)	(8 279 \$)	(8 527 \$)	(24 843 \$)	(0.09)
COLLOQUES CSN	2 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	8 250 \$	0.03
COLLOQUES DIVERS & DÉLÉGATIONS DIVERSES	2 250 \$	2 250 \$	2 250 \$	6 750 \$	0.03
TOTAL DES DÉLÉGATIONS	15 123 \$	15 427 \$	15 739 \$	46 289 \$	0.17
COMITÉS					
COMITÉ DES FEMMES	2 766 \$	2 849 \$	2 934 \$	8 549 \$	0.03
COMITÉ SANTÉ-SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT	2 766 \$	2 849 \$	2 934 \$	8 549 \$	0.03
COMITÉ DES AVANTAGES SOCIAUX	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0.00
SOUS-TOTAL COMITÉS	5 532 \$	5 698 \$	5 869 \$	17 098 \$	0.06
TRAVAUX DES COMITÉS FÉDÉRAUX POUR LES SEC	0\$	16 595 \$	17 606 \$	34 201 \$	0.13
COMITÉ DE SURVEILLANCE	10 626 \$	10 945 \$	11 274 \$	32 845 \$	0.12
GROUPES DE TRAVAIL	922\$	950 \$	978 \$	2 850 \$	0.01
COMITÉ DE COORDINATION DE LA FORMATION	6 702 \$	6 910 \$	7 110 \$	20 721 \$	0.08
JOURNAL DE LA FÉDÉRATION	10 000 \$	10 300 \$	10 609 \$	30 909 \$	0.12
FORMATION COMITÉS FÉDÉRAUX	7 759 \$	0\$	0\$	7 759 \$	0.03
TOTAL DES COMITÉS	41 541 \$	51 397 \$	53 445 \$	146 383 \$	0.55

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2020
DÉPENSES
FORMATION
DONS

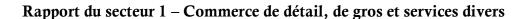
	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
FORMATION					
AGENTES ET AGENTS DE GRIEFS	26 565 \$	27 362 \$	28 183 \$	82 110 \$	0.31
NÉGOCIATION DE BASE	16 656 \$	17 156 \$	18 862 \$	52 673 \$	0.20
VIOLENCE ET HARCÈLEMENT	2 044 \$	2 105 \$	2 169 \$	6 318 \$	0.02
ASSURANCES COLLECTIVES	11 554 \$	11 900 \$	12 257 \$	35 711 \$	0.13
PRÉVENTION EN SANTÉ-SÉCURITÉ	5 110 \$	5 264 \$	5 421 \$	15 795 \$	0.06
SESSIONS FLOTANTES	12 160 \$	12 524 \$	14 091 \$	38 776 \$	0.14
CONSOLIDATION	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	9 000 \$	0.03
TOTAL FORMATION	77 089 \$	79 311 \$	83 983 \$	240 383 \$	0.90
DONS ET SOUSCRIPTIONS					
DONS	9 000 \$	9 000 \$	9 000 \$	27 000 \$	0.10
SOUSCRIPTIONS	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	6 000 \$	0.02
TOTAL DONS ET SOUSCRIPTIONS	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	33 000 \$	0.12

FÉDÉRATION DU COMMERCE INC. (CSN)
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2020
DÉPENSES
AUTRES
SERVICE DE LA DETTE

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2018-2020	RATIO % 2018-2020
AUTRES]				
DÉPENSES DIVERSES	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	6 000 \$	0.02
CRÉANCES DOUTEUSES	500 \$	500 \$	500 \$	1 500 \$	0.01
TOTAL AUTRES	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	7 500 \$	0.03
SERVICE DE LA DETTE]				
FRAIS D'ADMINISTRATION	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	3 000 \$	0.01
INTÉRÊTS SUR MARGE DE CRÉDIT	0 \$	0 \$	0\$	0 \$	0.00
TOTAL SERVICE DE LA DETTE	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	3 000 \$	0.01



Rapport des secteurs





Introduction

Camarades, nous vous présentons aujourd'hui le portrait et le bilan de nos travaux échelonnés au cours des trois dernières années. Rappelons qu'à la suite du dernier congrès de la fédération nous avons élaboré un plan de travail rigoureux qui était, selon nous, en lien avec la réalité et les problématiques des membres que nous représentons.

Le comité de liaison du secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers est formé de :

Sous-secteur 1A – Magasins d'alimentation

- Daniel Lamoureux, STT COOP-IGA Rimouski (CSN)
- Mario Racine, STT du marché Métro Dolbeau (CSN)
- Pierre Morel, STT de Maxi Galeries Lac-Saint-Jean Alma (CSN)

Sous-secteur 1B Magasins non alimentaire

- Carolina Caballero, S d'IKEA Montréal (CSN)
- Francis Carey, S d'IKEA Montréal (CSN)

Sous-secteur 1C- Entrepôts

- René Ouellet, STT des épiciers unis Metro Richelieu (CSN)
- Pierre Fortin, STT PJC entrepôt CSN

Sous-secteur 1D – Services divers

- Nancy Boucher, STT des stationnements de Québec (CSN)
- Michelle Auger, STT de Urgel Bourgie CSN

Les conseillers syndicaux en appui au comité de liaison sont :

Sous-secteur 1A et 1B: Dany Roy, conseiller syndical au Saguenay – Lac-Saint-Jean

Sous-secteur 1C et 1D : Jean-Nicolas Blais, conseiller syndical à Montréal

Ainsi que:

Alexandre Laviolette, coordonnateur à la Fédération du commerce (CSN) et le président de la fédération et responsable du secteur, Serge Fournier, complète la composition du comité de liaison du secteur 1.



Rapport du secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers

Par ailleurs, nous désirons remercier Michel Valiquette, trésorier de la fédération, qui a remplacé le camarade président durant son absence.

Les membres du comité de liaison tiennent également à souligner l'implication des deux camarades qui ont quitté la fédération en cours de mandat, soit Annick Patriarca du STT Coop-UQAM (CSN), et Martin Pagé, conseiller syndical à la Fédération du commerce. Votre apport au débat fut grandement apprécié.

Plan de travail

Nous considérons important de faire un rapide survol des points péremptoires traités lors de chacune des rencontres du comité afin de mieux évaluer nos travaux.

Suivi des nouveaux syndicats

Afin d'avoir le portrait le plus précis possible des nouveaux dossiers, un rapport est réalisé lors de chacune de nos rencontres au sujet des nouveaux syndicats n'ayant pas encore conclu leur première convention. Cet exercice nous permet de mieux cerner leur réalité et de connaître en profondeur les combats menés par les membres.

Résumés des rapports de négociation

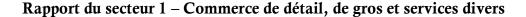
Dans le même ordre d'idée, le comité reçoit à chaque rencontre un rapport sur les dernières ententes négociées avec la Fédération du commerce. Ceci nous permet d'être au fait des enjeux, des gains et des difficultés que les syndicats ont rencontrés lors de leurs dernières négociations.

Comités sectoriels de main-d'œuvre

Ces comités, qui ont comme objectif d'outiller et de cibler les besoins des entreprises en termes de ressources humaines et de formation professionnelle, sont composés paritairement de représentantes et représentants syndicaux et gouvernementaux ainsi que d'employeurs. La Fédération du commerce participe activement aux deux comités sectoriels, soit le comité de la main-d'œuvre du commerce de l'alimentation (1A) et le comité de Détails Québec (1B). Lors de chaque rencontre, les représentantes et représentants de la fédération font rapport des activités aux membres du comité de liaison.

Suivi des décisions des différents tribunaux en lien avec le secteur

Lors de chaque rencontre du comité de liaison, les conseillers en appui au secteur présentent un bref résumé des différentes décisions juridiques en lien avec nos activités. Cela permet aux membres du comité d'être à la fine pointe de l'information et des développements juridiques récents, toujours avec l'objectif d'obtenir un portrait plus précis des défis rencontrés par les syndicats de notre secteur.





Dossiers spéciaux

Litige avec la compagnie Loblaw

Ce dossier qui s'est échelonné sur plusieurs années s'est finalement conclu le 3 décembre dernier.

Rappelons brièvement les faits. Ce litige regroupe les quatre syndicats suivants : STT Maxi Rouyn-Noranda (CSN), STT Provigo entrepôt Armand-Viau Québec (CSN), STT Provigo Témiscamingue (CSN) et STT Loblaws Place Rouanda (CSN). Après avoir annoncé des fermetures insensées, et ce, en cours de négociation, l'employeur Loblaw a tenté par tous les moyens d'éviter de payer les sommes dues aux salarié-es. Bien que les détails du règlement hors Cour intervenu dans le cadre des fermetures demeurent confidentiels, nous pouvons affirmer haut et fort que ces travailleuses et travailleurs quittent leur emploi la tête haute, après avoir lutté pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Le comité de liaison tient à souligner leur persévérance.

Walmart:

Walmart, qui s'est toujours ouvertement affiché comme antisyndical, est sur le point de devenir un joueur majeur, voir déterminant dans le domaine de l'alimentation. Nous sommes très préoccupés par la transformation de cette entreprise, compétition directe des épiceries dites traditionnelles dont nous représentons des milliers de travailleuses et travailleurs. Le comité a demandé un rapport sur deux volets de la problématique. D'abord, quelles sont les possibilités de syndicalisation auprès de ce géant et, ensuite, quelles sont les stratégies que nous pourrions très rapidement mettre en place afin de nous positionner favorablement lors des prochaines négociations de convention collective. Nous devons réfléchir à une stratégie globale pour contrer cet employeur et ces effets négatifs.

Achat de PJC par Metro

Le 2 octobre dernier, nous apprenions que Metro Richelieu acquérait les pharmacies Jean Coutu pour la somme de 4,5 milliards de dollars. Cette transaction entre deux fleurons québécois survient dans un contexte où les détaillants subissent les attaques des géants américains tels qu'Amazon ou Walmart, pour ne nommer que ceux-ci. Nous ne sommes pas dupes, cette transaction ne se fera pas sans conséquences sur les emplois. Afin de rentabiliser cette transaction, Metro a déjà annoncé vouloir faire des économies d'échelle et des gains en efficacité. Le comité de liaison suivra de près ce dossier et apportera tout son support aux travailleuses et aux travailleurs que nous représentons au sein de cette bannière.



Rapport du secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers

Bilan de la deuxième ronde de négociation coordonnée du sous-secteur 1-A

En raison des changements à la coordination de la fédération, ce mandat n'a pu être complété. Il n'en demeure pas moins d'une importance capitale, car la prochaine ronde de négociation coordonnée du sous-secteur 1A approche à grand pas et, bien évidemment, avant d'établir les balises de la prochaine ronde, il est essentiel d'analyser les réussites et cibler ce qui a moins bien fonctionné. Le bilan devrait se finaliser d'ici la fin de l'année.

Assemblée sectorielle

Un des principaux objectifs visés par le comité de liaison en début de mandat était de rendre nos assemblées sectorielles les plus attrayantes et dynamiques possibles. Bien que le tout ne soit pas parfait, nous croyons être dans la bonne direction. De nombreux sujets d'actualité en rapport avec notre secteur furent abordés lors de ces rencontres : la Quatrième révolution, l'importance des cartes de fidélisation, le portrait détaillé du secteur des quincailleries et les règles entourant l'obtention d'un permis de vente d'alcool. Ces points ne sont qu'un bref survol de ceux développés au cours des dernières assemblées sectorielles.

Conclusion

Comme vous pouvez le constater, notre mandat ne fut pas de tout repos. Plusieurs défis et enjeux majeurs se sont, en cours de route, greffés à notre charge déjà, somme toute, très ambitieuse. Nous espérons très sincèrement que notre travail a pu répondre à vos attentes. Nous sommes conscients que beaucoup de boulot se trouve encore devant nous et que les prochaines années ne seront pas moins occupées. Nous espérons, en toute humilité, que nos travaux auront servi à mieux vous outiller afin d'être plus efficaces dans votre rôle de dirigeante ou dirigeant au quotidien et vous aura permis à faire avancer les intérêts des travailleuses et travailleurs.

Solidarité!

Le comité de liaison du secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers,

Michelle Auger Nancy Boucher Carolina Caballero Pierre Fortin Daniel Lamoureux Pierre Morel Mario Racine René Ouellet Francis Carey Dany Roy Alexandre Boileau Laviolette

Serge Fournier



Introduction

Camarades,

Fiers des travaux réalisés pour le secteur agroalimentaire de la fédération, nous vous présentons aujourd'hui le bilan des activités qui furent déployées ces trois (3) dernières années pour la concrétisation d'un plan de travail ambitieux.

Adopté aux assemblées sectorielles tenues à Sherbrooke le 28 mai 2015 lors du 50° Congrès de la fédération ainsi que le 10 novembre 2016 lors du 14° Conseil fédéral, notre plan pour le secteur avait comme objectif premier de promettre des activités qui répondent à la diversité de notre réalité sectorielle. Satisfaire la curiosité de tous nos syndicats, aussi variée que puisse être leur provenance, ce n'est pas simple, mais nous y sommes arrivés. Par ailleurs, tous les efforts ont été mis en œuvre pour outiller les dirigeants syndicaux qui participent aux assemblées sectorielles pour atteindre la mission que commandait notre dernier congrès « *Occupons le terrain* ».

Le comité de liaison du secteur 2 – Agroalimentaire, responsable de la mise en application de ce plan de travail, est composé de :

Sous-secteur 2A – Transformation des viandes

- Daniel Charette, SE de l'abattoir de Berthierville (CSN);
- Steve Houle, SE du Groupe Olymel (CSN);
- Jean-François Renaud, STT de Maple Leaf St-Anselme (CSN);
- Benoit Boucher, conseiller syndical en appui.

Sous-secteur 2B – Production alimentaire

- Robert Daneau, STT de la Brasserie Labatt (CSN);
- Alexandre Giguère, STT d'aliments Ultima CSN;
- Carol Tétreault, STT du C.I.A.Q. (CSN);
- Guy Desmarais, conseiller syndical en appui.

S'ajoutent aux représentants mentionnés précédemment, Jordan Wilson, coordonnateur à la fédération ainsi que David Bergeron-Cyr, vice-président et responsable politique du secteur.

Le comité de liaison tient à remercier Pascal Hamel, ancien coordonnateur de la fédération, pour sa contribution dans la première partie du mandat à la réalisation de nos travaux.



Rétrospective des activités depuis le 50^e Congrès

Formation des membres du comité de liaison

Comme le veut la tradition à chaque début de mandat et surtout pour permettre de se familiariser à leur rôle respectif, nos représentants élus ainsi que les conseillers en appui ont participé à une session de formation donnée par le Service des relations du travail de la CSN - module Formation, les 6 et 7 octobre 2016 à Granby.

Travaux du comité de liaison

Le plan de travail présenté au congrès de 2015 s'inscrivait dans la continuité du mandat précédent, soit mettre l'emphase sur le travail terrain et ainsi outiller nos dirigeants syndicaux pour faciliter leur travail de militant au quotidien. Les membres du comité ont donc poursuivi leurs rencontres de travail sur une base régulière, tout en préservant la formule retenue qui assure le dynamisme attendu pour contribuer au succès de nos réalisations. Voici donc les dates des rencontres du comité depuis le dernier congrès :

- 18 novembre 2015 à Saint-Hyacinthe;
- 31 mars et 1^{er} avril 2016 à Saint-Hyacinthe;
- 16 septembre 2016 à Saint-Hyacinthe;
- 31 mars 2017 à Montréal;
- 12 et 13 septembre 2017 à Montréal
- 5 avril 2018 à Montréal:

Pour réaliser tous les objectifs d'un plan de travail comme celui défini lors du 50° Congrès, les membres du comité de liaison ont planché sur plusieurs idées pour livrer le contenu attendu par les membres du secteur.

Voici les points statutaires qui ont été retenus à l'ordre du jour des rencontres du comité de liaison :

- Suivi des résumés des rapports de négociation des syndicats du secteur;
- Suivi des nouvelles accréditations syndicales ainsi que des pertes d'accréditations;
- Suivi des travaux de syndicalisation en invitant le parrain du Service de la syndicalisation CSN pour la fédération;
- Décisions des différents tribunaux administratifs reliées au secteur qui méritent une attention particulière;
- Remise des copies des décisions intégrales concernant les syndicats du secteur;
- Suivi des dossiers spéciaux;



- Mise à jour du bottin des produits et services de la fédération;
- Revue de presse concernant le secteur;
- Préparation de *l'Info-Agro*;
- Planification et préparation des assemblées sectorielles.

Présentation des sujets traités lors des assemblées sectorielles

Avec une participation toujours croissante, les membres du comité de liaison ont la ferme conviction que l'assemblée sectorielle demeure le lieu privilégié pour que les participantes et les participants puissent à la fois s'informer, débattre et s'approprier les outils qui leur sont offerts pour assurer la meilleure représentation de leurs membres. Suivant l'assemblée du dernier congrès, voici les assemblées sectorielles qui eurent lieu pendant le mandat 2015-2018 :

- 5 et 6 mai 2016 à Granby;
- 10 novembre 2016 à Sherbrooke lors du 14^e Conseil fédéral de la fédération;
- 9 et 10 novembre 2017 à Shawinigan.

Pour faciliter le travail de nos dirigeants syndicaux, les membres du comité de liaison ont toujours à l'esprit l'importance de satisfaire les participantes et les participants avec des sujets qui les concernent pour qu'ils puissent s'investir auprès de leurs membres avec motivation et engagement. Parfois, les présentations font office de formations et souvent elles sont l'occasion pour nos membres d'avoir des mises à jour sur des récents développements qui affectent leurs conditions de travail.

Voici les différents sujets abordés lors de ces instances :

- Présentation de différents guides et livrets produits par la CSN en matière de santé et sécurité au travail;
- Présentations sur le travail effectué par les membres des syndicats du secteur;
- Deux présentations par Jean Larose, directeur général chez Les éleveurs de porcs du Québec. L'une portant sur les *Enjeux de la filière porcine québécoise* et la seconde portant sur *L'actualité dans le secteur porcin*;
- Présentation de la *Campagne santé à l'environnement* par Sylvain Moreau, président du STT de la Brasserie Labat (CSN);
- Présentation par Sonia Mailhot, conseillère en assurance de groupe chez SSQ, sur les avantages du partenariat entre la fédération et SSQAuto;
- Présentation Comment mieux contrôler les coûts de l'assurance collective par Alexandra Georgescu, conseillère principale chez AON Hewitt;



- Présentation de Renaud Ledoux, conseiller syndical au Service de la syndicalisation, sur l'importance de la syndicalisation et la formation des agents multiplicateurs;
- Présentation sur les enjeux économiques et politiques des différents secteurs de l'agroalimentaire au Québec, au Canada et dans le monde par Marcel Groleau, président de l'Union des producteurs agricoles (UPA);
- Présentation de la politique industrielle de la CSN par Martin St-Denis, analyste économique, stratégique et marketing chez MCE⁷ Conseils;
- Présentation de l'entente de Partenariat transpacifique (PTP) par Jean Dalcé, conseiller syndical au Service des relations du travail module Recherche;
- Témoignage de Gilbert Vallières, président du Syndicat des inséminateurs et services à la ferme du C.I.A.Q. CSN, relatant leur expérience de syndicalisation jusqu'à la conclusion de leur première convention collective;
- Présentation *Les accommodements raisonnables et la convention collective* par Marylène Robitaille, conseillère à l'appui à l'arbitrage;
- Présentation des résumés des décisions arbitrales dans le secteur par Marylène Robitaille, conseillère à l'appui à l'arbitrage;
- Présentation de la lutte du STT de distribution Multi-Marques Laval CSN concernant leur régime de retraite par Sébastien Campeau, président du syndicat;
- Présentation sur les normes en sécurité alimentaire par Josée Boire, responsable de programme et auditrice du Bureau de normalisation du Québec;
- Projection du vidéo Agropur, le miracle de Granby, par Martin Delage, président du STT Aliments Ultima (CSN);
- Présentation des normes professionnelles de boucher industriel et d'opérateur à la fabrication de produits laitiers par Lise Perron, directrice générale du Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (CSMOTA);
- Présentation des différentes stratégies syndicales pour réduire les coûts en assurance médicale par Benoit Boucher, conseiller syndical à la fédération.

Événements de solidarité

L'occasion nous est donnée à la fin de chaque première journée d'assemblée pour socialiser et favoriser la solidarité entre les membres. Nous constatons que c'est un rendez-vous de plus en plus apprécié. L'activité sectorielle organisée lors de l'assemblée de Granby en mai 2016 fut une soirée de billard et celle de novembre 2017 eut lieu au même endroit que nos camarades du secteur du tourisme avec la formule d'un 5 à 7 commun. Chaque fois, nous

⁷ Maintien, création, emploi



avons eu la visite du camarade Jacques Letourneau, président de la CSN. C'est souvent le lieu d'échange entre des membres qui ont le même employeur, qui veulent partager de l'information sur des réalités vécues ou tout simplement se connaître davantage dans un contexte informel.

Rassasiés, nous l'avons été lors des assemblées sectorielles. Nos remerciements aux camarades de la Fromagerie St-Guillaume de nous avoir partagé en abondance leur excellent fromage et aux camarades des Aliments Ultima pour leurs savoureux yogourts.

Olympia – 10 ans de lutte

Dans le cadre du présent mandat, nous avons aussi rendu les hommages dignes de mention que nos camarades du ST d'Olympia (CSN) méritaient, pour avoir mené leur combat avec autant de détermination contre leur employeur Olymel. Le courage de ces femmes et ces hommes qui n'ont jamais baissé les bras, qui ont tenu la minute de plus, est un exemple qui restera gravé dans nos mémoires pour toujours. Puisse leur combat servir d'inspiration à ceux qui doutent parfois quand ils pratiquent le syndicalisme de combat. Solidarité à nos sœurs et nos frères!

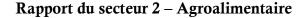
Présence syndicale au congrès de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et au Porc Show Accroître notre présence à des événements importants dans la filière agroalimentaire québécoise fait partie de notre mission tout comme investir des lieux d'échanges et assurer la visibilité de l'acteur syndical. Le but est d'être à l'affût des réalités auxquelles sont confrontés nos membres et surtout d'assurer une présence syndicale pour faire valoir nos positions. Ainsi, durant le présent mandat, des représentants des syndicats de la filière porcine ont participé aux différentes éditions du Porc Show. Les organisateurs n'ont pas manqué de souligner leurs présences fort appréciées. La rumeur court qu'un prix pourrait éventuellement être remis pour saluer l'apport des travailleuses et des travailleurs.

Le congrès de l'UPA est un rendez-vous annuel où nous sommes aussi invités et qui nous permet de comprendre les défis auxquels fait face notre partenaire syndical. Par ailleurs, lors du dernier congrès de l'UPA, les différents chefs d'opposition sont venus nous faire part de leur opinion sur le monopole syndical de l'UPA ainsi que leur vision de l'agriculture au Québec pour les prochaines années.

Ces deux instances nous offrent l'opportunité d'avoir des présentations privilégiées sur les différentes perspectives économiques de notre secteur ainsi que des rapports sur l'avancement des négociations avec le traité de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

Conclusion

Les membres du secteur agroalimentaire de la fédération peuvent s'enorgueillir de leurs réalisations. Notre vie sectorielle ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans votre présence. Portés par l'enthousiasme insatiable de nos militants et militantes dans leur volonté d'être





constamment à l'avant-garde pour exercer un syndicalisme revendicateur, voilà ce qui nous motive comme membre du comité de liaison. Le résultat de tous ces efforts a contribué à remplir cette mission qu'on s'est donné et qu'on doit poursuivre inlassablement, soit celle d'occuper le terrain.

On ne vous le dira jamais assez, mais continuez d'être présent pour votre monde! Vos interventions, vos idées, vos actions méritent d'être soulignées et nous vous sommes très reconnaissants de faire de ce secteur ce qu'il est aujourd'hui, un secteur en plein essor et surtout un secteur qui sait porter l'espoir de ses militantes et militants pour l'amélioration de leurs conditions.

Bonne assemblée sectorielle et bon congrès,

Solidarité camarade!

Le comité de liaison du secteur 2 – Agroalimentaire

Daniel Charette
Robert Daneau
Alexandre Giguère
Steve Houle
Jean-François Renaud
Carol Tétreault
Benoit Boucher
Guy Desmarais
Jordan Wilson
David Bergeron-Cyr



Introduction

Voici l'état des activités du secteur 3 - Finances pour le mandat 2015-2018, dont le plan de travail a été adopté à l'assemblée sectorielle du 28 mai 2015, lors du 50° Congrès de la fédération à Sherbrooke. Le plan de travail reflète le mandat et les priorités donnés aux membres du comité de liaison entre les rencontres de l'assemblée sectorielle pour orienter son travail d'animation du secteur.

Le comité de liaison du secteur 3 – Finances est composé des membres suivants:

Sous-secteur 3A – Mouvement Desjardins

- Chantale Vaillancourt du Syndicat régional des salariées des caisses Desjardins de la Côte-Nord – CSN;
- Johanne Duchesne du Syndicat des salariées de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean (CSN).

Sous-secteur 3B – Institutions financières

- Linda Morissette du SE de bureau de SSQ Vie (CSN);
- Maxime Bournival du STT de Fondaction CSN.

Ainsi que

- Rémi Bellemare-Caron, conseiller syndical en appui;
- Jordan Wilson, coordonnateur;
- Diane David, secrétaire générale et responsable politique du secteur.

Calendrier des rencontres du comité de liaison :

Dans le cadre des activités régulières, les membres du comité de liaison se sont rencontrés aux dates suivantes :

- 27 novembre 2015 à Québec;
- 22 janvier 2016 à Québec;
- 15 septembre 2016 à Québec;
- 27 janvier 2017 à Québec;
- 30 mai 2017 à Québec;
- 23 novembre 2017 à Québec;
- 16 mars 2018 à Québec;



Nouvelles accréditations

Au cours du mandat, deux nouvelles unités ont joint nos rangs, soit la Caisse d'économie Desjardins des employés d'Alcoa-Manic-McCormick qui a joint le Syndicat régional des salariées des caisses Desjardins de la Côte-Nord - CSN et la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant qui, après une révocation de leur accréditation il y a quelques années, est revenue à la fédération pour joindre le Syndicat régional des travailleuses et travailleurs des Caisses Desjardins des Laurentides - CSN.

Nous croyons important également de souligner les efforts d'accroissement à même des accréditations existantes. En effet, le Syndicat des employés de bureau de SSQ Vie (CSN) et le Syndicat des salarié-e-s de SSQ Société d'assurances générales (CSN) ont intégré, à la suite de la fusion des filiales de SSQ, environ 140 salarié-es de l'entreprise AXA. Du côté du Syndicat des salariées de services et professionnelles de Desjardins du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CSN), les notaires et les avocates du Centre de recouvrement ont joint l'accréditation. Pour terminer, le Syndicat du personnel Desjardins de la Matapédia (CSN) a agrandi son accréditation en intégrant de nouveaux points de service.

Assemblées sectorielles

Lors du mandat 2015-2018, deux assemblées sectorielles se sont tenues. En effet, celle prévue les 21 et 22 avril 2016 a dû être annulée faute d'inscriptions suffisantes. Après avoir consulté l'ensemble des syndicats du secteur, il semble que le moment choisi rendait difficile la participation (congrès des conseils centraux, date limite des vacances à écouler). Pour ce qui est de la deuxième partie du mandat, comme nous le verrons en détail plus bas dans le compte rendu des travaux, nous avons décidé de revoir la manière de rencontrer les syndicats. En effet, des rencontres se feront par région au cours de la prochaine année pour favoriser la participation du plus grand nombre de militantes et militants.

28 mai 2015

En plus de l'adoption du plan de travail pour la première partie du mandat 2015-2018, l'assemblée sectorielle a été l'occasion de recevoir une présentation très appréciée par les participantes et participants sur *Les conséquences de l'utilisation des médias sociaux dans nos milieux de travail* par Isabelle Lacas, coordonnatrice du Service juridique CSN.

De plus, lors de cette assemblée, nous avons procédé à l'élection des représentantes et représentants du secteur ainsi qu'à l'élection des membres pour représenter chaque sous-secteur au bureau fédéral.

10 novembre 2016

Lors de cette assemblée sectorielle, nous avons adopté le plan de travail pour la seconde partie du mandat après avoir présenté un rapport concernant la première partie de celui-ci. Nous avons également eu droit à une présentation du Service de syndicalisation CSN sur le recrutement d'agents multiplicateurs. Une seconde présentation, par Sébastien Routhier,



actuaire au Service des relations du travail CSN, a porté sur le projet de loi 57 soit la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées* pour connaître ses impacts potentiels sur les régimes présents dans le secteur. C'est lors de cette assemblée que fut élu Maxime Bournival comme représentant du secteur 3B – Institutions financières, au comité de liaison. Enfin, le comité a présenté l'outil d'information aux syndicats du secteur, soit l'Info-Finances.

Plan de travail 2015-2018

En plus des points statutaires de suivi de négociations, des résumés des décisions des tribunaux administratifs pertinentes du secteur et des suivis d'accréditations (gains, pertes, etc.), le plan de travail comporte les objectifs suivants: développer un diagnostic du secteur depuis 2008, améliorer la participation aux assemblées sectorielles, augmenter l'accès à l'information auprès des membres via un nouvel outil, favoriser l'implantation de syndicats régionaux dans le sous-secteur du Mouvement Desjardins et viser la syndicalisation de nouveaux membres dans l'ensemble du secteur.

Suivi des négociations

<u>Sous-secteur 3A – Mouvement Desjardins</u>

Fidèles aux habitudes du Mouvement Desjardins, les négociations ont été très longues et ardues dans ce sous-secteur. La ténacité des militantes et militants souhaitant conserver de bonnes conventions collectives a été mise au défi.

La plupart des syndicats de caisses ont été en négociation au cours du mandat et bien que pour cette période il n'y ait pas eu de coordination formelle entre les différentes tables de négociation, les conseillères et conseillers sont restés en contact constant pour s'échanger de l'information. À la suite de l'implantation de centres de services partagés, les négociations ont porté surtout sur les clauses de changements technologiques, les indemnités de départ et les séquences de supplantation, qui représentaient les dispositions les plus visées par les demandes de recul patronales. La volonté des employeurs de mettre en place un guide de gestion se substituant aux clauses des conventions existantes a été refusée par la très grande majorité des syndicats du sous-secteur.

Alors qu'il était déjà extrêmement difficile de négocier toute clause à incidence monétaire, Desjardins tente de réduire de plus en plus la marge de manœuvre des syndicats, y compris celle concernant les salaires. Dans ce contexte de négociations difficiles, plusieurs syndicats ont entrepris des moyens de pression allant jusqu'à des jours de grève pour défendre leurs droits. Si les résultats finaux ne sont pas nécessairement à la hauteur des attentes, la mobilisation a tout de même permis d'arracher des ententes qui auraient été impossibles autrement.



Secteur 3B – Institutions financières

Les quatre syndicats de SSQ Groupe Financier étaient en renouvellement de convention collective pendant la première partie du mandat.

Le Syndicat du personnel de vente de SSQ, Société d'assurance-vie inc. (CSN) est arrivé à une entente avec l'employeur au printemps 2015 pour une convention de six ans se terminant le 31 décembre 2020.

À la suite d'une grève de neuf semaines au printemps 2015, visant à faire comprendre à l'employeur que l'ensemble des éléments de recul étaient inacceptables, notamment sur le régime de retraite et les assurances collectives, le syndicat de SSQ auto a obtenu un règlement négocié. La convention collective a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2019.

En juin 2016, après plus d'un an de négociation, le Syndicat des employés de bureau de SSQ Vie (CSN) a conclu une convention collective de cinq ans qui viendra à échéance le 31 décembre 2019. Il aura fallu un vote de grève générale et illimitée afin de mettre la pression nécessaire pour arriver à une entente négociée. L'employeur demandait les mêmes modifications majeures que chez les camarades de SSQ auto sur le régime de retraite et d'assurance collective et tentait d'imposer ses demandes sans aucune ouverture. À la suite du vote de grève, l'employeur a fini par comprendre que, sans compromis de sa part, il ne pourrait y avoir d'entente. Le syndicat a réussi à obtenir un règlement satisfaisant pour ses membres.

Quant au Syndicat des professionnelles et professionnels de SSQ, société d'assurances générales inc. (CSN), il a fallu attendre plusieurs mois afin d'obtenir des dates de négociation. Par contre, les séances de négociation se sont déroulées efficacement et les membres ont renouvelé leur convention collective jusqu'au 31 décembre 2017. Malheureusement, à la suite de la fusion des filiales de SSQ, ces salarié-es se sont retrouvés noyés dans une mer de salarié-es non-syndiqués et ont fait le choix de se révoquer en octobre 2017.

Syndicalisation

Une campagne de syndicalisation a été menée dans la région de Lanaudière à l'automne 2016 visant les caisses non syndiquées. Un document d'information a été produit et diffusé à cette occasion. Nous n'avons eu aucune retombée pour le moment, mais comme la syndicalisation peut prendre du temps, nous avons espoir que cette démarche portera ses fruits en temps et lieu.

Diagnostic du secteur

Étant donné l'ampleur et la diversité des réalités au sein du secteur, un mandat a été donné à la firme MCE⁸ Conseils pour réaliser une étude sur la question. Un des objectifs de ce diagnostic est de connaître les changements qui attendent les travailleuses et travailleurs du

⁸ Maintien, création, emploi



secteur afin que l'on puisse s'y préparer tant par différentes dispositions dans nos conventions collectives que par une connaissance des processus en cours. Nous pourrons également adapter nos interventions afin de mieux répondre aux besoins des salarié-es concernés. En effet, les changements qui s'opèrent avec l'intelligence artificielle touchent également notre secteur et certains emplois que l'on jugeait irremplaçables il y a quelques années, tels que les postes de planificatrice financière, sont maintenant remis en question par des programmes d'investissements en ligne.

Comme nous venons à peine de connaître le résultat de cette analyse, il est encore trop tôt pour connaître toute l'utilisation qui sera faite des informations récoltées, mais nous pouvons affirmer que nous sommes satisfaits du travail effectué.

Participation aux instances

L'augmentation de la participation des syndicats aux assemblées sectorielles était l'un des objectifs du présent mandat. C'est pourquoi les membres du comité ont contacté l'ensemble des syndicats du secteur, à l'hiver 2016, pour tenter de connaître les raisons qui limitent leur participation aux instances. En effet, c'est en connaissant les obstacles à une meilleure participation que nous pourrons adapter nos façons de faire et ainsi permettre à un maximum de syndicats de participer à nos rencontres décisionnelles.

Toutefois, comme plusieurs obstacles structurels ont été rencontrés (distances, difficulté à obtenir des libérations, etc.), cela nous a amenés à avoir une réflexion sur la forme que prennent les assemblées sectorielles. En effet, par souci de rencontrer et échanger avec le plus grand nombre de syndicats possible, le comité de liaison a commencé à élaborer une tournée des régions où l'ensemble des membres, et non seulement les élus, seraient invités à participer à une rencontre sous forme de 5 à 7. Nous croyons que de cette façon, l'objectif d'augmenter la participation sera atteint.

L'information

La formule de l'outil d'information pour le secteur a été déterminée en comité et présentée lors de l'assemblée sectorielle du 10 novembre 2016. L'Info-Finance sera acheminée aux syndicats après les assemblées sectorielles pour diffuser des sujets traités le plus largement possible. Si nécessaire, soit dans le cas de dossiers spéciaux, l'outil pourra également être distribué au moment opportun.

Syndicats régionaux chez Desjardins

Nous avons constaté récemment que les nouvelles accréditations qui se joignent à la fédération le font en intégrant des syndicats régionaux déjà existants. Notre volonté de stimuler la création de telles structures semble appropriée pour les besoins du secteur, bien qu'un seul nouveau syndicat régional ait vu le jour, soit le Syndicat régional des travailleuses et travailleurs des Caisses Desjardins des Laurentides. Cependant, nous avons également constaté que la seule présence de tels syndicats ne stimulait pas nécessairement l'organisation



de nouveaux syndicats dans une région. Nous avons donc limité les efforts sur cet aspect du plan de travail pour nous consacrer aux autres éléments.

Conclusion

À la lumière de ce rapport, il nous semble évident que le comité a été très actif lors des trois dernières années malgré le nombre limité d'assemblées sectorielles. En effet, les nombreux projets mis de l'avant démontrent un dynamisme et une volonté de tenter de nouvelles approches dans ce secteur en constante transformation.

Nous croyons important que ces projets continuent d'être portés pour poursuivre la revitalisation du secteur.

Solidairement,

Le comité de liaison du secteur 3 – Finances

Maxime Bournival
Johanne Duchesne
Linda Morissette
Chantale Vaillancourt
Rémi Bellemare-Caron
Jordan Wilson
Diane David



Introduction

Lors du 50° Congrès de la Fédération du commerce (CSN), qui s'est tenu du 26 au 29 mai 2015 à l'hôtel Delta de Sherbrooke, nous avons procédé à l'élection des représentants du secteur 4 – Tourisme. C'est avec fierté que nous avons vu l'ensemble des sièges se combler. Selon nous, l'absence de vacance démontre l'importance qu'accordent les syndicats à la vie sectorielle.

Voici la composition du comité de liaison :

Sous-secteur 4A – Hôtellerie

- Johnny Lagacé, STT de Hilton Québec (CSN);
- Michel Paré, ST du Bonaventure (CSN);
- Eli Modlin, STT du Holiday Inn Sinomonde CSN;
- Philippe Richy, conseiller syndical en appui.

Sous-secteur 4B - Loisirs

- Marc Lariveau, ST de la Station Mont-Tremblant (CSN);
- Manon Rodrigue, ST de la Station Mont-Tremblant (CSN);
- Francis Morin, conseiller syndical en appui.

Sous-secteur 4C - Restauration

- Chantal Cloutier, STT des Restaurants St-Hubert (CSN);
- Nadine Tardif, STT des Restaurants St-Hubert (CSN) (qui a dû démissionner puisqu'elle a quitté son emploi);
- Anne-Marie Chouinard, STT des Restaurants St-Hubert (CSN) (élue lors de l'assemblée sectorielle tenue au conseil fédéral de novembre 2016, a dû s'absenter en raison d'un congé de maternité);
- Sophie Rousseau, conseillère syndicale en appui.

Ainsi que

- Alexandre Laviolette, coordonnateur;
- Michel Valiquette, trésorier et responsable politique du secteur 4 Tourisme.



Les rencontres sectorielles

Au cours du présent mandat, le comité de liaison s'est rencontré à dix reprises. Les rencontres se sont tenues principalement au bureau de Saint-Hyacinthe afin de respecter le cadre budgétaire accordé au secteur.

- 14 octobre 2015, à Saint-Hyacinthe
- 9 décembre 2015, à Saint-Hyacinthe
- 11 et 12 février 2016, à Saint-Hyacinthe
- 17 juin 2016, à Saint-Hyacinthe
- 14 septembre 2016, à Saint-Hyacinthe
- 7 février 2017, à Brossard
- 25 avril 2017, à Saint-Hyacinthe
- 21 juin 2017, à Saint-Hyacinthe
- 12 et 13 septembre 2017, à Saint-Hyacinthe
- 20 février 2018, à Saint-Hyacinthe

Comme indiqué au plan de travail, les sujets abordés lors de chacune des rencontres du comité de liaison ont pour objectifs de mieux connaître les activités des syndicats du secteur, de s'en rapprocher et de connaître l'environnement syndical, médiatique et juridique les encadrant. Que ce soit en faisant le tour des rapports de négociation, des décisions des tribunaux, du suivi des nouvelles accréditations et des dossiers spéciaux ou encore par l'analyse de la revue de presse, les membres du comité suivent toujours de près la réalité des syndicats de notre secteur.

Au cours du présent mandat, les membres du comité se sont donnés l'objectif de sélectionner minutieusement les présentations et les sujets pour les assemblées sectorielles dans le but de dynamiser le contenu et les présentations en assemblée sectorielle, afin d'attirer davantage de syndicats.

À chacune de ses rencontres, le comité a alloué du temps au suivi des nouveaux syndicats et des cibles potentielles de syndicalisation dans notre secteur. À cet effet, le comité sortant suggère que le prochain comité établisse des cartes de syndicalisation du secteur Tourisme. La syndicalisation dans le sous-secteur de la restauration demeure extrêmement faible, alors qu'elle demeure marginale dans les loisirs en général. Nous sommes d'avis que le comité sectoriel devrait être en mesure d'établir un plan de travail et de donner tous les outils possibles au Service de syndicalisation de la CSN afin de renforcir notre secteur.

Nous sommes également d'avis qu'une attention spéciale à la vie syndicale et à ses particularités dans notre secteur doit être portée par le prochain comité.



Les rencontres sous-sectorielles

Au cours du présent mandat, deux sujets retiennent davantage l'attention du comité de liaison concernant les rencontres sous-sectorielles :

A) Sous-secteur 4A – Hôtellerie

Comme par le passé, la ronde de négociation a débuté par une relecture des enseignements et des recommandations de la ronde précédente, les 27 et 28 octobre 2015.

Afin de préparer cette ronde, les travaux ont été officiellement lancés lors de l'adoption de la plateforme par les représentants des différents syndicats. Cette deuxième rencontre s'est tenue les 26 et 27 novembre 2015. Par la suite, c'est par le biais de rencontres et de conférences téléphonique que les syndicats ont pu mener à bien les travaux entourant le renouvellement des conventions collectives dans le secteur hôtelier.

La 9° ronde de négociation dans le sous-secteur de l'hôtellerie s'est amorcée au printemps 2016, par le dépôt des projets de renouvellement des conventions collectives aux différentes tables de négociation. Sans entrer dans le détail du bilan de la ronde, nous pouvons affirmer que plusieurs syndicats ont vécu une ronde de négociation longue et difficile. D'ailleurs, nous constatons, à nouveau, la tendance qu'ont eu les employeurs à allonger la période des négociations. Malgré tout et encore une fois, les règlements obtenus dans la très grande majorité des syndicats ont dépassé les attentes.

Le bilan de cette ronde se fera dans le cadre du prochain mandat et une dixième ronde de négociation débutera en 2020.

B) Sous-secteur 4B – Loisirs

Au cours du présent mandat, les syndicats des stations de ski ont sollicité la fédération afin de tenir une rencontre entre eux. Ces syndicats souhaitaient revivre l'expérience de la rencontre tenue le 25 janvier 2013 au Mont Sainte-Anne.

C'est donc le 24 octobre 2017, au Château Mont Sainte-Anne, que s'est tenue la rencontre des syndicats des stations de ski. Pas moins de cinq syndicats se sont présentés lors de cette journée couronnée de succès.

Les représentants syndicaux présents ont pu échanger sur une multitude de points proposés, entre autres, sur les particularités de la vie syndicale pour ces syndicats saisonniers et sur les problématiques en santé et sécurité au travail.

Deux présentations ont été offertes lors de cette journée. Francis Morin, conseiller syndical à Québec, a brossé un tableau comparatif complet des conventions collectives de toutes les stations de ski syndiquées au Québec, suivi d'une présentation sur la norme Z-98 par Patricia Richard, conseillère syndicale au SRT module prévention.



Nous suggérons au prochain comité de liaison d'évaluer l'opportunité de programmer cette journée thématique au cours du prochain mandat.

Plan de travail 2015-2018

Contrairement au mandat précédent, où seuls des représentants du sous-secteur 4A - Hôtellerie étaient élus sur le comité sectoriel, nous avons pu compter sur la présence des membres des autres sous-secteurs tout au long du présent mandat. Cela a eu pour effet de grandement varier les sujets traités tout au long de ces trois années.

De plus, nous avons eu le plaisir d'accueillir plusieurs nouveaux syndicats :

- STT de l'Hôtel Lecomte CSN
- STT de l'Hôtel Motel La Caravelle CSN
- STT de la réception de l'Hôtel Reine Élizabeth CSN
- STT des Marinas de Sorel CSN
- STT de la tour Cartier CSN
- STT de la tour Cartier CSN Section Place Peel
- STT Échappe-toi Montréal CSN
- STT d'Aux Vivres CSN
- STT du Motel Idéal CSN
- STT du Hilton Garden Inn CSN
- STT des Croisières AML CSN

L'orientation du précédent mandat, soit de suivre de plus près les syndicats du secteur, nous a grandement servi à consolider ces nouveaux syndicats et à les intégrer à la vie sectorielle.

La grande partie des rencontres du comité de liaison a servi à la préparation des assemblées sectorielles. Les points prévus au plan de travail qui ont été traités sont énumérés ci-après.



Assemblées sectorielles

Première assemblée sectorielle tenue les 25 et 26 février 2016, à Drummondville :

- Présentation sur l'évaluation des différentes catégories dans l'hébergement, par Michel Rheault, directeur général, Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ);
- Rapport des travaux sur la ronde de négociation dans l'hôtellerie 2016, par Michel Valiquette, trésorier de la fédération;
- Présentation sur la fiscalité des avantages imposables (repas, rabais, etc.), par Suzanne Lefebvre, fiscaliste; et présentation au sujet de l'impact sur les relations de travail lorsque l'utilisation de ces privilèges contrevient aux règles de l'entreprise, par Michel Trépanier, conseiller syndical appui à l'arbitrage;
- Présentation du travail de l'inspectrice du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), par Caroline Beaulieu, inspectrice;
- Présentation du conflit de travail du STT de l'hôtel Motel La Caravelle-CSN, par Monique Boulianne et Lynda Fontaine, respectivement présidente et secrétaire du syndicat ainsi que Michel Valiquette;
- Présentation des guides de la fédération en santé-sécurité au travail, sur l'assignation temporaire et le retrait préventif, par David Bergeron-Cyr, vice-président de la fédération;
- Présentation du phénomène Airbnb, cookening, etc. par Jan Frans Ricard, conseiller syndical, Service des relations de travail de la CSN, module recherche;
- Présentation des nouvelles technologies en matière de surveillance, par Alexandre Santos, président-directeur général, Santor Securité inc.;
- Présentation de la jurisprudence reliée aux cas de mesures disciplinaires imposées à la suite de surveillance de salarié-es, par Michel Trépanier, conseiller syndical appui à l'arbitrage.

Deuxième assemblée sectorielle tenue le 10 novembre 2016, à l'hôtel Delta de Sherbrooke :

- Les mutuelles en prévention présentation par Patricia Richard, conseillère syndicale au Service des relations de travail de la CSN, module formation;
- Adoption du plan de travail pour la deuxième partie du mandat;
- Présentation des travaux de la syndicalisation et suivi sur le recrutement d'agents multiplicateurs, par Marc Paquette, conseiller syndical, Service de syndicalisation de la CSN;
- Rapport des travaux sur la ronde de négociation dans l'hôtellerie 2016, par Michel Valiquette.

Troisième assemblée sectorielle tenue les 9 et 10 novembre 2017 à Shawinigan :



- Présentation en suivi au mandat Airbnb, par Julie Marquis, conseillère syndicale au Service des relations du travail de la CSN, module recherche;
- Présentation sur les responsabilités en matière d'allergie alimentaire, par Geneviève Lafond, conseillère syndicale au Service juridique de la CSN;
- Présentation sur les accommodements en matière de santé et sécurité au travail, par Marylène Robitaille, conseillère syndicale appui à l'arbitrage;
- Résumé des décisions des différents tribunaux reliés au secteur, par Marylène Robitaille;
- Rapport sur la négociation coordonnée dans l'hôtellerie, par Michel Valiquette;
- Allocution de Jacques Létourneau, président de la CSN;
- Présentation sur l'ancienneté par Jean-Noël Grenier, professeur au département des relations industrielles à l'Université Laval;
- Présentation sur la pénurie de main-d'œuvre par Norma Yaccarini, conseillère en gestion et planification stratégique chez MCE Conseils;
- Analyse sectorielle des stations de ski, par Jean Dalcé, conseiller syndical au Service des relations de travail de la CSN, module recherche;
- Plan de travail sur les stations de ski.

Représentation politique

Au cours du présent mandat, la Fédération du commerce fut représentée par David Bergeron-Cyr, au Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT). Nous sommes d'avis que nous devons maintenir cette représentation afin d'être prêts à faire face aux différents enjeux patronaux et gouvernementaux.

Également au cours de ce mandat, nous sommes intervenus plus largement sur des enjeux hautement politiques en lien de près ou de loin avec le CQRHT. Nous nous sommes interposés de manière importante aux demandes répétées des employeurs visant à modifier la Loi sur les normes du travail, en vue d'assouplir les dispositions sur l'étalement des heures. Les divers employeurs, surtout dans le domaine du ski, souhaitaient demander cet assouplissement afin de réduire à néant le droit aux heures supplémentaires rémunérées à taux et demi.

De plus, Michel Valiquette a fait une sortie médiatique remarquable afin de s'opposer aux modifications souhaitées par les restaurateurs pour obliger le partage des pourboires entre les salarié-es à pourboires et les cuisinières et cuisiniers. La Fédération du commerce (CSN) est d'avis que le personnel des cuisines mérite une meilleure rémunération et de meilleures conditions de travail, mais certainement pas au détriment des autres salarié-es.



Le partage des pourboires doit demeurer volontaire entre les salarié-es, comme stipulé dans la Loi sur les normes du travail. Le travail aux cuisines doit être valorisé tant au niveau salarial qu'au niveau des avantages sociaux tels que les assurances collectives et les régimes de retraite.9

Conclusion

Les membres du comité de liaison croient au défi constant d'augmenter la participation des syndicats à la vie sectorielle de la fédération. Nous sommes d'avis que ce dernier mandat, truffé de présentations d'intérêt sectoriel, a permis aux syndicats de s'impliquer davantage et de prendre goût à la vie sectorielle.

Nous pouvons également affirmer que le présent mandat a été fortement influencé par de grands sujets d'actualité tels que l'arrivée de Airbnb et la poursuite en responsabilité civile d'un serveur dans un restaurant. Nous devons demeurer à l'affut des grands changements dans le monde du tourisme pour nous tenir informés des nouvelles réalités émergentes, afin d'y amener un discours et une vision syndicale.

Le comité de liaison du secteur 4 – Tourisme,

Chantal Cloutier Johnny Lagacé Michel Paré Eli Modlin Marc Lariveau Manon Rodrigue

Philippe Richy

Francis Morin

Sophie Rousseau

Alexandre Laviolette

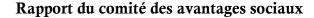
Michel Valiquette

51^e Congrès • 28 mai au 1^{er} juin 2018 Delta Sherbrooke

Le texte signé par Michel Valiquette a été publié à La Presse, édition du 4 décembre 2017.



Rapport des comités fédéraux





Le comité des avantages sociaux de la Fédération du commerce (CSN) est composé de :

- Réjean Gouin, SE du Groupe Olymel (CSN);
- Eli Modlin, STT du Holiday Inn Select Sinomonde– CSN;
- Manon Rodrigue, ST de la station Mont-Tremblant (CSN);
- Jordan Wilson, coordonnateur;
- Michel Valiquette, trésorier et responsable politique.

En marge du 14^e Conseil fédéral ayant eu lieu du 8 au 11 novembre 2016, nous avons tenu l'assemblée générale annuelle du Regroupement des régimes d'assurances collectives FC-SSQ. Cette assemblée aura servi à distribuer les sommes restantes à la suite de la terminaison de l'entente.

Une séance d'information s'est tenue, toujours lors du conseil fédéral, afin d'informer les syndicats participants au régime de soins dentaires, des modifications à venir concernant les primes d'assurances. Des hausses des primes ont effectivement eu lieu le 1^{er} février 2017 et le 1^{er} février 2018.

Le comité a également continué de suivre l'évolution de la santé financière du régime de soins dentaires. Nous devons malheureusement constater que cette dernière est très précaire et que des décisions devront être prises par le bureau fédéral.

Par ailleurs, le projet concernant le régime de retraite simplifié sectoriel n'a pu être mené à bien au cours du mandat, et ce, vu à différents événements hors de notre contrôle.

Pour terminer, les membres du comité ont été consultés sur la pertinence de maintenir l'existence du comité des avantages sociaux. Ils se sont prononcés en faveur de la terminaison des activités.

Bon congrès!

Le comité des avantages sociaux Réjean Gouin Eli Modlin Manon Rodrigue Jordan Wilson Michel Valiquette



Le comité des femmes de la Fédération du commerce (CSN) est composé de :

- Nancy Boucher du STT des stationnements de Québec (CSN);
- Carolina Caballero du Syndicat d'IKEA Montréal (CSN);
- Pauline Bélanger du STT de l'A.T.R. du Bas-Saint-Laurent (CSN);
- Sophie Rousseau, conseillère syndicale en appui;
- Jordan Wilson, coordonnateur;
- Diane David, secrétaire générale et responsable politique.

Au cours du présent mandat, le comité s'est rencontré à cinq reprises soit le 19 novembre 2015, le 13 avril et le 1^{er} septembre 2016, le 24 janvier 2017 et le 15 mars 2018. De plus, le comité a participé à la session de formation organisée par la fédération, en collaboration avec le Service des relations du travail, en octobre 2015. Le comité était également présent lors du 3^e Forum des femmes de la Fédération du commerce (CSN) les 6 et 7 avril 2017.

Pour le mandat 2015-2018, le plan de travail du comité a porté sur les thèmes suivants :

- Suivi des dispositions des conventions collectives touchant les droits parentaux et la conciliation famille-travail;
- Informer les syndicats des nouveaux développements en matière de conciliation famille-travail et droits parentaux par la publication, la diffusion et la visibilité des guides de négociation sur les droits parentaux et la conciliation famille-travail;
- Suivi du *Programme pour l'accès à une représentation équitable des femmes* (PAREF) (annexe A);
- Suivi de l'équité salariale;
- Tenue d'une journée thématique ou colloque sur l'histoire des luttes syndicales et sociales des femmes (annexe B).

Plus spécifiquement, dans la deuxième partie du mandat, le comité a participé à l'organisation du 3° Forum des femmes de la Fédération du commerce (CSN) ayant pour thème « Engagées et déterminées ». Ce forum a été l'occasion pour des femmes et des hommes, membres de syndicats affiliés à la fédération, de partager sur différents enjeux de la condition féminine durant deux journées. Un panel d'invitées très intéressantes a permis de faire l'historique du combat des femmes d'hier à aujourd'hui. Nous avons également eu des présentations liées à la situation socio-économique des femmes, notamment sur les finances et sur l'impact des politiques publiques d'austérité des dernières années au Québec. Pour terminer cet événement, la dernière journée a permis aux participantes de prendre la parole et d'échanger



Finalement, en ce qui concerne la prise de parole hommes / femmes lors des instances de la fédération, nous avons commencé ce recensement lors du conseil fédéral de novembre 2016. Nous ferons le même exercice lors du présent congrès et pour toutes les instances à venir dans le prochain mandat. Nous pensons donc être en mesure d'analyser ces données et d'y observer des tendances pour le prochain conseil fédéral en 2019.

Le comité des femmes

Pauline Bélanger Nancy Boucher Carolina Caballero Sophie Rousseau Jordan Wilson Diane David



Annexe A

Suivi du *Programme pour l'accès à une représentation équitable des femmes* (PAREF)



Présence des femmes à la fédération Mandat 2015-2018

	Femmes	Hommes	% Femmes	% Hommes	Mandat 2012-2015 % Femmes	Mandat 2009-2012 % Femmes
Comité exécutif FC	1	3	25 %	75 %	25 %	25 %
Bureau fédéral	6	9	40 %	60 %	35 %	26 %
Délégation au conseil confédéral	1	3	25 %	75 %	20 %	14 %
Comités fédéraux :						
Femmes	3	0	100 %	0 %	100 %	100 %
Avantages sociaux	1	2	33 %	67 %	67 %	67 %
Santé sécurité et environnement	1	2	33 %	67 %	33 %	0 %
Comité de coordination de la formation	2	5	29 %	71 %	0 %	0 %
Comité de surveillance des finances	1	2	33 %	67 %	0 %	0 %
Comité de liaison :						
Secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers	3	5	38 %	62 %	33 %	33 %
Secteur 2 – Agroalimentaire	0	6	0 %	100 %	0 %	0 %
Secteur 3 – Finances	3	1	75 %	25 %	75 %	67 %
Secteur 4 – Tourisme	3	4	43 %	57 %	50 %	33 %





Instances de la fédération		Femmes	Hommes	% Femmes	% Hommes		
Conseils fédéraux							
12 ^e Conseil fédéral - 2010		85	135	39 %	61 %		
13 ^e Conseil fédéral - 2013		97	141	41 %	59 %		
14 ^e Conseil fédéral – 2016	74 syndicats	62	87	42 %	58 %		
Congrès							
49° Congrès - 2012	95 syndicats	106	221	32 %	68 %		
50° Congrès - 2015	107 syndicats	90	136	39 %	61 %		
51° Congrès - 2018		À venir					

Cumulatif au 15 mars 2018

Secteurs	Femmes	Hommes	Vacant	% Femmes	% Hommes	2015 % de femmes
322 syndicats compilés 933 membres des comités exécutifs	457	476	33	49 %	51 %	48 %
Présidence	116	198	17	37 %	63 %	36 %
Secrétariat	189	118	15	62 %	38 %	61 %
Trésorerie	152	160	10	49 %	51 %	48 %
X7 1 1/4 1						

Voir détail en annexe



Secteur 1 – Commerce de détail, de gros et services divers

Secteur 1 Commerce de détail, de gros et services divers		Femmes	Hommes	Vacant	% Femmes	% Hommes	2015 % Femmes	2012 % Femmes	2009 % Femmes
1A – Magasins d'alimentation	55 s.								
Présidence		26	27	2					
Secrétariat		39	12	4					
Trésorerie		37	16	2					
Total des membres des comités exécutifs	157 m.	102	55	8	65 %	35 %	65,80 %	65 %	63 %
1B – Magasins non alimentaires	24 s.								
Présidence		6	17	1					
Secrétariat		15	8	1					
Trésorerie		9	13	2					
Total des membres des comités exécutifs	68 m.	30	38	4	44 %	56 %	47,90 %	55 %	52 %
1C – Entrepôts	28 s.								
Présidence		1	27	0					
Secrétariat		9	18	1					
Trésorerie		5	23	0					
Total des membres des comités exécutifs	83 m.	15	68	1	18 %	82 %	14,30 %	16 %	16 %
1D – Services divers	19 s.								
Présidence		7	10	2					
Secrétariat		11	6	2					
Trésorerie		8	9	2					
Total des membres des comités exécutifs	51 m.	26	25	6	51 %	49 %	37.70 %	43 %	45 %



Secteur 2 – Agroalimentaire

Secteur 2 Agroalimentaire	Femmes	Hommes	Vacant	% Femmes	% Hommes	2015 % Femmes	2012 % Femmes	2009 % Femmes
2A – Transformation alimentaire 18 s.								
Présidence	3	15	0					
Secrétariat	8	10	0					
Trésorerie	3	15	0					
Total des membres des comités exécutifs 54 m.	14	40	0	26 %	74 %	27,10 %	24 %	20 %
2B – Production alimentaire 50 s	,							
Présidence	9	40	1					
Secrétariat	17	30	3					
Trésorerie	17	32	1					
Total des membres des comités exécutifs 145 m.	43	102	5	30 %	70 %	28,80 %	32 %	35 %



Secteur 3 – Finances

Secteur 3 Finances	Femmes	Hommes	Vacant	% Femmes	% Hommes	2015 % Femmes	2012 % Femmes	2009 % Femmes
3A – Mouvement Desjardins 30 s	,							
Présidence	24	6	0					
Secrétariat	26	2	2					
Trésorerie	29	1	0					
Total des membres des comités exécutifs 88 m.	79	9	2	90 %	10 %	92 %	92 %	66 %
3B – Institutions financières 8 s.								
Présidence	3	5	0					
Secrétariat	7	1	0					
Trésorerie	4	4	0					
Total des membres des comités exécutifs 24 m.	14	10	0	58 %	42 %	55,60 %	56 %	61 %



Secteur 4 – Tourisme

Secteur 4 Tourisme		Femmes	Hommes	Vacant	% Femmes	% Hommes	2015 % Femmes	2012 % Femmes	2009 % Femmes
4A – Hôtellerie	57 s.								
Présidence		24	33	0					
Secrétariat		42	15	0					
Trésorerie		27	28	2					
Total des membres des comités exécutifs	169 m.	93	76	2	55 %	45 %	51 %	53 %	58 %
4B – Loisirs	23 s.								
Présidence		8	14	1					
Secrétariat		11	12	0					
Trésorerie		9	14	0					
Total des membres des comités exécutifs	68 m.	28	40	1	41 %	59 %	43 %	37 %	40 %
4C – Restauration s.	10								
Présidence		5	4	1					
Secrétariat		4	4	2					
Trésorerie		4	5	1					
Total des membres des comités exécutifs	26 m.	13	13	4	50 %	50 %	41 %	58 %	66 %



Annexe B

Ordre du jour 3^e Forum des femmes



3^e Forum des femmes

6 et 7 avril 2017 Hôtel Le Concorde Québec



ENGAGÉES ET DÉTERMINÉES

Programme

Jeudi, 6 avril 2017	Dîner	12 h 30
Inscriptions	L'impact des politiques publiques sur les femmes	14 h
Jacques Létourneau, président de la		
CSN Mot d'ouverture	Josée Lamoureux, économiste et adjointe à l'exécutif de la CSN Les avantages d'un salaire minimum à 15 \$	
Panel d'animation sur les luttes des	de l'heure	
femmes d'hier à demain		
Animation par Chantale Larouche, conseillère syndicale au Service des relations du travail CSN	Marie-Pier Roberge Brouillette, analyste à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)	
Micheline Dumont, historienne, conférencière et professeure spécialiste	Les effets des politiques d'austérité sur les femmes	
de l'histoire des femmes au Québec	Pause	15 h 30
Marylène Robitaille, conseillère syndicale à la FC et militante à la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM)	Maxime Lafleur, conseiller investissement et retraite à la Caisse Desjardins Le Chaînon Comment se bâtir un avenir financier malgré un faible revenu	15 h 45
Aurélie Lanctôt , Auteure journaliste et blogueuse féministe québécoise	Véronique De Sève, vice-présidente de	16 h 45
Fatima Houda-Pépin, politicienne et politologue	la CSN Clôture de la première journée	
	Cocktail de bienvenue	17 h



Vendredi, 7 avril 2017

Participation des femmes à la vie syndicale

Animation par Chantale Larouche, conseillère syndicale au Service des relations du travail CSN

Pascale St-Onge, présidente de la Fédération nationale des communications (CSN) *Prendre sa place dans la vie syndicale*

Caroline Quesnel, vice-présidente de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec et responsable politique du comité des femmes

Enseigner, militer et progresser au féminin

Claudette Carbonneau, ex-présidente de la CSN

Le rapport de force au féminin

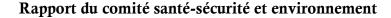
Échange en table ronde	9 h 45
------------------------	--------

Pause 10 h 30

Plénière, échange

Diane David, secrétaire générale de la 11 h 45 fédération et responsable politique de la condition féminine Mot de la fin et remerciement

Claudette Carbonneau, ex-présidente de la CSN *Clôture du 3^e Forum des femmes*





Le comité de santé-sécurité et environnement (SSE) était composé de :

- François Guillette du STT d'aliments Ultima inc. (CSN);
- Sylvain Le Riche du STT de la Brasserie Labatt (CSN);
- Nancy Mathieu du STT Bacon Inter-America (CSN);
- Isabelle Ménard, conseillère syndicale au Service des relations du travail module prévention;
- Marylène Robitaille, conseillère syndicale, appui à l'arbitrage;
- Alexandre Boileau Laviolette, coordonnateur;
- David Bergeron-Cyr, vice-président et responsable politique.

Les membres du comité de santé-sécurité et environnement ont participé à une session de formation, les 6 et 7 octobre 2015 à Granby.

Le comité s'est rencontré le 27 janvier et le 15 septembre 2016, ainsi que le 20 septembre 2017 et le 14 mars 2018.

Un plan de travail a été élaboré en tenant compte des mandats adoptés lors du 50° Congrès de la Fédération du commerce (CSN), tenu au mois de mai 2015.

Voici les résolutions extraites de notre plan de travail :

- 1. Que la Fédération du commerce (CSN) et le comité de santé-sécurité et environnement préparent, animent et tiennent une journée thématique en santé-sécurité et environnement en 2016;
- 2. Que la Fédération du commerce (CSN) et le comité de santé-sécurité et environnement, en collaboration avec la CSN, préparent l'atelier fédératif pour les rencontres confédérales « Bilan et perspectives » de 2015 et 2017;
- 3. Que la Fédération du commerce (CSN) et le comité de santé-sécurité et environnement fassent la promotion des guides sur l'assignation temporaire et le retrait préventif auprès des syndicats;
- 4. Que le comité santé-sécurité et environnement fasse un suivi des amendements aux différentes lois relatives à la santé et sécurité au travail du gouvernement libéral de Philippe Couillard;
- 5. Que le comité de santé-sécurité et environnement prépare une présentation des effets sur le corps humain des maladies professionnelles (tendinites, épicondylites, etc.);
- 6. Que le comité vérifie si l'ensemble des outils ou de la documentation publiée par la FC au fil des années est encore d'actualité, relativement à la santé, à la sécurité au travail et à l'environnement;



7. Que le comité développe des outils de sensibilisation concernant les coûts sociaux engendrés par les travailleuses et les travailleurs qui choisissent d'être couverts par leur régime d'assurance collective plutôt que par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Bilan et perspectives 2015

Christian Cyr, coordonnateur du comité intersectoriel du secteur privé (CISP) et du comité de coordination générale des négociations (CCGN), et Gilles Dicaire, conseiller syndical au SRT - module soutien à la négociation, se sont joints aux membres du comité SSE afin d'élaborer et présenter une session de formation lors de l'atelier fédératif de la rencontre « Bilan et perspectives ». L'atelier, qui fut très apprécié par les membres, s'intitulait *La santé et la sécurité, c'est aussi notre affaire*. Les participantes et participants ont travaillé de façon interactive sur des problématiques de terrain, tout en faisant des liens avec leur convention collective.

Par le passé, la rencontre « Bilan et perspectives » se tenait aux deux ans. L'événement aura désormais lieu une fois aux trois ans. La CSN a pris cette décision après l'adoption de notre plan de travail. Donc, contrairement à ce qui était prévu, nous n'avons pas travaillé à la préparation d'un atelier fédératif pour l'édition 2017 de la rencontre « Bilan et perspectives ».

Journée thématique du 1er décembre 2016 à Québec

- Jean Lacharité, vice-président de la CSN, a prononcé le discours d'ouverture.
- Ana Maria Seifert, conseillère syndicale au Service des relations de travail CSN, module prévention, a présenté le projet pilote *Prise en charge de la santé-sécurité au travail*.

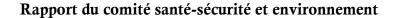
Lors de cette présentation, les trois syndicats ayant pris part au projet ont témoigné de leur expérience.

Deux autres présentations ont eu lieu dans l'après-midi :

- Le retour au travail et les limitations fonctionnelles
 Par Patricia Richard, conseillère syndicale, Services des relations de travail CSN module prévention.
- Les accommodements et la convention collective Par Marylène Robitaille, conseillère syndicale à l'appui à l'arbitrage.

Promotion des guides sur l'assignation temporaire et le retrait préventif de la femme enceinte ou qui allaite

Lors des assemblées sectorielles, une présentation des guides *Assignation temporaire* et *Retrait préventif de la femme enceinte ou qui allaite* a été effectuée dans trois secteurs de la fédération, ainsi que lors de la rencontre « Bilan et perspectives CSN ».





Des guides ont aussi été distribués aux militantes et militants et la promotion en a été faite par les membres du comité.

Conclusion

Au cours du mandat, le comité a procédé à la vérification de l'ensemble des publications de la FC afin d'évaluer s'ils reflètent toujours les préoccupations liées à la santé et à la sécurité ou s'ils ont besoin d'être actualisés.

Par ailleurs, le comité est toujours saisi de la question de la déclaration des accidents de travail auprès de l'assureur plutôt qu'auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). La production d'un outil de sensibilisation envers les coûts sociaux engendrés par ce phénomène est actuellement en cours.

Le comité santé-sécurité et environnement,

François Guillette
Sylvain Leriche
Nancy Mathieu
Marylène Robitaille
Isabelle Ménard
Alexandre Boileau Laviolette
David Bergeron-Cyr

Il est à noter que Patrick Ross, conseiller syndical de la région de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, a remplacé Marylène Robitaille sur le comité SSE lors d'une décision d'équipe provinciale en février 2018.



Rapport des coordonnateurs



Introduction

Nous vous présentons aujourd'hui, avec plaisir et enthousiasme, notre rapport qui a pour objectif de faire le bilan des réalisations de notre équipe de travail dans les trois dernières années.

Les enjeux liés aux syndicats des différents secteurs de la fédération ne seront pas abordés dans le présent rapport puisqu'ils l'ont déjà été dans le rapport sur la vie syndicale et les services de la fédération.

D'entrée de jeu, nous vous rappelons que le mandat 2015-2018 a débuté avec Pascal Hamel et Patrick Brunet à la coordination de la fédération. C'est en avril 2016 qu'Alexandre a succédé à Patrick et l'arrivée de Jordan s'est faite en octobre 2016, concomitant au départ de Pascal.

Nous vous invitons donc à découvrir le nouveau visage de l'équipe de la fédération dans les lignes qui suivent.

Mouvement de main-d'œuvre

Vous trouverez en annexe de ce rapport l'ensemble des mouvements de main-d'œuvre intervenus depuis le dernier congrès. Nous vous soulignons que, durant les trois dernières années, ce sont 71 personnes qui ont occupé, à un moment ou à un autre, un des 43 postes de salarié-es de la fédération. Vous comprendrez qu'il est primordial, dans un tel contexte de renouvellement de main-d'œuvre, de s'assurer que nos processus d'encadrement et d'intégration des salarié-es soient rigoureux et efficaces.

Réunions d'équipe

Durant le présent mandat, l'équipe a tenté un projet pilote au niveau du format des rencontres d'équipe. Ce projet consistait en la création de quatre équipes sectorielles qui se rencontraient trois fois par année. Le projet prévoyait également la création d'une équipe employé-es de bureau, qui se réunirait également trois fois par année. Dans ce contexte, les rencontres d'équipe régionale ont été maintenues, mais de manière ponctuelle afin d'adresser des problématiques de charge de travail ou encore pour organiser l'arrivée d'un nouveau syndicat dans la région.

L'objectif de ce projet pilote était d'améliorer la cohésion au niveau sectoriel pour les conseillères et les conseillers de l'équipe. Des sujets spécifiques étaient abordés selon les enjeux de chaque secteur, en plus d'être un lieu d'échanges sur les différents problèmes vécus par les conseillères et les conseillers, que ce soit au niveau de la négociation, des arbitrages, des relations de travail ou de la vie syndicale.

L'équipe a fait le point sur ce projet pilote lors de la réunion d'équipe provinciale de février 2018. Nous devons retenir de ces échanges que les nouvelles rencontres mises en place tant pour les conseillères et les conseillers que les employé-es de bureau étaient pertinentes, mais



que l'absence de réunions d'équipe régionale pour partager le quotidien des dossiers d'une région était la grande lacune de ce projet pilote.

Il a ainsi été convenu avec l'équipe de travail que le format des équipes allait maintenant être le suivant :

- Au moins deux rencontres régionales par année où il sera question de l'état de santé syndical des dossiers de la région
- Au moins deux rencontres d'équipe sectorielle par année, pour chaque secteur, où il sera question des enjeux spécifiques au secteur et qui sont d'intérêt provincial, tant sur la négociation des conventions collectives que sur les enjeux de relation de travail.
- Au moins deux rencontres de l'équipe employé-es de bureau afin d'adresser les questions spécifiques à leur travail et prendre des alignements en visant l'efficacité de nos processus.
- Au moins deux réunions d'équipe provinciale afin d'adresser les questions de gestion de l'équipe de travail et les sujets d'intérêt commun à l'ensemble des conseillères et des conseillers et des employé-es de bureau.

Implication des salarié-es de la fédération dans les comités et les groupes de travail

En plus de leurs fonctions principales, les conseillères et les conseillers et les employé-es de bureau de la fédération ont participé à différentes initiatives au courant du mandat.

En voici un aperçu:

- Représentant (1) de la fédération au Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes (CSMOPM)
- Représentant (1) de la fédération au Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation (CSMOCA)
- Membres (3) du groupe de travail sur les nouveaux modes d'organisation de nos syndicats
- Formateurs (4) auprès des militants de nos syndicats affiliés
- Membres (4) du comité des employé-es de bureau
- Conseillers en appui aux sous-secteurs
- Conseillers en appui aux comités fédéraux (femmes, santé-sécurité-environnement, avantages sociaux)
- Collaboration dans l'organisation du conseil fédéral et du congrès



Démarche de développement de l'équipe

En mai 2015, l'équipe de la fédération a entamé, avec l'aide du Service des ressources humaines CSN et du STTCSN, une démarche de développement de l'équipe. Un plan de travail a été adopté et celui-ci a été mené à terme au cours du mandat. Nous vous exposons ici les principaux points du plan de travail puisque la réalisation de celui-ci a permis de nous questionner sur plusieurs de nos processus et aurons eu des effets positifs de changement sur notre mode d'organisation.

1. Appropriation et conservation des lignes d'équipe ainsi que l'historique et la réflexion derrière les décisions

Avec la précieuse collaboration d'un comité formé d'une employée de bureau, du délégué syndical, d'un conseiller, d'un coordonnateur et d'un élu, l'équipe a pu répertorier les décisions d'équipe qui ont été prises à travers le temps. Nous avons donc pu confirmer, mettre à jour ou remettre en question ces décisions, selon leur pertinence dans l'ère du temps.

L'ensemble des décisions prises par l'équipe se retrouve maintenant dans le procédurier de la fédération, accessible électroniquement à tous les membres de l'équipe.

2. Encadrement et développement des compétences

Bien que plusieurs gestes étaient déjà posés afin de favoriser l'intégration des nouveaux salariés dans l'équipe de travail, nous nous sommes donné comme engagement de nous assurer que la session d'accueil des nouveaux salariés se fasse dans les trois premiers mois de leur arrivée. De plus, une formation juridique donnée par le conseiller ou la conseillère à l'appui à l'arbitrage est systématiquement prévue à l'occasion des équipes provinciales. L'équipe employé-es de bureau reçoit également des formations adaptées à leurs besoins lors de leurs rencontres.

Pour terminer, la coordination a également pris l'habitude de tenir des rencontres individuelles avec les salariés nouvellement arrivés afin de partager les attentes, les questionnements et les réalités du travail à accomplir.

Bien que des gestes concrets ont été posés afin de favoriser l'intégration et le développement des salarié-es au sein de notre équipe, nous croyons qu'il y a toujours place à l'amélioration et nous souhaitons continuer de se questionner sur les meilleures façons de développer les compétences de chacun des membres de notre équipe.



3. Appropriation et définition des rôles des différentes composantes de l'équipe

Différents ateliers nous ont permis de mettre à jour les rôles de chaque personne dans l'équipe. De manière plus spécifique, nous avons eu une discussion approfondie sur l'interaction entre les membres du bloc d'appui et les autres conseillers syndicaux. Nous avons finalement retenu un mode de fonctionnement que nous croyons être dans l'intérêt de nos syndicats affiliés. En effet, en l'absence d'un conseiller ou en cas de surcharge ponctuelle de travail, nous favoriserons dorénavant une prise en charge des syndicats d'une région donnée par les autres collègues de cette même région. Au lieu de faire intervenir les membres du bloc d'appui intégralement dans une charge de travail laissée vacante, nous favoriserons plutôt d'appuyer l'ensemble de l'équipe régionale dans laquelle une surcharge est vécue. L'analyse sera faite afin d'appuyer les conseillers dans les dossiers à caractère technique qui peuvent demander beaucoup de temps de préparation et peu de temps auprès des syndicats. L'objectif est de maintenir les conseillers le plus près possible des syndicats et de leur vie syndicale en utilisant le critère de l'intérêt des syndicats avant de prendre la décision de faire intervenir un autre conseiller dans le dossier.

Conclusion

En conclusion, nous tenons à vous mentionner que c'est avec fierté que nous occupons la charge de coordonnateurs de la Fédération du commerce (CSN). La fierté de coordonner une équipe jeune et dynamique, prête à questionner l'ordre établi et à innover afin que les syndicats affiliés à la fédération reçoivent des services de qualité. Les combats que les syndicats doivent mener sont aussi les nôtres et ce n'est seulement qu'en travaillant, à vos côtés, unis, salarié-es, élu-es de la fédération et des syndicats locaux, que nous réussirons à vaincre.

Bureau	Titulaire début mandat	Titulaire en cours de mandat	Titulaire actuel		
Baie-Comeau	Jessica Plusquellec	Fanny Landry-Lymburner, par affichage Marylène Robitaille, par supplantation	Poste aboli en octobre 2017		
Chandler	Rémi Bellemare-Caron				
	Claire Bergeron, retraitée	Johanne Dufour			
	Yves Gobeil				
Chicoutimi (et Alma)	Dany Roy				
7 may	Gilles Truchon, retraité	Poste aboli au moment de la retraite de Gilles Truchon			
	Émilie Jean	Poste transféré à Chicoutimi lors du départ d'Émilie Jean	Audrey Michaud-Watters		
Drummondville	Jordan Wilson, en remplacement de Christian Cyr	Dominique Dodier, en remplacement de Christian Cyr François Morin, en remplacement de Christian Cyr	Dominique Dodier, en remplacement de Christian Cyr		





Bureau	Titulaire début mandat	Titulaire en cours de mandat	Titulaire actuel		
	Francine Gaudry, retraitée	Catherine Vigneault	Diane Dupuis, par supplantation		
	Vikie Leclerc	Gaëlle Vincent, en remplacement de Vikie Leclerc Ursule Ferland, en remplacement de Gaëlle Vincent	Vikie Leclerc		
	Guillaume Forest-Allard, en remplacement de Patrick Brunet	Kassandra Riendeau, en remplacement de Noémie Delisle	Noémie Delisle		
	Karl Turcotte, en remplacement d'Andréanne Bhérer	Andréanne Bhérer			
Montréal	Pascal Jean, nommé adjoint à la CSN	Jonathan Aubin-Beaumier			
	William Mejia	Guillaume Forest-Allard	William Mejia		
	Martin Pagé	Marie-Soleil Savoie Ouimet, en remplacement de Kassandra Riendeau			
	Philippe Richy, en remplacement de Cindy Vanier	Philippe Richy			
	Création d'un poste permanent	Marylène Robitaille, affectée à l'appui à l'arbitrage			
	Création poste en ajout	Sébastien Boisvert	Jean-Nicolas Blais, par supplantation		
	Manon Fontaine				
	Francine Delisle				
	Claudine Desrosiers	Jonathan Racine			
Québec	Francis Morin				
Quesce	Bertin Raymond				
	Isabelle Vaillancourt				
	Sophie Rousseau		Simon-Philippe Voyer, en remplacement de Sophie Rousseau		
	Création d'un poste d'employé-e de bureau	Linda Christofferson-Dugré	Lucie Bérubé, par supplantation		
Rimouski	André Cloutier	Marylène Robitaille, par affichage	Isabelle Albert, par supplantation		
Kimouski	Création d'un poste en ajout à la suite à l'affectation de Marylène Robitaille	Danièle Bélanger, par affichage Sylvane Dumais, par supplantation	Abolition du poste en ajout à la suite de la supplantation de Marylène Robitaille		



Rapport des coordonnateurs

Bureau	Titulaire début mandat	Titulaire en cours de mandat	Titulaire actuel		
Rouyn-Noranda	Création d'un poste permanent	Patrick Ross			
Sherbrooke	Pascal Côté				
	Suzanne Côté	Christophe Chapedelaine en remplacement de Suzanne Côté, Audrée Vermette, en remplacement de Suzanne Côté	Isabelle Caron		
	Alexandre Boileau Laviolette	Guy Desmarais, en remplacement	d'Alexandre Boileau Laviolette		
Saint-Hyacinthe	Guy Desmarais, en remplacement de Michel Trépanier	Michel Trépanier	Caroline Morin		
	Jean-Nicolas Blais, en remplacement de Pascal Hamel	Dominique Dodier en remplacement des Pascal Hamel	François Morin		
	Ginette Boudrias				
	Benoit Boucher				
	Pierre Houle, affecté comme pompier				
	Benoit Ladouceur	Chloé Dansereau-Bordeleau, en remplacement de Patrick Brunet	Isabelle Gadoury		
Saint-Jérôme	Création d'un poste en ajout	Kassandra Riendeau Marisol Durand, par supplantation Jonathan Aubin-Beaumier, par supplantation Chloé Dansereau-Bordeleau, par supplantation	Maxime Larue-Bourdages, en remplacement de Jordan Wilson		
	Annie Daneau				
	Carole Julien				
Services	Sophie Desrosiers				
généraux	Enya Lambert				
	Patrick Brunet	Alexandre Boileau Laviolette			
	Pascal Hamel	Jordan Wilson			
	Pierre Duchesneau				
Bloc d'appui	Jonathan Racine	Pierre Houle			
	Michel Trépanier	Jordan Wilson	Marylène Robitaille		



Réglementation des dépenses



1. Réglementation des salaires et dépenses

1.1. Calcul des échelles

Le calcul pour déterminer les échelles d'aide pour les syndicats admissibles à cette aide financière est fait lors de la préparation de la convocation de l'instance (article 3.4 des Statuts et règlements de la fédération). Le calcul comprend également la conversion du nombre de membres cotisants de chaque syndicat selon le taux moyen de la fédération pour déterminer l'échelle d'aide.

1.2. Congrès fédéral - Conseil fédéral

Pour la tenue des instances larges de la fédération, les syndicats de la fédération bénéficient d'une aide financière pour la participation d'une personne par syndicat.

Syndicat de 1 à 25 membres

La fédération rembourse 100 % du salaire et des dépenses.

Syndicat de 26 à 50 membres

La fédération rembourse 85 % du salaire et des dépenses.

Syndicat de 51 à 75 membres

La fédération rembourse 60 % du salaire et des dépenses.

Syndicat de 76 à 100 membres

La fédération rembourse 50 % du salaire et des dépenses.

Syndicat de plus de 100 membres

La fédération rembourse 40 % du salaire et des dépenses.

La fédération rembourse selon les barèmes en vigueur.

La fédération rembourse également, pour les syndicats des régions Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec, 100 % du coût du transport en commun.

La fédération assume les dépenses d'une ou d'un délégué-e pour les syndicats en grève, en lock-out ou en fermeture. Il est entendu qu'étant en conflit, aucun salaire n'est remboursé. Pour les nouveaux syndicats accrédités qui n'ont pas signé une première convention, la fédération assume les frais (salaires et dépenses) pour une personne déléguée.



1.3. Assemblées sectorielles

Pour la tenue de deux assemblées sectorielles, celle de l'automne et celle de l'hiver, la fédération offre aussi une aide financière aux syndicats. Il s'agit de la même aide que pour la tenue du congrès fédéral et du conseil fédéral.

Tous les remboursements sont faits aux syndicats sur présentation de pièces justificatives appropriées et selon la réglementation en vigueur.

1.4. Appui financier aux syndicats régionaux

a) La fédération continue d'appuyer financièrement les syndicats régionaux unisectoriels détenant plusieurs accréditations pour leur participation à la vie démocratique de la fédération, selon l'échelle d'aide actuellement en vigueur pour leur présence aux réunions et instances :

0 à 25 membres	100 %
26 à 50 membres	85 %
51 à 75 membres	60 %
76 à 100 membres	50 %
Plus de 100 membres	40 %

- b) La détermination du nombre de membres définissant le pourcentage d'appui financier se fait sur la base de l'accréditation d'où provient la ou le militant.
- c) Le support n'est accordé que pour les syndicats unisectoriels détenant plusieurs accréditations dans plusieurs localités.
- d) Le nombre total de délégué-es admissibles à l'aide financière ne peut dépasser le nombre de délégué-es auquel le syndicat a droit par son membership total.

2. Politique de remboursement des dépenses

2.1. Déjeuner

Le déjeuner est remboursé si :

- 1. Une rencontre débute avant 8 h.
- 2. Le coucher à l'extérieur la veille est remboursé.
- 3. Le lieu de la rencontre occasionne un déplacement avant 8 h.



2.2. Dîner

Le dîner est remboursé si :

- 1. La rencontre débute l'avant-midi et se poursuit en après-midi.
- 2. La rencontre se termine après 12 h.
- 3. La rencontre se termine après 11 h et un déplacement supérieur à 100 km (retour) doit être effectué.

2.3. Souper

Le souper est remboursé si :

- 1. La rencontre de l'après-midi se termine après 17 h 30.
- 2. La rencontre se termine après 17 h et un déplacement supérieur à 100 km (retour) doit être effectué.
- 3. La rencontre débute avant 18 h 30.
- 4. Une rencontre se tient en soirée et si elle suit une autre rencontre tenue en aprèsmidi.
- 5. Il y a rencontre en soirée et un déplacement supérieur à 100 km (aller) doit être effectué.
- 6. La rencontre débute le lendemain matin avant 10 h et un déplacement supérieur à 260 km (aller) doit être effectué.

2.4. Coucher

Lorsque des frais de coucher sont encourus, ils sont remboursés selon le barème confédéral si :

- 1. La rencontre se poursuit le lendemain matin avant 10 h et une distance supérieure à 100 km (retour) doit être effectuée.
- 2. La rencontre débute le lendemain matin avant 10 h et un déplacement supérieur à 260 km (aller) du lieu de travail au lieu de réunion doit être effectué.
- 3. Les frais de coucher de la dernière journée d'une rencontre sont remboursés lorsque la réunion se termine après 19 h et que la distance à parcourir est supérieure à 200 km (retour).



4. Les frais de coucher de la dernière journée d'une rencontre sont remboursés lorsque la distance à parcourir est supérieure à 300 km (retour) et que la réunion se termine après 17 h 30.

2.5. Frais de garde

La répartition quotidienne des frais de garde s'effectue comme suit :

Nombre d'enfants	1	2	3	+ de 3 enfants
Avant-midi	11,10\$	16,70 \$	22,00 \$	5,75 \$
Après-midi	11,10\$	16,70 \$	22,00 \$	5,75 \$
Soirée – pour le travail après 18 h	16,90 \$	22,00 \$	27,35 \$	5,75 \$
Nuit – pour le travail après 24 h	22,30 \$	32,90 \$	45,85 \$	5,75 \$

En outre, pour la période du souper, les frais encourus pour la garde ou les retards à la garderie donnent droit à une compensation de 11,10 \$ pour un enfant et de 5,75 \$ pour chaque enfant additionnel.

- 1. Les frais de garde sont remboursables s'ils ont été encourus et payés par la personne ayant des enfants de 16 ans et moins ou pour des enfants de moins de 18 ans qui sont atteints d'un handicap physique ou mental et qui nécessitent un service de garde.
- 2. Une personne peut réclamer des frais de garde seulement pour les frais additionnels encourus en dehors de ses heures normales de travail pour lesquelles aucun salaire n'est réclamé.
- 3. Les frais de garde ne sont remboursés qu'à un seul des deux parents ou conjoints lorsque les deux participent à des rencontres aux mêmes périodes et ne doivent pas servir de rémunération pour la personne parente ou conjointe.
- 4. Lorsque des frais de garde sont engagés sur l'heure du dîner pour les enfants à cause d'une rencontre, la participante ou le participant peut réclamer une seule période de frais de garde, selon le nombre d'enfants, tel qu'il est prévu à la réglementation.
- 5. Lorsque les frais de garde sont engagés sur l'heure du souper pour les enfants à cause d'une rencontre (exemples : période de battement entre deux réunions, départ très tôt pour assister à une réunion en soirée ou fin d'une réunion de jour tardive), la participante ou le participant peut réclamer la période de transition.



2.6. Barèmes

La fédération rembourse selon les barèmes CSN en vigueur, indexés au 1er juin de chaque année.

1er juin 2017

 Déjeuner :
 9,95

 Dîner :
 22,25

 Souper :
 27,55

 Coucher :
 140,75

 Total :
 200,50 \$

3. Politique de remboursement de déplacement

Le remboursement du coût du transport en commun est maintenu comme principe directeur. La fédération remboursera 0,363 \$ du kilomètre pour le kilométrage effectivement parcouru entre le lieu du travail et le lieu de l'activité.

Cependant, le fait d'utiliser l'automobile ne doit pas avoir pour effet que la personne puisse réclamer un remboursement de plus de dépenses et de salaire que celui auquel elle aurait eu droit si elle avait utilisé le transport en commun.

- 1. Le coût du transport en commun réservé sept jours à l'avance, réellement encouru, peut être réclamé à titre de frais de déplacement. Le reçu du billet d'autobus, de train, d'avion ou de traversier, accompagné du billet d'embarquement, doit être fourni.
- 2. Des frais de déplacement de 0,505 \$ du kilomètre sont remboursés aux membres du bureau fédéral, des comités fédéraux, des comités de liaison et des formatrices et formateurs.
- 3. Le kilométrage parcouru est calculé selon la distance séparant le lieu de la rencontre et le lieu de travail.
- 4. Les frais de taxis sont remboursés de l'aéroport ou de la gare au lieu du coucher ou de la réunion, sur présentation de reçus.
- 5. Des frais de déplacement basés sur le kilométrage sont remboursés du domicile à l'aéroport ou à la gare, selon le cas.
- 6. Une personne ne peut réclamer du transport si elle était programmée pour travailler, à l'exception de celle qui doit effectuer un déplacement supplémentaire pour participer à une activité de la fédération.



- 7. La fédération insiste pour rappeler aux personnes d'une même région qu'il serait logique, souhaitable, réalisable et syndicalement approprié de se regrouper pour se déplacer à une réunion de la fédération et de ne réclamer, bien sûr, que les frais ainsi encourus par l'utilisateur de l'automobile.
- 8. Les frais de stationnement sont remboursés sur présentation de reçus.
- 9. La fédération rembourse également, pour les syndicats des régions Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, 100 % du coût du transport en commun.

4. Politique de remboursement des salaires

- 1. Le salaire réellement perdu est remboursé lorsque la personne joint à sa réclamation une confirmation de perte de revenus ou de rappel au travail, une copie de la demande de libération et une copie du talon de paie.
- 2. Le salaire réellement perdu est celui que la personne requise d'être au travail recevrait si elle était au travail, incluant, s'il y a lieu, les avantages sociaux, les primes et les pourboires, selon la politique écrite du syndicat.
- 3. Toute personne retraitée, en congé de maladie, en CSST, en assurance salaire, en assurance emploi, en congé payé ou percevant une prestation d'un régime d'indemnisation en absence maladie ne peut, en conséquence, être éligible à un remboursement de salaire.
- 4. En aucun cas, des heures supplémentaires ne sont remboursées, sauf le temps supplémentaire obligatoire conventionné, s'il est inclus dans l'horaire régulier, avec copie de l'article de la convention collective à l'appui.
- 5. Le remboursement du salaire perdu, plus le temps de transport, ne peut excéder les dispositions prévues à la politique de remboursement des frais de déplacement.
- 6. La fédération rembourse 100 % du salaire et des avantages sociaux de la personne au syndicat local. Pour le paiement direct à la personne, la fédération utilise la demande de versement de salaires des libérés CSN.

5. Réglementation des dépenses et salaires pour les sessions de formation

La Fédération du commerce (CSN) rembourse 50 % du total des coûts pour deux participantes ou participants par syndicat.



Les coûts des libérations (salaires et dépenses) sont payés pour les périodes où les participantes et participants sont présents à la session. À cet effet, chaque participante et participant doit signer la feuille de présence prévue à cet effet et à chaque jour.

Les remboursements sont envoyés aux syndicats et non aux participantes et participants. Une militante ou un militant peut suivre plus de deux fois la même session, mais la fédération n'assume le remboursement que pour les deux premières fois.

La fédération rembourse cent pour cent (100 %) du salaire et des dépenses d'une militante ou d'un militant qui participe à une session de formation, et ce, à l'intérieur des six premiers mois suivant la date d'accréditation ou avant la conclusion de la convention collective d'un nouveau syndicat.

La fédération aide les syndicats aux prises avec de graves difficultés de fonctionnement. Cette aide est offerte selon la réglementation adoptée au conseil confédéral de la CSN. Elle permet la tenue de sessions de formation visant à consolider la vie syndicale d'un syndicat. Toute demande doit être acheminée par la conseillère ou le conseiller syndical de la fédération.

Pour les sessions de formation en santé et sécurité au travail, cent pour cent (100 %) du salaire réellement perdu (excluant les heures supplémentaires, les pourboires et les avantages sociaux) sont remboursés pour deux participantes ou participants par syndicat. Ces remboursements sont pris à même la subvention en santé et sécurité au travail accordée à la Fédération du commerce (CSN).

La Fédération du commerce (CSN) rembourse, pour les syndicats des régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, 100 % du coût du transport en commun pour deux participants aux sessions de formation en santé-sécurité.

6. Présences et autorisation

Pour avoir droit au remboursement de frais encourus lors de réunions de la fédération, une feuille de présence est signée par les personnes par période de demi-journée pour chacune des journées de réunion. Pour chaque demi-période d'absence par jour, le rapport d'activités sera coupé de la moitié.

Le membre du comité exécutif de la fédération, responsable d'un secteur ou d'un comité fédéral, doit, au préalable, autoriser toutes les libérations et/ou dépenses à être encourues.



7. Frais de traduction

À l'exception des frais de traduction de la première convention collective qui sont remboursés jusqu'à concurrence de 1000 \$ dans le cas d'un syndicat de moins de 100 membres, tous les autres frais de traduction sont à la charge du syndicat.

8. Frais de photocopies

La fédération défraie les coûts de la papeterie et de l'impression des documents suivants :

- copies du projet de convention collective pour le comité syndical de négociation;
- copies du projet de convention collective à remettre à l'employeur;
- copies de la convention collective nécessaires pour le dépôt au ministère du Travail;
- copies de la convention collective à signer par le comité de négociation;
- tous les documents nécessaires pour un arbitrage.

Tous les autres frais sont à la charge du syndicat.

9. Annulation d'une audience d'arbitrage

(frais imputés à la partie syndicale selon la convention collective)

Ces frais sont à la charge du syndicat.

Cependant, sous réserve de l'autorisation au préalable de l'exécutif de la fédération, ces frais sont assumés par la fédération si une demande d'annulation est causée par l'absence d'une conseillère ou d'un conseiller pour maladie dans les quatre semaines précédant l'arbitrage, ou pour toute autre situation ayant été, au préalable, autorisée par ou à la demande de la fédération.

10. Support exceptionnel

Pour les nouveaux syndicats affiliés à la fédération ayant obtenu leur accréditation syndicale, mais ne disposant pas de caisse syndicale, la fédération offre un support financier.

1. La fédération paie, sur réception de pièces justificatives, les frais de papeterie, locations de salles, libérations, etc., jusqu'à concurrence de l'équivalent d'un mois de cotisations régulières avec un plafond de 1 000 \$.





- 2. Le syndicat, par une résolution d'assemblée générale, s'engage à remettre les sommes dues à la fédération dans un délai maximum de six mois.
- 3. La conseillère ou le conseiller au dossier recommande à la fédération l'octroi de cette aide.



ANNEXE B

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DE LA FEDERATION DU COMMERCE (CSN) AUX SYNDICATS AFFILIES

CONSIDERANT l'importance pour la fédération que les syndicats acquittent régulièrement leurs per capita;

CONSIDERANT les coûts d'intérêts importants que la fédération doit assumer face aux retards de per capita de certains syndicats;

CONSIDERANT l'équité qui doit exister entre les remboursements qu'effectue la fédération et la régularité du paiement des per capita par les syndicats;

CONSIDERANT que la CSN a une politique de remboursement face aux syndicats en retard;

IL A ETE ADOPTE

Que la fédération ne rembourse pas les syndicats en retard de plus d'un mois dans le paiement des per capita réguliers ou des ententes de per capita;

Que la fédération retienne les remboursements (formation, aide aux syndicats pour les instances, etc.) tant que le syndicat ne se met pas en règle en conformité des statuts et règlements;

Que cette entente entre en vigueur le 1^{er} octobre 1993.



ANNEXE C

POLITIQUE D'AIDE FINANCIERE AUX SYNDICATS CELEBRANT UN ANNIVERSAIRE

Des syndicats de la fédération sollicitent occasionnellement la fédération pour leur venir en aide financièrement dans le but d'organiser l'anniversaire de fondation du syndicat. Que ce soit 50 ans, 40 ans, 25 ans ou 15 ans, il faut souligner la présence de ces syndicats à la CSN et à la fédération. Dans le but d'apporter une modeste contribution à la réussite d'un tel événement,

IL A ETE ADOPTE

Que la Fédération du commerce (CSN) appuie financièrement les syndicats célébrant leur anniversaire de fondation, à raison d'un don au montant du prix réel jusqu'à concurrence de :

250 \$ pour les syndicats de 1 à 99 membres

300 \$ pour les syndicats de 100 à 199 membres

350 \$ pour les syndicats de 200 à 299 membres

400 \$ pour les syndicats de 300 membres et plus

Que la politique d'aide financière à l'organisation d'anniversaire de fondation des syndicats entre en vigueur immédiatement (bureau fédéral des 25, 26 et 27 avril 2018).



ANNEXE D

POLITIQUE D'AIDE FINANCIERE AUX SYNDICATS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE DE VIE SYNDICALE

CONSIDERANT que le monde syndical a évolué au cours des dernières années;

CONSIDERANT que plusieurs activités telles que tournoi de golf, tournoi de balle molle, tournoi de hockey, cabane à sucre ou autres activités, se font dans un cadre d'activité de vie syndicale pour plusieurs syndicats de la fédération;

CONSIDERANT que la fédération veut se doter d'une politique pour faire face à ces nouvelles réalités et afin de soutenir les syndicats de la fédération;

IL A ETE ADOPTE

Que la fédération se dote d'une politique d'aide financière aux syndicats dans le cadre d'une activité de vie syndicale;

Que la fédération fasse un don d'une valeur du prix réel jusqu'à concurrence de :

250 \$ en argent, ou l'équivalent, en matériel promotionnel, pour les syndicats de 1 à 99 membres

300 \$ en argent, ou l'équivalent, en matériel promotionnel, pour les syndicats de 100 à 199 membres

350 \$ en argent, ou l'équivalent, en matériel promotionnel, pour les syndicats de 200 à 299 membres

400 \$ en argent, ou l'équivalent, en matériel promotionnel, pour les syndicats de 300 membres et plus

Que la fédération accepte une demande par année civile;

Que cette politique ne peut être jumelée à la politique d'aide financière aux syndicats célébrant un anniversaire ou dans le cadre de la production d'un objet de visibilité.

Que cette politique entre en vigueur immédiatement (bureau fédéral des 25, 26 et 27 avril 2018).



ANNEXE E

POLITIQUE D'AIDE FINANCIERE AUX SYNDICATS DANS LE CADRE DE LA PRODUCTION D'UN OBJET DE VISIBILITE DANS UNE DEMARCHE D'AMELIORATION DE LA VIE SYNDICALE

Dans le cas où un syndicat voudrait produire un objet de visibilité, la fédération s'engage à contribuer financièrement à condition que cela soit dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la vie syndicale en collaboration avec la Fédération du commerce. Cette aide sera attribuée en autant que cela ne soit pas couvert par le Fonds de défense professionnel ou le Service de la syndicalisation,

IL A ETE ADOPTE

Que la fédération se dote d'une politique d'aide financière aux syndicats dans le cadre de la production d'un objet de visibilité dans une démarche d'amélioration de la vie syndicale;

Que la fédération fasse un don d'une valeur du prix réel jusqu'à concurrence de :

250 \$ pour les syndicats de 1 à 99 membres

300 \$ pour les syndicats de 100 à 199 membres

350 \$ pour les syndicats de 200 à 299 membres

400 \$ pour les syndicats de 300 membres et plus

Que la fédération accepte une demande par année civile;

Que cette politique ne peut être jumelée à la politique d'aide financière aux syndicats célébrant un anniversaire et ne peut être jumelée dans le cadre d'une activité de vie sectorielle ;

Que cette politique entre en vigueur immédiatement (bureau fédéral des 25, 26 et 27 avril 2018).



ANNEXE H

POLITIQUE D'AIDE FINANCIERE AUX SYNDICATS EN CONFLIT DURANT LE CONGRES OU LE CONSEIL FEDERAL

CONSIDERANT que la Fédération du commerce souhaite supporter financièrement les syndicats en conflit à l'intérieur de la confédération lors de la tenue des instances de la FC (congrès et conseil fédéral), afin que ceux-ci puissent poursuivre leur lutte ;

IL EST PROPOSE

Que la Fédération du commerce effectue un don de 500 \$ à chacun des syndicats de la CSN vivant un conflit au moment du congrès ou du conseil fédéral de la fédération.